This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

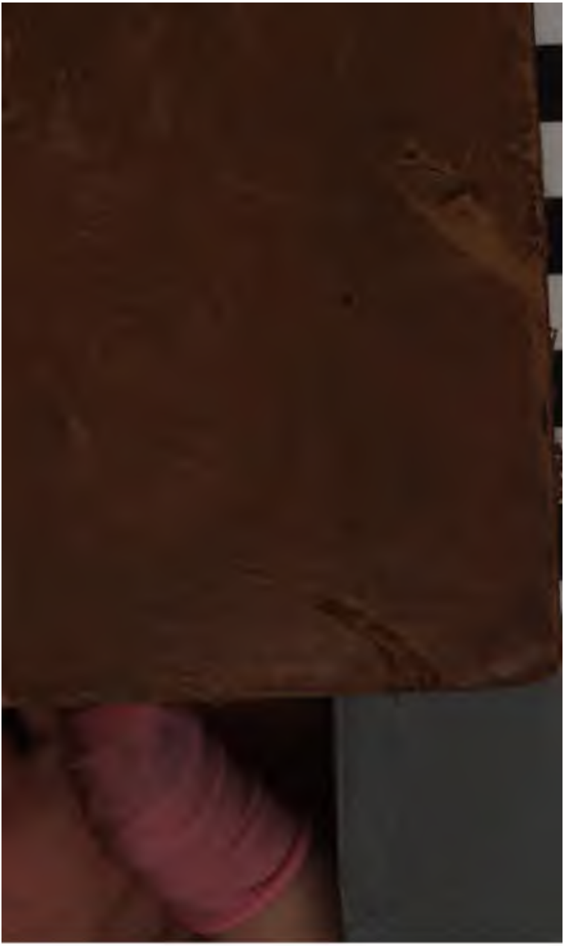

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1721.

CES MEMOIRES ONT CO
mencé au mois de Janvier 17
& se vendent 15. s. le mois en bl
& broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	1. v.

De l'interruption qui paroit ici des derniers mois de l'année 1720, l'on doi prendre au dérangement general de l brairie. Désormais on fournira exacte les mois au tems reglé.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

MDCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

Dunning
Nijhoff
1-31-36
31472

Printed in [illegible]

EMOIRES
R L'HISTOIRE
Sciences & des beaux Arts.
Janvier 1721.

ARTICLE I.

'A FRANCISCI DE HARLAY
magensis primùm, deinde Pari-
Archiepiscopi Libri VI. Auctore
ico Le Gendre Rothomagæo Ec-
Metropolitanæ Parisiensis Cano-
Historiæ Francicæ scriptore, &c.
à-dire, *La Vie de François de Har-
chevêque de Roüen premierement,
suite de Paris, par M. le Gendre,
ine de l'Eglise Metropolitaine de
, & Historiographe de France.* A
chez Simon Langlois, ruë Saint
ue des Grès au Bon Pasteur. 1720.
vo, pages 310.

C'Est à la reconnoissance de Mr le Gendre pour feu M. de Harlai Archevêque de Paris, son bienfacteur, que le loit l'histoire de ce Prélat. Feu

M. de Harlai a tenu un rang si distingué & dans l'Eglise & dans l'Etat, que l'histoire de sa vie ne sçauroit être que très-utile & très-agréable à la posterité. Mr le Gendre qui en est l'Auteur, étoit plus propre que personne à y travailler. La part qu'il a euë à la confidence de ce Prélat, l'avoit mis en état de s'instruire par lui-même & des faits & des motifs qui y avoient donné lieu; & parceque son attachement pour feu M. de Harlai pourroit rendre son temoignage suspect, il appelle en garentie de son histoire tout ce qu'il y a eu de gens qui ont connu ce grand Archevêque. C'est à quoi se reduit l'avant-propos qu'il a mis à la tête de son Ouvrage.

La maison de Harlai qu'on tient être originaire du Comte de Bourgogne, s'établit en France sous le regne de Charles VII. Jean de Harlai étoit en 1461. Chevalier du Guet à Paris, charge dont les fonctions étoient alors bien plus considerables qu'elles ne le sont aujourd'hui. Loüis de Harlai fils de Jean, & Seigneur de Beaumont, de Sanci, de Monglas, de Cési & de Champvallon, eut dix-sept en-

fans ; de neuf garçons il n'y en a eu que trois qui ayent eû posterité , Christophe Robert & Loüis chefs des trois branches de la maison de Harlai, qui toutes trois ont été fecondes en grands hommes , soit dans l'Epée , soit dans la Robe , soit dans l'Eglise. La branche aînée fut celle de Beaumont. La seconde a donné les Harlai de Sanci & de Montglas ; & la cadette , les Harlai de Cesi & de Champvallon , c'est de cette derniere qu'étoit issu François de Harlai , qui fait le sujet de la presente histoire. Il naquit le 14 d'Août l'an 1625. & eut pour pere Achilles de Harlai Marquis de Breval & de Champvallon & pour mere Odette Vandetar de Persan. Le goût que son pere avoit pour les belles lettres, & dont la traduction des Annales de Corneille Tacite est une preuve, le porta d'autant plus à cultiver les heureuses dispositions qu'il découvroit dans François le second de ses fils; que des devins & des faiseurs d'horoscopes qu'il écoutoit un peu trop , en annonçoient d'ailleurs de grandes choses pour l'avenir. Il le mit donc dès l'âge de sept ans au College de

Navarre, où il fit de grands progrè durant le cours de ses humanitez : o fut obligé de lui tenir la bride sur un chose, ce fut sur l'incl na ion natu relle qu'il avoit pour la poësie ; o regarda dans lui ce goût comme u écueil, & son pere qui craignoit qu cela ne le détournât des études pl importantes & plus utiles, prit gran soin de l'écarter d'une route qui mene jamais à une grande fortune. parut encore avec plus d'avanta dans son cours de Philosophie, à fin duquel il soutint des theses av tant d'éclat & d'applaudissement, q le Cardinal de Richelieu eut la curi sité de le voi .Le jeune Philosophe p rut devant lui avec une contenance noble & si assurée, & repondit av tant d'esprit & de modestie à tout que lui demanda ce grand Ministr en presence d'un grand nombre Seigneurs qui l'environnoient, qu ne put s'empêcher de s'écrier qu n'avoit jam is vû de jeune hom dont il eût conçû de si grandes esp rances. De la Philosophie ayant pa aux études de la Theologie, il fut premier qui attaqua Jansenius,

qu'il fit dans sa tentative : il n'avoit alors que vingt ans, & l'Archevêque de Roüen son oncle à qui la Sorbonne écrivit en corps pour lui faire compliment sur l'éclat & la distinction avec laquelle son neveu avoit soutenu, voulut lui donner en cette occasion des marques de sa satisfaction & de sa tendresse, en lui resignant l'Abbaye de Jumieges : il fallut pour cela l'agrément de la Cour, qu'on obtint enfin après quelques difficultez. Ce fut par l'entremise de Messieurs Charton Grand Penitencier de Paris, & Vincent de Paul Instituteur de la Congregation de la Mission qui étoient du Conseil de Conscience de la Reine mere, & tous deux prevenus d'une grande estime pour le jeune de Harlai.

Après ses études de Theologie, il s'appliqua plus particulierement à l'étude de l'Ecriture & des Saints Peres par rapport à la predication, pour laquelle il se sentoit du talent ; il ne parut pas plutôt en chaire, qu'il fut suivi avec un grand concours de personnes de la premiere distinction, & il eut même l'honneur de voir souvent la Reine mere à la tête de son auditoire.

L'Assemblée du Clergé qui se tint en 1650, fut le premier Theatre où il eut occasion de faire paroître le talent qu'il avoit pour les affaires : il s'y trouvoit en qualité de deputé du second ordre pour la province de Normandie ; & quoiqu'il n'eût alors que vingt-cinq ans, il évita un ecueïl où un esprit moins solide & moins meur que le sien, auroit eu peine à ne pas donner. Le fait est que comme on choisit d'ordinaire pour Presidens de l'assemblée, des Evêques aussi-bien que des Archevêques, les deputez du second ordre pretendoient devoir aussi partager cet honneur en nommant un President de leur corps, & pour donner plus de poids à leurs prétentions par le choix d'un sujet d'un merite extraordinaire, ils jetterent les yeux sur l'Abbé de Champvallon pour remplir cette place; mais il s'en deffendit avec autant de modestie que de prudence, en leur representant que s'ils avoient du dessous dans cette contestation, comme il y avoit toute apparence, l'entreprise étant sans exemple & odieuse, leur honneur & leur fortune même dans la suite y seroient interessez. L'évene-

ment fit voir que l'Abbé de Harlai en avoit bien jugé, puisque le Roi, bien loin d'être disposé à approuver une pareille entreprise, deffendit qu'on en fit aucune mention dans les actes du Clergé, de peur que cela ne donnât occasion de renouveller un jour la même contestation.

La conduite de l'Abbé de Champvallon dans une affaire si delicate & si flateuse pour lui, donna une si haute idée de sa sagesse & de la solidité de son esprit, & lui acquit tellement l'affection des Prelats de l'assemblée, qu'ils le chargerent des Commissions les plus honorables & les plus épineuses. Il eut occasion durant cette assemblée de soutenir, & dans l'assemblée, & devant la Reine même les droits de son oncle l'Archevêque de Roüen qui avoit convoqué un Synode malgré un Arrêt du Parlement de Roüen qui le deffendoit. Ce Prelat fut si touché du zele & de la chaleur avec laquelle son neveu avoit soutenu ses interêts, qu'il resolut de le demander pour son Coadjuteur. Il écrivit une lettre à l'assemblée du Clergé pour l'engager à en faire la demande à la Reine mere,

L'assemblée prevenuë d'une estime particuliere pour l'Abbé de Champvallon, entra avec plaisir dans les vûës de son oncle. On deputa l'Archevêque d'Embrun, George d'Aubusson de la Feüillade pour faire la demande à la Reine au nom du Clergé ensemble. Cette deputation fut d'autant plus honorable pour l'Abbé de Champvallon, qu'il n'y avoit point d'exemple qu'on en eût fait jusqu'alors en faveur d'aucun autre en pareille matiere. La Reine mere reçut avec bonté la supplication du Clergé ; mais elle se defendit d'accorder ce qu'on lui demandoit, en disant que de l'avis du Conseil de Conscience, elle s'étoit fait une loi de ne point accorder de Coadjutorerie ; ajoutant cependant, pour adoucir son refus, que si l'Archevêque de Roüen vouloit se demettre de son Archevêché, elle se feroit un plaisir de lui donner son neveu pour successeur. L'Historien remarque ici que la Reine ne donna cette ouverture que dans la persuasion où elle étoit que l'Archevêque de Roüen ne pourroit jamais se resoudre à se depoüiller de sa Prélature. Il avoit en

effet toûjours eu une grande repugnance à faire une pareille demarche; mais vaincu en partie par la tendresse qu'il avoit pour son neveu, en partie par les sollicitations d'un valet de chambre affidé & puissant sur son esprit, circonstance qui ne laisse pas d'avoir son poids, il consentit à se demettre en faveur de son neveu. La reputation de l'Abbé de Champvallon étoit déjà si grande, même à Rome, que le Pape Innocent X. le proposa lui-même dans le consistoire pour l'Archevêque de Roüen, & lui accorda ses bulles *gratis*; ensuite dequoi il fut sacré à Paris dans l'Eglise des Chartreux par le Nonce du Pape le 25 de Janvier de l'année 1651.

Ce fut dans cette conjoncture que le Cardinal Mazarin étant revenu à la Cour après être sorti du Royaume, fut proscrit par un Arrêt du Parlement de Paris. La Cour qui le soutenoit, fit engager sous main les Prelats qui étoient à Paris, à faire une deputation au Roi pour demander la cassation de l'Arrêt. Le nouvel Archevêque de Roüen choisi pour cette deputation, se rendit à Tours, où la

Cour étoit alors, & defendit la ca
se du Cardinal avec une force & u
éloquence dont la Reine & les M
nistres lui sçurent gré. Il partit de
pour se rendre à Roüen, où il p
possession de son Eglise le premier
Fevrier de l'année 1652, & prêcha
lendemain jour de la Purification da
la Cathedrale en habits Pontificau
c'est par où finit le premier livre
son histoire.

Il employa la premiere année
son Pontificat à faire la visite de s
Diocése, & à établir un seminaire
des conferences Ecclesiastiques.
perdit son oncle au bout de cette p
miere année, & non content des o
seques magnifiques qu'il lui fit, il p
sur lui d'acquitter ses dettes qui étoi
considerables, quoique par de
Arrêts consecutifs du Parlement
Rennes il en eût été déchargé. Ce
cette même année qu'il fut appell
Paris par la Reine mere & le Car
nal Mazarin, au sujet du decret d'I
nocent X. contre les V. propositio
de Jansenius. Il fut d'avis qu'on f
mât une assemblée des Evêques qu
trouvoient alors à Paris, & qu'on

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

MDCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

fit contre Claude Auvry Evêque de Coutance. Ce Prelat avoit donné les Ordres dans la Chapelle de l'Achevêché sous l'autorité du Chapitre de la Cathedrale qui avoit pris le gouvernement du Diocese, comme le Siege étant vacant par la fuite de l'Archevêque & l'absence ou la detention de ses Grands Vicaires. M. de Harlai en qualité de Metropolitain de l'Evêque de Coutance, se crut obligé d'exercer son autorité contre un de ses suffragans qui avoit fait une entreprise directement contraire aux Canons, & le declara irregulier. Il fut sur cela cité en Cour, & ayant été mandé au Conseil privé du Roi pour y rendre compte de sa conduite, il y vint en Camail & en Rochet, & soutint avec beaucoup de force & d'éloquence, qu'il n'avoit rien fait contre l'Evêque de Coutance à quoi il ne fût obligé en honneur & en conscience. Au sortir du Conseil il eut ordre de se retirer incessamment dans son Diocese, où il fut deux ans comme en exil, & ne fut rappellé qu'à deux conditions, la premiere qu'il revoqueroit ce qu'il avoit fait contre l'E-

vêque de Coutance, la seconde qu'il ne paroîtroit plus à la Cour. Quelque dure que fût la premiere de ces conditions, il falloit en passer par là, ou renoncer à toute esperance du côté de la Cour. M. de Harlai plia, il revint à Paris, où ayant eu occasion de prêcher devant la Reine mere, cette Princesse lui parla avec bonté, & lui promit de s'employer pour le faire rentrer en grace auprès du Roi. Il parut peu de jours après devant ce Monarque, qui après avoir écouté d'abord ses excuses d'un air assez severe, lui parla ensuite avec bonté, lui disant qu'il connoissoit son merite sur ce qu'il lui revenoit de tous côtez de ses talens & de sa capacité, & qu'il vouloit que dorénavant il s'attachât entierement à lui. M. de Harlai le lui promit, & lui tint si bien parole, ajoûte l'historien, qu'on l'accusa même depuis de s'être trop livré à la Cour. Depuis ce tems-là, le Roi lui donna toutes les marques de distinction & de faveur qui pouvoient flatter son ambition. Il le nomma pour presider à la prochaine assemblée du Clergé, & il le choisit encore pour presi-

der à celle de 1670 ; & enfin M. de Perefixe Archevêque de Paris étant venu à mourir l'année d'après, le Roi nomma M. de Harlai pour son successeur : c'est par où finit le second livre de sa vie.

Les trois livres suivans renferment tout ce que fit M. de Harlai depuis qu'il fut nommé Archevêque de Paris, jusqu'à sa mort ; nous n'entrerons point sur cela dans un détail qui n'a rien d'assez piquant pour interesser la curiosité du lecteur ; il suffira de dire qu'il eut dès lors toute la confiance du Roi ; qu'il présida à la plûpart des assemblées du Clergé ; qu'il eut part à toutes les grandes affaires, & que le Roi le mit à la tête d'un bureau pour la decision de toutes les affaires Ecclesiastiques. Le Roi paroissoit avoir tant d'inclination pour lui, & goûtoit si fort le caractere de M. de Harlai, que ce Prelat se vit en passe d'aspirer à la place de premier Ministre, ou du moins de succeder à M. Seguier Chancelier de France, qui étant fort vieux devoit bientôt laisser cette grande place vacante. L'Historien nous apprend sur cela deux Anec-

dotes assez curieuses ; la premiere, que dans les vûës qu'il avoit pour le ministere, il prit des leçons de Politique de François Ariste qui avoit été commis du Comte de Brienne Secretaire d'Etat, & qui passoit pour habile homme en cette matiere ; la seconde, qu'ayant perdu toute esperance de ce côté-là sous un Roi qui vouloit gouverner lui-même, & à qui on fit craindre, dit l'historien, qu'un Premier Ministre du genie de M. de Harlai ne partageât la gloire de son regne, il rabattit à l'étude de la Jurisprudence sous la direction de Jean le Gendre, habile Jurisconsulte de ce tems-là ; mais cette étude lui fut aussi inutile que la precedente par rapport à ses desseins ; car après la mort du Chancelier Seguier, quoique le Roi eût eu dessein de lui donner sa place, & qu'il eût tenu lui même le sceau durant deux mois, dans l'indetermination où le mettoient d'un côté l'estime qu'il faisoit de la capacité de M. de Harlai, & de l'autre la crainte que par la malignité de ceux qui étoient jaloux de son élevation, le bien des affaires n'en souffrît, il prit enfin le parti d'en nom-

mer un autre, se reservant à lui donner d'ailleurs d'autres marques de son estime & de sa confiance. Ce fut en sa consideration qu'il attacha à l'Archevêché de Paris le titre de Duché Pairie. Il le nomma en 1690. pour le chapeau de Cardinal à la premiere promotion que feroit le Pape en faveur des Couronnes, honneur dont il ne put pas joüir, étant mort d'apoplexie le 6. d'Août 1695, avant que se fît la promotion.

Le sixieme & dernier livre contient une infinité de particularitez qui n'ont pas pû trouver place dans le corps de l'histoire sur le caractere, l'humeur & la conduite de M. de Harlai; tant dans le particulier & dans le Domestique, que dans le Public. On trouve à la fin de tout l'Ouvrage trois éloges du même Prelat, deux en François, & le troisiéme en Latin, tous trois de la composition de M. le Gendre, qui a voulu faire éclater de toutes les manieres qu'il lui a été possible, la vive reconnoissance qu'il a conservée pour la memoire de son bienfacteur, qu'il n'a jamais loüé avec plus de zele & d'effusion que dans le tems

qu'il n'en avoit plus rien à attendre.

Ce zele cependant ne l'a point aveuglé ſur *ſon Heros*, & il ne fait point de *difficulté* de paſſer condamnation *ſur les* choſes où il le croit reprehen*ſible*. Cette vie du reſte eſt d'autant plus curieuſe, que M. le Gendre a eû l'habileté d'y faire entrer naturellement preſque tout ce qu'il y a eu en France de grands evenemens depuis que M. de Harlai a commencé à figurer dans le grand monde; on y trouve une infinité de portraits & de paralléles de perſonnes de diſtinction qui ont vécu du tems de M. de Harlai; & M. le Gendre n'introduit preſque perſonne ſur la ſcene, qu'il ne caracteriſe par quelque endroit ſingulier; ce qui joint à pluſieurs Anecdotes curieuſes qu'il a ſemées dans ſon hiſtoire, ne ſçauroit manquer d'en rendre la lecture très-agréable & de faire autant d'honneur à l'Auteur du côté de l'habileté dans l'execution de l'ouvrage qu'il a entrepris, que l'entrepriſe même lui en fait du côté de la reconnoiſſance.

ARTICLE II.

ANNALES DES PROVINCES-Unies, depuis les negociations pour la paix de Munster. Par Mr Basnage. A la Haie chez Charles le Vier. 1719. *in folio, pages* 842.

LA paix de Munster mit le sceau à la Souveraineté des Provinces-Unies : c'est par cet évenement si important pour la République Hollandoise, que Mr Basnage commence son histoire ; elle est écrite en forme d'annales, & les annales sont composées avec une metode si compassée, que chaque année fournit un livre. Quand les affaires de la République ne donnent pas assez de matiere, l'Annaliste y supplée par de longues excursions dans les Etats voisins : *Il n'étoit ni possible, ni permis d'oublier les révolutions étrangeres ; cependant nous nous sommes bornez à celles qui interessoient assez la République pour entrer dans son histoire* ; ainsi parle Mr Basnage dans sa préface. Il tient certainement beaucoup plus qu'il n'a promis ;

les revolutions d'Angleterre, les mouvemens domestiques & les intrigues de *Cour* en France, les démêlez des Princes d'Allemagne, les guerres du Nord, & ce qu'on ne s'attendroit pas de trouver dans une histoire de Hollande, les élections des Papes, leurs differens caracteres, leur gouvernement, les decisions du Saint Siege sur les disputes qui se sont élevées dans l'Eglise Romaine; en un mot l'Histoire Politique & Ecclesiastique de toute l'Europe depuis l'année 1646, est renfermée dans cet ouvrage.

Les Lecteurs Critiques se formaliseront peut-être de la trop grande étenduë de ces Annales; ils les compareront avec celles de Corneille Tacite, & ils ne pourront approuver que vingt & une années de l'Histoire des Provinces-Unies fassent un Ouvrage deux fois plus ample que celui dans lequel l'Annaliste Romain a renfermé les évenemens qui s'étoient passez pendant cinquante-deux ans dans l'Empire; c'est-à-dire, dans tout l'univers. Mais en revanche bien des gens trouveront un grand plaisir à parcourir divers païs sous un guide

aussi amusant que l'est Mr Basna|

Dans le premier livre, les ne|
ciations de Munster s'ouvrent pa|
caractere qu'on y fait des Médiat|
& des Plenipotentiaires. Le Nc|
Fabio Chigi & le Pape Innocen|
n'y sont pas bien traitez. Un
Protestant, dès qu'il met un Pap|
ses Ministres sur la scéne, ne man|
jamais à leur donner de l'odieux
du ridicule. Les differens caract|
sont entremêlez d'une courte exp|
tion des interêts de chaque nat|
Mr Basnage prétend que la Fra|
en demandant à l'Empereur une
sion des trois Evêchez, Mets, T|
& Verdun, qui faisoient autre|
partie de l'Empire, & qu'elle a|
réünis à son domaine, consentoit d|
tenir à droit de fief, afin qu'on r|
cusât pas le Roi de vouloir dém|
brer l'Empire. Mais il y avoit, a|
te-t-il, une raison secrette de c|
démarche; car on s'imaginoit
les Rois de France deviendroient
ce moyen Princes de l'Empire: q|
cette qualité ils enverroient leurs
putez aux Diétes; qu'ils y auro|
séance & droit de suffrage, &

 pou|

...ut être Empereurs, si la cir-
...ance le permettoit. La France de-
...encore l'Alsace; les Archi-
...s'opposoient; mais on leur
...écretement un dédommage-

...emiere qualité d'un Histo-
...l'exactitude dans l'exposition
...importans. Le public attend
...que nous l'instruisions du
...moins de fidelité que nous
...ions dans les Ouvrages dont
...rendons compte. Pour juger
...nt, & sans prévention de l'e-
...e des nouvelles annales, nous
...étons au premier article im-
...qu'elles nous presentent.

...uffendorf rapporte en origi-
...lemandes que la France fit à
...eur aux Conferences de Muns-
...s sont differentes de celles que
...age lui fait faire. 1°. Il n'y est
...it mention des trois Evêchez;
...e les possedoit depuis fort
...ns; & les Ministres Imperiaux
...ent souvent offert la cession
2°. Les Plenipotentiaires
...s ne se contentoient pas de de-
l'Alsace en general. Ils vou-

loient une cession de l'Alsace Haute & Basse, y compris le Sungau, le Brisgau, Brisac & les villes forestieres. Ils ajoûtoient que Philisbourg & ses dépendances demeureroient au Roi pour assurer la communication. 3°. Ils consentoient à la verité que l'Alsace & Philisbourg relevassent de l'Empire; mais c'étoit à condition que le Roi auroit le droit de séance & de suffrage dans les Diétes, comme les autres Princes & Etats qui composent le Corps Germanique. Tous les points meritoient bien que l'Annaliste y fît une attention particuliere; il passe legerement dessus, & on est tout étonné de lui entendre dire sur la fin de son premier livre: *L'Empereur convenoit que les trois Evêchez demeureroient en Souveraineté à la France, & qu'ils ne feroient plus partie de l'Empire; que les deux Alsaces, Brisac & le Sungau seroient cedez à condition qu'on payeroit en trois ans trois millions à l'Archiduc Ferdinand pour le dédommager; que le Roi mettroit garnison dans Philisbourg, &c.*

En rapprochant les deux endroits où Mr Basnage parle des propositions

de la France & des dispositions de l'Empereur à la paix, il semble que l'Empereur pousse la generosité jusqu'à accorder beaucoup plus qu'on ne lui demande. Comment accommoder le prétendu consentement que la France avoit donné de tenir les trois Evêchez en droit de fief, avec la cession que l'Empereur veut bien en faire en toute Souveraineté? En second lieu sur quel pied les deux Alsaces sont-elles offertes à la France? Troisiemement profita-t-on des dispositions de l'Empereur, & les Plenipotentiaires Imperiaux réglerent-ils quelque chose avec ceux de la France? L'Annaliste garde sur tout cela un silence qui marque beaucoup de négligence ou beaucoup d'affectation : s'il s'étoit donné la peine de suivre Mr de Puffendorf & de consulter les mémoires que nous avons sur les négociations de Munster, il auroit éclairci à peu de frais un fait qui n'est point étranger à son histoire, & qui d'ailleurs a beaucoup influé dans toutes les guerres qui se sont élevées depuis la paix de Westphalie entre la France & les *Puissances voisines.* Peut-être nos Lec-

teurs ne seront ils pas fâchez d'en trou
ver ici une exposition abregée. Le
Ministres Imperiaux avoient offert
la France une cession absoluë de troi
Evêchez; la France ne s'étoit pas con
tentée d'une satisfaction qui ne la dé
domageoit en aucune maniere de tou
l'or & de tout le sang qu'elle avoi
prodigué au rétablissement de la liber
té germanique. Elle fit donc au com
mencement de 1646. les demande
que Mr Puffendorf rapporte; le con
sentement que les Ministres donne
rent à tenir l'Alsace en fief de l'Empi
re, fut une adresse politique. Ils sça
voient bien que l'Empereur ne souffri
roit jamais que le Roi de France eû
seance dans les Diétes, & ils craignoien
d'éffaroucher d'abord les Etats & le
Princes d'Allemagne, s'ils propo
soient absolument & sans alternativ
le demembrement d'une Provinc
considerable de l'Empire. Cette adres
se leur réüssit; la Diéte Imperiale n
se récria point contre les demande
du Roi, & les Ministres de l'Empe
reur aimerent mieux ceder l'Alsac
en Souveraineté, que de la laisser e
fief, pour deux raisons que le Com

te de Trausmandorf Plenipotentaire de l'Empereur dit alors en particulier aux Ministres Suedois qui s'étonnoient de sa liberalité. La premiere, c'est qu'il étoit essentiel d'exclure le Roi de France du Corps Germanique; la seconde, c'est que l'Alsace appartenant en toute Souveraineté à la France, les Espagnols qui y conservoient des pretentions, pourroient la lui enlever plus aisément, que si elle continuoit à être liée avec les Ordres de l'Empire, qui seroient obligez de la défendre. Il y avoit dans ces raisons peu de bonne foi & beaucoup de chimere; les François n'en furent point la duppe; mais comme ils redoutoient peu les Espagnols, ils continuerent leur traité, & lorsqu'ils eurent obtenu de l'Empereur tout ce qu'ils souhaitoient, ils en dresserent les articles qui furent arrêtez & signez le 13. Septembre de la même année 1646.

Les articles qui furent deposez entre les mains du Mediateur avec cette clause expresse, *qu'il n'y seroit rien changé*, contenoient une cession faite à la France des trois Evêchez avec leurs districts *de l'une &* l'autre Alsace,

ſans aucune reſerve & en toute ſouveraineté; de Briſac & du droit de garniſon perpetuelle dans Philisbourg.

Un Hiſtorien qui fait trois Livres entiers ſur la paix de Weſtphalie, a-t-il pû ignorer, a-t il dû omettre un point ſi important ? Mais où Mr Baſnage a-t-il été prendre ce qu'il avance dans ſon troiſiéme Livre, que le 19 Août de l'année 1648, *Mr Servien donna aux Etats de l'Empire une declaration, par laquelle le Roi de France conſentoit à poſſeder le Landgraviat d'Alſace à titre de fief de l'Empire, comme la Maiſon d'Aûtriche l'avoit poſſedé ?*

Les Mémoires de Mr le Comte de Brienne qui viennent d'être donnez au public, ne permettent pas de le croire. Voyez ce qu'on y lit ſous l'année 1647, *Mrs de Longueville, d'Avaux & Servien diſputerent long-tems enſemble, ſi l'Alſace devoit être demandée en Souveraineté, ou poſſedée comme mouvante de l'Empire.* La choſe fut auſſi debattuë dans le Conſeil du Roi; les avis furent partagez entre le ſentiment de Mrs de Longueville & Servien qui étoient pour la Souveraineté, & le ſentiment de Mr

d'Avaux qui se declaroit pour la mouvance. Le Cardinal Mazarin qui ne pouvoit dédire Servien, ayant emporté la balance, manda que, *le Roi vouloit posseder le Landgraviat d'Alsace en toute Souveraineté, de même que Brisac & son territoire qui fait partie du Brisgau, & Philisbourg sous le titre de garde, selon qu'il est plus amplement porté par le traité qui ne fut signé que de Servien & depuis ratifié par le Roi, de même que par l'Empereur & les Princes de l'Empire.*

Cet exposé s'accorde parfaitement avec ce que Mr Puffendorf a écrit sur la ratification que les Princes & Etats d'Allemagne firent des articles convenus entre l'Empereur & le Roi de France. Lorsque les articles furent communiquez en 1645. aux Etats de l'Empire, il s'y trouva de très-grandes difficultez; mais ces difficultez ne tomboient pas sur la cession de l'Alsace en Souveraineté. Il ne fut plus question d'établir la mouvance de cette Province; les Etats de l'Empire s'attacherent à un autre point beaucoup plus embarassant, & dont la décision *fut assez* équivoque pour

donner lieu dans la suite à bien des contestations. Puisque Mr Basnage n'a pas jugé à propos d'en parler, nous allons y suppléer sur des mémoires, que nous avons des negociations de Munster, & particulierement sur ce qu'en a écrit Mr Puffendorf. Les articles qui avoient été réglez entre l'Empereur & le Roi de France, portoient expressément, que les trois Evêchez avec leur District, le Landgraviat de l'une & l'autre Alsace, & la Prefecture Provinciale des dix villes Imperiales situées en Alsace, avec toutes ses dépendances sans aucune reserve appartiendroient à perpetuité au Roi très-Chrétien & seroient incorporez à la Couronne de France avec toute sorte de Jurisdiction, de superiorité & de Souveraineté. *Cum omnimodâ jurisdictione, superioritate, supremoque dominio.*

Les Etats de l'Empire ayant pris communication de cette convention qui étoit demeurée secrete pendant long-tems, se récrierent sur *l'enormité* d'une cession si étenduë ; ils firent un resultat dont la conclusion étoit qu'on en excepteroit nommément les grands

Vassaux, Comtes, Ducs & Barons qui relevoient des trois Evêchez, & que les dix villes Imperiales de la Préfecture d'Haguenau, particulierement Landau & Veissembourg & les terres qui relevoient immediatement de l'Empire, conserveroient leur *immediateté*. Le resultat ayant été changé dans la suite en une déclaration, fut presenté aux Plenipotentiaires de l'Empereur, & à ceux du Roi de France ; les premiers repondirent qu'ils avoient conçu les articles avec tant de précaution, qu'ils ne donnoient point atteinte à l'immediateté des villes & des Seigneuries qui relevoient de l'Empire, & que dans l'Alsace ils n'avoient cedé que ce qui avoit appartenu à la Maison d'Autriche, en sorte que les Rois de France ne posséderoient cette province que de la maniere & au même titre que la maison d'Autriche l'avoit possedée. Mr Servien qui restoit seul des Plenipotentiaires de France, s'éleva contre la réponse des Ministres Imperiaux ; il rejetta la déclaration des Etats de l'Empire; ceux-ci s'adresserent aux *Ministres Suedois*, qui après les avoir

écoutez declarerent que les articles seroient inserez dans le traité de paix tels qu'ils avoient été reglez, sans que le Plenipotentiaire François reçût ni donnât aucune déclaration; permis cependant aux Etats de l'Empire, après avoir signé les articles, d'envoyer leur déclaration au Roi Très-Chrétien, & de lui témoigner par écrit qu'ils ne consentoient à l'execution des articles que conformément aux explications qu'ils y donnoient dans leur déclaration.

Les signatures se firent, la déclaration fut envoyée au Roi qui n'y fit point de reponse. Les articles de la cession demeurerent donc dans leur entier, ils furent inserez dans le traité de Munster sans y apporter les changemens que les Etats de l'Empire avoient sollicitez. Sur quoi les Etats firent de nouveaux efforts pour faire accepter leur déclaration, à laquelle le Roi de France n'avoit point repondu. Mais la fermeté de Mr de Servien rendit tous ces efforts inutiles, & sans qu'on eût égard à leurs remontrances, la paix fut signée le 24. Octobre 1648. *Cet exposé* simple fait bien voir que

Ir de Servien fut bien éloigné de
onner en 1648, aux Etats de l'Empire
ne déclaration par laquelle, *le Roi
e France consentoit à posseder le Land-
aviat d'Alsace à titre de fief de l'Em-
re, & comme la maison d'Autriche l'a-
oit possedé*, puisqu'il refusa constam-
ent d'accepter une déclaration des
:ats de l'Empire, qui limitoit la Sou-
:raineté accordée au Roi de France
r l'une & sur l'autre Alsace, & qui
reduisoit au même droit dont la
aison d'Autriche avoit joüi. Mr Baf-
age auroit dû s'instruire plus à fond
: cette affaire, ou n'en point parler
1 tout: après l'exactitude, la qua-
té la plus essentielle à un Historien
t le desinteressement, l'impartialité.
.e procès fait au Roi d'Angleterre
ar de faux zelateurs de la nouvelle
.eligion est une bonne pierre de tou-
he; voyons ce qu'il en a écrit. Il
ommence son IV^e^. livre par cette
orrible évenement. La Religion,
it-il, ou plutôt l'ombre & l'exterieur
e la Religion en fut le pretexte. Il
onvient que la jalousie des Presbyte-
ens & la haine qu'ils portoient aux
piscopaux, *les* arma contre le Roi;

mais il n'eſt pas long-tem
fier ſes Confreres. *Ils avoi*
ſecutez par les Evêques q
noient de leur enlever le
avoient reçûs de leurs p
gouvernement Eccleſiaſtiqu
ils vivoient en repos. C'eſt l
choſe que Mr Baſnage dit
charge. Ce motif excuſe-t-i
qui ſe ſont revoltez contre
Il faut avoüer que le zele
met d'étranges contradicti
meilleurs eſprits. Selon M
dans ſa deſcription hiſtoriq
vernement des Plenipotent
ne peut conteſter aux Sou
droit de regler les exercic
& les actes exterieurs de la
ſelon Mr Baſnage dans ſes A
revolte des ſujets eſt excuſab
leur Souverain uſant de ce d
ne peut lui conteſter, veut le
tre à un gouvernement Eccle
& à des ceremonies qui ne le
pas. Un principe inconte
Hollande ceſſe-t-il donc de
Angleterre, parce que le S
eſt d'une Religion differente
niſtres Presbyteriens du Dioce
Janvier 1721.

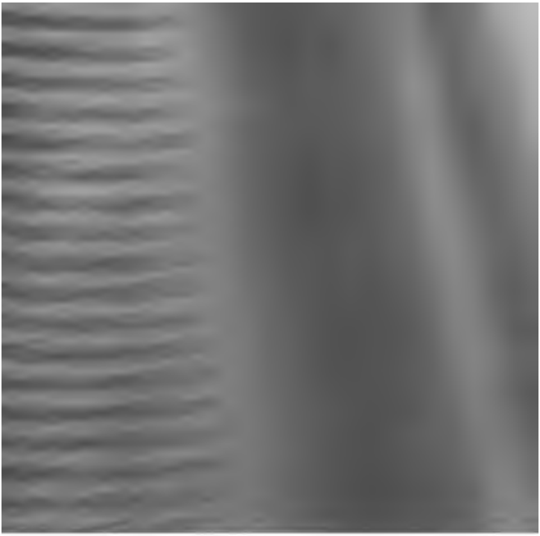

mais il n'eſt pas long-tems ſans juſtifier ſes Confreres. *Ils avoient été perſecutez par les Evêques qui entreprenoient de leur enlever les rites qu'ils avoient reçûs de leurs peres, & un gouvernement Eccleſiaſtique ſous lequel ils vivoient en repos.* C'eſt la premiere choſe que Mr Baſnage dit à leur décharge. Ce motif excuſe-t-il des Sujets qui ſe ſont revoltez contre leur Roi ? Il faut avoüer que le zele des partis met d'étranges contradictions dans les meilleurs eſprits. Selon Mr Baſnage dans ſa deſcription hiſtorique du gouvernement des Plenipotentiaires, on ne peut conteſter aux Souverains le droit de regler les exercices publics & les actes exterieurs de la Religion ; ſelon Mr Baſnage dans ſes Annales, la revolte des ſujets eſt excuſable lorſque leur Souverain uſant de ce droit qu'on ne peut lui conteſter, veut les ſoumettre à un gouvernement Eccleſiaſtique, & à des ceremonies qui ne leur plaiſent pas. Un principe inconteſtable en Hollande ceſſe-t-il donc de l'être en Angleterre, parce que le Souverain eſt d'une Religion differente ? *Les Miniſtres Presbyteriens du Dioceſe de Lon-*

dres qui n'avoient pas prévû les suites de cette premiere démarche, voyant le Roi prisonnier, refuserent d'assister aux Conferences de Fairfaix & de Cromvel & protesterent solennellement contre leur conduite par un écrit public. Cette seconde justification vaut un peu mieux que la premiere, & nous passons à Mr Basnage de diminuer la faute des Docteurs de sa Communion; mais en verité nous ne pouvons lui passer de vouloir la faire retomber sur les Ecclesiastiques Romains. Espere-t-il persuader en Hollande même & en Angleterre, que les Prédicateurs Catholiques ourdirent cette malheureuse trame? *Que la Sorbonne consultée sur le meurtre futur de Charles premier, répondit qu'il seroit légitime, & que plusieurs Jesuites ayant à leur tête un Seigneur Anglois, passerent à Rome & consulterent l'oracle, qui répondit qu'on pouvoit sans crime attenter à la personne du Roi & lui ôter la vie?* Ces faits peuvent tout au plus trouver place dans de miserables libelles qu'on répand après coup pour amuser ou pour échauffer la populace; nous ne nous serions pas at-

tendus à les trouver dans une histoire écrite par un auteur qui a du mérite & de la reputation. C'est encore sur des memoires aussi peu serieux que Mr Basnage examine si le Roi eut part aux massacres d'Irlande; & lorsqu'il vient aux chefs de l'accusation intentée à ce malheureux Prince par des Sujets parricides, le zele du Protestantisme républicain le fait douter si Charles premier n'étoit pas en effet coupable de haute trahison, puisque la guerre du Roi contre les Sujets tend à l'oppression des peuples & à l'aneantissement des loix. Presque tout le reste de ce IV^e^. livre est employé à décrire les mouvemens de la fronde dans Paris.

A l'occasion des contestations qui s'eleverent sur les Commanderies de l'Ordre Teutonique & de l'Ordre de Malte, situées dans les sept provinces dont on demandoit la restitution, l'Annaliste met en abregé l'histoire de la Prusse Ducale, que l'Electeur de Brandebourg possede & qui vient d'être erigée en Royaume: comme cet endroit est curieux & fort bien écrit, nous le transcrirons dans son entier.

La Terre Sainte ayant été reconquise par les Sarrasins, les Chevaliers Teutons reprirent la route de leur pais, & formant un corps considerable, ils conquirent la Prusse, la Livonie, & la Courlande, où le Christianisme n'avoit pas encore percé; ils acheterent ou usurperent de grands domaines dans une infinité d'autres lieux. Leur puissance les rendit fiers & odieux; la Noblesse & le peuple de Prusse soulevez contr'eux, se jetterent entre les bras de Casimir Roi de Pologne, & lui livrerent cinquante-six villes d'où les Commandeurs de l'Ordre avoient été chassez. Ces Commandeurs se retrancherent dans les places qui leur restoient, & soutinrent contre Casimir une guerre de 13 ans, qui finit par le partage qu'on fit de la Prusse entre le Roi de Pologne & l'Ordre Teutonique. Albert de Brandebourg ayant été élû Grand-Maître de l'Ordre l'an 1511. prit possession de cette partie Orientale de la Prusse qui avoit été cedée à l'Ordre; & après plusieurs contestations avec le Roi de Pologne, sur l'hommage qu'il devoit rendre, Casimir qui étoit oncle d'Albert, ceda à son neveu ses pretentions sur la Prusse qui fut érigée en Duché à

condition de le tenir à foi & hommage de la Couronne de Pologne ; ainsi l'Ordre Teutonique perdit ce païs. Charles V. fit casser à Ausbourg le traité fait entre Casimir & Albert, parce que la Prusse étant dépendante de l'Empire, le Grand Maître n'avoit pas eu le droit de se soustraire à son obéissance, ni de s'approprier ce qui appartenoit à l'Ordre Teutonique. La Chambre de Spire mit Albert au ban de l'Empire ; mais la Prusse n'a pas laissé d'être réünie aux Etats de Brandebourg. On voit par là que si les nouvelles sectes ont enlevé à quelques Princes leur Souveraineté, elles en ont donné à quelques autres de nouvelles, qui ne leur appartenoient pas. Sous l'année 1650. Mr Basnage fait l'histoire des differends qui s'éleverent dans les Provinces-Unies sur le licenciement des troupes. Selon lui, Guillaume II. Prince d'Orange étoit un Prince ambitieux qui avoit formé le dessein d'opprimer la liberté de la République ; les Etats Generaux qui applaudirent à ses desseins, les provinces & les villes qui le seconderent, trahissoient leur patrie par un attachement aveugle au tyran. La seule

province de Hollande & principalement la ville d'Amsterdam fit paroître une genereuse resistance; la mort subite & imprevûë du Stadouder fut un coup du Ciel qui sauva l'Etat. L'Annaliste s'étonne après cela des regrets & des éloges qu'on lui donna après sa mort. Il est bien éloigné d'imiter de serviles admirateurs, & plein d'un zele républicain, il met sur la même ligne Guillaume II. Cromvel, & le Cardinal Mazarin qu'il représente comme des hommes dont la mémoire doit être en execration. Trouvera-t-on ce paralelle judicieux en Hollande & en France?

La vie manuscrite du Cardinal de Rets qu'on a donnée au public sous le titre de *Memoires du Cardinal de Rets*, fournit plus de la moitié de l'histoire des Annales 1650, 1651, 1652. *Mr Basnage, comme il le dit dans sa Préface, ne pouvoit pas deviner que ces memoires après avoir été si long-tems enfermez dans le cabinet de quelques Curieux, seroient enfin imprimez.* C'est pour cela qu'il les copie si au long; s'il en interrompt la suite, c'est que trouvant l'ouvrage du Coadjuteur en-

core trop ſerieux pour ſon hiſtoire, il eſt bien aiſe d'y ajouter quelques reflexions malignes ſur le compte de la Cour ou de l'Egliſe ; ces malignitez ne ſont pas toujours fort ingénieuſes. En voici deux par exemple ſur l'empriſonnement du Cardinal de Rets, que je trouve tout de ſuite à la page 283 : *le Roi fit publier un écrit, par lequel il ſoutint qu'on devoit recevoir ſa reſolution comme inſpirée par celui qui tient entre ſes mains le cœur & la volonté des Rois. Ainſi l'empriſonnement d'un Cardinal étoit une inſpiration du Saint-Eſprit que le jeune Roi* (il étoit déjà majeur) *avoit reçûë dans un âge où peut-être ignoroit-il qu'il y eût un Saint-Eſprit.*

Le Pape Innocent X, dit-il enſuite, *qui n'étoit ni Mazarin, ni François, fut émû d'un grand zele, en apprenant qu'un Prince de l'Egliſe univerſelle avoit été arrêté comme on auroit fait un particulier criminel. Il tint pluſieurs Congregations pour chercher des remedes à un ſi grand mal. La Sorbonne prit ſon parti ; le Clergé de Notre-Dame chantoit une antienne pour ſon Evêque, & les Curez de Paris faiſoient la même choſe ;*

mais un prisonnier remuant ne laisse pas de souffrir beaucoup pendant qu'on prie Dieu dans toutes les Eglises pour sa délivrance. Mr Baile a inspiré à Mrs nos Refugiez ce goût de plaisanterie sur les personnes & sur les choses qu'on avoit coutume de respecter; mais il leur arrive assez souvent d'imiter sa hardiesse, sans attraper son agrément.

ARTICLE III.

ELOGE DU PERE PEDRUZZI Jesuite, celebre Antiquaire de Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc de Parme.

LE Pere Paul Pedruzzi mourut à Parme le 20 Janvier de la presente année, âgé de soixante quinze ans. Il étoit natif de Mantouë, d'une Noblesse distinguée; & quoiqu'il fût le seul qui restât de sa maison, il entra genereusement dans la Compagnie de Jesus, & s'y consacra au service de Dieu dès l'âge de quinze ans. Persuadé que l'esprit ne suffit pas, quelque bon qu'il soit, sans une application constante, on l'a toujours vû

dans, ſes études, dans la Regen
dans la Prédication qu'il contir
avec zele & benediction, tant que
ſanté le lui permit, on l'a, dis ;
toujours vû faire tout avec une app
cation correſpondante à la grande
de ſon eſprit. Son ſçavoir le fit ch
ſir par S. A S. feu Monſeigneur le D
de Parme Ranuce II. pour arran
ſon riche & curieux cabinet de r
dailles, & en donner des explicatio
C'eſt à quoi il a employé la plus gr
de partie de ſa vie. Les ſept tome
folio de ces Explications ſont tı
connus pour nous y arrêter ici; on e
rendu compte au Public dans nos M
moires, à meſure qu'ils ont paru.
huitiéme eſt achevé & revû; on l'i
primera au plûtôt. Son ſtile eſt p
diffus qu'il n'auroit dû l'être,
n'avoit écrit que pour des perſon
déjà initiées aux myſteres de la ſci
ce des médailles: mais des ordres ſ
verains l'ont obligé de s'accomn
der aux *allures* de ceux mêmes
n'avoient pas encore d'entrée d
ces ſciences, afin qu'il n'y eût perſ
qui ne fût en état de profiter du bi
fait de Leurs Alteſſes Sereniſſim

Le P. Pedruzzi fut toujours très-consideré de ces grands Princes, non seulement par son érudition, sa conduite toujours sage & irréprochable & un esprit bon à tout, mais encore par la modestie la plus rare au milieu des applaudissemens : c'est cette modestie qui lui faisoit encore recevoir, comme des graces & des bienfaits, les avis & les corrections mêmes les moins assaisonnées, pour ne pas dire les plus passionnées de ses écrits. Piqué quelquefois par certains Ecrivains, jamais il n'a repondu ni de vive voix, ni par écrits, qu'avec la plus parfaite douceur & humilité. Un homme si modeste étoit la candeur même & l'ingenuité : & quelque peu qu'on traitât avec lui, il n'étoit pas possible de se deffendre de l'aimer. Il y avoit déjà un an qu'il étoit attaqué d'une hydropisie de poitrine, sans avoir pour cela rien relâché de ses éxercices ordinaires de pieté, ni de ses études. Il continua ainsi jusqu'au dernier jour de sa vie, que se sentant assailli d'un plus violent accès de son mal, il fut obligé de se mettre au lit. Il reçût en très-peu de tems,

avec un souverain respect, de grands sentimens de Dieu, & un desir tendre & vif de l'autre vie, les derniers Sacremens de l'Eglise, après quoi il alla joüir de la récompense promise; qu'avec la grace de Notre Seigneur il avoit meritée par une vie exactement reglée sur les loix de sa profession, & toute passée dans l'observation de son Institut.

Nous avons appris que le R. P. Pievenè a été choisi par Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc de Parme regnant, pour continuer l'ouvrage du P. Pedruzzi.

ARTICLE IV.

REFLEXIONS CRITIQUES sur les Lettres & les Memoires de Vargas, traduites de l'Espagnol en François, & données au Public par M. Michel le Vassor, Proselite de la Religion Anglicane.

CEs Reflexions sont renfermées dans un même volume, avec la Critique de l'Histoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, qui est arri-

buée à M. Frein du Temblay, & dont nous avons déjà donné l'extrait. Il y a environ vingt ans que M. le Vassor ayant recouvré les pieces qu'on y refute, les publia „ comme une preuve „ convaincante que le fond de l'His- „ toire de Fra-Paolo est veritable. Peut-être les raisons plausibles ne manqueroient-elles pas à qui entreprendroit d'en rendre la fidelité suspecte ; on ne l'a pas cru necessaire, & on s'assure que sans entrer dans une discussion trop étudiée, une simple connoissance du génie, de la situation, des engagemens de ce nouvel adversaire, sera seule capable d'abreger bien du chemin,

Dire de Vargas qu'il n'avoit point pour les Protestans, ni pour leur doctrine cette estime & cette inclination qui a perdu Fra-Paolo, c'est lui rendre justice. Il ne faut pas néanmoins conclure de là que son témoignage en devienne plus autorisé, ni plus respectable.

En apportant au Concile d'assez bonnes dispositions pour l'extirpation des erreurs courantes, malheureusement il n'apporta pas un esprit

assez éclairé, ni assez de desinterel
ment pour juger sainement des cl
ses qui s'y passoient, & pour en par
avec discretion. Il étoit profondém
versé dans la Jurisprudence ; m
» il ressembloit, dit notre Auteu
» à un grand nombre de Sçavans, (
» parce que, peut-être, ils passen
» commun en quelque genre d'éru
» tion, disent trop hardiment le
» sentiment de certaines choses qu
» n'ont pas assez étudiées, & qui
» se trouvent pas dans la circonferen
» de leurs lumieres. Il vouloit sinc
rement le bien de la Religion ; m
il le vouloit en Ministre d'un Prin
qui alloit à ses fins, & dont le z
pour la reduction des Heretiques n
toit pas constamment à l'épreuve d'
interêt moins chrétien. Ne soyo
donc pas étonnez de ses plaintes so
vent ameres, toujours inconsideré
contre le Pape, les Legats, & to
ceux generalement qui ne donnoie
pas aveuglément dans ses vûës.

L'Auteur de la Critique les redui
trois chefs, qui sont, le peu d'ord
& de liberté qu'il y avoit dans le Co
cile, le peu de science des Peres, &

refus de donner des sauf-conduits aux Protestans en la forme qu'ils les demandoient.

Mais que manquoit-il donc au Concile selon Vargas pour le mettre en regle & en faire une assemblée libre ? Une dépendance absoluë des volontez de Charles-Quint & de la direction de ses Ministres. Que l'on ne proposoit pas ce qu'il plaisoit à la Cour de Vienne ou de Madrit de faire proposer ; que l'on n'ajustoit pas les definitions aux modeles & aux formules qu'en avoient reçû les Ambassadeurs ; que l'on ne se prêtoit pas, ou du moins que l'on ne se prêtoit pas avec assez de souplesse aux raisons de politique qu'ils alleguoient pour avancer ou pour reculer les séances : cela paroissoit à Vargas & aux autres Imperiaux une atteinte criante donnée aux droits de l'Empereur, arbitre né, comme ils le prétendoient, de tout Concile Œcumenique.

Ces hautes pretentions étoient particuliérement fondées sur l'exemple de Constantin, des deux Theodoses, de Marcien & de quelques-uns de leurs *successeurs*, qu'on sçait avoir

exercé une grande autorité dans les Conciles Generaux par eux-mêmes & par leurs Officiers. Mais il ne s'ensuit pas que Charles-Quint en dût exercer une pareille à Trente. Le titre d'Avocat de l'Eglise & celui d'Evêque *ad extra* n'étoient plus des titres attachez à la seule personne de l'Empereur; tout Prince Chrétien se les attribuë depuis le demembrement de l'Empire Romain, & se croit en droit d'en remplir les fonctions. Il n'y a donc rien de plus raisonnable que l'œconomie des derniers siécles, laquelle pour éviter la confusion que la concurrence des differens Princes feroit immanquablement naître dans un Concile General, laisse aux Présidens du Concile tout ce qui regarde la forme de proceder. Tout ceci soit dit sans entrer non plus que notre Auteur, dans la discussion de la liberté que JESUS-CHRIST a donnée à son Eglise en matiere de foi & de discipline. Vargas se récrie que c'est mettre le Concile à la discretion du Pape; mais les faits qu'il rapporte en preuve, à l'égard du Concile de Trente, ne nous en convainqueront pas. Il y parle d'entre-

prises odieuses & de domination usurpée, au lieu que l'on n'y voit qu'un sage concert & une correspondance autorisée par les exemples de tous les tems entre le Pape & les Evêques assemblez : tantôt pour traverser des desseins manifestement préjudiciables au but du Concile ; tantôt pour déterminer les matieres sur lesquelles il y avoit à prononcer & où il seroit fort étrange que le Chef de l'Eglise n'eût point de part. Combien cette précieuse portion du Concile d'Ephese qui anathematisa Nestorius, temoigna-t'elle de reconnoissance au Pape Celestin pour avoir envoyé son sentiment par écrit ? Les acclamations furent encore plus vives au Concile de Calcedoine, dont S. Leon, tout absent qu'il étoit de corps, eut veritablement par sa lettre, & par ses Legats la principale direction. » C'est » ainsi, dit l'Auteur, que les Con» ciles Generaux ont été aidez par » les Papes. Les Evêques qui com» posoient ces saintes assemblées, » occupez à condamner les erreurs » & à définir les dogmes de la » foi, consultoient volontiers &

„ écoutoient avec un prejugé favora-
„ ble les Souverains Pontifes, qui
„ par l'ancienneté, l'étenduë & la
„ science particuliere de l'Eglise à la-
„ quelle ils présidoient, & les rap-
„ ports que leur dignité de Patriar-
„ che d'Occident & de Chef de l'E-
„ glise leur donnoit avec toutes les
„ Eglises du monde, étoient plus en
„ état que personne de connoître la
„ tradition de l'Eglise universelle &
„ de déclarer quelle étoit sa foi.

On ne connoît pas trop la pensée de Vargas, lorsque comparant les Conciles à la vie des hommes, qui ont leur enfance, leur jeunesse, leur force, leur vieillesse & leur decadence; il semble placer le Concile de Trente dans ce funeste terme où il ne lui seroit resté qu'une autorité mourante, prête à disparoître sans qu'il en demeurât le moindre vestige. C'est traiter un sujet, & en ignorer les premiers principes, que de supposer des alterations & des vicissitudes de tems, quand il s'agit d'une autorité toute fondée sur la promesse de Jesus-Christ & sur l'assistance de l'Esprit Saint. Ce qu'ont été les Conciles

dans les premiers siécles; ils l'ont été dans le cours des siécles suivans. Si quelques demarches moins mesurées, ou quelques contestations survenuës au Concile de Trente étoient capables de diminuer nôtre veneration, celle que nous avons pour les Conciles anterieurs courroit bien-tôt le même risque, puisqu'il n'en est point où un esprit chagrin ne puisse trouver le même prétexte de scandale. Vargas lui-même ne sçauroit s'empêcher de déclarer que malgré les fautes de conduite qu'il reproche aux Peres de ...... qu'il y eût de l'erreur dans les décisions de foi : pourquoi donc tant de plaintes lui repond-t'on, ces décisions étant les seules que l'Eglise universelle fasse profession d'embrasser?

On ne connoît pas mieux quel est le caractere que les Evêques ont à soutenir dans un Concile, si on les croit incapables d'y remplir leur place, sans cette sorte de science qui a pour objet les discussions de l'Ecole & les subtilitez de la critique. Dépositaires de la foi par voye de succession, ils

vont lui rendre témoignage, confirmer autentiquement la tradition déjà reçûë & prononcer anathême contre la doctrine opposée. Qui ne sçait jusqu'où alloit la simplicité de quelques Evêques au Concile de Nicée ? Peu exercez dans l'art du raisonnement, ils en étoient devenus un objet de mépris aux Ariens ; mais éclairez & inébranlables dans leur créance, ils en sçavoient suffisamment pour les confondre.

Vargas auroit voulu que le Con- [illegible] choix d'un petit nombre de Théologiens habiles sans examiner s'ils étoient Evêques, ou non ; & en acquiesçant absolument à leur jugement. L'autorité d'Aristote & celle de Pline le Jeune, dont il appuye sa pretention, n'est pas ici d'un grand poids. Mais le sacré, le profane, tout est bon à ces politiques reformateurs de la discipline de l'Eglise. Il n'étoit pas besoin à Trente de sortir du corps de l'Episcopat, pour y trouver des sujets d'un merite rare ; ce qui n'empêcha pas cependant qu'on n'y fit

tout l'usage qui convenoit de l'érudition des Théologiens du second ordre. Il y en avoit un grand nombre, au rapport même de Vargas, qui avoüe qu'on employoit tous les jours le matin & le soir à les écouter & qui les represente comme gens capables de tenir tête aux Protestans; on ne les écoutoit pas assûrément sans profiter de leurs lumiéres. Jamais Concile n'a porté de décisions plus sçavamment établies, ni plus sagement énoncées; & l'on admire encore comment dans toutes les matieres, il a designé le point distinctif de la verité & de l'erreur en termes si précis, que la juste liberté des Ecoles Catholiques n'en a souffert depuis ni préjudice ni con- [illegible] dit l'Auteur des » reflexions, que les ennemis de l'E- » glise n'en parlent pas ainsi; mais » faut-il attendre que des gens con- » damnez fassent l'éloge de la pru- » dence & de l'habileté de leurs Ju- » ges?

C'est peu de chose, à le bien examiner, qu'un fait particulier allegué par Vargas, quelque soin que prenne son Traducteur pour en tirer des conse-

quences désavantageuses au Concile. Il s'agit que Vargas prétend avoir appris de l'Electeur de Cologne, qu'il y eut quelques articles décidez à la XIV. session, qui furent corrigez depuis conformément aux remontrances de plusieurs Docteurs que l'Electeur avoit amenez avec lui. Mais 1°, on ne sçait rien d'ailleurs de ce pretendu fait, 2°. Vargas, le seul Auteur qui le produise, n'entre absolument dans aucun détail touchant la personne de ces Docteurs, & la nature des articles mentionnez. 3°. Ces Docteurs de Louvain & de Cologne sur le témoignage desquels Vargas ose condamner le Concile, qu'étoient-ils en comparaison de tant d'Evêques & de Docteurs si habiles [illegible] Ne seroit-ce pas une *legereté de cœur*, de croire la moindre chose sur de telles preuves? Car enfin tout ce que dit Vargas se reduit au jugement de ces particuliers. On sçait qui ils étoient. 4°. Quand le fait seroit certain, on est parfaitement libre de prendre les propres expressions de Vargas dans leur sens le plus favorable. Or Vargas *ne dit* point que le Concile ait varié

après sa décision portée : il dit seulement d'une maniere douteuse » qu'on » a été obligé de corriger ou de suppléer, sans sçavoir lequel des deux » on a fait. Sur quoi l'Auteur des Reflexions remarque qu'on est toûjours bien autorisé à n'attribuer nulle faute à toute assemblée de gens sages ; à combien plus forte raison à un Concile nombreux dans des matieres où ni la passion ni l'interêt n'entre nullement, ou du moins que la moindre faute qui soit possible, s'il y a lieu cependant de traiter de faute un sage ménagement qui pouvoit n'aller qu'à mettre la doctrine en un nouveau jour & à en faciliter l'intelligence..... *In obscuris quod minimum est sequimur*, dit le Droit : la maxime est sans replique à l'égard d'un Jurisconsulte, & l'application toute naturelle.

Ce qui regarde les saufconduits, forme un autre chef d'accusation sur lequel Vargas ménage d'autant moins le Concile de Trente, qu'il croit suivre en cela les intentions de l'Empereur Charles-Quint. Ce Prince connoissoit bien peu le genie des sectaires, *quand il* supposoit de la bon-

ne foi dans les protestations qu'ils fai-
soient de se soumettre à un Concile
legitime & Chrétien. S'ils n'exigeoient
que des assurances pour leurs person-
nes & la liberté d'exposer leurs diffi-
cultez, le Concile avoit pleinement
satisfait à l'un & à l'autre de ces
points, en leur donnant un sauf-
conduit dans la même forme que le
Concile de Bâle en avoit donné aux
Bohemiens : mais comme ils por-
toient leurs prétentions beaucoup plus
loin, l'Empereur avoit tort de les sou-
tenir, & l'on doit extrémement loüer
la fermeté du Legat Crescentis, qui
refusoit d'entendre à aucune autre
condition, „ dût-il lui en coûter la
„ vie.

Il est facile de s'imaginer la confu-
sion qui auroit regné dans cette au-
guste assemblée, dès que l'on en eût fait
le Théatre où les Tenans de chaque
secte eussent été admis, pour défen-
dre hautement leurs nouveaux dog-
mes, sans que l'on pût jamais conve-
nir d'un arbitre pour en décider. Ils
demandoient, dit Vargas en parlant
des Députez de Wirtemberg, que
l'on choisit de part & d'autre des ju-

ges désinteressez pour écouter leurs raisons, & juger équitablement des points controversez. Sur quoi M. le Vassor qui trouve cette demarche reguliere avouë néanmoins, qu'il ne voyoit pas qu'elle fût praticable, tout le monde ayant pris son parti. Ce qui est manifestement reconnoître l'inutilité de toutes les autres clauses sur lesquelles insistoient les Protestans, puisque toutes revenoient à celle-là, & justifier, malgré qu'il en ait, la resistance du Concile. C'est une grande temerité à Vargas de la condamner en des termes aussi durs qu'il le fait, lors même qu'il ne dissimule pas que les Princes & les villes du Parti de Luther étoient fort éloignez de la soumission que l'Empereur en esperoit : jusqu'à inférer des subterfuges dans les pouvoirs de leurs envoyez pour être un jour en état de s'en dispenser. Vouloit-il que par un excès de condescendance le Concile fût sans yeux, & qu'il prodigât servilement son autorité pour devenir le joüet de ces Refractaires ? Le Legat n'en avoit que trop accordé en mettant les choses sur le pié du Concile de Bâle, & l'e-

xemple des Bohemiens lui étoit même une raiſon d'en uſer avec plus de rigueur. Plus de cinquante ſeances s'étoient paſſées à les entendre & à leur repondre, ſans que l'on eût encore avancé d'un pas pour leur réconciliation. » Ils s'en allerent tels qu'ils » étoient venus, dit Vargas, & ils » ne conclurent rien tant qu'ils de- » meurerent au Synode. Quel prejugé contre les pourſuites des Luthériens qui tenoient bien un autre rang que ces pauvres Freres de Boheme & avoient bien un autre credit !

Un Memoire que M. le Vaſſor a mis à la tête des lettres de Vargas fournit à l'Auteur quelques nouvelles réfléxions par où il finit ſon Ouvrage.

M. le Vaſſor dans ce memoire dit beaucoup de choſes à l'avantage des Conciles particuliers ; mais il oſe bien ajoûter qu'il n'y en a jamais eu de General ; qu'il n'y en peut pas même avoir, & qu'ainſi chaque nation eſt en droit de ſe former par elle-même tel gouvernement Eccléſiaſtique qu'il lui agrée, independamment de toute autre autorité.

On sent assez qu'un Proselite Anglican a ses raisons ; quand il avance une pareille proposition. L'Auteur des Reflexions se contente de renvoyer à l'Histoire pour ce qui concerne le fait : & retranché dans le Droit, il soûtient avec vigueur, que quand même il n'y auroit jamais eu de Conciles Generaux, il peut & doit y en avoir selon que les besoins de l'Eglise le demandent. C'est ce qu'il traite à son ordinaire d'une maniere sçavante & judicieuse, appliquant ces remarques à la situation où se trouvoit l'Eglise au tems de Luther & de Calvin : d'où il conclut que malgré les systêmes de M. le Vassor il n'a pas été possible de remedier à tant de maux, par forme Conciliaire, autrement que l'a fait le Concile de Trente.

On donnera dans les mois suivans des Remarques sur ces Reflexions & sur la Critique de Fra-Paolo qui confirmeront de plus en plus les vûës de M. du Tremblay.

ARTICLE V.

TROISIEME VOYAGE DU Sieur Paul Lucas, fait en 1714. par ordre du Roi Loüis XIV. dans la Turquie, l'Asie, la Sourie, la Palestine, la Haute & la Basse Egypte, &c. Imprimé à Roüen, chez Robert Machuël le jeune 1719. & se vend à Paris chez Rebuffé Imprimeur Libraire, ruë Dauphine près le pont neuf à l'Arche de Noé.

ON a donné dans le mois d'Avril 1720. l'extrait du premier volume de ce voyage; on donne aujourd'hui celui du second & troisieme volumes qui contiennent une description exacte de la Basse & Haute Egypte partagée en trois livres qui sont le 4^{e} le 5^{e} & le 6^{e} du voyage entier. Le livre 4^{e} renferme une description très-exacte de la Basse Egypte, avec une carte particuliere de ce qu'on appelle le *Delta* depuis le Caire jusqu'à Damiete & Alexandrie.

Mr. Paul Lucas partit du Caire le *Janvier* 1721.

4. Novembre 1714. accompagné de Mr. Fusibe, que le Consul de la nation Françoise au Caire, lui donna pour compagnon de voyage, avec une lettre pour le Gouverneur de Mahalcu & trois valets à sa suite. Ils s'embarquerent à Boulac pour descendre le Nil sur une petite carasse que Mr. Lucas loüa dans ce dessein. Comme il ne suivoit que le fil de l'eau, il eut tout le loisir de mesurer le cours de ce fleuve & de considerer tous les lieux qui sont sur ses deux bords : le lecteur peut aussi les voir sans peine en faisant des yeux sur la carte qu'on donne ici, le même voyage que fit l'Auteur sur le Nil : je dispense de nommer ces lieux, à moins qu'il n'y ait quelque particularité à en raconter. Le 5^e^ ils arriverent à Semenour à 7. heures du soir, & ils coucherent dans leur barque. Le 6^e^ il fallut faire porter leurs hardes sur des bouriques qui sont les voitures ordinaires de ce païs, & ils traverserent ainsi la plus belle & la plus delicieuse plaine du monde, où l'on trouve à tous momens des canaux qui detournent l'eau du fleuve & des villages assez bien peuplez.

Quand le Nil s'est retiré dans son l
on ne fait que retourner la terre en
mêlant du sable pour la dégraisse
& peu de jours après toute la camp
gne se trouve couverte d'herbe &
fleurs qui presentent de tous côtez
plus charmant de tous les spectacl
Tout le *Delta* ressemble alors à u
charmante prairie émaillée de fleu
de differentes couleurs qui font
plaisir infini à la vûë.

Le soir du même jour on arriva
la grande Mahalcu qui est la capita
de la Garbie, l'une des deux Provi
ces du *Delta*, & sans contredit u
des plus belles villes de l'Egypte. El
parut à Mr. Lucas la mieux bâtie,
la plus grande après le grand Cai
Dès qu'il fut arrivé dans cette ville,
alla presenter la lettre du Consul a
Subagi qui en est le Gouverneur; il
fut reçû avec beaucoup d'honnêteté
& il eut de la peine à se dispenser
loger chez lui; mais voulant avoir
liberté de visiter plusieurs endroits
la ville & des environs, il le pria
trouver bon qu'il pût retourner
l'auberge où il avoit laissé ses hardes.

Un très-beau canal du Nil arro

les maisons de Mahalcu; & les Turcs qui habitent cette ville ont eu soin de bâtir un pont de brique sur lequel on passe pour aller dans une très-belle campagne qui est de l'autre côté.

Comme Mr. Lucas témoigna au Subagi qu'il avoit envie d'aller voir les ruines du Temple d'Isis, cet Officier eut la bonté de lui donner un batteau rempli de provisions, & un de ses Cauvas pour l'accompagner. Nous navigeâmes ainsi, dit M. Paul Lucas, dans plusieurs canaux du Nil, & nous entrâmes enfin dans le grand lit du fleuve, où après une demie heure de navigation, nous mîmes pied à terre pour aller au temple [illegible] est éloigné de Déssout d'où nous étions, que d'une petite lieuë, & est placé au milieu du *Delta* auprès de Bhabeit à une lieuë du Nil vers le Nord, & à trois lieuës de Sommanouad, qui étoit autrefois la ville de Sebenilhe.

On ne remarque, continuë Mr. Lucas, à l'approche de ce lieu qu'un affreux monceau de pierres & de marbres; ce qui fait juger d'abord que ce fameux temple a été detruit par quel-

que tremblement de terre ; car quc
qu'ils soient assez rares en Egypte,
ne faut pas croire qu'il n'y en arri
jamais, puisqu'il y en eut un assez co
siderable pendant que j'étois au Cai

Lorsqu'on vient à examiner
tristes debris, on y voit les restes pı
cieux d'une magnificence qui su
prend. Les pierres qui servoient à
precieux edifice, sont toutes de ma
bre granite, & elles ont chacune
à 15. pieds de long sur 3. ou 4. de l
ge : sur l'une de leurs faces, c'est-
dire, sur celle qui étoit dans l'int
rieur du temple, on voit encore
[illegible] d'une grande beauté & q
veroient sans [illegible] nous cons
l'intelligence, une des plus ancien
histoires du monde ; car je ne do
pas que la vie & les actions de ce
fameuse Reine qui regnoit en Egy
avec son mari Osiris peu de tems ap
le deluge, n'y soit renfermé.

On sçait que le soin qu'elle prit
degrossir l'esprit de son peuple & de
apprendre l'agriculture, lui mer
les honneurs divins, & qu'elle devi
la grande divinité de l'Egypte.

Janvier 1721.

Quel plaisir de pouvoir lire tout ce qu'elle fit pour faire fleurir les beaux arts dans un tems où ils ne venoient que d'éclore, & d'apprendre les secrets d'un Conseil d'Etat composé d'Osiris, d'Isis, de Mercure & d'Apollon!

On auroit sans doute par là la clef & l'explication d'une infinité de fables que les Grecs ont transportées dans leurs histoires.

Les colonnes de ce temple qui sont d'un plus beau marbre granite qu'on puisse voir, ont chacune sept pieds de diametre, & par les proportions d'une leur hauteur, sur tout si on y joint les piédestaux & les chapitaux; mais tout cela est enseveli parmi ces ruines: les habitans du voisinage les font scier pour en faire des meules de moulin, *non hos concessum munus in usus*. Si l'on peut juger de la grandeur du temple par celle de ses debris, il falloit qu'il fût d'une vaste étenduë, puisqu'ils occupent une espace de plus de 500. pas.

Comme Herodote & les autres anciens parlent d'un temple construit au milieu du *Delta* dans la ville de Busiris consacrée à Isis, M. Lucas con-

jecture que c'est de lui dont il parle; que la ville de Busiris située au mil du *Delta* & proche de Sebennite, celle de *Bhabeil*, où sont ces ruines, p qu'il n'y a dans tout le *Delta* d'au monument de marbre qui puisse co venir à ce superbe édifice; mais on n se rien assurer de bien positif sur ce jet, parce qu'il y avoit, sur tout dans *Delta*, un très-grand nombre d'aut temples consacrez à Isis qui sont no mez *Isea* sur la Table Theodosienn

Notre voyageur n'ayant plus ri à observer dans le lieu où étoit le te ple d'Isis, s'en retourna sans ... qu'on lui dit, à quatre lieuës de l près des ruines d'une grande ville, en deux heures & demie de tems il a riva à la Massoure, où selon la trad tion du païs, Saint Loüis fut fait p sonnier, ce qui pourtant, dit M Lucas, est entierement faux; ce Pri ce n'alla pas jusque là; ce fut le Com d'Artois son frere qui y fut tué. Qu qu'il en soit, cette ville est encore a jourd'hui fort peuplée; les bazares sont beaux; il s'y tient un grand ma ché tous les mercredis, où l'on ve

beaucoup de lin, de cotton & toutes sortes de legumes : mais ce qui fit plus de plaisir à notre curieux voyageur, c'est qu'il y trouva de bonnes medailles, & quelques pierres gravées. Il apprit des habitans du païs qu'on trouvoit à 7. ou 8. lieuës de la Massouré dans un lieu nommé *Thesmoys* les ruines d'une ville plus grande que le Caire ; qu'on y voit encore des Pyramides, des Obelisques, beaucoup de belles colonnes & une grande quantité de tombeaux de marbre blanc ; mais l'inondation du Nil avoit tellement gâté les chemins, qu'il ne lui fut pas possible d'y aller.

Ainsi il partit de la Massoure à 3. heures après midi pour continuer de suivre le cours du Nil, & le 13. il arriva à *Damiette*. Comme son dessein étoit de prendre tout le tour du *Delta*, aussi bien par mer que par les deux branches principales du fleuve, il loüa une petite germe pour se rendre à Rosette, & de là il prit les mutes pour aller à Alexandrie. Comme son dessein n'est pas, dit-il, de repeter ici ce que tant d'autres voyageurs ont dit d'*Alexandrie*, & ce qu'il en à rapporté

té lui-même dans ses autres relation
il se contente d'ajouter quelques si
gularitez qu'on ne trouve pas ass
circonstanciées dans les ouvrages
ceux qui ont parlé de cette celet
ville.

Un de ses premiers soins, fut d'a
ler examiner la colonne de Pompé
qui est près d'Alexandrie, du côté
couchant. La curiosité du public se
sans doute satisfaite du dessein qu
en donne avec toutes ses dimensio
Cette colonne a principalement 9
pieds de hauteur, y compris son p
destal & son chapiteau; le piédes
en a 14. & 1828 pieds cubes; le ch
piteau en a 9. de haut & 485. pie
cubes: la colonne 69. & 3347. pie
cubes. Le tout ensemble fait 566
pieds cubes, même de Paris; tout
grand poids est planté & supporté
un pivot de 5. pieds en carré, comm
l'on voit dans la figure fort bien g
vée qu'en a donnée M. Lucas. Il est i
possible, dit notre Auteur, de tro
ver un monument d'une pareille a
tiquité, mieux conservé que celui-
car on ignore, s'il n'est pas mê
plus ancien que Pompée, dont c

voir le piédeſtal. Cette ai-
chargée de hierogliphes, en
differe de la colonne de Pom-

uvelle Alexandrie s'agrandit
jours. Pour l'ancienne, elle
ſent que trois portes ouver-
toutes ces portes ſont belles
ables; on y voit encore des
de granite & de porphire de
re beauté. Notre Auteur aſſu-
in le tour des murailles, qu'il
en fort bon état; mais il eſt
ger, dit-il, que ce ne ſont
êmes qu'Alexandre le Grand
fait élever, comme Pietro
lle qui ne les avoit pas apa-
t bien examinées l'a publié

de plus beau, dit Mr. Lucas, ce fut les tours qui ſont pour la plûpart ornées de colonnes de marbre granite ; il y a quelques-unes de ces tours qui ſont ſi grandes, qu'on pourroit y pratiquer de beaux appartemens. Celle qu'on nomme le Palais de Cleopâtre, eſt de la dernière beauté ; les voutes en ſont ſoutenuës par quatre rangs de belles colonnes de granite : on y remarque encore pluſieurs belles ſalles qui conduiſoient dans des appartemens très-commodes & bien entendus ; ainſi je croirois volontiers, dit notre Auteur, que quoique les murailles ayent été rebâties, les tours y ſont les mêmes que celles qu'Alexandre y avoit fait conſtruire. Je decouvris, ajoute-t-il, au pied des murailles, ſur le bord de la mer pluſieurs blocs de porphire qu'il ſeroit fort facile d'enlever pour en faire d'excellens ouvrages : il y en a qui peſent aſſûrément deux ou trois milliers : j'en enlevai un de cent cinquante livres que j'ai envoyé en France, & on peut juger par cet échantillon de la beauté du porphire & de l'uſage qu'on en pourroit faire. Toutes ces richeſſes ſont
 fort

fort inutiles aux Turcs qui ne ſçavent pas les mettre en œuvre, & qui par conſequent n'en font pas beaucoup de cas.

M. Lucas alla viſiter les catacombes de cette fameuſe ville; mais comme il n'y fit aucune remarque nouvelle, il n'ajoute rien ici à ce qu'il en a dit dans ſes autres voyages. Ce qui lui parut de plus beau & de plus commode à Alexandrie, ce furent les citernes qui y ſont en ſi grand nombre & ſi près les unes des autres, qu'elles regnent preſque par toute la ville, qui eſt comme ſoutenuë en l'air par une infinité de colonnes & de voutes; comme il n'y a point dans tout ce canton de ſource d'eau vive, il a été neceſſaire de conſtruire ces édifices ſouterrains; ce que l'on a fait avec tant d'art & d'induſtrie, qu'elles ſe rempliſſent aiſément lorſque le Nil eſt dans une élevation ordinaire. Les Turcs, malgré leur negligence ordinaire, entretiennent encore quelques-unes de ces citernes, ſans quoi ils manqueroient abſolument d'eau.

On voit de tous côtez dans cette ville, au rapport de notre Auteur,

les triſtes debris des palais & des tem
ples qui y furent autrefois, & on trou
ve à chaque pas des colonnes de mar
bre & de porphire, ſans parler d
celles qui ſont enſevelies ſous terre
& qui ſont ſans doute en plus gran
nombre ; on voit dans une des mos
quées, un rang de colonnes de mar
bre qui ſont de la derniere beauté
autant qu'on en peut juger en les re
gardant par les fentes des portes ; c
il n'eſt pas permis aux Chrétiens d'
entrer : cette moſquée étoit autrefo
une Egliſe dediée à Saint Anaſtaſe.

Quand on eſt hors de la ville, o
ne trouve que de petites montagn
qui ſe ſont formées des debris d
maiſons & des palais, & on ne ſça
roit y foüiller la terre ſans y renco
trer des medailles & de ces pierr
gravées qui étoient autrefois ſi com
munes chez les Romains, & qu'
portoient au doigt en maniere de b
gue pour leur ſervir de cachet.

Pour ce qui eſt du Phare d'Alexa
drie, qui étoit autrefois une des ſe
merveilles du monde, il ne s'en v
plus aujourd'hui que la place, enco
cette place eſt-elle fort incertaine.

La plus commune opinion est, qu'il étoit bâti dans le lieu où est aujourd'hui le Pharillon, qui est une petite forteresse d'une Architecture moderne, à l'entrée du port, sur laquelle est élevé un second château sur lequel il y a une tour, où l'on fait encore fanal pendant la nuit.

On montre encore à Alexandrie le lieu où l'on enseignoit autrefois les sciences qui rendirent cette ville si florissante, parmi lesquelles la Philosophie & l'Astronomie tenoient le premier rang. On les enseignoit d'abord sous des hieroglyphes dont les anciens Egyptiens étoient les inventeurs, & ils ne vouloient pas que ces sciences fussent connuës à tout le monde, mais seulement à un certain nombre de sages. Ces Docteurs étoient à-peu-près en Egypte, ce que les Mages étoient entre les Perses, les Chaldéens chez les Assiriens, les Brachmines dans les Indes, & les Druides parmi les Gaulois; c'est là qu'avoient étudié Homere, Orphée, Pithagore, Platon & ces autres grands hommes, qui porterent ensuite dans la Grece toutes *ces* belles connoissances

qu'ils avoient puisées en Egypte. On voit encore dans cette ville l'Eglise de S. Marc qui est possedée par les Chrétiens Coptes: c'étoit autrefois un fort bel édifice; mais il est à present fort degradé; on y montre quelque degrez, & une partie de la chaire où l'on prétend que S. Marc prêchoit autrefois l'Evangile à ce peuple infidele; elle est encore dans toute sa rondeur & est revétuë par dehors de pierres de diverses couleurs. Le corps de ce S. Evangeliste qui souffrit le martyre à Alexandrie l'an 45. de J. C. a été conservé dans cette Eglise, jusqu'à ce que quelques marchands Venitiens qui revenoient de la Terre sainte, le transporterent à Venise.

Mr. Lucas partit d'Alexandrie le 15. pour retourner à Rosette, & y arriva le soir du même jour: Rosette est le lieu le plus delicieux de l'Egypte, & quoiqu'il soit situé vers le 32^e^ degré de latitude, l'air y est extremement rafraîchi par le vent du nord qui souffle du côté de la mer; il y pleut même quelquefois, ce qui arrive très-rarement en Egypte, & presque jamais au Caire.

Rien ne manque dans cette ville pour les commoditez de la vie, & comme le canal du Nil qui vient du Caire à Rosette est le plus considerable de tout le païs, on y fait le transport de presque toutes les marchandises qui arrivent de la Mer Rouge & de la Haute Egypte, & ainsi il s'y fait un grand commerce; la ville est bien bâtie, & les maisons en sont fort commodes. Deux châteaux qui sont aux deux côtez du canal qui se jettent dans la mer, se deffendent contre les Corsaires.

Notre voyageur partit de Rosette le 17. & remonta le Nil jusqu'au Caire, où il arriva le 23. & le lendemain il alla se promener à la *Matarée*, qui n'est qu'à deux lieuës & demie de la ville du côté du Levant, & où l'on va par une plaine presque par tout couverte de sable.

La tradition du païs porte que c'est le lieu où la Sainte Vierge arriva avec S. Joseph lorsqu'elle fut obligée d'aller en Egypte, pour derober l'enfant Jesus à la persecution d'Herode le Grand. On montre même encore la maison où l'on pretend que demeura

la Sainte Famille. C'est une espece de chambre quarrée au milieu de laquelle on voit un puits assez profond, dont on tire l'eau pour arroser les jardins du voisinage. Les habitans du païs pretendent qu'il y avoit autrefois une grande ville dans cette plaine; mais on n'en trouve à present aucun vestige, si vous exceptez un obelisque chargé d'hieroglyphes dont on donne ici la figure, il est encore sur pied près d'un petit lac qui se decharge dans le Nil. Il a 60 pieds de haut hors de terre, sa largeur d'embas est de cinq pieds neuf pouces; on voit auprès une espece de rempart ruiné. Cette aiguille qui est de marbre granite d'une seule piece, est d'une grande beauté; on y voit aussi un sphinx dont on parlera dans la suite. Les Coptes assûrent que cette ville se nommoit Iseusfet & Tartara; mais Mr. Lucas leur soutint que ce ne pouvoit être que celle d'Heliopolis qui étoit en effet près le canal du Nil, que les Anciens appelloient Babastique.

Quoi qu'il en soit, cette plaine se nomme la Matarée qui veut dire *eau fraiche*, à cause du puits dont on vient

de parler. Si l'on en croit les Coptes du païs, l'eau de ce puits augmenta beaucoup à l'arrivée du Sauveur, & devint douce, d'amere qu'elle étoit auparavant : on l'appelle encore *Bir-ghisa*, qui veut dire puits de Jesus.

Notre Auteur étant de retour à la ville, fut se promener au Vieux Caire qu'on croit avec raison être l'ancienne Babylone; les murailles & les tours qui y restent, sont presque toutes de briques, depuis le bas jusqu'à la moitié de leur élevation, & le reste est bâti de grosses pierres de taille; ce qui porte à croire que les fondemens sont anciens, & que le reste a été construit dans les derniers siecles.

Quoi qu'il en soit, cette place paroît avoir été très-forte. Les habitans du païs disent que cette ville avoit été detruite dans le tems que les premiers Sarasins entrerent en Egypte; qu'ensuite elle fut rebâtie, & prit le nom de Tessad, que les Turcs changerent en celui de vieux Caire, qu'elle porte aujourd'hui. Ce peuple habite un des principaux quartiers de la ville; le reste est peuplé de Chrétiens Coptes, qui y possedent six Eglises, parmi

leſquelles il y en a une dediée à la Ste Vierge, qui eſt très-bien bâtie & d'une belle grandeur. On aſſure que ſainte Helene, mere du Grand Conſtantin, la fit conſtruire pour honorer ce lieu, où la Sainte Famille avoit demeuré pendant ſon ſejour en Egypte; ce qui n'eſt point contraire à la tradition qu'on a rapportée en parlant de la Matarée; car il y a bien de l'apparence que la Vierge fugitive dans ce Royaume fut quelquefois obligée de changer de demeure pour ſe mieux cacher à ceux qui auroient pû la chercher. On voit ſur le bord oriental du Nil où eſt le Vieux Caire, un château qui paroît avoir été bâti ſur des fondemens très-anciens. On aſſure que c'étoit autrefois le palais de Pharaon, & que ce fut près de là que Moïſe fut trouvé ſur les eaux, & ſauvé par la fille de ce Prince. On voit encore dans ce fort la colonne qui marquoit exactement l'accroiſſement du Nil, & dont on attribuë l'invention à un nommé Nicolas Gor, Gouverneur d'Egypte ſous l'Empire d'Heraclius. On y avoit auſſi élevé deux Taliſmans, l'un pour empêcher que

s crocodiles qui venoient de la Haute Egypte ne passent plus avant. Ce Talisman subsiste encore ; c'est un morceau de marbre quarré, long, avec la figure d'un crocodile environné des douze Signes du Zodiaque, & de plusieurs Hierogliphes: on pretend que sa vertu subsiste encore, & que quand les crocodiles sont arrivez près de ce lieu, ils retournent en arriere, se renversant sur le dos. L'autre Talisman avoit été fait pour contenir le Nil dans de justes bornes, & l'arrêter dans le canal qui passe du côté du Vieux Caire.

Un Pacha qui croyoit trouver des tresors cachez sous cette masse, la fit detruire, & peu de tems après, le Nil changea de lit, & prit son cours du côté de Gize.

Pour bien comprendre la Topographie du lieu dont on parle ici, il faut sçavoir que le Nil forme deux bras en cet endroit, & quand il viene à s'enfler, il fournit de l'eau à celui que l'on nomme Calis, qui passe au milieu du Grand Caire; mais on ne coupe la chaussée qui enferme l'entrée, *que quand* le Nil est crû jusqu'à

la hauteur de 16 piques, qui sont des mesures d'environ une demie canne; & cette ouverture se fait alors avec beauçoup de solemnité; tous les Grands du païs sont obligez de s'y trouver avec une affluence infinie de peuple, qui vient se réjoüir de ce que ce fleuve qui est le pere nourricier de toute l'Egypte, vient porter l'abondance & la fertilité dans le païs.

Quand l'eau commence à entrer dans le Calis, le Pacha & les principaux du païs marchent devant, accompagnez des trompettes, des tambours & d'autres instrumens de musique. Ces Magistrats sont suivis d'une foule infinie de peuple, qui danse & chante avec de grandes demonstrations de joye.

Tout le contraire arrive lorsque le Nil ne monte pas jusqu'à 16 piques; on ne voit par tout que des marques de deüil & de tristesse, presages funestes de la famine & de la peste, qui ne manque presque jamais d'arriver dans ces circonstances.

Mr Lucas ajoûte ici, à l'occasion du Nil, une particularité arrivée pendant son sejour en Egypte, & que per-

sonne n'avoit jamais vûë jusqu'alors. Ce fleuve commence ordinairement à croître à la fin de Mai, & continuë jusqu'au 10 ou au 20 d'Août, & quelquefois jusqu'en Septembre, & depuis ce tems-là il diminuë toûjours jusqu'à ce qu'il soit remis dans son lit ordinaire. L'année 1716. il diminua jusqu'au 5 d'Octobre, & il recommença à croître jusqu'au 24, & monta plus haut qu'il n'avoit fait, lorsqu'on avoit coupé le Calis. On étoit fort étonné en Egypte de cet évenement : mais il y avoit moins lieu d'être surpris de cette variation, que de la regularité avec laquelle le Nil depuis tant de siecles, croît tous les ans précisément dans la même saison. Et qu'on dise ce qu'on voudra, il est difficile de comprendre comment les vents amenent regulierement dans Abissinie où sont les sources du Nil, ers les mois d'Avril & de Mai, une ſez grande quantité de nuages, qui ssent tomber une assez grande quanté de pluye pour causer cette inontion periodique ; car la cause de ondation du Nil sur laquelle les ciens & les Modernes ont tant rai-

ſonné, & ſouvent avec ſi peu de vraiſemblance, n'eſt plus à preſent une choſe problematique.

Comme Mr Lucas avoit une forte envie de voir le Mekias, qui eſt le lieu où l'on meſure exactement l'accroiſſement du Nil, & qui eſt dans le château du Vieux Caire, il ſurmonta toutes les difficultez que les Turcs font d'y laiſſer entrer les Chrétiens, à cauſe d'une Moſquée qui eſt dans cet endroit, & pour laquelle ils ont une grande veneration; ce fut un Aga de ſes amis qui lui en facilita l'entrée. On rencontre d'abord une aſſez belle place qui eſt comme la premiere cour du château; on en trouve enſuite une ſeconde, où eſt la belle Moſquée dont on vient de parler, que Sultan Selima a fait bâtir; ce qui la rend ſi reſpectable aux Turcs, qu'ils ont grand ſoin de n'en point laiſſer approcher les Chrétiens; auſſi le conducteur de Mr Lucas le fit-il paſſer bien vîte cet endroit, de peur que ſa curioſité ne le profanât. Ils entrerent enſuite dans un ſalon où demeure celui qui garde la clef du lieu où eſt la colonne qui ſert à meſurer l'inondation du Nil; ce Gar-

it ingenieusement notre Au-
ırès Horace.
lekias eſt une eſpece de grand
r quarré, autour duquel regne
z belle gallerie ſoutenuë par
iers de marbre blanc qui for-
:s arcades avec une baluſtrade,
ıelle on s'appuye pour regar-
. milieu de ce reſervoir où paſ-
ınal du Nil, eſt une colonne
ne de marbre blanc, qui eſt
e en 22 parties égales: la pre-
ſt diviſée en 24 poûces; la ſe-
ıe l'eſt point; mais les autres
arquées juſqu'au haut de la co-
on eſt fort attentif pendant le
e l'inondation à en obſerver
nent les meſures, & on va le

côté, & cet ouvrage eſt fait avec tant d'éxactitude & ſi bien nivelé, que l'eau du reſervoir n'eſt ni plus haute ni plus baſſe que celle du fleuve : notre Auteur ſe donna le tems de bien obſerver cet édifice, d'en prendre toutes les meſures, & d'en lever le plan qu'il donne au public dans ſa Relation.

Comme le Mekias & quelques autres endroits ſervoient aux Egyptiens pour meſurer l'inondation du Nil, les Sphinx repandus dans divers lieux en marquoient les commencemens. C'étoient de grandes Coloſſes d'une ſeule pierre qui repreſentoient la tête d'une femme ſur le corps d'un lion ; & cette figure dont les Thebains deſcendans de Cadmus ſe ſervirent dans la Grece pour detruire un monſtre qui devoroit ceux qui ne pouvoient pas expliquer les énigmes qu'il propoſoit, étoit parmi les Egyptiens, d'où ils en avoient pris l'idée, un ſimbole Aſtronomique qui marquoit dans quel tems arrivoit l'inondation du Nil ; & comme ce fleuve commençoit à croître au mois de Juillet, & continuoit dans le mois d'Août, lorſ-

que le soleil parcourt les signes du Lion & de la Vierge ; on en avoit representé les deux figures. On trouve de ces Sphinx que le tems n'a pas encore detruits. Pline assure que le Sphinx de Memphis étoit long de 143 pieds, que la tête seule en avoit 102 de tour, & qu'il avoit servi de tombeau au Roi Amasis. La description que M. Lucas a faite du Mekias & des autres ouvrages qu'on a élevez en Egypte dans differens tems, pour annoncer ou mesurer l'inondation du Nil, lui a donné lieu d'examiner tout de suite les differentes variations & les effets qu'elles produisent, & par une suite necessaire il s'est trouvé engagé à parler de la fertilité de l'Egypte & de la maniere dont on s'y prend pour profiter du debordement d'un fleuve qui seul nourrit & abreuve tout ce florissant Royaume d'une maniere aussi constante qu'elle est merveilleuse, & cela depuis que ce païs est habité, c'est-à-dire, depuis les premiers siécles qui suivirent le deluge ; la nature, à quelques exceptions près qui n'ont pas été de longue *durée*, ayant toûjours été *constante sur* cet article.

ARTICLE VI.

ELOGE DE MADAME Dacier.

NOus sommes redevables au public d'un éloge historique des personnes sçavantes que perd la République des lettres, & nous nous acquitons toûjours d'une si juste obligation lorsque nous avons des Memoires sur quoi on puisse compter. C'est ce qui nous fait saisir avec empressement l'occasion qui se présente. La Republique des lettres vient de faire une perte des plus considerables en la personne de Madame Dacier. Les qualitez de cette Dame, son esprit, son érudition, sa sagesse, ses vertus meritoient un éloge des plus distinguez. Il nous en est venu un de si bonne main, que nous esperons que le public en sera content. On ne peut être plus instruit de ce qui regarde cette illustre morte, que l'est le celebre Academicien de qui nous le tenons: l'amitié se fait sentir dans cet éloge, mais une amitié toujours juste & équitable.

Nous avons ajoûté les deux lettres qui y sont citées que nous avons eu soin de recouvrer & de conserver à la posterité; la premiere est de Madame Dacier alors Mademoiselle le Fevre; *c'est* un compliment en Latin à la Reine de Suede qui eut le bonheur de plaire à cette grande Princesse, toute accoutumée qu'elle étoit à recevoir cette espece de tribut de la part de tous les Sçavans polis de l'Europe; la seconde est la Réponse obligeante de cette sçavante Reine qui finit par un trait de son zele pour la Religion, trait qui étant demeuré inconnu jusqu'à present, est une preuve convainquante de la sincerité de ce zele aussi bien que de l'estime & de la bonté qu'elle avoit pour Madame Dacier.

Cet article finit par deux pieces de vers très-dignes des deux habiles Academiciens qui en sont les Auteurs, & de la celebre défunte, à l'honneur de qui elles ont été composées.

Anne le Fevre, Fille de Taneguy le Fevre Professeur en belles lettres à l'Academie de Saumur, & de Marie Olivier, naquit à Saumur sur la fin de l'année 1651.

M. le Fevre avoit alors un ami particulier fort ſçavant en Aſtronomie, & qui étoit fort entêté de l'Aſtrologie judiciaire, qu'il croyoit une ſcience fort ſolide & fort heureuſe. Cet homme avoit fait pluſieurs horoſcopes, où le hazard l'avoit fait réüſſir aſſez ſouvent. Le jour même qu'Anne le Fevre vint au monde, le pere dit à cet ami qu'il devroit bien tirer la figure de cet enfant & lui donner l'heure préciſe de ſa naiſſance. L'Aſtrologue va chez lui, & après avoir bien travaillé à cette figure il rapporta le papier à M. le Fevre, lui diſant qu'il l'avoit trompé & qu'il n'avoit pas bien marqué l'heure; car diſoit-il, je vois dans cette naiſſance une fortune & un éclat qui ne peuvent convenir à une fille. Anne le Fevre s'eſt toujours ſervie depuis de cet avanture pour faire voir le frivole de cet art qui avoit trouvé de ſi grandes choſes dans l'horoſcope d'une fille qui n'avoit aucune fortune, & qui menoit la vie d'une recluſe. Mais d'autres au contraire ont voulu faire valoir cette prédiction, & s'en ſervir pour établir & autoriſer cet art en rapportant ces gran-

des promesses de fortune & d'éclat à la haute reputation que cette fille s'est acquise; son pere ne pensoit nullement à l'élever dans les lettres ; mais le hazard ou plûtôt la providence en decida autrement. M. le Fevre avoit un fils qu'il éleva avec grand soin : pendant qu'il lui faisoit des leçons, Anne le Fevre, qui avoit alors onze ans, étoit presente & travailloit en tapisserie. Il arriva un jour que le jeune écolier repondant mal aux questions de son pere, sa sœur le souffloit en travaillant, & lui suggeroit ce qu'il devoit repondre ; le pere l'entendit, & ravi de cette découverte, il resolut d'étendre sur elle ses soins & de l'appliquer aux lettres. Elle fut très-fâchée d'avoir tant parlé, car dès ce moment elle fut assujettie à des leçons réglées ; elle fit en peu de tems de si grands progrès, que son pere charmé d'un si excellent naturel, s'appliqua entierement à l'instruire. De son écoliere, elle devint son conseil ; de sorte qu'il ne faisoit rien sans le lui communiquer. Elle prenoit souvent la liberté de disputer avec lui. Une de leurs *plus celebres* disputes fut sur

le Quint-Curce de M. de Vaugelas. Son pere le lui faiſoit lire devant lui, & étoit charmé de cette traduction qui en effet a de grandes beautez pour le tems où elle fut faite ; mais elle avoit l'audace de lui marquer des choſes qui lui déplaiſoient, de grandes negligences pour le ſtile, des fautes mêmes de langue & des endroits mal traduits ou mal rendus, & ſouvent il étoit forcé d'en convenir. Le dépit de s'être trompé ne faiſoit qu'augmenter en lui la joye de voir dans une perſonne ſi jeune un ſentiment ſi fin & un goût ſi exquis.

Dès qu'elle ſçut aſſez de Latin pour lire Phedre & Terence, il l'appliqua au Grec ; cette langue eut pour elle tant de charmes, qu'en peu de tems elle fut en état de lire Anacreon, Callimaque, Homere, & les Tragiques Grecs. Elle marquoit dans ſes lectures un ſentiment ſi vif de toutes les beautez de ces excellens originaux, que ſon pere étoit ravi, & que le plaiſir de l'inſtruire adouciſſoit toutes les peines de ſa profeſſion. Pour la divertir dans ſes études ſerieuſes, il lui apprit l'Italien, elle lût avec lui

ieurs Poëtes & enfin le Tasse où
démêloit admirablement la diffe-
ce qu'il y a entre ce Poëte & Vir-
& Homere.
En 1672. le Prince Palatin fit
nneur à M. le Fevre de l'appeller
ydelberg pour faire fleurir l'U-
sité de cette ville & en augmen-
l'éclat, & lui fit des offres très-
tageuses & très-glorieuses. M. le
e accepta ce parti & le Prince
it tant de joye, qu'il la lui mar-
lui-même par cette lettre.

A Heydelberg le 13. *d'Août* 1672.

lonsieur le Fevre..... j'ai bien
a joye de la resolution que vous
prise de venir ici, & je me pro-
s de la reputation que vous avez,
vous contribuerez beaucoup à
at de l'Université de Heydelberg:
ique je ne sois pas tout ce que
s croyez & ce qu'on vous a dit,
e laisse pas d'avoir une estime sin-
ere pour les personnes de votre
ité. Ne doutez point qu'en votre
iculier vous n'en receviez des
ques, & que je ne vous témoigne

dans l'occasion presente & par tout que je suis,

Monsieur le Fevre,

Votre bien affectionné,
Charles Loüis P.

La seule peine qu'avoit M. le Fevre, c'étoit la harangue augurale qu'il devoit faire en prenant possession de son emploi : il la témoigna au Prince, & le Prince eut la bonté d'applanir cette difficulté, & lui manda qu'il composeroit la harangue & qu'il la feroit reciter par son fils. Il se preparoit donc à partir & tous ses balots étoient faits ; mais dans ce même tems-là il fut surpris d'une fiévre violente qui l'emporta l'onziéme jour.

Sa fille vint à Paris l'année suivante ; sa reputation l'y avoit déjà devancée. Elle s'appliqua à travailler alors sur Callimaque. Elle en fit voir quelques Cahiers à M. Huet Sousprecepteur de Monseigneur le Dauphin, depuis Evêque d'Avranche, & à plusieurs Sçavans de la Cour. Cela fit tant de bruit, que M. le Duc de Montausier lui fit proposer de travailler à quelques Auteurs Latins

pour l'usage de ce jeune Prince. Elle rejetta d'abord cette proposition qu'elle trouvoit au-dessus de ses forces. M. de Montausier ne se rebuta point, il lui fit l'honneur de la venir voir; & charmé de la conversation qu'il eut avec elle, ne la quitta point qu'il ne l'eût disposée à obéir & à accepter une chose qui lui étoit si glorieuse, & dont il lui faisoit attendre de grands avantages.

En 1674. elle donna le Florus avec des Commentaires Latins. Florus fut bien-tôt suivi d'Eutrope.

La renommée fit retentir le bruit de son nom par toute l'Europe. La Reine de Suede Christine en fut frappée; elle lui fit faire des complimens par Monsieur le Comte de Conigsmark. Mademoiselle le Fevre pour témoigner à la Reine sa reconnoissance d'un si grand honneur, écrivit à Sa Majesté une Lettre Latine, & lui envoya son Florus. La Reine reçût son present avec bonté, & daigna l'en remercier par une lettre très-honorable. On donnera les deux lettres à la fin de cet éloge. Quelque-tems après, elle lui fit encore l'hon-

neur de lui écrire pour la presse[r de]
se convertir & pour l'attirer au[près]
d'elle avec des offres très-ava[nta-]
geuses.

En 1680. elle donna le *Dictys C[re-]*
tensis & le *Dares Phrygius*, avec [des]
Commentaires Latins très-sçava[ns,]
où elle demasqua admirablement [ces]
Auteurs.

En 1681. elle donna l'*Aurelius V[ic-]*
tor, pour se delasser de ses trav[aux]
d'autant plus penibles qu'il falloi[t]
faire des Tables de tous les mo[ts]
(travail qui lui étoit insupporta[ble,]
& qu'elle comparoit à celui qu['on]
fait aux carrieres & aux mines.) E[lle]
donna la même année une traduct[ion]
d'Anacreon en François avec des [re-]
marques. Cet ouvrage eut un suc[cès]
merveilleux. On trouva dans ce[tte]
traduction une naïveté si grande, [une]
si noble simplicité, & un si heur[eux]
genie pour la langue, qu'on atten[dit]
beaucoup d'elle dans ce genre d'é[cri-]
re. M. Despreaux lui donna ce[tte]
loüange, qu'elle devoit faire to[m-]
ber la plume des mains à tous c[eux]
qui entreprendroient de traduire [ce]
Poëte en vers, & la suite n'a pas r[ien]
justifié ce grand éloge.

En 1683. elle donna trois Comedies de Plaute, avec des remarques & un examen selon les regles du Théatre.

En 1684. l'Academie *de Ricovrati* de Padouë fit l'honneur à Madame Dacier de lui donner une place dans son corps; les lettres en sont dattées du 14. de Septembre 1684.

Elle avoit déjà declaré à M. le Duc de Montausier & à M. l'Evêque de Meaux le dessein qu'elle avoit de se convertir; car il y avoit quelque tems qu'elle avoit ouvert les yeux à la verité; mais comme M. Dacier qu'elle avoit épousé n'étoit pas encore convaincu & qu'il vouloit se mettre à couvert de l'illusion que les vûës de la fortune pourroient lui faire, & se retirer dans un lieu où il pût travailler à s'éclaircir, ils partirent au commencement de l'année 1684. pour aller en Languedoc où ils avoient un bien mediocre, mais que leur sagesse leur faisoit trouver suffisant. Leurs amis n'oublierent rien pour empêcher ce voyage; & M. de Charleval, cet homme si celebre par la delicatesse de son esprit, croyant que

c'étoit le mauvais état de leurs affaires qui les forçoit à prendre ce parti, vint leur apporter dix mille livres en or, les conjurant de les accepter. Ils le refuserent en lui donnant toutes les marques de reconnoissance que meritoit cette generosité. Madame Dacier avoit commencé à faire imprimer deux Comedies d'Aristophane qu'elle avoit traduites en François avec des remarques; elles furent achevées d'imprimer en son absence.

Dès qu'ils furent arrivez à Castres, leur unique application fut la lecture de l'Ecriture Sainte & des Peres. Dieu benit les soins qu'ils prirent de s'instruire, & donna à leurs études la benediction qu'il ne refuse jamais à ceux qui le cherchent avec sincerité; ils firent leur abjuration en 1685, & travaillerent utilement à la conversion de plusieurs personnes que leur exemple avoit touchées.

Au mois de Janvier 1686. ils revinrent à Paris; ils furent presentez au Roi, par M. le Duc de Montausier & par M. l'Evêque de Meaux. Sa Majesté les reçût avec une bonté digne d'être à jamais celebrée, & leur parla

non comme un homme, mais comme un Ange.

Dès ce tems-là, Madame Dacier commença à travailler sur Terence, n'étant pas contente de celui que le Port-Royal avoit donné. Quand son dessein fut connu, elle se trouva exposée aux persécutions de plusieurs de ses amis qui firent tous leurs efforts pour la détourner de cette entreprise. Ils lui representerent que le Terence de Port-Royal avoit si bien réüssi, que quand même le sien seroit meilleur, le préjugé fondé sur la reputation de ceux qui avoient travaillé à cette traduction, seroit contr'elle, & qu'elle auroit le déplaisir d'échoüer dans son dessein. Ces oppositions bien loin de la rebuter, enflammerent encore plus son courage, elle se donna des peines incroyables pour vaincre ce prejugé. Elle se levoit à cinq heures du matin pendant un hyver fort rude, & fit quatre Comedies; mais quelques mois après, quand elle relut son ouvrage, & qu'elle le compara à l'original, elle trouva que son grand travail lui avoit nui; que *son ouvrage* sentoit la lam-

pe à la lueur de laquelle il avoit été fait, & qu'elle étoit fort éloignée d'avoir attrapé la naïveté, les graces & la noble ſimplicité de ſon Auteur. Affligée au dernier point du mauvais ſuccès de cet eſſay & degoûtée de ſon travail, elle eut le courage de jetter au feu ces quatre Comedies, & de recommencer. Comme elle s'y prit avec plus de moderation, elle réüſſit beaucoup mieux, & mit enfin cet ouvrage dans une ſi grande perfection, qu'il fut admiré de tout le monde & de ceux mêmes qui lui avoient été les plus oppoſez, & que le Terence de Port-Royal diſparut. Une choſe bien ſinguliere & bien honorable pour elle, & qui eſt arrivée à peu de Critiques, c'eſt qu'ayant pris la liberté de changer des Scenes & des Actes, ſes conjectures ſe trouverent enſuite confirmées par un excellent manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. Ce Terence parut en 1688.

En 1689. Monſieur de Harlay premier Preſident du Parlement, homme comparable aux plus grands perſonnages de Rome & d'Athenes, prêta ſa maiſon du Meſnil-montant

à Monſieur & Madame Dacier qu'il honoroit de ſa bienveillance & de ſa confiance : & il alloit deux fois par ſemaine ſouper avec eux. Ce fut là qu'*ils* entreprirent la traduction des reflexions de l'Empereur Marc Antonin avec des remarques. Ils ajoûterent la vie de cet Empereur, & ils dedierent l'ouvrage à ce genereux ami, comme un fruit qui lui appartenoit, étant né dans ſon jardin : à tous les voyages que M. de Harlay faiſoit à ſa maiſon, ils lui liſoient ce qu'ils avoient fait, & il étoit charmé de la lecture de ces maximes. Cet ouvrage parut en 1691.

En 1692. Monſieur Dacier perdit Monſieur ſon pere, & Madame Dacier alla ſeule à Caſtres pour y regler leurs affaires domeſtiques. Elle en revint en *1693.* à ſon retour elle jugea que l'ouvrage le plus important pour elle & le plus neceſſaire, c'étoit de s'appliquer à continuer l'éducation qu'elle avoit déjà commencé de donner à une fille & à un fils que Dieu leur avoit donnez. Ces enfans répondirent ſi bien à ſes ſoins, que le fils à dix ans *qu'il avoit* quand il mourut,

étoit plus avancé qu'on ne l'est ordinairement à vingt ; on en jugera par ce seul trait : elle lui avoit fait lire Herodote , & comme il avoit une passion extrême pour les lettres , & une avidité insatiable pour la lecture , il lui avoit dérobé un Polybe qu'il lisoit en secret. Ce vol fut decouvert, & un des plus grands hommes de notre siécle lui ayant demandé un jour quel jugement il faisoit de ces deux Historiens , cet enfant lui repondit, *Herodote est un grand enchanteur ; mais Polybe est un homme d'un grand sens.*

Cet enfant mourut en 1694. Elle supporta sa perte avec sa constance ordinaire, & elle aida à consoler son mari qui retrouvoit tout en elle. Son unique consolation fut de continuer à élever sa fille , qui quelques années après se fit Religieuse à l'Abbaye de Longchamp.

Elle eut ensuite une autre fille qu'elle éleva avec le même soin , & qui réünit en elle tous les talens & toutes les vertus qui pouvoient orner & perfectionner son sexe. Cette fille mourut à l'âge de dix-huit ans ; sa mere immortalisa sa douleur & le merite

de cette jeune personne dans sa Preface de l'Iliade, où elle lui a élevé un tombeau plus durable que toutes les statuës. L'éloge qu'elle en a fait, a été regardé comme un chef-d'œuvre, qui n'est inferieur à rien de tout ce que les Anciens & les Modernes ont fait dans ce genre.

Monsieur Dacier avoit entrepris la traduction de Plutarque ; le premier volume parut en 1694. Madame Dacier voulut partager ce travail avec lui, & elle fit deux vies. Mais ce travail ayant été interrompu par d'autres ouvrages dont Monsieur Dacier se trouva chargé, elle porta ailleurs ses vûës. Comme elle souhaitoit depuis long-tems de donner un Homere avec des remarques pour faire sentir les beautez de ce grand Poëte, elle commença à y travailler, & laissa à Monsieur Dacier l'honneur d'achever seul le Plutarque, si le public le demandoit.

Elle sentoit si vivement les beautez sublimes qui brillent dans ce grand Poëte, qu'elle étoit souvent découragée, voyant qu'il ne lui étoit pas possible de faire passer dans sa prose

le nombre, l'harmonie, la force & les charmes de l'original. Toujours mécontente elle retouchoit incessamment les plus beaux endroits. Il y en a plusieurs qu'elle traduisit de six ou sept manieres, & elle mettoit souvent à la marge de ces endroits, *je n'y suis pas encore.* Enfin elle acheva l'Iliade qui parut en 1711.

Cet ouvrage qui devoit mettre Homere à couvert de toute censure & lui assurer dans notre siécle l'admiration que tous les siécles passez avoient euë pour lui ne gagna point M. D. L. M. qui donna son Iliade avec une Preface où ce grand Poëte est fort maltraité, & où le nouveau Censeur fait revivre avec des tours plus ingenieux les malheureuses critiques que des Auteurs décriez avoient mises en avant sans aucun succès; une partie de sa critique tomba sur Madame Dacier qui se vit par là obligée de défendre Homere & de se défendre elle-même contre les attaques du nouveau Censeur. En 1714. elle donna son traité des causes de la corruption du goût, où elle découvrit les sources des faux jugemens que les Critiques

Modernes ont portez de ce grand Poëte. Cet ouvrage futreçû avec un grand applaudissement, & un des meilleurs juges sur ces matieres lui donna cet éloge, que c'étoit un excellent traité de Rhetorique & de Poëtique.

Cette reponse fut suivie de celle qu'elle fit au R. P. Hardouin en qui elle admiroit une étenduë infinie de connoissance, tant dans le sacré que dans le profane, mais dont elle ne pouvoit admettre la maniere d'expliquer les fictions d'Homere. Dans cette reponse elle tâche de développer d'une maniere fort simple les beautez du Poëte & la verité qu'Homere a cachée sous ses fictions.

M. D. L. M. qui vit bien que si ce traité des causes de la corruption du goût demeuroit sans réponse, tout le parti moderne qui s'étoit élevé contre Homere étoit perdu, y répondit. Madame Dacier combattit cette reponse avec beaucoup de force, mais M. de Valincour Secretaire General de la Marine & des commandemens de S. A. S. Monseigneur le Comte de Toulouse, homme non moins res-

pectable pour ſes vertus, qu'eſtimable par ſon grand ſçavoir & par les talens de ſon eſprit, lui ayant donné à ſouper avec M. de la Motte, la gayeté de la table & la politeſſe de cet ennemi d'Homere la déſarmerent. Elle ſupprima ſon ouvrage qui eſt demeuré dans ſon cabinet.

Elle entreprit enſuite l'Odiſſée qui parut en 1716. & qui fut jugée digne ſœur de l'Iliade. Pendant qu'elle corrigeoit les dernieres feüilles de la ſeconde édition qu'on vient de faire de ſon Iliade, on lui communiqua une partie de la Préface de M. Pope ſçavant Anglois qui a traduit Homere en vers. Elle fut choquée des faux éloges que cet Auteur donne à ce Poëte, & elle crût qu'il étoit encore plus important de faire voir la fauſſeté de ces éloges, qu'il ne l'avoit été de refuter les fauſſes critiques qu'on en avoit faites. C'eſt ce qu'elle fit dans une petite reponſe qu'elle a ajoûtée à cette nouvelle édition, & c'eſt ſon dernier ouvrage.

Elle ſouhaitoit paſſionnément de donner le Virgile comme l'Homere, & on le lui demandoit de tous côtez ;

elle avoit déjà assemblé beaucoup de materiaux qui promettoient un bel édifice ; mais les deux dernieres années de sa vie elle s'est trouvée si accablée d'infirmitez, qu'elle n'a pû accomplir son desir.

Les talens de son esprit étoient inferieurs aux qualitez de son cœur ; on n'a jamais vû dans une femme plus de courage, de fermeté, de bonté, d'égalité d'ame, de pieté, de sagesse & de modestie. Elle avoit sur tout une charité ardente pour les pauvres ; elle s'est souvent mise à l'étroit pour les secourir, & M. Dacier lui ayant representé un jour qu'elle devoit se moderer & avoir égard à l'état de leur fortune, elle lui dit ces mots si remarquables : ce n'est pas les biens que nous avons qui nous feront vivre ; ce sont les charitez que nous ferons, elles nous rendront amis de Dieu & elles contribueront à effacer nos pechez.

Sa modestie étoit si grande, que jamais elle ne parloit de science ni de ce qu'elle avoit fait, & qu'elle ne faisoit jamais paroître dans ses conversations l'avantage qu'elle pouvoit

avoir de ce côté-là ſur la plûpart de ceux avec qui elle s'entretenoit ; ſes amis mêmes les plus particuliers avoient de la peine à la faire entrer dans des matieres de ſcience & de belles lettres. Elle ſe proportionnoit toûjours à la portée de ceux qu'elle voyoit, & jamais elle ne s'élevoit au-deſſus du commun. Ceux qui ne la connoiſſoient point, ne pouvoient découvrir en elle qu'une femme ordinaire qui ne ſçavoit que garder les bienſeances de ſon ſexe : on peut rapporter ici une choſe aſſez ſinguliere. Les Sçavans du Nord qui voyagent ont grand ſoin de viſiter dans tous les païs les perſonnes qui ſe ſont diſtinguées dans les lettres, & portent avec eux un livre, où ils les prient de mettre leur nom avec une ſentence. Un Gentilhomme d'Allemagne très-ſçavant fit l'honneur à Madame Dacier de la venir voir ; il lui preſenta un livre pour la prier d'y mettre ſon nom & une ſentence. Elle vit dans ce livre les noms des plus Sçavans hommes de l'Europe ; cela l'effraya : elle lui dit donc qu'elle rougiroit de mettre ſon nom parmi tant de noms il-

lustres, & que cela ne lui convenoit point; il ne se rebuta pas; plus elle se défendoit, plus il la pressoit. Il revint plusieurs fois à la charge. Enfin vaincuë par ses importunitez, elle prit la plume & mit son nom avec ce mot de Sophocle:

γυναιξὶν ἡ σιγὴ φέρει
Κόσμον ......

Le silence est l'ornement des femmes.

L'étranger surpris & étonné de ce trait qui marquoit si parfaitement son caractere, demeura dans l'admiration.

Dans ces derniers troubles qui ont affligé l'Eglise & qui l'affligent encore, on a souvent voulu l'obliger à parler, & à dire son sentiment: elle repondoit toûjours que ce n'étoit nullement aux femmes de se mêler de si grandes affaires, & qui étoient si fort au-dessus d'elles; qu'elles devoient se contenter de gemir & de prier Dieu qu'il éclairât ceux qui devoient appaiser ces troubles par leurs décisions.

Des gens pieux qui avoient meil-

leure opinion d'elle qu'elle n'en avoit elle-même, ont souvent fait des tentatives pour l'obliger à travailler sur quelques livres de l'Écriture Sainte, & d'en donner une traduction avec des remarques. Elle a toûjours rejetté bien loin cette proposition, & pour toute réponse elle disoit qu'une femme devoit lire l'Écriture Sainte, la bien mediter, regler sur elle tous ses devoirs, & garder le silence que S. Paul lui impose.

Elle mourut le Samedi 17^e^ d'Août 1720. après avoir donné pendant toute sa maladie qui étoit très-douloureuse & en recevant ses Sacremens, toutes les marques les plus édifiantes d'une pieté solide & éclairée, & d'une foi vive. Elle ordonna qu'on l'enterrât le plus simplement & sur tout sans tentures. Elle craignoit que ces tentures dont on tapisse les Eglises ne fussent souvent des enseignes de la vanité, & elle disoit qu'un fidelle qui meurt dans la grace de Jesus-Christ, étoit un sujet de triomphe pour l'Église, & que l'Église, si elle en étoit assûrée, ne devroit pas se revêtir de deüil les jours de son triomphe.

Article VII.

COPIE DE LA LETTRE DE Madame Dacier, alors Mademoiselle le Fevre, à la Reine de Suede.

SERENISSIMÆ REGINÆ CHRISTINÆ.

Nemo est, Regina Serenissima, qui maximum Christinæ nomen non audiat, adeoque nemo qui illud enitè demiretur; sed me præter omnes egregia quædam invasit majestatis tuæ veneratio, ita ut vix mihi verba suppetant quibus eam tibi satis ex diuturno animi mei voto possim testari: vera dico, Regina Serenissima, cum te talem ac tantam intueor.

ὡς βρογκον εμοὶ γὰρ αὐδᾶς
ὐδὲν εσθ ἥκει.

Mihi pudor in aures dictat esse illud plenum opus aleæ, quodque eruditissimi potentissimique scriptores reformident ad te scribere, quam omnes artes ambiunt.

Τέχνη γὰρ αμφιλαφὴς ὔ τις τόσου.

Verùm vicit tandem honesta necessi-

tas, Regina Serenissima; nam qui possem ego crimen effugere si sola taceam, dum omnia tibi ἐυφημούντων *vocibus resonant? non quòd vocem meam eam esse existimem quâ laudes tuæ queant decantari, sed ut olim triumphantium pompam non modo Equites & Senatorum amplissimus ordo prosequebantur, verùm etiam milites & plebs tenuissima suis concentibus celebrabant, ita inter acclamantium tibi turbas, ego quoque per te modo fas sit, Regina Serenissima, quoquo modo exaudiar, ut* currus sine pompa tui. *Neque verò illud sperandum esse arbitror fore ut præconem ullum invenias qui virtuti tuæ par sit; multa semper erunt quæ ejus aciem fugiant; sic enim te super omne mortale genus evehit ardens virtus, ut vultus nostros deseras, nullique fas sit te*

Posse sequi summoque volans dum tendis olimpo,
Sublimem aspicere

Nam vel illud tantum quis tibi ritè celebrandum suscipiat, Regina serenissima, videlicet cum tu, quo te totam sapientiæ traderes, regale solium ita reliquisti, ut non tam descendisse quàm ex eo te altiùs sustulisse supraque sceptra &

coronas te te composuisse visa sis : hac & alia multa quamtumvis acutissimus scriptor arte suâ assequi numquam possit, nisi illi majestas tua latentem sublimis eloquentia semitam monstret ; quare nobis decentius multo est dum cursum tuum quàm longissimè observamus, virtutes tuas religiosissimè meditari, tibi que tantùm & voce & manibus plaudere. Utinam, Regina Serenissima, meum in te cultum & reverentiam probes, opusculaque illa duo qua majestati tua mittere ausa sum bibliotheca tua jure donare non dedigneris.

Majestati tuæ devotissima
Anna Tanaquilli Fabri filia.

Parisiis 15 *Martii* 1678.

COPIE DE LA LETTRE DE la Reine de Suede à Mademoiselle le Fevre.

Mademoiselle le Fevre ; vos expressions pleines de zele & d'affection pour moi, aussi-bien que vos livres ont été aussi agreablement reçûs que vous le pouvez souhaiter, ayant voulu vous en assûrer moi-même en vous remerciant des agreables heures que

votre Florus m'a fait passer. Il vous est bien glorieux d'avoir contribué un Auteur de cette importance à l'instruction de Monsieur le Dauphin & d'être à part avec les sçavans hommes qui travaillent avec tant de soin & de succès à ce grand ouvrage. Je vous avouë que si j'étois capable d'envie, ce ne seroit ni la fortune presente de la France qui fait tant de jaloux, qui m'en donnera ni ne l'envieras pas à ce jeune Prince la succession d'un des plus beaux & des plus grands Royaumes de l'Europe qui l'attend; mais j'avouë sincerement que je suis capable de porter une espece de noble envie au bonheur & à la gloire de son admirable éducation; qu'il est heureux & qu'il doit avoir des obligations inestimables au Roi son pere! Mais vous de qui on m'assure que vous êtes une belle & agréable fille, n'avez-vous pas de honte d'être si sçavante? En verité c'est trop, & par quel charme secret avez-vous sçû accorder les muses avec les graces; si vous pouviez attirer à cette alliance la fortune, ce seroit un accroissement presque sans exemple auquel on ne sçauroit rien

ſouhaiter de plus, ſi ce n'eſt la connoiſſance de la verité qui ne peut être long-tems cachée à une fille qui peut s'entretenir avec les ſaints Auteurs dans leurs naturelles. J'eſpere & ſouhaite avec l'aide de Dieu qu'un jour ils vous perſuaderont ſi vous les conſultez ſans preoccupation, qu'environ 1500 années avant que les Luthers & les Calvins euſſent renoncé à la verité, tout ce qu'il y avoit de gens raiſonnables, & grands dans notre monde étoient auſſi Catholiques que nous le ſommes tous aujourd'hui ici à Rome, & comme l'eſt la plus ſaine & la meilleure partie de notre France : à quoi peut ſervir toute votre ſcience ſi vous ignorez ce point ſi important ? Donnez-vous la peine d'y faire une reflexion ſerieuſe & priez Dieu qu'il ouvre un jour vos yeux & votre cœur à la verité.

A Rome ce 22 Mai 1678.

Chriſtine Alexandra.

Et au deſſus,
Pour Damoiſelle le Fevre.

ARTICLE VIII.

AD V. C. ANDREAM DAcerium, de obitu Annæ Fabræ Conjugis.

ELEGIA.

Vixit amata tibi, nostris jam libera curis,
Nec timet humanas ampliùs Anna vices.
Tu gemis erepta mœrens uxore maritus;
Cernis & in tota nil nisi triste domo.
Non sic Eurydicen ploravit flebilis Orpheus,
Bis raptam stygiâ transvada furva rate.
Tu gemis. Anna tuo fruitur, jam Diva, dolore,
Et lacrymis gaudet nobilitata tuis.
Non tamen ut solitæ corrumpas munia vitæ,
Aut stilus è dextra languidiore cadat.
Namque, ubi desertum fletu satiaris amorem,
Senseris & viduos lentiùs ire dies;
Te jubet ipsa modum facere, ac mœrore soluto,
Tædia non longæ ferre molesta viæ.

icet ad metam properè veniemus
eamdem,
Noster & admissis uritur axis equis.
uod superest avi Musis tradamus; &
ipsa,
Constet mutando nostra labore quies.
Hac ratio vitæ vobis, hic temporis usus.
Musarum in castris & vir & uxor
erant.
Anna, colu positâ Graiorum scripta
terebat;
Aut factum prælo docta parabat opus.
Te stilus aut vigili curâ relegenda juva-
bat,
Humida compositis pagina facta no-
tis.
Vnde tot ad seros ibunt monumenta ne-
potes,
Majus & ex vobis Gallia nomen
habet,
Qui prius ignotam mortalibus extudit
artem,
Exprimitur totus qua simul arte liber,
Milliaque ex una ducens exempla ta-
bella,
Proposuit cunctis adspicienda locis;
Is leto eripuit nos nostraque, & omne
per avum.
Doctrina faciles fecit habere vias

Janvier 1721.

ANNÆ FABRÆ
TVMVLVS.

Conjuge Dacerio, Tanaquillo digna parente,
Hîc par ambobus quæ fuit, Anna jacet.
Hæc & Aristophanem docuit, latiumque Menandrum,
Hæc & Meoniden Gallica verba loqui.
Hanc igitur meritis pro talibus Attica post hac,
Hanc Latia, hanc semper Gallica Musa canant.

DE LA MONNOYE.

ARTICLE IX.

EXAMEN D'UNE MEDAILLE de petit bronze, par le P. Daniel J.

IL y a dans la science des Médailles, comme presque dans toutes les autres, du certain & de l'incertain: le soin & l'application qu'on y a donné depuis deux siecles, a extreme-

ment débroüillé la matiere, & par le moyen de la chronologie de la confrontation des Médailles entr'elles, & avec l'aide des anciens Historiens, on s'est fait des principes qui passent pour incontestables parmi les Antiquaires ; mais la partie conjecturale de cette science n'est pas encore épuisée. On trouve des Médailles qui étoient demeurées cachées dans la terre, & qui forment de nouvelles difficultez ; il y en a qu'on ne s'est point donné la peine d'examiner, & qui meritent d'être autant examinées que plusieurs autres : telle est celle que je vais representer ici.

Je l'ai trouvée dans un rebut de médailles qui ont été fabriquées du tems & vers le tems de l'Empereur Gallien ; la tête & la legende sont bien conservées ; il n'en est pas de même du revers qui est fruste, où l'on voit seulement la figure debout d'un homme ou d'un Dieu nud, qui a le bras droit élevé vers le haut, & le gauche étendu droit à côté ; la tête de cette figure est effacée aussi-bien que ce qu'elle tient dans les deux mains, supposé qu'elle y tînt quelque chose.

Cinq lettres qui en forment l'inſcription ſont auſſi preſque entierement rongées : ainſi je ne m'arrêterai qu'à examiner la tête & la legende. Je me ſuis d'autant plus volontiers déterminé à méditer ſur cette médaille, que l'ayant montrée à pluſieurs de nos plus habiles Antiquaires, ils m'ont avoüé qu'ils ne ſçavoient qu'en penſer : outre qu'elle ne ſe trouve point dans la grande collection de médailles d'Adolphe Occo, ni dans pluſieurs autres Imprimez où je l'ai cherchée.

C'eſt la tête d'un Empereur avec la couronne rayonnée. La legende eſt IMP. OCET. AVGI. Ce dernier mot qui ſignifie AVGuſtI. montre que le premier eſt au genitif IMperatoris : la difficulté eſt dans ce mot ou dans ces lettres OCET; car ce mot, ſelon le ſtile de toutes les médailles Romaines, doit être le nom ou une partie du nom de celui qui y eſt repreſenté, & à qui l'on donne le titre d'Empereur & d'Auguſte : mais nous n'avons dans l'Hiſtoire aucun Empereur dont le nom commence par ces lettres. Voici deux penſées qui me ſont venuës ſur ce ſujet.

La premiere, que c'eſt le nom de quelque Empereur, ou plûtôt de quelque Tyran, juſqu'à preſent inconnu du nombre de ceux qui s'éleverent dans toutes les parties de l'Empire du tems de l'Empereur Gallien, & dont nul Hiſtorien n'a parlé, qui ſe nommoit OCETIVS, ou OCETIANVS.

Si cela étoit ainſi, ce ſeroit une nouvelle découverte dans l'antiquité, & qui rendroit cette médaille precieuſe.

Voici une autre penſée qui a auſſi ſa vraiſemblance. Il me ſemble que l'on pourroit attribuer la médaille à l'Empereur Claude, ſurnommé le Gothique, ſucceſſeur de Gallien à l'Empire. Je vais dire mes conjectures là-deſſus, & je crois qu'on les trouvera aſſez bien appuyées, auſſi-bien que l'explication que je donnerai de l'OCET dans ce ſyſtême.

Premierement, cette médaille s'eſt trouvée parmi pluſieurs autres de cet Empereur & des Tyrans qui démembrerent l'Empire du tems de l'Empereur Gallien.

Secondement, la fabrique eſt la même que celle des autres, avec leſquelles elle s'eſt rencontrée.

Troisiémement, comme on connoit à l'œil les médailles de Ne par son grand nez aquilin, de mê on reconnoit Claude dans celle-ci son long nez non aquilin, mais dr pointu & affilé, & il est ainsi repres té dans la plûpart de ses médailles.

On conviendra sans doute que trois reflexions sont d'assez bon regles pour juger du tems & de l' jet d'une médaille. Il faut les sou nir par quelques autres que je fer en expliquant la legende; mais av que de donner cette explication, besoin de dire quelque chose du r rite de Claude le Gothique, qui un des plus grands hommes que l eût vû jusqu'alors sur le trône de l'E pire.

Trebellius Pollio adressant grand Constantin une courte histo de la vie de l'Empereur Claude Gothique, en fait un admirable p trait : je n'en transcrirai que ce t seul. *C'étoit, dit-il, un Prince où l' retrouvoit la vertu de Trajan, la p té d'Antonin & la moderation d'A guste. Il rassembloit toutes les b nes qualitez de ces grands Empere*

qu'il s'étoit proposé d'imiter; & quand il n'auroit pas eu ces illustres exemples il auroit été lui-même le modele de tous les autres. *In quo Trajani virtus, Antonini pietas, Augusti moderatio, & magnorum Principum bona sic fuerunt, ut non ab aliis exemplum caperet, sed etiam si illi non fuissent, hic cæteris reliquisset exemplum.*

Il fait ensuite le detail des victoires de ce Prince, de l'amour que le peuple Romain avoit pour lui, des honneurs qui lui furent decernez & de la grande perte que la Republique fit à la mort prematurée d'un si grand Empereur.

Il faut encore supposer, & toûjours selon le stile ordinaire des medailles, que ce qui est entre le premier mot IMPeratoris & le dernier AVGusti, renferment le nom & les titres du Prince qu'elle représente, & qu'ainsi ces lettres OCET sont les lettres initiales du nom & des titres de l'Empereur Claude, si c'est lui que la medaille represente. Voici donc comme je l'expliquerois. IMPeratoris optimi claudii ETerni AVGusti. Il est question de justifier tous les mots de cette le-

gende par l'histoire & par les autres medailles.

Non seulement ce titre d'*optimi* n'est pas nouveau sur les medailles, on le voit sur quantité des medailles de Trajan & d'Hadrien. Non seulement Claudius le merita par l'amour qu'il s'attira de ses sujets, mais encore ils le lui donnerent dans les medailles qu'ils firent frapper en son honneur après sa mort. DIVO CLAVDIO OPTIMO PRINCIPI. DIVO CLAVDIO OPTIMO IMPeratori. REQVIES OPTIMO. Pour l'Epithete de ETerni, on voit sur plusieurs medailles principalement de ces tems-là ÆTERNITAS AVGVSTI, PERPETVI AVGVSTI, comme sur celles de Posthume, de Tacite, & depuis sur celles de Constantius: ce n'est pas que ces Princes en agréant ce titre d'éternel qu'on leur donnoit, fussent insensez jusqu'au point de croire qu'ils ne mourroient point, mais ils le regardoient comme un souhait des peuples qui souhaitoient qu'ils vécussent toûjours.

Il n'y a rien que de fort naturel dans toute cette explication que je

…ire de la legende dont il est
… A la verité il est extraordi-
… voir le nom & les titres d'un
… tous marquez en lettres
…eur tous marquez en lettres
…les, mais il le seroit encore plus
…ir un mot entre IMPERATORIS &
…usti qui ne fût ni le nom ni les tî-
… de cet Empereur: c'est de quoi
…viendront tous ceux qui sçavent
…ue c'est que medailles, & c'est une
…essité que ce mot OCET soit ex-
…qué d'une de ces deux manieres que
…propose. Après tout, je crois de-
…oir m'en tenir à la premiere explica-
…on, sçavoir, que cet OCET est le
…ommencement du nom d'Ocetius
…u d'Ocetianus, & que cet Ocetianus
…ut un des Tyrans qui demembrerent
l'Empire du tems de l'Empereur Gal-
lien.

Deux choses me font preferer cette
opinion à l'autre; la premiere est la
simplicité de la legende qui n'auroit
rien d'extraordinaire & que de com-
mun avec toutes les legendes de cette
espece, où le tître d'Empereur est mis
le premier, celui d'Auguste le der-
nier, & le nom de l'Empereur ou de
celui qui prend ce tître est toûjours

[redacted]

naturellement placé entre deux: IMP*eratoris* OCET*ii* ou OCET*iani* AVG*uſti*; quand on voit ſur une medaille IMP. TRAI. AVG. ou IMP. HADR. AVG. on lit ſans heſiter *Imperator Trajanus Auguſtus*, *Imperator Hadrianus Auguſtus*: donc quand on voit ſur une autre IMP. OCET. AVGI on doit lire IMP*eratoris* OCET*ii* ou OCET*iani* AVG*uſti*: on ne montrera pas une ſeule medaille Imperiale où les choſes ne ſoient ainſi.

On me dira ſans doute qu'on n'a jamais entendu parler de cet Ocetius; mais avoit-on jamais entendu parler de Marinus avant que Mr. Seguin en eût trouvé la medaille? Sçavoit-on qu'il y eût un Pacatianus il y a vingt ou vingt-cinq ans juſqu'à ce que le P. Chamillart en eût produit une medaille? On peut appliquer aux medailles ce qu'Horace dit des mots: *multa renaſcentur quæ jam cecidere*: on en trouvera de tems en tems dans l'univers qui reverront le jour.

Il eſt certain qu'on n'a pas dans l'hiſtoire tous les noms des Empereurs ou Tyrans qui dechirerent l'Empire ſous le regne de Gallien: le même

Auteur que j'ai cité le dit expressément, & d'autant, dit Trebellius Pollio, que telle fut l'obscurité de ces hommes qui en diverses parties de l'univers s'empressoient pour envahir l'Empire, que les plus sçavans n'en peuvent dire que peu de choses, & que quelques-uns de ces usurpateurs ont été tellement oubliez par les Historiens tant Grecs que Latins, qu'on ne sçait pas seulement leurs noms, &c. *Sed quoniam tanta obscuritas eorum hominum fuit qui ex diversis orbis partibus ad imperium convolabant, ut non multa de his vel dici possint à doctioribus vel requiri, deinde ab omnibus historicis qui gracè ac latinè scripserunt, ità nonnulli prætereuntur, ut eorum nec nomina frequententur.* (a)

Il n'est donc pas surprenant que ces noms se retrouvent par hazard sur des medailles. Car dès qu'ils étoient proclamez, ils ne manquoient pas de faire frapper à leur coin de cette petite monnoye qu'on appelle medailles de petit bronze pour donner la païe à leurs soldats. Il paroît même

(a) *Trebellius Pollio de Triginta Tyrannis.*

que ces divers tyrans donnoient cours à cette monnoye les uns des autres : car dans la plûpart des amas qu'on en a trouvé en divers tems & en divers lieux, on y voyoit ensemble des medailles de plusieurs d'entre eux, & même des medailles de Gallien & de Claudius le Gothique. Ce Pacatianus & cet Ocetianus auroient été élûs Empereurs dans quelque coin de Province éloignée par quelque petit nombre de troupes qui contraignoient quelquefois leurs chefs de prendre les marques de l'Empire malgré qu'ils en eussent; & puis elles-mêmes les massacroient peu de jours après. Ces courts empires de gens obscurs dans les extremitez de l'Empire, ou furent inconnus aux Historiens, ou ne furent pas jugez dignes d'avoir place dans l'histoire, comme le dit Trebellius; les Historiens n'en ont point parlé : quoi qu'il en soit, je suis assez persuadé que cette medaille nous decouvre un nouvel Empereur, ou plûtôt un de ces avanturiers qui d'eux-mêmes, ou forcez par les soldats, firent pendant quelque tems le personnage d'Empereur.

L'article suivant contient l'extrait de la lettre d'une personne de la premiere qualité. Elle nous fut apportée de sa part pour être mise dans nos Memoires ; mais en suivant les regles qui nous sont prescrites, nous n'en avons pû mettre que l'extrait. Nous esperons que l'on agréera que nous nous en soyons tenus à ce qui nous est permis. Au reste ce qui a donné occasion à cette lettre, merite d'être sçû du public. C'est une lettre du R. P. Lobyneau au jeune Marquis de S. Mégrin fils de M. le Comte de la Vauguyon. Ce jeune Seigneur âgé seulement de 13. ans, dont les lumieres, l'esprit, & le jugement surpassent sans contredit son âge, entretenoit un commerce de litterature avec le R. P. Lobyneau à l'insçu de M. le Comte de la Vauguyon son pere. C'est ce commerce qui decouvert par hazard a fait tant de plaisir à Mr. le Comte de la Vauguyon qu'il a crû devoir en marquer sa satisfaction à ce R. Pere, & a pris cette occasion d'éclaircir un point de l'Histoire du siecle passé, où l'on n'avoit pas rendu une justice entiere à son illustre famille, comme on va voir dans l'article qui suit.

ARTICLE X.

EXTRAIT D'UNE LETTRE de M. le Comte de la Vauguyon, Prince de Carency, au R. P. Lobyneau Benedictin de la Congregation de Saint Maur.

MOnſieur le Comte de la Vauguyon, après un compliment honnête pour le R. P. Lobyneau ſur ſon Hiſtoire de Bretagne & ſur le choix qu'on a fait de lui pour achever l'Hiſtoire de Paris commencée par le P. Felibien, ajoute ce qui ſuit.

Le Religieux qui a commencé l'ouvrage que vous acheverez, a fait auſſi l'Hiſtoire de S. Denis, elle eſt très-belle; mais il n'a pas laiſſé d'y mettre un fait qui me ſurprend. Il dit: le Roi accorda à Mr. Servien que le corps du Marquis de Saint Megrin ſon parent fût enterré dans l'Egliſe de S. Denis en reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat. Cependant dans les preuves il rapporte en entier la lettre de Sa Maj. à vos Peres ſur ce ſujet: mais elle ne parle point

du tout de M. Servien ... M. le Comte de la Vauguyon montre ensuite le peu d'apparence, qu'il y a que Mr. de Servien eût demandé pour un simple parent ce que Mr. le Cardinal Mazarin ne voulut pas risquer de demander pour Mr. de Manciny son cher neveu qui avoit été blessé à mort auprès de Mr. de S. Megrin à la bataille de S. Antoine & étoit mort peu de jours après. Il releve encore ce que le P. Felibien dit que Mr. de Servien étoit parent de Mr. de S. Megrin. *M. de Servien*, dit-il, *ne l'étoit pas de M. de S. Megrin. Il l'étoit à la verité de feu Madame la Duchesse de Chaûnes qui en premieres nôces avoit épousé Mr. de S. Megrin* .... Il continuë ainsi: lorsque M. de S. Megrin mourut, Mr de Roquelaure son oncle étoit si bien à la Cour qu'on venoit de le faire Duc & Pair. Mr. le Marechal de Grammont y surpassoit en credit tous les autres Courtisans: Mr. le Comte depuis Duc de Noailles avoit la confiance de la Reine & de Mr. le Cardinal; & M. le Duc de Mortemar conservoit encore des restes de la faveur dans laquelle il avoit été sous le

au second mari qu'elle avoit pris; mais une chose très-digne de remarque est, que le feu Roi sçachant qu'elle se mouroit à S. Mégrin en Saintonge, ordonna à Mr. du Plessis Evêque de Saintes d'y aller pour lui faire des complimens de sa part. Ce trait qui marque si bien l'estime du feu Roi pour elle, marque aussi fortement la bonté du cœur de ce grand Prince, qui d'ailleurs est très-connuë, mais plus particulierement de ceux qui ont eu l'honneur d'approcher de sa personne.

De tout cela il est aisé de conclure qu'il n'étoit pas besoin qu'aucun autre que les propres parens de M. de S. Mégrin, & sur tout Mademoiselle sa sœur se mêlat de lui procurer un honneur aussi singulier, que celui d'avoir sa sepulture dans une Eglise affectée à celle de nos Rois. C'est en effet où en vient Mr. le Comte de la Vauguyon & voici comme il s'explique. Elle (Mademoiselle de S. Mégrin) avoit de la grandeur d'ame & de l'amitié pour son frere. M. de Servien lui-même lui a souvent fait sa cour; & lorsq-

que M. de Servien auroit eu la hardiesse de parler, elle se seroit tuë dans une occasion qui la touchoit de si près; non, mon très-R. Pere, elle ne demeura sans voix que dans le tems que le Roi & la Reine au moment de la nouvelle de la mort de son frere, lui firent l'honneur d'entrer dans sa chambre pour tâcher de la consoler: car l'ayant reprise, elle envoya aussitôt à la Reine, l'Abbé de Peucharnaud qui avoit été attaché à Mr. de S. Mégrin, & étoit connu pour tel de Sa Majesté, la supplier, d'honorer le corps de ce frere d'une sepulture Royale. La Reine sur le champ, sans même consulter Mr. le Cardinal, accorda à Mademoiselle de S. Mégrin & non à Mr. Servien cette grace. Voilà certainement, mon très-Reverend Pere, comment ce corps fut couronné de gloire. Combien de fois ne l'ai-je pas oüi ainsi dire à ma mere & à l'Abbé de Peucharnaud mort auprès de moi?

Je vous supplie, lorsque dans votre Histoire de Paris vous en serez à Loüis XI. de me le mander: je vous en-

verrai quelques memoires pour ce tems-là & pour le ſuivant. On ne peut être avec autant de reſpect que je ſerai toûjours, &c.

COPIE DE LA LETTRE DE la Reine mere à Mr. le Comte de la Vauguyon.

Monſieur le Comte de la Vauguyon, je ſuis ſi perſuadée des bonnes & vertueuſes qualitez qui ſe rencontrent en la perſonne de la Demoiſelle de S. Mégrin votre fille, que je l'ai deſiré avoir auprès de moi, pour tenir la place d'une de mes filles d'honneur. J'ai crû que vous la demandant comme je fais avec affection, vous voudrez bien me la donner, & conſentir qu'elle vienne au plûtôt. J'en veux prendre un ſoin particulier, & vous témoigner en ſa perſonne l'eſtime que je fais de la vôtre. Vous me ferez en cela un plaiſir bien agréable: ce qu'attendant je prierai Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de la Vauguyon, en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 29. Septembre 1643.

ANNE.

Et plus bas, DE LOMENIE.

Cette Lettre, quand elle seroit seule, meriteroit d'être conservée à la posterité & renduë publique, étant si honorable & à la Demoiselle de S. Mégrin & à sa famille, & à la grande Reine qui y parle.

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'ALTORF.

LE *Corpus Anatomicum* de M. Heisterus meritoit que vous en fissiez mention à l'occasion de la nouvelle édition qui en a été faite ici & à Nuremberg l'an passé. Vous lui rendites en 1717. justice sur son traité de la cataracte & sur le fonds de son Apologie. Son *Compendium Anatomicum* dont vous n'avez point donné d'extrait, merite encore mieux que vous en parliez que cet autre Ouvrage; sur tout la 2e édition plus correcte, & plus ample pour les choses, mieux imprimée & plus portative. Nous en parlerons au mois prochain. Vous avez promis un état de notre Université.

DE FRANCFORT SUR L'ODER.

M. Goelicke a imprimé la 5[e] partie de ſon Hiſtoire Univerſelle de la Medecine. Il s'étend beaucoup ſur Hippocrate & lui rend juſtice ſur les ſignes diagnoſtics & prognoſtics des maladies, & ſur tout ce qui regarde les maladies connuës de ſon tems. Mais il ne peut ſouffrir qu'on lui attribuë toutes les découvertes des nouveaux; qu'on prétende auſſi qu'il ſçavoit la Chymie; & qu'il ne s'eſt jamais trompé en rien. Il louë extrémement la fidélité d'Hippocrate à rapporter les experiences & les obſervations ſur les divers ſymptômes des maladies, qualité peu commune dans les Auteurs de ces derniers tems qui ont inventé ou embraſſé des ſyſtêmes auxquels ils veulent accommoder les obſervations.

DE FRANCFORT SUR LE MEIN.

Sande a réimprimé en deux tomes *in fol.* les Commentaires de Goldaſtus ſur les Droits & les Privileges du Royaume de Boheme, & des Provin-

ces qui y ont été incorporées. Ce que cette édition a de particulier, ce sont des notes tirées de Stranskius, du Pere Bohuslaüs Jésuite, & des dissertations qui éclaircissent beaucoup les matiéres traitées par Holdastus. Il y a dans le 2^e tome un traité sur la succession héréditaire du Royaume de Boheme. On y a ajoûté les traitez de Stranskius, de Ludwig & de Hertius, sur la Republique, le droit de suffrage du Roi de Boheme en qualité d'Électeur dans les Dietes de l'Empire, &c. Dans les preuves du premier Tome on a ajoûté plusieurs actes tirez de Balbinus. C'est à M. Sminckius qu'on est obligé de cette édition & des notes.

DE HALL, PRÈS DE MAGDEBOURG.

La nouvelle societé de Libraires vient de faire imprimer un traité d'un homme habile & judicieux sur Aristippe, ce fameux Philosophe de qui Homere a dit : *Omnis Aristippum decuit color & status & res.* M. de Balzac a fait il y a plus de 70 ans un Ouvrage

ſur le même Philoſophe : mais vous pouvez vous aſſûrer que le nouvel Auteur ne marche pas ſur les mêmes traces. Il ramaſſe avec ſoin tout ce qu'il trouve dans les Anciens ſur la vie, la conduite & les ſentimens de ce Philoſophe; examine tout ce qu'on lui a reproché, & ce qu'on a dit en ſa faveur & ne porte ſon jugement qu'après une diſcuſſion exacte. Ce livre a pour titre, *Ariſtippus Philoſophus Socraticus*; c'eſt M. Frideric Menz qui en eſt l'Auteur.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES

Le livre de M. Allen ſur la Medecine Pratique, dont vous avez entendu parler fort confuſément, eſt un *in* 8° de plus de 430 pages. Il n'eſt pas tant loüé ici par les gens du métier, que par ce qu'on appelle les honnêtes gens qui l'ont lû. Auſſi dit-il trop librement à nos Medecins certaines veritez peu honorables & peu agreables. Peu de Medecins de notre tems dit-il, ont excellé dans la gueriſon des maladies. Ce n'eſt pas à perfectionner *la* pratique de la Medecine, c'eſt

trouver de nouveaux systêmes que l'on s'occupe : chaque année en enfante plus d'un ; les Auteurs en reçoivent beaucoup de loüanges de la part de leurs amis ; le public, les malades n'en tirent aucun profit. Que dites-vous de ce trait de satyre ? Pour lui il s'est contenté de donner une description exacte des maladies, sans s'arrêter beaucoup à en rechercher les causes, en quoi il est persuadé que les Medecins le plus souvent ne voyent goute. Autre trait plus agréable. Mais il s'étend sur les regles que l'on doit suivre, & sur les remedes qu'il faut donner pour guerir le plus sûrement & plus promptement qu'il est possible. Ce qu'il en dit est tiré des livres des Medecins les plus estimez, par exemple entre les Anciens d'Hippocrate, de Celse, d'Aurelianus ; entre les recens il cite un très-grand nombre de nos Anglois, en quoi il me paroit homme judicieux ; car les Medecins habiles d'un païs doivent mieux connoître les maladies du païs & les remedes que l'experience a découvert être utiles. Peu de vos François, les Allemans, des Italiens, des Hol-

landois, entre ceux-ci M. Boerha
dont les Aphorismes sont à son
plus précieux que l'or, & doiv
être continuellement entre les ma
de ceux qui veulent exceller dan
pratique. Le titre de ce livre est
nopsis universæ Medicinæ Practicæ, e
Autore Joanne Allen... Londini
pensis R. Knaplok, *&c.*

DE CAMBRIDGE.

L'édition des livres de Ciceron,
Naturâ Deorum, de M. Davis est
estimé. Elle a été beaucoup aidée
les manuscrits des meilleures Bibl
théques d'Angleterre. Il y a des c
rections heureuses, comme celle d
termundiis, pour *internunciis*; ca
dernier mot ne fait aucun sens,
lieu qu'*intermundiis* est un mot c
sacré dans la Philosophie d'Epicu
dont il s'agit en cet endroit. Mai
faut que l'édition qu'a euë entre
mains M. Davis fût très-peu corre
Celles de Lambin, celle d'Elzevire,
celle de Blaeu, toutes deux tirées
celle de Gruter, ont *intermundiis*,
non pas *internunciis*. M. Davis

 plus

plusieurs autres endroits se seroit épargné bien de la peine s'il avoit consulté les notes de Lambin, celles du Jesuite Lescalopier, &c. Mais les Doctes font souvent peu de cas de ce qui est imprimé & qui par là n'est pas rare, *quod est ante pedes non vident, cœli scrutantur plagas.* Mais des manuscrits difficiles à recouvrer, & à lire, c'est ce que l'on cherche & sur quoi l'on compte. Il y auroit bien des choses à dire sur ce goût des Sçavans qui en certaines occasions a son utilité & en d'autres se trouve non-seulement inutile, mais encore nuisible. On pourroit justifier ce que l'on avance ici par cette édition de l'ouvrage de Ciceron sur la Nature des Dieux. Mais vous en jugerez par vous-même quand cette édition vous tombera entre les mains. Ce qu'on peut dire de M. Davis, c'est qu'il est Chanoine d'Ely & homme habile; & que son ouvrage facilite en divers endroits l'intelligence des livres *de Naturâ Deorum.*

D'ITALIE, DE PADOUE.

Monsieur Pontedera Docteur en Medecine a donné un abregé des Tables Botaniques, & il y a joint un Catalogue de plus de 250 plantes par lui découvertes. Ce livre est imprimé à l'imprimerie du Seminaire.

DE VENISE.

M. Oliva Professeur de Grammaire a imprimé un Ouvrage curieux sur l'ancienne discipline qui se gardoit à Rome dans les Ecoles de Grammaire. Ce qu'il raconte des mœurs des anciens Grammairiens, de leur érudition, des questions qu'on leur faisoit, ne donne pas une haute idée ni de leurs personnes, ni de la discipline qu'ils avoient établie dans leurs Ecoles, ni de l'estime où ils étoient. Un autre point qu'il touche seroit important, c'est l'idée qu'il a de la methode des Grammairiens de notre tems. Il ne s'explique qu'à demi là-dessus. Il doit en effet avoir des égards pour les gens du métier. On apper-

çoit cependant au travers de tous ses menagemens qu'il est du sentiment de Juste Lipse, Critique habile, mais un peu trop dégouté, qui admiroit Tacite & Seneque, & trouvoit plats Ciceron & Tite-Live. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur la maniere de renfermer la Grammaire & le goût des Grammairiens. Si le goût du public ne les reforme pas, que feroit le goût de quelques particuliers?

DE FRANCE, DE NUYS EN BOURGOGNE.

M. Morelet a fait imprimer ici un *in* 12. intitulé *De la Generation éternelle du Verbe*.

DE PARIS.

La Republique des Lettres fit le 16e de Janvier dernier une perte extrémement considerable par la mort de Monseigneur Pierre Daniel Huet ancien Evêque d'Avranches, celebre dans toute l'Europe par sa vaste & profonde érudition; nous en donnerons incessamment un Eloge histo-

rique, avec un Catalogue e
ses Ouvrages.

On réimprime ici les *Juge*
Sçavans, de feu M. Baillet, &
voir l'avis que les Libraires qu
chargez de la réimpression,
à propos de donner au public.

AVIS POUR UNE NOU
Edition des Jugemens des Sa
les principaux Ouvrages des
par Adrien Baillet, revûë, co
augmentée en sept Volumes in

L'Ouvrage que nous vous
tons, a plusieurs avantages
plus étendu que nous ayons
tre Langue pour l'Histoire d
vans & de leurs Ecrits. No
avons point de plus propre à
le goût & l'amour des belles

Dans la premiere Partie, M
Baillet traite des Livres en g
& des Préjugez suivant lesqu
accoûtumé d'en juger.

Dans les Volumes qui s
l'Auteur parle successivement
primeurs les plus celebres, d
cipaux Critiques, des Biblio

res, des Critiques Grammairiens, & des Traducteurs. Ensuite on trouve une Préface sur les Poëtes qui est precedée d'un *Discours pour servir d'éclaircissement aux endroits qui ont pû arrêter quelques personnes dans les premiers Volumes*. Les Auteurs qui ont écrit de l'Art Poëtique, les Poëtes Anciens & Modernes viennent après. Le reste de l'Ouvrage contient les Satyres personnelles, le Traité des Enfans celebres & celui des Auteurs déguisez.

L'utilité & la rareté de ce Livre nous ont engagez à en donner une Nouvelle Edition. Voici l'ordre que nous y observerons.

1°. Nous nous sommes déterminez à l'imprimer *in Quarto*, cette forme nous ayant paru la plus commode.

2°. Les Citations seront placées en deux colonnes au bas de chaque page avec des chifres de renvoi, qui épargneront la peine de chercher à la fin d'un Volume ou d'un Chapitre les Citations que l'on doit trouver dans le même endroit; par ce moyen l'attention que demande la lecture ne sera point détournée : nous avons ob-

servé la même chose pour les Aditi
& Corrections que Monsieur Bai
n'avoit pû inserer en leur place.

3°. On a pris de l'Anti-Baillet
endroits où Monsieur Menage re
fie notre Auteur ; ils seront ainsi m
quez &c avec *une Letrine* de ren
au-dessous des Citations, en long
lignes.

4°. Monsieur Baillet n'ayant
toûjours exactement rapporté les E
tions des Ouvrages des Auteurs d
il parle, on les trouvera à la fin
articles, entre deux * étoiles. *

5°. Le Portrait de Monsieur Bai
se trouvera à la tête du Livre ave
Abregé de sa vie.

6°. On mettra à la fin du der
Volume une Table alphabetique t
ample & très-détaillée non seulem
de tous les Auteurs dont il est p
dans le cours du Livre, mais en
des matieres qui s'y trouvent ré
duës.

7°. Nous avons pris les précauti
necessaires pour la correction qu
essentielle dans un Ouvrage, qui c
tient une aussi grande quantité
Faits & de Citations.

Janvier 1721.

Pour faciliter l'execution de notre entreprise, nous recevrons des Souscriptions jusqu'à la fin du mois de Septembre de la presente année mil sept cens vingt.

Les Souscriptions pour le grand papier seront de *Soixante & dix livres* pour chaque Exemplaire en feüilles, dont ceux qui souscriront payeront Trente livres comptant, & les Quarante livres restant en recevant l'Exemplaire. Celles pour le petit papier seront de *Quarante-cinq livres* aussi en feüilles, dont on payera Vingt livres dès-à-present, & Vingt-cinq livres en recevant l'Exemplaire.

Ceux qui voudront souscrire s'adresseront à l'un des Libraires nommez ci-après.

On commencera à imprimer l'Ouvrage au mois d'Aoust de la presente année mil sept cens vingt, pour le délivrer à la fin de l'année mil sept cens vingt-un.

Ceux qui n'auront pas souscrit payeront le grand papier *Cent livres*; & le petit *Soixante & dix livres*. On ne tirera qu'un très-petit nombre d'Exemplaires au-delà des Souscriptions.

Noms & demeures des Libraires.

Charles Moette, ruë de la Bouc
rie, au bout du Pont S. Michel.
Charles le Clerc, Quai des Aug
tins.
Pierre Moricet, ruë S. Jacqu
Pierre Prault, Quai de Gêvr
Antoine Urbain Couſtelier, Q
des Auguſtins.

Mariette avec ſes aſſociez vont i
primer un Ouvrage Latin du R.
Lamy de l'Oratoire, dont ils donn
le Projet en Latin :

Proſpectus libri, cui titulus : de
bernaculo fœderis, de ſancta Civi
te Jeruſalem & de Templo ejus.
bri ſeptem. Autore R. P. BE
NARDO LAMY, *Congregat. Or*
D. N. J. C. Presbytero.

Viro Chriſtiano ſacrarum Litte
rum, uti decet, ſtudioſo jucund
nil eſſe poteſt, quam intueri & p
luſtrare oculis ſacra penetralia, T
bernaculum ſcilicet & Templu
in quibus olim præludebatur mo

Christi, tot & tantis Sacrificiis & mysteriis, quibus ad fidem Christianam homines erudiebantur. Horum locorum structuram Lectoris ob oculos subjicere tentat hujusce Libri Autor R. P. Bernardus Lamy, cujus magna hactenus apud eruditos fama fuit, majorque apud posteros doctissimo hocce opere futura est. Quantùm in elucidandis Scripturis sacris desudarit; quantum sibi nomen hoc scribendi genere pepererit; nullus nescit eorum, qui litteras sacras primo saltem è limine salutarit! Doctissimi scriptoris laudes prudens reticeo, quas fama satis loquitur. Id unum dicam R. P. Bernardum Lamy per annos triginta in opere prædicto insudasse, & nullam industriam omisisse, nullum non movisse lapidem quo perfectius illud in dies redderet, nullis denique Editores pepercisse sumptibus, ut res, quas sermone conatur Autor elucidare, subjectis tabulis figurisque elegantissimis faciliùs perciperentur. Herclè affirmare ausim plura hîc in recessu esse quàm in fronte. Non enim Tabernaculi tantùm & Templi delineationem suscepit

R. P. B. Lamy, sed omnium ferè
corum Sacri Codicis, quæ ma
abstrusa sunt, elucidationem; Ge
seos scilicet capita illustrat in qui
describitur Arca Noë & Turris
bel; complura loca Exodi, ubi agi
de Tabernaculo; non pauca ex Le
tico, &c. in quibus Moses sacrifi
& festivitates Judæis præscribit. D
autem ad descriptionem urbis Je
salem & Templi pervenit, multa
pita Regum, Paralipomenorum
Nehemiæ valde obscura interpre
tur; Ezechielem in multis & abst
sioribus locis, & alios Prophetas
qua ex parte. Nullus denique præ
mittitur ab eo locus Sacri Codi
cui ex rebus quas tractat aliqua
accedere possit, quin huic immo
tur, ut veluti quidam Scripturæ
cræ commentarius hic liber hab
possit. Quæ ut clariùs pateat, tot
operis conspectum subjicimus.

LIBER PRIMUS.

*De mensuris, ponderibus, nummis, q
rum fit in Scripturis mentio, eorum-
que certâ æstimatione.*

Cùm in sequentibus libris Tem

Janvier 1721.

& Tabernaculi mensuræ assignandæ sint, tum altarium, candelabri, maris ænei, luterum aliorumque vasorum capacitas æstimanda, præmitti necessariò debuit sermo de mensuris & vasis Hebræorum. Porrò quid de his statuat hæret animus, nisi hæ mensuræ cum nostris componantur, ut ex notis ignota facilè percipiantur. Hæc fusè exequitur Autor in hocce libro, Judæorum non solùm cum Græcis, Romanis, Ægyptiisve, sed & cum Anglicis Gallicisque hodiernis mensuras, vasa, pondera, nummos conferendo. Rem verò nummariam ideò in antecessum excutit, ut deinceps tutiùs statuat valorem nummi quem Israëlitæ in tributum annuum templo pendebant: ad cujus nummi valorem cognoscendum, in pondera Hebræorum inquirit, si quidem noto pondere, notus & nummi valor; ac datâ occasione pondus Cæsariei Absalonis, Armorum Goliath, & alia quæ Scripturæ studiosis laborem facessunt exquirit. Hunc librum claudunt tabulæ xiv. in queis mensuræ, pondera, nummi Hebræorum cum Parisinis conferuntur, notisque nominibus exprimuntur.

Liber secundus.

De origine & principiis Artium, præsertim Architecturæ; de Arcæ Noë fabrica verisimiliorique dispositione; deque Turri Babel.

Quàm necesse fuerit, acturo de totius antiquæ architecturæ opere magnificentissimo, cùm artis hujus, tùm artium cum ea conjunctarum, principia inquirere nullus non videt. Primùm itaque Patriarchas, Hebræorum parentes, artes omnes posteros suos docuisse contendit, tum ab his edoctos Phænices, à quibus inventa architectura, quam in Græciam uti & cæteras artes invexerunt. At ubivis locorum nata sit architectura, necesse omninò fuit indagare, quæ, Regnante Salomone, sive in privatis ædificiis, sive in publicis, Templis præsertim, ornamentorum genera placuerint. Quæ ars tunc in illis adhibita, quæ forma indita fuerit. Hinc sumptâ occasione veterum ædificiorum rudera perlustrat, ac turrim Babel, pyramides, mausolæa, antiquiora templa depingit, inter quæ &

templum Salomonis instituit comparationem. Cùm verò nobilium artis operum antiquissimum sit arca Noë, totam historiam diluvii & arcæ fabricam interpretatione explanare aggreditur. Duo priores libri ad quinque posteriores veluti apparatus & introductio censeri debent.

LIBER TERTIUS.

De Tabernaculo fœderis; de supellectili, ministris & ministerio ejus; de origine sacrificiorum, & ritibus in his servari solitis.

Propositum fuit Salomoni è lapidibus imitari Tabernaculum, quod Moyses ex pellibus & asseribus compegerat. Notio itaque Tabernaculi maximam lucem afferre potest his quæ de Templo dicenda sunt in decursu operis. Judæi religionis suæ munia omnia in Tabernaculo peragebant, idcirco non solos asseres, solave illius tentoria describit R. P. Lamy, sed & supellectilem sacram, altaria, mensas, vasa, candelabra, arcam cum Cherubinis; insuper diversas sacrificiorum species, Sacerdotum

Levitarumque munera fusè & doctè exponit ; tum de vestibus sacris copiosè differit. Inde æstimari potest quot Exodi, Levitici, aliorumque sacrorum Librorum capita commentario suo illustret.

Cùm verò Tabernaculum in medio castrorum Israël erectum fuerit, juxtaque illud metati sint Israëlitæ velut exercitus juxta Imperatoris sui tentorium ; ideo differit autor de forma castrorum Israël, & in illis dispositione Tribuum cum vexillis suis. Cumque Arca describatur in Sacro Codice velut currus quo veheretur Deus, hinc visiones Dei exercituum sedentis super Cherubim Isaïæ, Ezechieli, Danieli, Johanni demonstratas explicat.

Liber quartus.

De sancta civitate Jerusalem.

Cùm Jerusalem elegerit Deus in qua post dissolutum Tabernaculum, templum sibi ædificaretur, ideo describenda fuit ea urbs, ut situs templi nosceretur. Urbis itaque aggeres, mœnia, portas, vicos, turres, ædi-

ficia, omnia denique loca quorum aliqua fit mentio in libris sacris diligentissimè percurrit Autor. At quibusdam considerandis diutiùs immoratur, Regiam enim Salomonis describit, & ædificia quæ Mello vocantur in Scriptura, uti & probaticam piscinam. Situi Templi describendo potissimùm incumbit. Mons Moria aggeribus cinctus fuit, quo dilataretur montis area tanto ædificio impar. Aggeres muris firmissimis cingebantur quos describit Autor, uti & Templi fundamenta, & substructiones, in quibus variæ apothecæ, hypogæa, quæ omnia curiosis oculis perlustrat. Ultimo hujusce libri capite, doctè, suo more, differit de synagogis, de forma, ministris & ministerio earum.

LIBER QUINTUS.

De Templo, ac primùm de septis ejus exterioribus.

Libri hactenus præmissi his quæ de templo & partibus ejus dicenda erant necessariam lucem attulêre; jam de ipso templo aget Autor tum ex libris *Regum* & *Paralipomenorum*, tum

ex Ezechiele, cui ſpecimen Templi exhibitum eſt à Deo quale fuerat antequam à Chaldæis incenderetur, tum denique ex Joſepho, qui datâ operâ illud deſcribit. Nec omittit quæ de templo ſcripſerunt poſteriores Judæi, R. Judas, qui ſecundo poſt Chriſtum natum ſæculo, & Maïmonides Judæorum doctiſſimus, qui in fine duodecimi ſæculi floruerunt.

Primùm refert quo apparatu & quibus impenſis templum ædificatum eſt. Protinus Templi imaginem efformat, eam deinde abſoluturus omnibus lineis. Mox primum templi ambitum deſcribit ſeu exteriora templi ædificia: atrii gentium, in quo Gentiles penetrare poterant, & atrii Iſraëlitarum, in quo Judæi ad preces conſiſtebant, veras dimenſiones tradit: omnia ædificia atrium ſecundum ambientia perluſtrat. Cuncta Scripturæ loca, in quibus aliquis de his partibus fit ſermo, notis fuſioribus explanare ſatagit.

Liber sextus.

De tertio septo Templi, de æde sacra, de altaribus, de mari æneo, luteribus, columnis æreis; candelabris, cæterisque, quæ in hoc tertio septo continebantur.

Ædificia atrium sacerdotum cingentia describit; tum eorum omnium quæ intra ambitum tertii atrii continebantur, situm, formam atque dimensiones tradit, altaris scilicet holocaustorum, maris æneì, throni Regii, luterum, &c. Mox ædis sacræ vestibulum perlustrat, columnarum Jachin & Booz situm, mensuras & capitella descripta in libris Regum & Paralipomenorum & apud Jeremiam commentariis suis nititur explicare.

Ædes sacra in duas partes dividebatur; in Sanctum, & Sanctum Sanctorum. In prima parte erat altare thymiamatis, mensa panum propositionis, candelabrum aureum. In altera parte servabatur arca fœderis. Tota ædes sacra cingebatur ædificiis: circaque ædem sacram magnum syne-

drium, in quo causæ majores disceptabantur. Circa hæc omnia & singula versatur liber sextus, in quo Ezechielis capita obscuriora explanantur, uti & innumera Sacræ Scripturæ loca.

LIBER SEPTIMUS.

De Religione Judaeorum erga templum; De Ministris & vasis sacris; De Kalendario & festis Hebraeorum; De ministerio templi.

Postquam Templum descripsit Auctor, hocce ultimo libro quæ in eo peragebantur inquirit, omnemque Judaïcam religionem illustrat. Primùm notat quæ fierent à quibuslibet piis Israëlitis in Templo, quo ritu ibi Deum colerent. Tum Nazaræorum votum institutumque persequitur. Quinam fuerint Stationarii, Otiosi, Rechabitæ, Nathinæi, fusè exquirit. Postea agit de Ministris templi, de Levitis, de Janitoribus, de Cantoribus, & Musicis instrumentis, deque Hebræorum musica; de Sacerdotibus & classibus eorum: de summis Sacerdotibus & successione eorum.

Variam innumeramque vestium sacerdotalium, vasorumque sacrorum multitudinem describit; pompam etiam sacrificiorum; tum quibus ritibus peragerentur in templo, cujus ministerium explicat quotidianum, menstruum, annuum. De Kalendario Hebræorum antiquo & novo; de diebus festis & jejunii, & aliis rebus scitu dignissimis, quæ Judaïcam Religionem spectant, fusè pertractat.

Hos septem Libros excipiunt indices duo copiosissimi. Primus locorum Sacræ Scripturæ, quæ in contextu operis explanantur; alter rerum atque verborum. Indices sequitur dissertatio Historico-critica de Templo Hierosolymitano, in qua libri hujus operis quintus & sextus veluti brevi in tabella lectoris ob oculos objiciuntur, & quædam scripturæ loca denuò exponuntur.

Conditions proposées par les Libraires aux Souscripteurs.

1°. Que ledit Livre de grandeur *in folio* contenant deux cens feüilles ou environ, sera imprimé dans le cours de la presente année 1720. en *Janvier 1721.*

caractere appellé *Cicero* à deux colonnes. Il contiendra plus de cent quarante-sept figures disposées sur vingt-deux grandes planches gravées en cuivre, outre vingt-trois autres figures gravées en bois, lesquelles se trouveront incorporées dans le Livre.

2°. Que le Livre se vendra trente-six livres en blanc, & aux Souscripteurs douze francs moins, c'est-à-dire, vingt-quatre livres en blanc, dont ils donneront en souscrivant dix livres, & les quatorze livres restantes seront payées en leur fournissant ledit Livre imprimé, bien entendu que ceux qui auront souscrit seront tenus de retirer leurs souscriptions dans le courant de l'année 1721, & faute par eux de les retirer dans ledit tems, les avances qu'ils auront faites seront perduës pour eux, sans que les Libraires puissent être recherchez pour cet effet.

3°. Que les souscriptions seront ouvertes au premier Juin prochain jusques au premier Août pour Paris, jusques au premier Septembre pour les Provinces de France, & jusques au premier Octobre aussi prochain pour les païs étrangers; après lesquels

ems marquez on ne recevra plus de inscriptions.

4°. Que ceux qui voudront souscrire s'adresseront aux Libraires indiquez ci-dessous, qui leur en donneront une reconnoissance signée d'eux trois, avec promesse de leur fournir l'Ouvrage proposé dans le mois de Janvier 1721. aux clauses & conditions portées ci-dessus.

Noms & demeures des Libraires.

Denis Mariette, à S. Augustin & à l'Ecu de Venise.

Jean-Baptiste Delespine, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, à l'image S. Paul.

Jean Mariette, aux Colonnes d'Hercule, & à la Victoire.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoir
Sciences & des beaux Art
Mois de Janvier 1721.

ARTICLE I. DE vitá Franci
Harlay Rhot
gensis primùm, deinde Paril
Archiepiscopi Libri VI. Au
Ludovico Le Gendre Rhotom
Ecclesiæ Metropolitanæ Paril
Canonico, Historiæ Franciæ
tore, &c. C'est-à-dire, *La*
François de Harlay Archevê
Roüen premierement, & ens
Paris. Par M. Le Gendre, C
ne de l'Eglise Metropolitaine
ris, & Historiographe de F
A Paris, chez Simon Lan
ruë Saint Étienne des Grès a
Pasteur, 1720. *in quarto, page*
p

ART. II. *Annales des Provinces-*
depuis les Negociations pour l
de Munster. Par M. Basnage
Haye, chez Charles le Vier.
in folio, pages 842.

ART. III. *Eloge du Pere Pedr*
Jesuite, celebre Antiquaire d

Altesse Serenissime Monseigneur le Duc de Parme. p. 43

ART. IV. *Reflexions Critiques sur les Lettres & les Mémoires de Vargas, traduites de l'Espagnol en François, & données au Public par M. Michel le Vassor, Proselite de la Religion Anglicane.* p. 46

ART. V. *Troisiéme voyage du Sieur Paul Lucas, fait en 1714. par ordre du Roi Loüis XIV. dans la Turquie, l'Asie, la Sourie, la Palestine, la Haute & la Basse Egypte, &c.* Imprimé à Roüen, chez Robert Machuël le jeune 1719. & se vend à Paris chez Rebuffé Imprimeur Libraire, ruë Dauphine près le Pont neuf à l'Arche de Noé. p. 62

ART. VI. *Eloge de Madame Dacier.* page 88

ART. VII. *Copie de la lettre de Madame Dacier, alors Mademoiselle le Fevre, à la Reine de Suede.* p. 111

ART. VIII. Ad V. C. Andream Dacerium, de obitu Annæ Fabræ conjugis Elegia. p. 116

ART. IX. *Examen d'une medaille de petit bronze, par le P. Daniel J.* page 120

ART. X. *Extrait d'une lettre de M. le Comte de la Vauguyon, Prince de Carency, au R. P. Lobyneau Benedictin de la Congregation de Saint Maur.* p. 132
ART. XI. *Nouvelles Literaires.*
D'Allemagne, d'Altorf. p. 139
De Francfort sur l'Oder. p. 140
De Francfort sur le Mein. ibid.
De Hall, près de Magdebourg. p. 141
D'Angleterre, de Londres. p. 142
De Cambridge. p. 144
D'Italie, de Padouë. p. 146
De Venise. ibid.
De France, de Nuys en Bourgogne. page 147
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Errata du mois de Janvier 1721.

PAge 6. ligne 20. au lieu de Comte, lisez *Comté*. Page 13. l. 14. au lieu e l'Archevêque, lisez *l'Archevêché*. P. 6. l. 13. au lieu de les points, lisez *ces pints*. P. 114. l. 2 après ces mots d'avoir ontribué, il faut ajouter... *en traduiint*. P. 114. l. 10. au lieu de donnera, isez *donneroit*. A la même page, ligne 1. au lieu de ni ne l'envieras, lisez *& je l'envierois même*. P. 115. l. 5. entre leurs & naturelles, il faut ajouter *langues*. P. 25. l. 20. au lieu de renferment, lisez *enferme*. P. 147. l. 8. au lieu de renfermer, lisez *reformer*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1721.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois en blanc, & broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	2. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires
ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1721.

ARTICLE XII.

MEMOIRES DU COMTE DE Brienne, Ministre & premier Secretaire d'Etat, contenant les évenemens les plus remarquables du Regne de Loüis XIII. & de celui de Loüis XIV. jusqu'à la mort du Cardinal Mazarin; composez pour l'instruction de ses enfans. 3. tomes in 12. A Amsterdam chez Jean Frederic Bernard. 1719.

LE Titre de cet ouvrage en fait connoître l'étenduë : il embrasse 51 ans de notre Histoire, depuis la mort de Henri le Grand jusqu'à la fin de l'an-

née 1661. L'adresse que l'Auteur en fait à ses enfans, en designe le caractere. C'est une instruction morale politique & chrétienne tirée des évenemens dont Mr. le Comte de Brienne a été témoin & auxquels il a eu part; les Memoires sont demeurez secrets entre les mains des enfans & des parens de Mr. de Brienne, jusqu'à ce que Mr. le Cardinal d'Etrées en ayant eu communication, jugea *qu'on faisoit tort au public de le priver d'un ouvrage qui contenoit des choses si importantes.*

L'Editeur nous apprend cette anecdote Litteraire dans sa Préface: *Le Comte de Brienne*, ajoûte-t-il, *merite d'autant plus d'être cru, qu'il n'a pas été moins distingué par la fermeté & la sincerité qu'il a fait paroître en toutes ses actions, que par son desinteressement. On lui a rendu cette justice pendant sa vie, & ceux qui liront ses Memoires, n'en seront pas moins persuadez; on y remarque par tout un caractere d'honneur & de probité; on y voit un Ministre incapable de flatter & de s'applaudir, uniquement occupé d'une exacte verité.* Nous souscrivons avec plaisir à cet

ge, & parceque nous le croyons
itime, nous regardons comme
: contradiction ces paroles de la
:face : *Les remarques qui sont au bas
s pages suppléeront en plusieurs endroits
ce que Mr. de Brienne n'a pas voulu
re.* Un Auteur sincere & sans flat-
:rie veut dire tout ce qui est necessaire à l'instruction de ses lecteurs &
ur tout de ses enfans. C'est ce que
Mr. de Brienne a fait autant que sa
memoire le lui a permis dans un âge
avancé. Mais l'Editeur qui avoit ramassé dans des libelles quelques traits
satyriques & quelques mauvaises épigrammes, a voulu faire montre de
son érudition ; par bonheur elle ne va
pas loin, & cet inutile commentaire
s'épuise presque entierement dès les
quinze premieres pages.

Depuis quelque tems la Republique des lettres est inondée de ces
rapsodies qui sous prétexte d'éclaircir
les ouvrages qu'on donne au public,
mettent à chaque page des allonges.
Pour une datte qu'ils auront bien
ou mal reformée, pour un nom propre qu'ils vous indiquent souvent par
conjecture & sans preuves, ils se

croyent en droit de vous ennuyer par beaucoup de sçavoir pedantesque. Venons à l'extrait de nos Memoires.

Dans le premier tome, qui outre l'Epitre Dedicatoire & la Preface est de 284. pages, Mr. le Comte de Brienne fait d'abord le détail de son éducation & de quelques voyages qu'il fit en Allemagne, en Hongrie & en Italie depuis l'âge de dix ans jusqu'à quinze qu'il parut à la Cour d'Henri IV. où son pere Antoine de Lomenie Seigneur de la Ville-aux-Clercs étoit Secretaire d'Etat. Tous les entretiens étoient alors des grands préparatifs de guerre que le Roi faisoit, des grandes levées de cavalerie & d'infanterie qu'il avoit ordonnées, & d'un corps considerable de Suisses dont il vouloit augmenter l'armée qu'il devoit commander en personne: une seconde armée sous le commandement de Lesdiguieres étoit destinée pour l'Italie; il en formoit encore une troisiéme, mais Mr. de Brienne ne dit point sa destination, non plus que de la premiere. Il se contente d'ajouter ce qui suit: *Ce grand Monarque n'avoit d'autre dessein que*

d'affoiblir ceux qui contre toute ſorte de juſtice avoient engagé par force ſes ſujets rebelles à lui manquer de fidelité, après avoir ſigné avec Sa Majeſté la paix qu'elle obſervoit très-religieuſement de ſa part.

Le projet myſterieux d'Henri le Grand fut renverſé par la mort violente qui l'enleva à ſes ſujets; les armées cependant ſervirent après ſa mort à rétablir dans Tuliers les héritiers legitimes de cette Principauté dont l'Empereur Rodolphe s'étoit emparé ſous prétexte que la diſpoſition lui en étoit devoluë par la vacance du fief.

On paſſe legerement ſur les trois premieres années du regne de Loüis XIII. En 1614. les Grands du Royaume, mécontens de la trop grande faveur du Marquis d'Ancre, qui tout recemment venoit d'être preferé au Duc de Longueville pour la Lieutenance generale de Picardie & le Gouvernement de la citadelle d'Amiens, s'aſſemblerent à Melun ayant le Prince de Condé à leur tête; de là ils publierent un Manifeſte appuyé d'un Arrêt du Parlement, qui ordonna aux Prin-

ces & aux Ducs & Pairs & aux Officiers de la Couronne de se trouver dans les assemblées pour voir & examiner ce qu'il faudroit faire pour la reformation de l'État. L'union des Grands & du Parlement fit consentir la Cour à un traité par lequel il fut resolu, qu'on assembleroit les Etats Generaux, & que le château d'Amboise seroit remis entre les mains du Prince de Condé pour lui servir de place de sûreté, jusqu'à la tenuë des Etats. Sur le champ ils furent convoquez à Paris, & sur la fin de cette même année 1714. les Deputez des Bailliages & Senechaussées qui ont voix & séance dans les douze Gouvernemens étant arrivez, le Roi & les Princes firent leurs brigues pour l'élection des Présidens. Le Roi fut le mieux servi : il avoit été declaré majeur avant l'ouverture des Etats; & comme il trouva l'assemblée avantageusement disposée pour le maintien de son autorité, il ordonna aux Deputez de dresser leurs cahiers & de les lui présenter, promettant qu'il auroit soin de les faire examiner & d'y repondre favorablement. Plusieurs

prétendoient quelque chose de plus, & demandoient à être conservez dans leurs députations jusqu'à ce que leurs cahiers eussent été répondus; *mais la necessité, les anciens usages, & l'autorité prevalurent*, & l'assemblée se separa.

Les Grands ne furent pas satisfaits, particulierement le Prince de Condé, qui étoit fâché d'être obligé de remettre Amboise; ils firent tous leurs efforts pour rétablir leur parti dans le Parlement qui rendit un Arrêt par lequel il ordonna des rémontrances de bouche & par écrit sur la malversation des finances, sur le renversement des Loix de l'Etat, & sur l'élevation des étrangers, auxquels on ne devoit pas confier les dignitez & les places les plus considerables du Royaume, au préjudice des François, à la honte de la nation, & au grand dommage de l'Etat.

Le Roi eut assez de moderation pour permettre que ces remontrances lui fussent faites: il entendit la harangue du premier President; c'étoit alors Mr. de Verdun; il fit plus: ce Magistrat lui ayant remis un cahier

qui contenoit ce qu'il n'avoit pas jugé à propos d'exposer de bouche, Sa Majesté ne renvoya pas le Parlement, & il fit lire en sa presence cet écrit qui ressembloit à un libelle diffamatoire; c'est ainsi qu'en parle Mr. de Brienne qui en fut le Lecteur. Après cette lecture, le Chancelier répondit au Parlement par ordre du Roi, que les remontrances avoient été entenduës, & que Sa Majesté y auroit tel égard qu'il conviendroit; il ajoûta ensuite en termes forts & precis, que la compagnie s'étoit trop émancipée, & que le Roi songeroit à maintenir son autorité suivant la puissance legitime que Dieu lui avoit donnée.

Peu de tems après ces diverses altercations, la Cour entreprit le voyage des Pyrenées pour y conclure le double mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne, & du Prince d'Espagne avec Mademoiselle Elizabeth de France sœur du Roi. Il fallut pour la sureté du voyage mettre une armée considerable sur pied; on en fit expedier les commissions, & le Marechal de Bois Dauphin en eut le commandement. Le jour du départ étant fixé,

on fit arrêter & conduire au château d'Amboise le Président le Jay qu'on sçavoit être Partisan du Prince de Condé, & dans les interêts des Ducs de Mayenne & de Bouillon. Le Parlement sur les plaintes que lui porta la femme de ce Président députa vers le Roi un Président & quatre Conseillers pour solliciter la liberté de leur confrere. Les Députez joignirent Sa Majesté à Amboise, & furent renvoyez à l'exercice de leurs charges sans pouvoir obtenir l'élargissement du prisonnier.

Pendant que Leurs Majestez continuoient leur route vers l'Espagne, on vit paroître un Manifeste publié sous le nom du Prince de Condé & de plusieurs autres Princes, Ducs & Pairs & Officiers de la Couronne, par lequel en faisant au Roi de belles protestations de fidelité, ils lui declaroient réellement la guerre. Ce fut à Poitiers que le Roi reçût cette désagreable nouvelle, & sur le champ il donna une déclaration contre ceux qui avoient pris les armes & qui étoient nommez dans le Manifeste. La guerre s'alluma de toutes parts: peu de Provinces en furent exemptes.

& ceux de la Religion prétenduë reformée se déclarerent pour les Princes. Il fallut une armée pour aller querir la jeune Reine; on detacha une partie des troupes que le Roi avoit auprès de sa personne, & le commandement en fut donné à Mr. de Guise, qui fit l'échange des deux Princesses. Mr. de Brienne remarque qu'on ne prit pas alors la même precaution qu'Antoine Roi de Navarre avoit prise quand il remit Madame Elizabeth de France à Philippe second Roi d'Espagne. Le change se fit sur la riviere de Bidassoa que les Espagnols pretendoient être la separation des deux Royaumes: & Mr. de Guise ne fit point de protestation comme Antoine en avoit faite une pour mettre à couvert nos droits sur la Navarre ulterieure. On remarque dans la suite de ces Memoires que le Cardinal Mazarin fit la même faute. La Reine étant arrivée à Bourdeaux près des Pirenées, & le Roi y ayant couronné son mariage, la Cour s'approcha de la Loire: les Princes passerent cette riviere à Boni; mais la rigueur de la saison deja fort avancée empêcha

deux partis de rien entreprendre.
ıdant l'hyver on parla d'accommo-
nent, & Loudun fut choisi pour
ieu des conferences. Les difficul-
étoient grandes. Plusieurs d'entre
Grands demandoient des places de
té ; quelques-uns demandoient
Provinces entieres sur lesquelles
aisoient valoir de pretendus droits;
Religionnaires qui avoient usurpé
torité & le commandement dans
lques Provinces, vouloient en fai-
les cercles semblables aux cercles
llemagne, & le Royaume cou-
t risque d'être divisé. Mr. de Ville-
qui étoit le Ministre le plus habile
le mieux intentionné qu'il y eût
rs, entreprit de faire sentir aux
nces les consequences de cette di-
ion : il gagna d'abord Mr. de
iillon son ancien ami, & avec lui
lispofa le Prince de Condé à une
x par laquelle l'Etat ne fût ni par-
é ni affoibli.

L'Edit de paix fut resolu & enre-
ré dans les Parlemens ; mais la
ıquillité ne fut pas de longue du-
. La garde de la ville de Peronne
ınt été commise au Marechal d'An-

cre, les Princes en conçûrent de la jalouſie. Mr. de Longueville s'empara de cette place par voye de fait. Le Roi commanda que ſes troupes l'inveſtiſſent; le ſiege en étoit formé par le Marechal d'Ancre en perſonne qui le preſſoit avec cette vivacité que l'interêt donne au-deſſus du zéle. Mais Mr. le Duc de Boüillon ſe mit encore entre les Princes & le Roi & menagea un accommodement où le Marechal n'eut pas tout ce qu'il ſouhaitoit. Il fallut cependant y donner les mains; il s'en vengea en perſuadant à la Reine de faire arrêter le Prince de Condé & ceux qui s'étoient attachez à lui depuis la paix. L'Évêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, alors premier Aumônier de la Reine qui le fit peu de tems après Secretaire d'Etat, eut beaucoup de part à cette reſolution. Le Prince fut arrêté au Louvre comme il alloit aſſiſter au Conſeil des Finances: les Ducs de Mayenne, de Boüillon, de Guiſe, de Vendôme ayant été avertis de ce qui ſe tramoit, ſortirent de Paris où Mademoiſelle la Princeſſe Doüairiére tâcha de ſoulever le peuple, & n'y réüſſit pas.

Février 1721.

e prepara à la guerre de part
te & on la commençoit avec
up d'animosité, lorsqu'un nou-
dent réünit tous les esprits. De
qui étoit devenu le favori du
etermina Sa Majesté à s'assurer
rsonne du Marechal d'Ancre.
Brienne expose en détail de
maniere ce Seigneur fut tué
cour du Louvre, la condamna-
: sa femme, l'éloignement de
e & le regne du nouveau fa-
i devint Connêtable de France
nais avoir tiré l'épée, suivant
ssion de Mr. de Brienne, &
nt revêtu de cette dignité, te-
sçeau & présidoit au Conseil
ties; tandis que l'armée tenoit
pagne & faisoit des sieges:
uvernement si extraordinai-
i terrible aux gens de bien,
t-il, dura jusqu'en 1621. que
nêtable mourut. Le Cardinal
: voulut alors se rendre maître
veur du Prince & des affaires
it: mais Loüis XIII. aidé des
s de quelques Courtisans, es-
n'être plus gouverné; l'essai
sit pas: la Vieuville qui succe-

da à Schomberg dans la Surintendance des Finances, ruina bientôt le credit des autres Ministres qui l'avoient aidé à perdre son prédécesseur : il devint tout-puissant ; mais il se perdit lui-même en proposant au Roi d'appeller le Cardinal de Richelieu dans son Conseil. L'intention de la Vieuville (dit Mr. de Brienne, & il cite le témoignage du Roi même) n'étoit pas de donner au Cardinal de Richelieu le secret des affaires ; mais le Roi repondit à la Vieuville qu'il ne falloit pas faire entrer le Cardinal dans le Conesil, si l'on ne vouloit pas se fier entierement en lui ; parcequ'il étoit trop habile homme pour prendre le change. Le Cardinal fut mis en place malgré cette représentation ; & le Surintendant connut bientôt à ses depens que la reflexion du Roi étoit juste. Le Cardinal devenu premier Ministre, fit disgracier le Surintendant ; il prétendit que sa dignité de Cardinal lui donnoit la préseance au Conseil, dès qu'aucun Prince du sang n'y étoit admis, & il obligea le Connêtable de la lui ceder ; (c'étoit le Duc de Lesdiguieres) & ce ne fut pas sans peine que

Seigneur obéït sur cela aux ordres de Sa Majesté, & se rendit au sentiment de la Reine mere dont le Cardinal étoit la creature. Un des premiers évenemens du nouveau Ministere fut le mariage de Madame Henriette de France sœur du Roi, avec Charles premier Roi d'Angleterre. Mr. de Brienne eut beaucoup de part au Traité qui s'en fit à Compiegne avec les Ambassadeurs de Jacques premier. Il fut envoyé à Londres, où il obtint du Roi les patentes que nous demandions en faveur des Catholiques & la confirmation de plusieurs articles importans. Il accompagna la nouvelle Reine en Angleterre, où Mr. de Chevreuse & lui la remirent à Charles premier, son époux, qui venoit de monter sur le trône, le Roi Jacques étant mort au mois d'Avril 1625. Les circonstances qu'il rapporte de cette negociation, la relation qu'il fait de ses deux voyages en Angleterre, & sur tout le caractere qu'il fait de Boukingam, meritent d'être lûës; c'est le morceau le plus curieux du premier tome de ses Memoires.

Février 1721.

A ſon retour d'Angleterre, Mr. de Brienne trouva un grand changement dans le Conſeil; *non ſeulement le Cardinal avoit toute la confiance du Roi & de la Reine ſa mere, mais il étoit encore le chef du Conſeil, & il y avoit une autorité ſi abſoluë, qu'on lui portoit toutes les depêches : il ne ſe faiſoit rien que par ſes avis : il ordonnoit de toutes choſes & ne gardoit aucune meſure en quoi que ce pût être, ſinon en ce qui regardoit la volonté du Roi, qu'il tâchoit de penetrer en donnant dans le ſentiment de Sa Majeſté à laquelle il n'étoit point alors importun par les graces qu'il lui demandoit; car il ne lui propoſoit point encore aucun de ſes proches pour être auprès de ſa perſonne, parce qu'il avoit remarqué que l'eſprit de ce Monarque étoit ſi méfiant & ſi délicat ſur cette matiere, que c'eût été rendre un très-mauvais office à ceux qu'il auroit preſentez, quand même ils auroient été agréez. De plus, ce premier Miniſtre changeoit volontiers de ſéjour par complaiſance pour le Roi qui n'aimoit pas à reſter long-tems dans un même endroit. Il n'alloit point à la Cour quand Sa Majeſté n'y étoit pas, afin qu'on n'eût pas ſujet de dire qu'il faiſoit*

ur aux Reines : & quoiqu'il eût obli-on de sa fortune à la Reine mere, e faisoit guere que sauver les appa-es avec cette Princesse. Il avoit en-e l'adresse de faire entendre au Roi l ne dependoit & ne vouloit depen-que de lui seul.

es maneges de Cour pour con-e ou pour empêcher le mariage Monsieur avec Mademoiselle de ntpensier ; la defaite des Hugue-& des Anglois dans l'isle de Ré siege de la Rochelle terminent remier tome de ses Memoires ; les c derniers évenemens ne sont ndiquez dans le second tome qui e 294. pages, après une courte tion de la soumission de toutes places Huguenotes & des succès nos armes en Piémont. Mr. de nne fait un detail circonstancié mécontentemens que la Reine e eut du Cardinal & de la mesin-gence qui se mit en cette occasion e le Roi & cette Princesse. Mon-qui jusque là avoit été fort atta-aux volontez du Roi, entra dans entimens de la Reine, & après r traité le premier Ministre avec

beaucoup de hauteur, ce Prince se retira à Blois, sans qu'on en tînt compte.

Peu de tems après, la Reine mere fut arrêtée à Compiegne, on lui ôta les personnes qu'on crut avoir part à sa confiance, & Vautier son Medecin fut conduit à la Bastille. On promit cependant de le lui rendre si Sa Majesté vouloit s'éloigner de Paris, & se retirer à Moulins; la Reine refusa ou eluda cette proposition, & persistant toûjours dans la resolution de souffrir toutes choses plutôt que de se reconcilier avec le Cardinal, on apprit bientôt qu'elle s'étoit sauvée de Compiegne à la Chapelle, & de là en Flandres. Mr. de Brienne n'est pas éloigné de croire que le Cardinal fit conseiller à cette Princesse & favorisa sous main son évasion. Quelque tems auparavant, Monsieur s'étoit retiré en Franche-Comté: & le Roi avoit rendu une declaration par laquelle Sa Majesté avoit declaré rebelles ceux qui assisteroient le Prince, s'ils ne rentroient en France dans le tems marqué par son édit. Monsieur, après avoir épousé secretement la Prin-

[Prin]cesse Marguerite de Lorraine, ne [t]arda pas à rentrer lui-même dans le Royaume sur la nouvelle qui vint à la Cour que le Prince alloit en Languedoc où il avoit parole d'être reçu par Mr. de Montmorenci Gouverneur de cette province ; on fit marcher des troupes pour le combattre sous le commandement du Marechal de Schomberg, & le Roi s'étant avancé du côté de Lion, fit expedier une declaration par laquelle Mr. de Montmorenci étoit declaré criminel de Leze Majesté. La defaite de ce Seigneur à Castelnaudari, sa prison, son procès, son supplice, l'inflexibilité du Roi & la feinte douleur du premier Ministre sont des faits connus de tout le monde. Mr. de Brienne nous apprend seulement une circonstance assez singuliere ; la voici.

Mr. le Garde des sceaux de Châteauneuf qui jugea Monsieur de Montmorenci avoit été Page dans la maison de ce Seigneur ; c'étoit une raison pour se dispenser d'un si triste Ministere ; apparemment ce Magistrat aima mieux paroître ingrat que désobéïssant. Le Cardinal ne lui en sçut

aucun gré. Il engagea même le Roi peu de tems après à le faire arrêter. Le Présîdent Seguier eut les sceaux & Mr. de Châteauneuf qui avoit supplanté Mr. de Marillac, ne fut pas mieux traité que son predecesseur.

La santé de Mr. le Cardinal étoit fort languissante depuis assez longtems; mais la vigilance de son esprit étoit toûjours la même, & tandis que son autorité se rendoit redoutable au-dedans, il ne faisoit pas moins trembler les ennemis du Roi au-dehors. Il avoit allumé dans l'Empire le feu d'une guerre intestine : la Flandre couroit risque d'être envahie par les armées de France & de Hollande réünies sous les ordres du Prince d'Orange. Frideric Henri, & les Espagnols qui avoient tenté une diversion en attaquant nos frontieres, avoient été chassez des places qu'ils nous avoient enlevées; tant de succès empêchoient le Roi de tenir la promesse qu'il avoit faite à la Reine d'éloigner enfin le Cardinal de sa personne & du maniement des affaires; les Grands du Royaume impatiens formerent une conspiration contre le premier

Ministre. Le Comte de Soissons étoit à la têre, & avoit pris la resolution d'ôter la vie au Cardinal ; mais il manqua son coup, & fut obligé de sortir du Royaume.

L'année suivante, la Reine elle-même fut persecutée par le Cardinal. Il fit entendre au Roi que cette Princesse avoit des intelligences criminelles avec les ennemis de l'Etat, parce qu'elle avoit reçu une lettre du Marquis de Mirabel qui avoit été Ambassadeur d'Espagne en France ; le Roi qui étoit alors à Chantilli, ordonna au Garde des sceaux Seguier d'aller au Val de Grace visiter la Cellule de la Prieure & la chambre de la Reine pour voir si on n'y trouveroit point une copie des lettres qu'elle avoit écrites dans les païs étrangers, ou les reponses qu'elle avoit reçûes ; le Magistrat n'ayant rien trouvé, alla rendre compte de sa commission. Il reçut un second ordre d'interroger la Reine ; elle repondit qu'elle n'avoit aucune mauvaise intelligence avec les ennemis de l'Etat ; mais elle ne disconvenoit pas d'avoir écrit au Marquis de Mirabel, & d'en avoir reçu des re-

ponses : en vain cette Princesse eût-elle nié le fait. Le Cardinal avoit surpris ses reponses & les avoit luës avant que de les lui faire rendre : sur son aveu le Garde des sceaux lui exagera la grandeur de sa faute en lui faisant entendre qu'on repudioit les Reines en Espagne pour un bien moindre sujet. Cette affaire s'étant divulguée, la Reine se vit aussitôt abandonnée de toute la Cour, & même à peine lui resta-t-il des Officiers pour la servir. Le Cardinal avoit compté que les disgraces & l'abandon forceroient la Reine à le rechercher & à implorer son credit : il se trompa : elle n'eut recours qu'à ses pleurs qui toucherent le Roi, lorsqu'il fut de retour à S. Germain. Peu de tems après, elle devint grosse ; & cet heureux évenement qui repandit la joye dans toutes les parties du Royaume, donna beaucoup d'inquietude à ceux qui l'avoient traittée si indignement.

Enfin, dit Monsieur de Brienne, ce jour si attendu & si désiré qui devoit combler le Roi & la France de consolations, arriva, la Reine ayant mis au monde un Dauphin

près un travail de quelques heures & assez rude. Ce fut à Saint Germain où le Roi s'étoit rendu quelque tems auparavant, & où le Cardinal ne tarda pas à se rendre pour temoigner la joye feinte ou sincere qu'il avoit de cet heureux evenement. Je crois qu'elle fut sincere parce que le Cardinal aimoit l'Etat ; mais elle auroit été plus pure, si le premier Ministre & ses creatures n'avoient eu rien à se reprocher sur les persecutions qu'ils avoient faites à la Reine. Le Cardinal se mit au-dessus du ressentiment que cette Princesse pouvoit en conserver. Un nouveau favori devint pour cette Eminence un ennemi plus redoutable.

Cinq-Mars fils du Maréchal d'Effiat succeda à Saint Simon dans les bonnes graces & la familiarité du Roi ; les bienfaits de son maître lui enflerent le cœur, il oublia que son pere & lui devoient leur aggrandissement au premier Ministre, & il cabala pour le perdre. Il se lia avec Monsieur; pour s'attacher Mr. de Bouillon, qui depuis la bataille de Sedan avoit conclu son traité, & étoit rentré dans les bon-

nes graces de Sa Majeſté, *on ſe ſervit*, dit Mr. de Brienne, *du pretexte ſpecieux de deffendre les enfans du Roi & de la Reine leur mere de l'oppreſſion du Cardinal, & l'on publia que le Roi d'Eſpagne les prenoit ſous ſa protection: ce qui acheva de perſuader Mr. de Boüillon, qu'il rendroit un ſervice conſiderable à la Reine ſi la ville de Sedan pouvoit être deſtinée pour une place de ſureté pour ſa Majeſté & pour les Princes ſes enfans.* Mr. de Brienne ajoute une remarque, c'eſt que la Reine n'en dit pas le moindre petit mot à Mr. de Boüillon, & qu'elle ſe contenta de le recevoir honnêtement quand il venoit lui faire ſa cour; du reſte il ne nous met pas fort au fait ſur la ſuite de cette intrigue, ſur la decouverte qui en fut faite, & il ne l'eſt pas lui-même ſur les raiſons qui engagerent Mr. le Cardinal à traiter Mr. de Boüillon plus favorablement que ſes complices; nous les avons expliquées dans les extraits des nouveaux Memoires d'Eſtrades.

Le Cardinal mourut peu de tems après l'execution de Cinq-Mars & de Thou en 1642. & la Reine mere

l'avoit precedé de quelques mois. L'Editeur au lieu de s'éclaircir de plusieurs faits que Mr. de Brienne n'avoit point assez développez, a ramassé sur ces deux evenemens & sur le ministere du Cardinal, beaucoup d'Anecdotes frivoles, de satyres populaires, de petits contes, de bons mots d'Epigrammes, d'Epitaphes, d'Allegories sacrées & profanes dont il a chargé douze ou quinze pages. A la mort de Loüis XIII. il se répand encore en remarques fort peu interessantes & qui sont d'ailleurs, comme toutes les autres, assez mal écrites. On donnera le mois prochain la suite de cet Extrait.

ARTICLE XIII.

DISSERTATION SUR LA Prophetie de Jacob : Non auferetur sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, & ipse erit expectatio gentium, *Genesis 49. vers. 10.*

SECONDE PARTIE,

Dans laquelle on prouve la venue du Messie par la Prophetie de Jacob.

DAns la premiere Partie de la Dissertation touchant le veritable

ſens de la Prophetie de Jacob, nous avons prouvé que le ſens de ces paroles, *non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus*, étoit que le Sceptre qui s'éleveroit de Juda, & le Prince qui naîtroit de lui ne ſeroient point ôtez, c'eſt-à-dire que le ſceptre & la famille de David ſubſiſteroient éternellement. Nous avons prouvé que les paroles ſuivantes, *donec veniat qui mittendus eſt, & ipſe erit expectatio gentium*, determinoient le tems auquel s'accompliroit parfaitement la promeſſe faite à Juda, que le Sceptre qui s'éleveroit de lui & le Prince qui naîtroit de lui, ne ſeroient point ôtez, c'eſt-à-dire, que le Meſſie, l'attente des Nations, ſeroit cauſe de la ſtabilité & de l'éternité du Sceptre & de la famille de David Prince ſorti de Juda.

Je pretens que la Prophetie de Jacob expliquée de cette maniere prouve la venuë du Meſſie, prouve que Jeſus-Chriſt eſt le veritable Meſſie. Nous avons pour adverſaires les Juifs, qui nient que le Meſſie ſoit venu, qui nient que Jeſus-Chriſt ſoit le veritable Meſſie. Nous avons auſſi pour

adversaires les Interpretes Chrétiens, qui prouvent la venuë du Messie d'une maniere opposée à l'explication que nous donnons à la Prophetie de Jacob. Ils prouvent la venuë du Messie par l'enlevement du sceptre de Juda. Le Sceptre de Juda, disent-ils, devoit durer jusqu'à la venuë du Messie; le Sceptre est presentement ôté de dessus Juda, le Messie est donc venu.

I. *On ne doit pas prouver la venuë du Messie par l'enlevement, mais plutôt par le rétablissement du Sceptre de Juda.*

1°. Nous avons prouvé dans la premiere Partie, nombres II, III, IV, que le Sceptre a été ôté de dessus Juda avant la venuë du Messie; nous avons prouvé que le Messie devoit rétablir le Sceptre de Juda, non seulement le rétablir, mais encore le rendre stable & éternel. Nous prouverons au nombre suivant, que Jesus-Christ a en effet rétabli le Sceptre de Juda & l'a rendu stable & éternel: ce n'est donc pas par l'enlevement du Sceptre de Juda, mais plutôt par son rétablissement qu'on doit prouver la venuë du Messie.

En effet ceux d'entre les Juifs qui

reconnurent Jesus-Christ pour le Messie, le reconnurent parce qu'ils croyoient qu'il étoit celui qui devoit rétablir le Sceptre de David & le Royaume d'Israël : *Benedictus qui venit in nomine Domini; benedictum quod venit regnum patris nostri David.* Marc. 11. v. 10. *Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israël.* Lucæ. 24. v. 21. *Domine si in tempore hoc restitues regnum Israël.* Actor. 1. v. 6.

2°. Si le retablissement du Sceptre de Juda est la preuve de la venuë du Messie, il s'ensuit que les Interpretes qui veulent prouver la venuë du Messie par l'enlevement du Sceptre de Juda, donnent gain de cause aux Juifs qui ne veulent pas reconnoître Jesus-Christ pour le veritable Messie; car si le sceptre est presentement ôté de dessus Juda, les Juifs ont raison d'attendre le Messie qui rétablira le Sceptre de Juda, & qui fera ce que Jesus-Christ n'a pas fait. Le Messie, diront les Juifs, doit rétablir le Sceptre de Juda & le rendre stable & éternel, c'est ce que les Prophetes nous enseignent; Jesus-Christ n'est donc pas le veritable Messie, puisque bien

loin d'avoir rétabli le Sceptre de Juda & l'avoir rendu ſtable & éternel, le Sceptre a été ôté de deſſus Juda à ſon avenement.

3°. On ne peut dire en quel tems le Sceptre a été ôté de deſſus Juda. L'enlevement du Sceptre de Juda n'eſt donc pas une preuve claire de la venuë du Meſſie. Direz-vous que le Sceptre fut ôté de deſſus Juda, lorſque le Royaume de Juda fut donné à Herode qui étoit un étranger? Mais puiſque le Sceptre ne fut pas ôté de deſſus Juda du tems de Nabuchodonoſor qui emmena cette Tribu en captivité, où elle étoit hors de ſon païs ſans temple, ni ſacrifice; quelle raiſon avez-vous de dire que le Sceptre ait été ôté de deſſus Juda du tems d'Herode; puiſque les Juifs, quoique ſous la domination d'un Prince étranger, étoient dans leur païs, ayant leur temple, leurs ſacrifices, ayant une liberté entiere de faire l'exercice public de leur Religion?

Les Juifs, direz-vous, lorſqu'ils étoient en captivité, avoient une ferme aſſurance d'en être delivrez; Dieu ne les avoit pas entierement aban-

donnez ; il suscitoit des Prophetes qui les rassuroient & leur promettoient leur rétablissement. Les Juifs repondront que du tems d'Herodes, & même après la ruine de Jerusalem & de leur temple qui furent detruits par les Romains, ils ne perdirent pas l'esperance de se relever un jour de leur chute & de voir le Royaume de Juda rétabli. Ils peuvent dire que s'ils n'ont pas presentement des Prophetes, qui leur predisent leur retablissement, ils ont des Prophetes qui assurent que le Messie rétablira le Royaume d'Israël. Titus en ruinant Jerusalem n'a fait que ce que fit autrefois Nabuchodonosor. Que sçavez-vous, peuvent-ils dire, si nous ne nous releverons pas un jour de cette seconde chute aussi bien que de la premiere ? Cyrus rétablit autrefois le Royaume des Juifs détruit par Nabuchodonosor ; les Romains l'ont détruit une seconde fois ; il faut presentement attendre la venuë du Messie qui doit, selon les Prophetes que nous avons, non seulement rétablir le Sceptre de Juda, mais encore le rendre stable & éternel.

4°. Les Interpretes qui prouvent la venuë du Messie par l'enlevement du Sceptre de Juda, ne peuvent connoître si le Sceptre est presentement ôté de dessus Juda, qu'en supposant auparavant la venuë du Messie : ainsi c'est plutôt la venuë du Messie qui leur fait juger que le Sceptre est ôté de dessus Juda, & non pas l'enlevement du Sceptre de Juda qui leur fait connoître la venuë du Messie. Car l'enlevement du Sceptre de Juda qui doit prouver la venuë du Messie, n'est pas un enlevement qui dure seulement quelque tems, & qui doit finir un jour comme du tems de Nabuchodonosor ; ce doit être un enlevement de Sceptre qui soit entier & sans esperance de rétablissement. Or quel fondement ont les Interpretes pour dire que le Sceptre est presentement ôté de dessus Juda sans ressource & sans esperance d'être rétabli ? Que sçavent-ils si les Juifs ne se releveront pas un jour de leur chute comme ils ont fait autrefois ? Je dis que ces Interpretes qui croyent la venuë du Messie, jugent par la venuë du Messie que l'enlevement du Sceptre de

Juda eſt preſentement entier & ſans eſperance de rétabliſſement ; car ſi on faiſoit abſtraction de la venuë du Meſſie, comment pourroient-ils ſçavoir ſi les Juifs ne ſeront point un jour rétablis en leur premiere ſplendeur ? C'eſt donc plutôt la venuë du Meſſie qui leur fait connoître que le Sceptre eſt preſentement ôté de deſſus Juda ſans reſſource, & non pas l'enlevement du Sceptre de Juda qui leur fait connoître la venuë du Meſſie.

D'où vient au contraire que les Juifs nient que le Sceptre leur ſoit ôté entierement & ſans reſſource ? C'eſt qu'ils croyent que le Meſſie n'eſt pas venu, & par conſéquent qu'ils ont droit d'eſperer qu'à ſa venuë le Sceptre de Juda ſera rétabli. C'eſt donc par le rétabliſſement, & non pas par l'enlevement du Sceptre de Juda, qu'on doit prouver la venuë du Meſſie ; ſi le Meſſie eſt venu, le Sceptre n'eſt pas ôté de deſſus Juda, puiſque l'Ecriture enſeigne que le Meſſie devoit non ſeulement rétablir le Sceptre de Juda, mais encore le rendre ſtable & éternel. Si le Sceptre eſt preſentement ôté de deſſus Juda, il faut donc attendre

le Messie qui doit le rétablir.

II. *La Prophetie de Jacob dans le sens que nous lui donnons a été accomplie en Jesus-Christ.*

1°. Cette proposition doit être niée par les Interpretes qui prouvent la venuë du Messie par l'enlevement du Sceptre de Juda ; car si le Sceptre a été ôté de dessus Juda à la venuë du Messie, l'interpretation que nous donnons à la Prophetie de Jacob, est fausse, puisque nous pretendons que le sens de la Prophetie est, que la promesse de la stabilité & de l'éternité de la famille & du Sceptre de David auroit son accomplissement dans la personne du Messie. Si cette interpretation est veritable, il faut que Jesus-Christ ait rétabli le Sceptre de David, & l'ait rendu stable & éternel, afin que la Prophetie de Jacob ait son accomplissement dans lui : or selon les Interpretes, le Sceptre a été ôté de dessus Juda à la venuë de Jesus-Christ ; ils doivent donc dire que la Prophetie de Jacob dans le sens que nous lui donnons, n'a pas été accomplie dans la personne de Je-

ſus-Chriſt. C'eſt contre ces Interpretes que je pretens prouver que la Prophetie de Jacob a été accomplie en Jeſus-Chriſt dans le ſens que nous lui donnons; je pretens prouver contre eux que Jeſus-Chriſt a en effet rétabli le Sceptre de David & l'a rendu ſtable & éternel.

2°. Ce paſſage du Prophete Amos, *in die illa ſuſcitabo tabernaculum David quod cecidit, & readificabo aperturas murorum ejus.* Amos 9. v. 11. Ce paſſage prouve clairement que le Meſſie devoit rétablir le Sceptre de David. Or St. Jacques applique ce paſſage à Jeſus-Chriſt au chap. 15. des Actes des Apôtres, v. 16. Jeſus-Chriſt a donc rétabli le Sceptre de David.

3°. Jeſus-Chriſt a rendu ſtable & éternel le Trône de David. *Dabit illi Dominus Deus ſedem David patris ejus & regnabit in domo Jacob in aternum & regni ejus non erit finis.* Lucæ 1. v. 32. & 33. Jeſus-Chriſt a rendu ſtable & éternel le Trône de David qui regna ſur toutes les Tribus d'Iſraël : Jeſus-Chriſt doit regner dans la maiſon de Jacob, c'eſt-à-dire non ſeulement ſur la Tribu de Juda, mais encore ſur les

autres Tribus d'Israël, & son regne doit être éternel. La Prophetie d'Isaïe touchant le Messie s'accomplit en Jesus-Christ : *Super solium David & super regnum ejus sedebit, ut confirmet illud & corroboret in judicio, à modò & usque in sempiternum.* Isaïe chap. 9.

4°. La Tribu de Juda, direz-vous, a été détruite par les Romains après la venuë de Jesus-Christ. Titus ruina Jerusalem & son Temple; les Juifs furent dispersez dans toutes les Nations; ils ont cessé d'être le peuple de Dieu; Dieu les a abandonnez : le Sceptre a donc été ôté de dessus Juda après la venuë du Messie : Jesus-Christ n'a donc pas rétabli & donné la stabilité au Sceptre de David.

Je demande premierement si la ruine des Juifs détruit la verité des Propheties, qui disent que le Messie rétabliroit le Sceptre de David & le rendroit stable & éternel, qui disent que le Messie rétabliroit & sauveroit Juda & Israël. Voyez la premiere partie de la dissertation, pages. 2. & 3. nombres III. & IV. Les Interpretes Chrétiens ne peuvent dire que la ruine des Juifs détruise la verité de ces Propheties

ainsi, malgré la ruine & la défaite des Juifs, il est vrai de dire que le Messie a rétabli & confirmé le Sceptre de David Prince sorti de Juda. Secondement, la ruine même des Juifs prouve que le Sceptre n'a pas été ôté de dessus Juda. Dira-t-on par exemple que le Sceptre fut ôté de dessus les Romains lorsqu'ils détruisirent les Juifs revoltez contr'eux? Au contraire la ruine des Juifs ne prouvoit-elle pas que le Sceptre n'étoit pas ôté de dessus les Romains, puisqu'ils se vengeoient des Juifs revoltez contr'eux? Or la ruine des Juifs a été l'effet de la vengeance divine; Dieu les a punis parce qu'ils n'ont pas voulu reconnoître le Messie qui est le veritable Roi de Juda. *Luca* 19. *v.* 44. Le Messie s'est vengé de ses sujets revoltez. La Parabole que nous lisons au chap. 19. de St. Luc, v. 12. s'est accomplie: *Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum & reverti* . . . . v. 14. *Cives autem ejus oderant eum & miserunt legationem post illum, dicentes: nolumus hunc regnare super nos. Et factum est ut rediret accepto regno* . . . . . v. 26.

veruntamen inimicos meos qui noluerunt me regnare super se adducite huc & interficite ante me. Troisiémement, un grand nombre d'Israëlites de toutes les Tribus a reconnu Jesus-Christ pour le Messie, & le veritable Roi d'Israël. St. Jacques adresse son Epître aux douze Tribus. Si une partie des Juifs s'est revoltée contre son légitime Roi, il faut dire, comme St. Paul dans son Epitre aux Romains: *Quid enim si quidam illorum non crediderunt? Numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit? Absit.* La revolte d'une partie des Juifs ne détruira pas la promesse que Dieu a faite au Messie qu'il regneroit sur les Tribus d'Israël: de même que la revolte de quelques nations n'empêche pas que le Messie ne soit Roi des nations, suivant la Prophetie de Jacob, *& ipse erit expectatio Gentium*, ou, comme d'autres traduisent, *& ipsi obedientia populorum.* Un grand nombre de Juifs a reconnu le Messie, une partie l'a rejetté; mais un plus grand nombre de Gentils a pris la place des Juifs revoltez, & s'est soumis au veritable Roi de Juda. Si une partie des

François se revoltoient contre son Prince legitime, diroit-on pour cela que le Sceptre seroit ôté de dessus les François, si le Roi qui est François & Roi legitime avoit pour lui une grande partie de ses Sujets, s'il devenoit victorieux de ses Sujets revoltez ; si ensuite plusieurs Peuples étrangers qui ne lui étoient point soumis, venoient se soumettre à lui & prendre la place des Sujets revoltez ? Voilà ce qui est arrivé à l'égard du Messie. *Cæcitas ex parte contigit in Israël, donec plenitudo Gentium intraret, & sic omnis Israël salvus fieret.* Rom. 11. v. 25.

Quatriémement, les Juifs qui n'ont pas voulu reconnoître le Messie pour leur veritable Roi, ont cessé d'être les veritables Juifs. *Blasphemaris ab his qui se dicunt Judaos esse & non sunt.* Apocalip. 2. v. 9. Les veritables Juifs sont ceux qui sont soumis au Messie qui est Juif & le veritable Roi de Juda ...

Cinquiémement, on peut dire que le Messie regne presentement sur les Juifs revoltez contre lui, parce qu'une grande partie est sous la domination des Chrétiens. Les Chrétiens qui sont soumis à Jesus-Christ, sont les maî-

Juifs revoltez contre lui, ain-
Christ regne au milieu de ses
, *dominare in medio inimico-*
rum. La ruine des Juifs prouve
on des Sujets revoltez contre
ble Roi de Juda, bien loin
ver que le Sceptre ait été ôté
s Juda.
Comment Jesus-Christ a-t-il
e Sceptre de David qui étoit
el, puisque le regne de Jesus-
st un regne spirituel? Je re-
que Jesus-Christ a rétabli le
même temporel de David son
le prouve evidemment. Si
complir la promesse faite à
ue son Sceptre seroit éternel,
oit fait naître de David un
eût établi pour toûjours Roi
lement de Juda & des autres
d'Israël, mais encore de tou-
ations; si Dieu avoit donné à
e David la même puissance &
e autorité qu'ont les Rois de
ur leurs Sujets, ne diriez-vous
ce fils auroit rétabli le Sceptre
ne même temporel de David?
peut nier cette proposition;
Dieu disoit à ce fils de David:

je veux que vous soyiez Roi des Tribus d'Israël & de toutes les Nations; non pas de la maniere dont les Rois de la terre sont maîtres de leurs Sujets, mais de la maniere dont moi même je suis maître & Roi des Nations; je veux que vous ayez sur elles toute la puissance que j'ai moi-même : il est certain que ce fils de David rétabliroit le Sceptre de son pere d'une maniere infiniment plus glorieuse, que s'il avoit seulement sur les Tribus d'Israël & sur les Nations la puissance & l'autorité qu'ont les Rois de la terre sur leurs Sujets; car Dieu est Roi temporel de toutes les Tribus & les Nations de la terre d'une maniere plus excellente & qui surpasse infiniment celle dont les Rois sont maîtres de leurs Sujets. Les Rois ne tiennent leur autorité & leur puissance temporelle que de lui; il peut briser les Sceptres, transferer les Royaumes & les renverser. Dieu pouvoit accomplir la promesse faite à David, que son Sceptre seroit éternel, en faisant naître de lui un fils qu'il auroit établi pour toûjours Roi des Tribus d'Israël & de toutes les Nations avec la mê-

torité & la même puissance que
is ont sur leurs Sujets ; il n'é-
s necessaire que ce fils de David
u pour cela ; mais Dieu a vou-
re le Sceptre de David éternel
inant un de ses enfans pour
eu, pour être par consequent
s Tribus d'Israël, & de toutes
ions de la maniere dont il en
lui-même. Ce fils de David est
me qui est Dieu ; ainsi le Scep-
Dieu même, ce Sceptre iné-
ble & éternel a été mis entre
ins d'un fils de David ; Dieu ne
pas comme à David son pere :
sous moi sur les Tribus d'If-
ais : regnez avec moi non seule-
ur les Tribus d'Israël, mais en-
ur les Nations, asseïez-vous à
oite, & que tout genoux fle-
devant vous ; vous êtes fils de
; je vous donne son Sceptre &
sance sur toutes les Tribus d'If-
ais vous êtes aussi mon fils ; ainsi
rez non seulement la puissance
vid votre pere, mais encore la
e, dont la sienne n'étoit qu'une
pation. Etant Dieu égal à moi,
lement les Tribus d'Israël vous

appartiennent, mais encore toutes les Nations; elles sont votre heritage, regnez sur elles; & si elles vous resistent, detruisez-les & les brisez comme le vase d'un potier. *Reges eos in virga ferrea, & tanquam vas figuli confringes eos.*

Le regne de Jesus-Christ est le regne d'un-Homme Dieu; Dieu est Roi temporel de ce qui est au Ciel & sur la terre; un fils de David ayant été élevé jusqu'à être Dieu, il s'ensuit qu'il a rétabli le regne même temporel de David son pere, non pas en recevant seulement la même puissance temporelle que Dieu donna à son pere sur les Tribus d'Israël, mais en recevant la puissance divine & l'autorité suprême sur toutes les Tribus & les nations de la terre; autorité & puissance dont celle de David son pere n'étoit qu'une participation. La puissance & l'autorité de David étoit renfermée dans celle de Dieu qui l'avoit choisi pour Roi. Ainsi Jesus-Christ fils de David ayant été élevé jusqu'à être Dieu, jusqu'à avoir la puissance & l'autorité suprême de Dieu, il a reçû par consequent toute l'autorité qu'a-

avid son pere ; il a rétabli son
: & l'a rendu stable & éternel.

prouve contre les Juifs la venuë
Messie par la Prophetie de Jacob.

e rapporte en peu de mots les
ui regardent cette question ;
:, si le Messie est venu. Cette
n commença principalement à
r parmi les Juifs, lorsque Jesus
Marie qui étoit de la race de
, se fut fait connoître parmi eux.
uifs se partagerent à son sujet,
rtie pendant qu'il devoit être
u pour le veritable Messie,
e veritable & legitime Roi de
comme celui qui devoit réta-
: sceptre de David : *Benedictus*
enit in nomine Domini, benedic-
uod venit regnum patris nostri Da-
Marci XI. v. 10. C'est ce que
eut voir dans plusieurs endroits
vangile, qui rapporte des faits
a verité n'a jamais été contestée
par les Juifs, tandis qu'une par-
s Juifs pretendoient que Jesus
Marie devoit être reconnu pour
table Messie. L'autre partie qui

étoit la plus grande & la plus p
ce, ne regardoit Jesus que com
seducteur. C'est ce que nous a
S. Jean : *Quidam enim dicebant*
bonus est ; alii autem dicebant : n
seducit turbas. Joan. VII. v.
parti contraire à Jesus fit tous
forts pour empêcher qu'on ne
vît ; & comme ce parti avoit l
& l'autorité, il vint à bout d
condamner à mort celui qui
voit être regardé, selon eux
comme un séducteur & un b
mateur.

La mort de cet Homme cru
termina pas la contestation é
son sujet ; ses Apôtres lui gag
un grand nombre de Juifs de
les Tribus ; c'est ce que l'on pe
par l'histoire des Actes des Apôt
Juifs ennemis de Jesus ne nient
fait, ils nient seulement le droi
n'examine pas encore. On n'a
nié que plusieurs Juifs n'ayent
parti de Jesus ; on a dit seulem
ceux qui suivoient son parti fu
duits : ceux-ci ne convenoient
surément de la seduction ; m
ce fût seduction, que ce fût

ion, cela ne m'empêche pas de conlure que les Juifs furent partagez au ujet de Jesus fils de Marie.

Un autre fait également incontestable, c'est que dans la suite les Gentils, naturellement ennemis des Juifs, qui avoient beaucoup de mépris our eux & pour leur Religion; qui ar consequent devoient peu se souier des differends qui s'élevoient entre les Juifs; cependant ces Gentils lans la suite se sont mêlez dans cette ontestation élevée entre les Juifs; on seulement ils se sont mêlez dans ette contestation, mais ils ont pris arti, ils ont jugé le differend; ils ont leclaré que le Messie étoit venu; que Jesus fils de Marie étoit le veritable Messie, le veritable Roi d'Israël, celui auquel les Juifs devoient se soumettre comme à leur legitime Roi: on peut dire que les Gentils ont été seduits; mais, comme j'ai dejà dit, e n'examine encore que les faits, & nullement le droit.

Les Gentils ne se sont pas contentez de juger le differend qui s'étoit élevé entre les Juifs, & qui sembloit ne regarder que les Juifs: ils ne se

ſont pas contentez de dire que Jeſus fils de Marie étoit le Meſſie des Juifs, & qu'il étoit le veritable Roi d'Iſraël; qu'il étoit envoyé de Dieu pour regner ſur les Tribus d'Iſraël: mais ce qui eſt plus ſurprenant, & cependant veritable, ces Gentils, ennemis du nom Juif, incapables de ſouffrir la domination d'un homme Juif, ont pretendu que Jeſus fils de Marie étoit auſſi bien leur Meſſie & leur Roi, que celui des Juifs; ils ont reconnu que cet homme Juif étoit envoyé de Dieu pour regner non ſeulement ſur les Juifs, mais encore ſur eux-mêmes; quoique les Loix des Rois de Juda ne puſſent obliger que les Juifs ſoumis à leur puiſſance, les Gentils confeſſent cependant que la Loi de cet homme Juif eſt une Loi qui les oblige eux-mêmes, & à laquelle ils ne peuvent ſe diſpenſer d'obéïr: les Rois des nations ſi jaloux de leur autorité ont reconnu eux-mêmes que devant cet homme Juif ils ceſſent d'être Rois, qu'ils ne ſont que ſes ſujets & ſes ſerviteurs; ils confeſſent qu'ils ſont obligez eux-mêmes d'obéïr à la Loi de cet homme *Juif*; que la Loi les lie tellement, qu'ils

ne peuvent porter aucune Loi contraire à la sienne ; & supposé qu'ils le fassent, ils avoüent que la Loi de cet homme Juif doit l'emporter sur la leur, & qu'on ne devroit pas leur obéïr, si leur volonté se trouvoit contraire à la Loi de cet homme Juif. Quoique les Rois puissent changer les Loix des Rois qui les ont precedez, cependant les Rois des nations confessent que la Loi de ce Roi de Juda subsiste toûjours, de sorte qu'il n'y a aucune puissance, ni dans le Ciel, ni sur la terre, qui puisse changer sa Loi, ou même en dispenser ; les Juifs, quoique revoltez contre Jesus, ne doivent-ils pas avoüer toutefois que c'est une chose bien glorieuse à leur nation, que les Gentils leurs ennemis ayent été choisir un homme Juif qu'ils ont reconnu pour leur Roi, dont ils ont embrassé la Loi ? Non seulement ces Gentils honorent Jesus fils de Marie comme le Messie, le veritable Roi de Juda, le Roi de toutes les nations, mais ils lui rendent encore les honneurs divins ; ils reconnoissent que tout genoux doit fléchir devant lui ; que *son regne* est un regne éternel,

& qui n'aura point de fin : ils disent que son regne est le regne d'un Homme-Dieu qui réünit en sa personne la puissance temporelle & spirituelle ; qui étant Dieu, est par sa nature Roi temporel & spirituel de tout ce qui est au Ciel & sur la terre, & qui comme homme a reçû une puissance spirituelle & absoluë pour réünir tous les hommes par une même Religion, dont il est le chef & l'objet en même tems. Voilà ce que les Gentils croyent de Jesus fils de Marie. Les Juifs revoltez contre lui ne peuvent nier le fait ; ils voyent presentement de leurs propres yeux le regne de Jesus établi ; ils voyent que Jesus est honoré, servi & obéï comme Roi, non seulement des Juifs, mais encore comme Roi de toutes les nations. Tout ce que peuvent dire les Juifs, c'est que le regne de Jesus est le regne d'un seducteur ; mais, comme j'ai dejà dit, je ne fais qu'exposer les faits qui regardent la question touchant la venuë du Messie, sans examiner le droit.

2°. Ces faits étant exposez, on peut tirer de la Prophetie de Jacob une preuve de la venuë du Messie, de

quelque maniere que l'on explique la Prophetie. Les faits que j'ai exposez font voir que les Juifs ont été partagez au sujet de la venuë du Messie, & par consequent que les marques ausquelles on devoit connoître le veritable Messie, ne sont pas si claires qu'on n'ait pû s'y tromper ; car il est sûr que l'un des deux partis s'est trompé, ou celui qui assûroit que le Messie étoit venu, & que Jesus fils de Marie étoit le veritable Messie, ou celui qui pretendoit que le Messie n'étoit pas encore venu, & que Jesus fils de Marie n'étoit qu'un imposteur.

Pour faire sentir la preuve que l'on peut tirer de la Prophetie de Jacob, remontons au tems auquel le differend s'éleva entre les Juifs. Plaçons-nous dans le tems auquel les Gentils n'avoient pas encore une parfaite connoissance du differend qui s'étoit élevé entre les Juifs, ou plutôt dans le tems auquel les Gentils n'avoient point encore porté leur jugement sur cette question agitée entre les Juifs, sçavoir, si le Messie étoit ou n'étoit pas venu, si Jesus étoit ou n'étoit pas le veritable *Messie*. Je dis que la Prophe-

tie de Jacob fournissoit aux Juifs divisez entr'eux un moyen pour connoître lequel des deux partis étoit dans l'erreur. Nous sommes divisez, pouvoient-ils dire, au sujet de la venuë du Messie ; quel jugement attendrons-nous pour decider le differend qui nous divise? La Prophetie de Jacob, devoient dire les deux partis, nous fournit un moyen pour connoître la verité. Le Patriarche Jacob a prédit que le Messie seroit l'attente des nations, que les nations lui obéïroient, *ipse erit expectatio Gentium*, ou comme d'autres traduisent, *ipsi obedientia populorum*. Les nations connoîtront donc le veritable Messie; il faut donc attendre les jugemens des nations; si les Gentils reconnoissent Jesus fils de Marie pour le veritable Messie; s'ils lui obéïssent, il faudra suivre leur jugement; nous Juifs, nous ne devons pas refuser de nous soumettre à un homme Juif, que des Gentils, ennemis de notre nom, voudront bien reconnoître pour leur Roi. Si les Gentils devoient se tromper au sujet du veritable Messie, le Patriarche Jacob n'auroit pas donné pour une marque

du veritable Messie, qu'il seroit l'attente des nations. C'est ainsi qu'ont dû raisonner les Juifs avant que les Gentils eussent porté leur jugement; ainsi les Juifs ne peuvent refuser de se soumettre presentement au jugement des Gentils, qui ont declaré que Jesus fils de Marie étoit le veritable Messie, & qu'on n'en devoit point attendre d'autre. Les Juifs revoltez contre Jesus avoient d'autant moins de raison de refuser de se soumettre au jugement des Gentils, que les Gentils étant ennemis du nom & de la domination Juifve, avoient plus d'interêt de juger en faveur des Juifs revoltez contre Jesus, qu'en faveur des autres Juifs qui prétendoient que Jesus étoit le veritable Messie, le veritable Roi d'Israël. Les Princes des Prêtres étoient persuadez que les Gentils avoient plus d'interêt à ne pas reconnoître Jesus pour le veritable Messie, puisqu'ils croyoient que c'étoit s'attirer la haine des Gentils s'ils ne faisoient pas mourir celui que plusieurs de leur nation reconnoissoient pour le veritable Messie: *Quid facimus quia hic homo multa signa* facit ? Si di-

mittimus eum sic, omnes credent in eum & venient Romani & tollent nostrum locum & gentem. Joan. 11. v. 48.

3°. La preuve que nous venons de tirer de la Prophétie de Jacob pour la venuë du Messie, n'est pas convaincante contre les Juifs revoltez contre Jesus, qui peuvent dire que les Gentils ont été partagez aussi-bien que les Juifs au sujet de Jesus fils de Marie. Plusieurs Gentils, bien loin de vouloir se soumettre à la Loi de cet homme Juif, se sont declarez contre ceux qui embrassoient sa Religion : les persecutions que les Gentils ont suscitées contre les Chrétiens, en sont une preuve. Secondement, les Chrétiens avoüent d'eux-mêmes qu'il viendra un Antechrist qui seduira les nations ; plusieurs nations le reconnoîtront pour le veritable Messie ; ce qui prouve que les Gentils ont pû & peuvent encore se tromper au sujet du veritable Messie. Ainsi de ce que plusieurs nations se sont soumises à la Loi de Jesus fils de Marie, on n'en doit pas conclure necessairement qu'il est le veritable Messie ; on peut dire qu'à la verité les nations reconnoî-

tront le veritable Messie & se soumettront à lui ; mais qu'il ne s'ensuit pas que celui que les nations reconnoîtront pour le Messie le sera en effet ; une partie des Gentils reconnoîtra le veritable Messie, mais une partie sera seduite par de faux Messies. Les Juifs peuvent dire presentement que les Gentils qui ont reconnu Jésus pour le Messie ont été seduits, & qu'ils se detromperont lorsque le veritable Messie viendra ; ou si les Gentils qui ont reconnu Jesus pour le Messie ne veulent pas se detromper, il y aura d'autres nations qui ne seront point prevenuës & qui reconnoîtront le veritable Messie, & se réüniront avec les Juifs qui l'attendent.

4°. Si ces paroles de la Prophetie de Jacob, *& ipse erit expectatio Gentium*, ne sont pas une preuve convaincante de la venuë du Messie, je dis que la Prophetie de Jacob expliquée de la maniére dont on l'explique ordinairement, ne fournit aucune preuve de la venuë du Messie ; car on ne peut pas trouver dans la Prophétie de *Jacob* d'autre preuve de la ve-

nuë du Messie que l'enlevement du sceptre de Juda qui devoit durer, disent les Interpretes, jusqu'à la venuë du Messie; or j'ai fait voir qu'on ne pouvoit prouver la venuë du Messie par l'enlévement du sceptre de Juda; j'ai fait voir que bien loin que l'enlevement du sceptre de Juda fût la marque à laquelle on dût connoître la venuë du Messie, au contraire le rétablissement du sceptre de Juda étoit plûtôt la marque à laquelle on devoit connoître que le Messie étoit venu.

5°. Si l'on donne à la Prophétie de Jacob le sens que je lui donne, si l'on dit que le Patriarche Jacob a prédit l'éternité du sceptre & de la famille de David, *non auferetur sceptrum de Juda & Dux de femore ejus*, le sceptre qui s'élevera de Juda & le chef qui naîtra de lui, ne seront point ôtez; si l'on dit que la particule *Donec* détermine le tems auquel devoit s'accomplir cette prédiction; si c'est dans la personne du Messie l'attente des nations que devoit s'accomplir cette promesse, que le sceptre & la famille de David subsisteroient éter-

nellement; je dis qu'on peut prouver invinciblement contre les Juifs la venuë du Messie. Comment cela ? La Prophetie de Jacob expliquée de cette maniere, donne trois marques du veritable Messie. Il doit être premierement fils de David, puisque c'est dans la personne du Messie que doit s'accomplir cette promesse que la famille de David subsisteroit toûjours. Secondement, ce fils de David doit avoir un Regne qu'on puisse appeller le Regne de David, puisque c'est dans la personne du Messie que doit s'accomplir cette promesse que le sceptre de David ne seroit jamais ôté, mais seroit éternel. Troisiémement, le Messie doit être l'attente des nations; voilà trois marques du veritable Messie qu'il ne faut point separer: car pour être obligé de reconnoître quelqu'un pour le Messie, il ne suffit pas que l'on voye en lui quelques-unes de ces trois marques seulement, il ne suffit pas qu'il soit fils de David seulement, ou qu'il ait seulement un regne qu'on puisse appeller le regne de David, ou qu'il soit seulement l'attente des nations sans être fils de

David. Salomon & ses successeurs jusqu'au tems de Nabuchodonosor qui détruisit le Royaume de Juda, étoient fils de David & héritiers de son sceptre; mais ils n'étoient pas l'attente des nations. Cyrus rétablit le Royaume de Juda detruit par Nabuchodonosor; les Machabées le rétablirent encore après qu'il eut été presque détruit par les Rois de Syrie; mais ni les uns ni les autres n'étoient de la race de David, ni n'étoient l'attente des nations. L'Antechrist pourra regner pendant quelque-tems sur les Juifs qui se trouveront à la fin des siécles, & même sur plusieurs nations qui se soumettront à lui; mais on ne pourra voir en lui une des marques du veritable Messie; il ne sera point fils de David; on ne pourra prouver qu'il l'est en effet.

6°. La Prophétie de Jacob qui nous enseigne que le Messie doit être fils de David, qu'il doit avoir un regne qu'on puisse appeller le regne de David, & qu'il doit être l'attente des nations; cette Prophetie, dis-je, ne nous enseigne pas qu'un tel homme en particulier est le Messie, elle

ne nous enſeigne pas auſſi qu'un tel homme en particulier eſt fils de David, qu'il porte le ſceptre de David, qu'il eſt l'attente des nations. La Prophetie de Jacob enſeigne ſeulement que ces trois choſes doivent ſe trouver dans celui qu'on voudra reconnoître pour le veritable Meſſie; mais elle ne deſigne point quel eſt celui en qui ſe trouveront ces trois marques du veritable Meſſie; par conſequent pour être obligé de reconnoître quelqu'un en particulier pour le Meſſie, il faut que je voye en lui ces trois marques de veritable Meſſie. Si le Patriarche Jacob avoit prédit qu'un tel homme en particulier ſeroit le veritable Meſſie, je devrois conclure qu'en lui ſe trouvent les marques du veritable Meſſie; & quand même je ne trouverois pas ces trois marques, je devrois conclure qu'il les a, parceque l'Écriture qui m'apprend & qui m'oblige de croire qu'un tel homme en particulier eſt le veritable Meſſie, ne me permet pas de douter qu'il n'ait par conſéquent les marques du veritable Meſſie; mais comme le Patriarche Jacob n'a *point* marqué quel homme

en particulier seroit le veritable Messie, on doit reconnoître le veritable Messie par les marques que nous donne le Patriarche Jacob du veritable Messie ; d'où je conclus contre les Juifs premiérement, que Jesus fils de Marie est le veritable Messie, parcequ'en lui se trouvent les marques que le Patriarche Jacob nous a données du veritable Messie ; secondement, que les Juifs ne peuvent point attendre un nouveau Messie, parcequ'il est impossible & qu'il sera toûjours impossible de découvrir dans ce Messie attendu les marques du veritable Messie.

7°. Jesus fils de Marie est premiérement fils de David ; ce fait n'a jamais été contesté même par les Juifs qui se sont revoltez contre lui ; les titres de Genealogie qui se conservoient pour lors, en étoient une preuve authentique ; c'est sur ces titres authentiques que Saint Matthieu & Saint Luc ont fait connoître la Genealogie de Jesus-Christ. Secondement ce fils de David a été reconnu pour le Messie, le veritable Roi d'Israël, le legitime héritier du scep-

[illegible] les Tribus, [illegible] [illegible] [illegible] gale [illegible] David [illegible] des Juifs [illegible] les Tribus ont recon- nu un fils de David pour le Messie, le Redempteur d'Israël, le Sauveur, l'homme [illegible] & un [illegible] comme [illegible] de Dieu pour regner sur eux. Troisiémement, les Gentils le sont aussi [illegible] fils de David ; son regne s'étend sur des Juifs de toutes les Tribus, & sur des Gentils de toutes les nations ; ainsi son regne fait plus d'honneur à la Tribu de Juda, que celui de David qui n'a regné que sur les Tribus d'Israël, au lieu que Jesus son fils regne encore sur des Gentils de toutes les nations, regne sur les Rois mêmes des nations qui se sont soumis à lui. David n'avoit qu'une puissance temporelle sur les Tribus d'Israël, au lieu que les Juifs & les Gentils ont reconnu que Jesus son fils réünissoit en lui la puissance tempo- relle & spirituelle ; ils ont reconnu que son regne est le regne d'un Hom- me-Dieu, qui étant Dieu, est par la

nature Roi temporel & ſpirituel de tout ce qui eſt au ciel & ſur la terre, & qui comme homme a reçû une puiſſance ſpirituelle abſoluë pour réünir tous les hommes par une même Religion. Le Regne de David ne dura que quarante ans; il y a déjà dix-ſept ſiécles que dure celui de Jeſus ſon fils, & les Juifs & les Gentils reconnoiſſent que ce regne ſera éternel, & que c'eſt dans la perſonne de Jeſus que s'accomplit la promeſſe faite à David que ſa famille & ſon ſceptre ſubſiſteroient éternellement.

8°. Les Juifs revoltez contre Jeſus ne nient pas que Jeſus ſoit fils de David; ils ne nient pas l'établiſſement & l'éxiſtence du regne de ce fils de David; mais ils diſent que c'eſt le regne d'un ſeducteur; ils ne nient pas que les nations ſe ſont ſoumiſes à lui, mais ils prétendent qu'elles ont été ſeduites.

Pourquoi les Juifs diſent-ils que le regne de Jeſus eſt le regne d'un ſeducteur? Pourquoi diſent-ils que les nations qui ſe ſont ſoumiſes à lui ont été ſeduites? C'eſt parcequ'ils prétendent que Jeſus n'eſt pas le veritable

Messie, ce qui est le droit contesté entre eux & nous; or on ne doit pas juger les faits qui sont incontestables par le droit qui est contesté; mais on doit plûtôt juger le droit contesté par les faits qui sont incontestables. Quelle est la question à decider entre les Juifs & nous ? C'est de sçavoir si le Messie est venu. Quels faits faut-il pour decider la question ? Il en faut trois selon la Prophetie de Jacob ; il faut trouver un homme qui soit fils de David ; il faut que l'on voye le regne de ce fils de David établi ; il faut que l'on voye les nations soumises à lui. Que font les Chrétiens ? Ils jugent le droit qui est contesté entr'eux & les Juifs, ils le jugent, dis-je, par des faits incontestables, qui sont les marques auxquelles on doit connoître quel est le veritable Messie. Jesus fils de Marie est le fils de David; son regne est établi; les nations se sont soumises à lui; donc il est le veritable Messie. Que font les Juifs ? Ils jugent ces faits incontestables qui devroient decider le droit contesté entr'eux & nous ; ils jugent, dis-je, ces faits par le droit même qui est

contesté, ce qui est ridicule. Le regne de Jesus est le regne d'un seducteur; les nations qui lui obéïssent ont été seduites; pourquoi cela? Parceque Jesus n'est pas le veritable Messie, ce qui est le droit même contesté entre eux & nous.

Mais, diront les Juifs, pour conclure que cet homme qui est fils de David, qui est reconnu Roi d'Israël & auquel les nations se sont soumises, pour conclure, dis-je, que cet homme est le Messie, ne doit-on pas examiner si c'est avec raison qu'il a été reconnu Roi, si c'est avec raison que les nations se sont soumises à lui? Je répons que non; parceque les faits & non pas la raison & le droit de ces faits, est ce qui doit decider le droit contesté, quand pour decider un droit contesté on apporte les faits qui doivent servir à la décision de ce droit contesté; l'examen ne doit s'étendre que sur la certitude & l'existence des faits, & non pas sur les raisons & le droit de ces faits. Dieu me fait connoître que le Messie est fils de David, qu'il doit avoir un regne qui *puisse* être appellé le regne de David,

& que les nations lui obéïront. Si je trouve un homme dans lequel je voye ces trois choses, je dois conclure qu'il est le Messie ; je puis examiner à la verité si cet homme est veritablement fils de David, si son regne est établi, si les nations sont veritablement soumises à lui, parceque mon jugement doit être fondé sur la certitude de ces faits que Dieu a donnez comme la marque du veritable Messie ; si je vois ces trois faits, si je suis assuré de leur existence, je puis sans autre examen conclure que le Messie est venu, & je ne dois pas craindre de me tromper. Dieu qui nous enseigne que le Messie seroit fils de David, seroit reconnu Roi & héritier du sceptre de David, que les nations lui obéïroient ; Dieu, dis-je, ne doit pas permettre que ces trois faits se trouvent dans un homme qui ne soit pas le veritable Messie ; en effet on n'a point vû ces trois faits dans aucun homme jusqu'à la venuë de Jesus fils de Marie, & on ne les verra jamais que dans lui.

Je ne dois pas examiner les raisons & le droit des faits que Dieu nous a donné comme les marques auxquelles

on devoit connoître le veritable Meſſie; je ne dois pas examiner ſi c'eſt avec raiſon que cet homme qui eſt fils de David, & qui a été reconnu Roi d'Iſraël & des nations; ſi c'eſt, dis-je, avec raiſon qu'il a été reconnu Roi d'Iſraël & des nations, ſi c'eſt avec raiſon que les nations lui obéïſſent, mais ſeulement ſi ce fils de David a été en effet reconnu Roi d'Iſraël & des nations, ſi ſon regne eſt établi, parceque Dieu a donné les faits, & non pas la raiſon & le droit de ces faits, pour la marque du veritable Meſſie. La raiſon eſt claire, les marques que l'on donne pour connoître une choſe obſcure & qui eſt conteſtée, doivent être plus claires & plus aiſées à connoître que la choſe même; or s'il eſt neceſſaire d'examiner le droit même des faits, les marques qui doivent me faire connoître cette choſe, ne feront pas plus claires ni plus aiſées à connoître que la choſe même qui eſt conteſtée & le ſujet du differend. N'eſt-il pas, par exemple, plus difficile à connoître ſi c'eſt avec raiſon qu'un tel homme a été reconnu Roi, ſi c'eſt avec raiſon que les nations ſe

oumiſes à lui, que de ſçavoir ſi
mme eſt le Meſſie ? Les faits qui
nt decider le droit conteſté, de-
ent la même choſe que le droit
: conteſté ; car n'eſt-ce pas la
: queſtion de ſçavoir ſi tel hom-
t le Meſſie, ou ſi c'eſt avec rai-
u'il a été reconnu Roi, ſi c'eſt
raiſon que les nations ſe ſont
iſes à lui comme au veritable
e ? Les raiſons des faits ſont trop
es, trop difficiles à examiner,
que Dieu les donne comme un
n neceſſaire pour connoître une
telle qu'eſt la venuë du Meſſie
la connoiſſance eſt neceſſaire à
es hommes qui ne ſont pas en
d'éxaminer des marques auſſi
ires que le ſont les raiſons & le
des faits. Dieu a voulu que la
oiſſance de la venuë du Meſſie
itereſſoit tous les hommes, dé-
t de la connoiſſance des faits
uels le Patriarche Jacob nous
onnoître qu'il ſeroit le veritable
e, & non pas de la connoiſſan-
raiſons de ces mêmes faits.
es Juifs veulent que l'on exami-
droit & *les* raiſons des faits qui

doivent faire connoître la venuë du Messie, les Juifs seront toûjours dans l'impossibilité de connoître certainement le veritable Messie ; car quand même le Messie qu'ils attendent seroit fils de David, seroit reconnu Roi ; quand même les nations se soumettroient à lui, la certitude de ces faits ne suffiroit pas pour les convaincre qu'il est en effet le veritable Messie ; il faudroit encore examiner le droit, les raisons de ces faits ; il faudroit encore examiner si c'est avec raison qu'il seroit reconnu Roi, si c'est avec raison que les nations se soumettroient à lui ; il faudroit par consequent d'autres preuves pour decider le droit de ces faits, & ainsi à l'infini. Les Juifs rendent inutiles les marques que le Patriarche Jacob nous a données de la venuë du Messie.

J'ajoûte une reflexion : je remarque que la même difference qui se trouve entre les Chrétiens & les Juifs, se trouve aussi entre les Catholiques & les héretiques. Les Chrétiens par rapport à la venuë du Messie jugent & decident le droit contesté par les faits incontestables auxquels on doit

reconnoître le veritable Messie, lesquels faits se trouvent dans la personne de Jesus fils de Marie : que font les Juifs ? Ils jugent ces faits incontestables par le droit même contesté : le regne de Jesus, disent-ils, est le regne d'un seducteur, les nations qui se sont soumises à lui ont été seduites. Pourquoi ? Parceque Jesus n'est pas le veritable Messie : ce qui est le droit même contesté entr'eux & nous.

Lorsqu'il s'éleve parmi les Chrétiens une question qui regarde la Foi, quel est le fait qui doit decider cette question agitée entr'eux ? C'est le jugement de l'Église ; l'Église a-t'elle parlé ? La certitude de ce fait doit emporter la decision du droit contesté. Les Catholiques ne demandent que la certitude du fait ; ils demandent seulement si l'Église a parlé ; ils n'examinent pas si l'Église a bien parlé ; ils n'éxaminent pas si l'Église a eu des raisons pour decider le droit contesté. S'ils sçavent que l'Église a parlé, ils n'en demandent pas davantage, la certitude de ce fait emporte la decision du droit qui étoit contesté.

Mais que font les hérétiques ? Ils *jugent le fait* qui est inconcestable par

le droit même qui est contesté ; l'Église a parlé, oüi ; mais il faut examiner si elle a bien parlé ; il faut examiner si elle a eu de bonnes & suffisantes raisons pour juger le droit contesté ; ainsi ce qui devroit decider le droit contesté est aussi bien contesté que le droit même, ou plûtôt ce qui devroit decider le droit contesté, devient la même chose que le droit même contesté : car n'est-ce pas la même question de sçavoir par exemple si Jesus-Christ est réellement dans l'Eucharistie, ou de sçavoir si l'Église a bien decidé en déclarant que Jesus-Christ est réellement dans l'Eucharistie ? L'Église Romaine, disent les hérétiques, s'est trompée en decidant que Jesus-Christ est dans l'Eucharistie, en decidant que l'Écriture Sainte enseigne que Jesus-Christ est dans l'Eucharistie ; comment cela ? C'est que Jesus-Christ, disent-ils, n'est point réellement dans l'Eucharistie, & que l'Écriture Sainte n'enseigne pas que Jesus-Christ soit réellement dans l'Eucharistie : ce qui est le droit même contesté entre les Catholiques & les hérétiques ; les uns

 pretendent

prétendent que Jesus-Christ est réellement dans l'Eucharistie & que l'Ecriture Sainte nous enseigne cette verité ; les autres prétendent le contraire ; or qui decidera ce droit contesté entre les uns & les autres ? Les Catholiques prétendent avoir une autorité infaillible pour juger, & ils jugent ; les hérétiques qui n'ont point d'autorité infaillible pour juger, comme ils en conviennent, ne laissent pas de juger ; mais leur decision n'étant point infaillible, elle peut être aussi bien contestée que le droit même contesté ; ainsi les disputes sont & seront éternelles chez eux.

9°. J'ai prouvé que Jesus fils de Marie étoit le veritable Messie, parceque les trois marques que le Patriarche Jacob nous a données du veritable Messie, se trouvent en lui : il est fils de David ; il a été reconnu par des Juifs de toutes les Tribus pour le veritable Roi d'Israël ; les nations se sont soumises à lui ; il est honoré, servi, & obéï comme un homme envoyé de Dieu pour regner non seulement sur les Tribus d'Israël, mais encore sur toutes les nations, donc il

est le Messie, c'est la conclusion que l'on doit tirer de la Prophetie de Jacob expliquée de la maniére dont nous l'avons expliquée. Mais accordons aux Juifs que Jesus ne soit pas le veritable Messie; accordons-leur que toutes les marques du veritable Messie ne se trouvent pas dans Jesus fils de Marie; accordons-leur que nous nous sommes trompez à l'égard du veritable Messie, ils doivent aussi nous accorder que nous ne sommes pas obligez de reconnoître pour le veritable Messie celui qu'ils attendent, à moins qu'ils ne nous fassent voir qu'il aura toutes les marques du veritable Messie, c'est-à-dire, à moins qu'ils ne soient en état de pouvoir nous faire remarquer en lui toutes les marques du veritable Messie lorsqu'il viendra; or je prétens que les Juifs ne pourront eux-mêmes reconnoître certainement qu'il sera le veritable Messie, ils ne pourront être certains si cet homme qu'ils attendent sera en effet le veritable Messie; car pour être assûrez que cet homme qu'ils attendent comme le Messie sera en effet le veritable Messie, il faut qu'ils

oient assurez que cet homme est fils
e David, puisque, comme j'ai déjà
it, c'est un droit contesté entr'eux
: nous de sçavoir si un tel homme
t ou sera le veritable Messie; ce droit
ontesté se doit decider par les trois
arques que le Patriarche Jacob nous
onne du veritable Messie; une de
es marques est que le Messie doit
re fils de David. Or comment les
uifs connoîtront-ils que cet homme
u'ils attendent sera fils de David?
uels titres authentiques de généa-
ogie pourra-t'on produire pour prou-
er que cet homme est fils de David,
uisque presentement la famille de
avid est entiérement éteinte, ou tel-
ment confonduë avec les autres fa-
illes qu'il est impossible de la recon-
oître? La qualité de Messie ne peut
ppartenir qu'à un homme de la fa-
ille de David; ainsi si cet homme que
s Juifs attendent presentement ne
eut prouver qu'il est fils de David,
n ne doit pas le reconnoître pour le
essie; c'est ainsi que les enfans de
erzellaï furent exclus du Sacerdoce,
arceque ne pouvant trouver des ti-
es de leur Généalogie, ils ne purent

prouver qu'ils étoient de la race d'Aaron à laquelle le Sacerdoce étoit attaché. *Hi quæsierunt scripturam genealogiæ suæ, & non invenerunt, & ejecti sunt de Sacerdotio.* I. Esdræ cap. 2. v. 62. JESUS-CHRIST est venu dans un tems auquel on pouvoit être certain qu'il étoit fils de David ; il est venu dans un tems auquel on conservoit encore les titres de Généalogie ; ainsi les Juifs mêmes ses ennemis ne lui ont jamais contesté la qualité de fils de David.

ARTICLE XIV.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XIV[e] *Recuëil.* A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë Saint Jacque, proche S. Yves, à l'Image Saint Lambert, 1720. *in douze*, *pages* 499.

C'Est ici un Ouvrage de litterature & de pieté. Des Apôtres repandus dans les Indes & dans l'Amerique rendent compte en Europe des

bénedictions que le Seigneur repand sur les terres Idolâtres qu'ils arrosent de leurs sueurs ; & par le recit de leurs peines encore plus que par l'exposition de leurs succès, ils animent le zéle, ils excitent la liberalité des lecteurs à concourir avec eux de leurs biens ou de leurs personnes à la conversion des Infidelles ; c'est ce qu'il y a d'édifiant dans ces Lettres dont on donne tous les ans un Recuëil ; voici ce qui s'y trouve de curieux. Les Apôtres qui ont passé leur jeunesse dans l'étude, & dont la plûpart auroient pû se distinguer en Europe par leur esprit & par leur érudition, s'ils n'avoient mieux aimé faire connoître le nom du Seigneur, que d'illustrer leur propre nom, conservent une inclination bien permise & une espece de reconnoissance pour des sciences qui, toutes profanes qu'elles sont en elles-mêmes, leur ont servi à former des disciples & à gagner des protecteurs de la Religion Chrétienne. Ils ramassent donc avec soin dans leurs tems de loisir les observations & les découvertes qu'on peut faire dans les climats étrangers, mon étude de Phy-

fique, d'Aftronomie, de Geographie, d'Hiftoire, &c. & ils ne croyent pas deshonorer leur miniftere en nous les communiquant.

Le P. Duhalde qui eft chargé par les Superieurs de fa Compagnie de mettre en ordre & de donner au public les Memoires de fes confreres qui travaillent dans les Miffions des Indes, nous rend compte dans la Preface de ce XIV[e] Recueil d'un Ouvrage très-étendu & très-utile que les Miffionnaires de la Chine entreprirent il y a quelques années par l'ordre de l'Empereur.

Ce Prince, dans le deffein de faire dreffer une Carte univerfelle de la Tartarie & de la Chine, choifit huit Jefuïtes & le Pere Bonjourfabri Religieux Auguftin; il les diftribua enfuite dans les differentes Provinces de fon Empire avec ordre aux Mandarins de leur donner tous les fecours dont ils auroient befoin. La Carte de la Tartarie, du Petcheti & du Xantong, fut d'abord dreffée: celles du Honan & du Nankin: celles du Tfckiang & de Fokien: celles du Kanfi & de Kenfi fuivirent de près.

Trois autres Provinces furent obser-
vées & designées en 1714; quatre en
1715. connoissance exacte & détail-
lée de la Chine & de toutes ses dépen-
dances.

Quand les Missionnaires commis à
la déscription d'une Province en ont
dressé la Carte particuliére, ils l'ap-
portent à la Cour, où après l'examen
que l'Empereur en fait lui-même, on
la trace sur la Carte generale qui se
fait à Pekin.

On ne peut disconvenir, dit le P.
Duhalde, *que cet Ouvrage ne doive
être d'une grande utilité pour la perfec-
tion des sciences & sur tout de la Geo-
raphie. Mais on en retirera encore un
utre avantage : on pourra avoir avec
tems une Histoire naturelle de la Chi-
e très-compleste & très-curieuse. Il y
eu un ordre de l'Empereur de commu-
quer aux Missionnaires occupez à
sser les Cartes des Provinces certains
res particuliers qui se conservent dans
que ville, & qui sont entre les mains
seuls Mandarins. Ils s'impriment
leur Imprimerie secrette, & ils
trouvent point chez les Imprimeurs
cs. Ces livres sont très-anciens, &*
vrier 1721.

lorſqu'on les réimprime (ce qui arrive de tems en tems) on y ajoûte tout ce qui eſt capable de les perfectionner. Ils contiennent d'abord une Topographie du territoire de la ville, qui n'eſt pas fort exacte. On y trouve en ſecond lieu ce que l'Hiſtoire naturelle du païs a de plus rare & de plus remarquable : cette partie y eſt traittée avec une grande exactitude & avec beaucoup de fidelité. Enfin on y a inſeré certains exemples héroïques de vertu morale par leſquels les Mandarins ou les habitans du lieu ſe ſont ſignalez en divers tems & ont rendu leur nom recommandable à la poſterité. Si l'on a le loiſir de travailler à cet Ouvrage qui demande du tems & de l'application, on fera part au public de ce qu'on y trouvera qui merite le plus ſon attention. Nous croyons pouvoir repondre de ſon empreſſement, peut-être même ſouhaitteroit-il qu'on lui donnât les Cartes particulieres des Provinces de la Chine à meſure qu'on les fait, en attendant la Carte générale de ce grand Empire.

Le goût ſingulier que l'Empereur de la Chine conſerve pour les ſciences, & l'adreſſe des Miſſionnaires à lui of-

frir toûjours quelque nouvel amuſement en ce genre, ſont très-utiles à la Religion ; l'entrepriſe Géographique a toûjours été une reſſource dans un tems où les troubles & les diviſions avoient rendu le zele des Miſſionnaires fort ſuſpect à l'Empereur & aux Mandarins.

Les nouveaux Géographes auront de grands changemens à faire dans la Carte qu'ils avoient dreſſée du *Xenſi.* Le P. Duhalde, ſur des lettres poſterieures à celles qui compoſent le Recuëil, nous fait part des ravages prodigieux qu'un tremblement de terre a cauſez dans cette Province vers le milieu de l'année 1718. les bourgs & les villes ont été renverſées ; les plaines ſe ſont élevées en montagnes, & les montagnes ont été les unes englouties, les autres tranſportées toutes entiéres du nord au midi à une diſtance qu'on a de la peine à croire.

C'eſt à peu-près de la même date que l'Éditeur a appris la diſgrace & l'éxil d'un Mandarin Chinois qui avoit entrepris d'exterminer la Religion Chrétienne. Il en rend compte aux Religieux de ſa Compagnie pour

les faire revenir de la crainte où ils étoient que la porte de la Chine ne fût entiérement fermée à la prédication de l'Evangile. Dans le reſte de la Préface il donne une idée ſuccinćte des lettres qui compoſent ſon Recüeil ; nous allons les parcourir & faire remarquer ce qui nous paroîtra être du reſſort de nos Memoires & meriter l'attention des gens de Lettres.

Les deux premieres lettres ſont du P. Mailla Miſſionnaire à la Chine. Ce Pere qui eſt François, a été choiſi par l'Empereur avec le Pere Regis François comme lui, & le P. Hinderer qui eſt d'Alſace, pour faire la carte des quatre plus belles Provinces de l'Empire Chinois. » Vous ne vous at» tendez pas, dit-il, écrivant à un de » ſes confreres, que je vous faſſe un » recit éxaćt de tout ce que nous » avons remarqué dans nos courſes ; » je paſſerois les bornes d'une let» tre ; je me contenterai de vous fai» re part de mes dernieres occupa» tions, c'eſt-à-dire, du voyage » que nous avons fait à l'Iſle de For» moſe.

» Il est difficile, ajoûte-t-il, que
» nos voyageurs donnent des con-
» noissances exactes des lieux où ils
» ont été; ils ne demeurent d'ordi-
» naire que dans les ports ou sur les
» côtes...... Les Missionnaires eux-
» mêmes, quoique beaucoup mieux
» instruits, ne voyent qu'une petite
» étenduë de païs; & comme leurs
» voyages se font presque toûjours
» dans des barques d'où ils ne sortent
» que pour se rendre dans la maison
» de quelque Chrétien, ou dans quel-
» que Eglise, la description qu'ils ont
» faite de cet Empire n'est pas exempte
» de défaut. Nous serons en cela plus
» heureux que nos prédécesseurs; la
» visite que nous avons faite de tous
» les lieux grands & petits, villes,
» bourgs, villages, rivieres, lacs,
» montagnes, &c. de cet Empire; les
» secours que chaque Mandarin avoit
» ordre de nous donner, & les soins
» que nous nous sommes donnez
» nous-mêmes pour que rien n'é-
» chappât à nos recherches, nous
» persuadent que l'Europe n'aura rien
» à souhaiter en ce genre.

Ensuite à l'occasion de l'embarque-

ment & du voyage à l'isle de Formose le P. Mailla décrit les vaisseaux Chinois, leur construction, la manœuvre & tout ce qui regarde la navigation, où ces peuples ne sont pas fort habiles ; ils sont tout au plus bons Pilotes costiers, mais assez mauvais Pilotes en haute mer ; aussi ne se sont-ils pas encore avisez d'entreprendre des voyages de long cours ; celui des Missionnaires Géographes ne fut ni long, ni dangereux : le premier jour ils firent six lieuës, & allerent moüiller dans une Isle appellée *Kinmen*, à un port nommé *Lexoto* : une tempête qui s'éleva le lendemain les y fit rester six jours ; le septiéme ils mirent à la voile, & une traversée d'environ 24 heures les mit à terre dans la premiére des Isles de *Pong-Hou.*

» C'est, dit le P. Mailla, un petit » Archipel de 36 Isles stériles qui ne » sont habitées que par la garnison » Chinoise. Il y a un Mandarin de » lettres qui y fait sa résidence pour » veiller sur les vaisseaux Marchands » qui vont ou viennent de la Chine. » Le passage de ces vaisseaux est pres-

„ que continuel, il eſt d'un revenu „ conſiderable pour l'État. La plus „ grande de ces Iſles qui portent par- „ ticuliérement le nom de *Pong-Hou*, „ a un bon port, & ce port, quoi- „ que dans un païs inculte & inhabi- „ té, eſt abſolument neceſſaire pour „ la conſervation de Formoſe qui n'en „ a point, où les vaiſſeaux tirans plus „ de huit piéds puiſſent aborder.

Le P. Mailla a envoyé la Carte de ces Iſles, le P. Duhalde l'a fait graver & on la trouve à la 17ᵉ page du Recuëil.

Les Miſſionnaires, après avoir donné quatre jours à leurs obſervations pour les Iſles de Pong Hou, mirent à la voile, & après une navigation de douze heures, ils entrerent dans le port de Formoſe & dans la capitale de cette Iſle. Ils ſe ſéparerent au bout de deux jours; les Peres Regis & Hinderer avec deux Tartares s'en allerent obſerver la partie de l'Iſle qui eſt au Nord; le P. Mailla, & deux autres Tartares eurent pour leur departement la capitale, toute la partie du Sud, & les Iſles de la côte. La Carte qu'ils ont faite, eſt gravée; on la voit

à la page 19^e^. Elle contient la partie de l'Isle qui est à l'Oüest ; celle qui est à l'Est, & qui est separée de la premiere par une chaîne de montagnes n'est pas sous la domination des Chinois ; elle est habitée par des barbares, qui étant toûjours en guerre avec leurs nouveaux voisins, ne permettent pas qu'on pénétre dans leur Canton. Il est bon de remarquer que par rapport aux deux Cartes dont nous venons de parler, & par rapport à toutes les Cartes que les Missionnaires nous enverront de la Chine, le premier meridien est établi à *Pekin*.

La Carte de Formose est suivie d'une description du païs que le P. Mailla dépeint aussi beau que son nom le fait entendre ; l'air y est pour la terre très-fertile ; & lorsque le ris est transplanté au cordeau & en échiquier à travers une quantité infinie d'excellens arbres fruitiers que la nature y a très-agréablement arrangez, on prendroit les campagnes pour un vaste jardin que des mains industrieuses ont pris soin de cultiver. Mais il y a une grande incommodité, c'est que les rivieres qui coupent & qui

fertilisent ces belles plaines, présentent un poison mortel à tous les étrangers; il n'y a que les eaux de la capitale dont on puisse boire.

Cette Capitale appellée *Tai-ouan-fou*, est comparable aux plus grandes & aux meilleures villes de la Chine; le port qui n'est pas bien bon & qui devient tous les jours plus mauvais par les sables que la mer y charrie, est dominé par une Citadelle que les Hollandois avoient bâtie à la pointe de l'Isle, à deux minutes à l'Est de *Tai-ouan-fou*: deux mille Tartares sont en garnison dans ce fort; ils font partie de dix mille qui gardent toute l'Isle, où l'on ne permet pas aux Chinois de passer indifferemment pour y fixer leur demeure; la précaution est necessaire; Formose est un lieu important, & si un Chinois s'en emparoit, il pourroit exciter de grands troubles dans l'Empire.

Outre la Capitale, il y a deux autres villes & plusieurs villages que les Chinois seuls habitent; les naturels du païs qui se sont soumis à eux, sont partagez en 45 bourgades, dont il y en a 36 dans la partie du Nord &

& 9. dans celle du Sud ; le P. Mailla fait le caractere des uns & des autres, & décrit leurs mœurs, leurs loix, leurs exercices, leur façon de vivre & de s'habiller. L'imagination domine un peu dans les tableaux, c'eſt l'écuëil de tous les faiſeurs de Relations.

De là il paſſe à l'Hiſtoire de cette Iſle. Les Chinois ne l'ont connuë qu'en 1430. que leur flotte qui revenoit d'Occident y fut jettée par la tempête. Ils ſe contenterent alors d'en emporter quelques plantes, & quelques herbes medecinales ; c'eſt tout le fruit qu'ils tirerent de cette découverte. En 1564. un Officier de mer qui croiſoit ſur les côtes orientales de la Chine, s'étant mis à la pourſuite d'un Corſaire, s'empara d'abord des Iſles de *Pong-Hou*, qui ſervoient de retraite au Corſaire ; il continua ſa route vers Formoſe ; mais comme c'étoit alors une terre inculte qui n'étoit habitée que par des barbares, il ne crût pas, dit l'Hiſtoire Chinoiſe, que cette Iſle, dans l'état où elle étoit, dût être gardée : c'eſt pourquoi il fit égorger tous les Inſulaires qu'il trouva

ous sa main; il se servit de leur sang
our calfaiter ses vaisseaux, & met-
ant aussi-tôt à la voile, il se retira
ans la Province de Canton. Le mot
e Barbare est un terme que chacun
ntend comme il le veut & toûjours à
avantage de sa nation. Je veux croi-
e, & il y a bien de l'apparence, que
es Formisans n'étoient point civili-
ez; mais l'Officier Chinois, avec ce
u'on appelle des connoissances &
es loix, me paroît encore plus bar-
are que ces peuples. Cette reflexion
ne peut-elle point s'appliquer aux Eu-
opéans qui ont fait des decouvertes
& qui ont établi des Colonies?

En 1620. une Escadre Japonoise
vint aborder à Formose; presque en
même-tems, un vaisseau Hollandois
y fut jetté par la tempête; les uns &
es autres trouverent le païs à leur
gré, & eurent envie de s'y établir.
Les Hollandois garderent des mesu-
es avec les Japonois que l'interêt de
eur commerce les oblige de ména-
ger; mais plus rusez & plus habiles,
ls menagerent si bien le terrain qu'ils
avoient obtenus comme par grace,
qu'ils devinrent maîtres du port & du

ſeul paſſage par où les gros vaiſſeaux pouvoient y entrer ; on voit encore aujourd'hui à la porte du Fort qui commande cette entrée une inſcription en ces mots : *Caſtel Telanda*, 1634. Les Japonois reconnoiſſant trop tard la faute qu'ils avoient faite de s'aſſocier des hôtes avec leſquels ils ne trouvoient pas leur compte, abandonnerent l'Iſle, & les Hollandois en demeurerent ſeuls les maîtres juſqu'en 1661. qu'ils en furent chaſſez par des Chinois qui étoient ſortis de la Chine pour ne vouloir pas ſe ſoumettre à la domination Tartare : enfin en 1682. l'Empereur de la Chine aujourd'hui regnant ſoumit cette Iſle & celles de Pong-Hou, en obligeant les Chinois qui s'y étoient retirez à recevoir l'amniſtie & à le reconnoître pour leur Souverain ; cette premiére lettre du Pere Mailla eſt dattée du mois d'Août 1715.

La ſeconde qui eſt du mois de Juin 1717. contient l'Hiſtoire de l'accuſation intentée par un Mandarin du ſecond ordre, contre les Européans qui trafiquent à la Chine, & contre l'exercice de la Religion Chrétienne

dans cet Empire. Cette accusation comprise dans une Requête presentée à l'Empereur, expose d'abord que les Européans se sont emparez des ports de Batavie & de Manile, & qu'y étant entrez sous le pretexte du commerce, ils ont subjugué tout le païs ; que leurs forces maritimes augmentant tous les jours, la Chine a beaucoup à craindre de leurs entreprises, si l'on ne prend des précautions que le Mandarin suggere : par exemple, dit il, *d'obliger tous les Capitaines des vaisseaux Européans, d'en tirer tout le canon, & de n'entrer dans les ports que des armes, ou bien de les tenir renfermez dans une Forteresse tout le tems qu'ils seront à faire leur commerce, ou du moins de ne leur pas permettre de venir en si grand nombre, mais les uns après les autres, &c.* Le Mandarin attaque ensuite la Religion Chrétienne ; c'est par elle, dit-il, que les Européans établis à Manile seduisirent un très-grand nombre de Japonnois, lesquels se déclarant pour eux au-dedans, tandis qu'avec des flottes formidables ils attaquoient le Japon au-dehors, peu s'en fallut que cet

Empire n'eût le même ſort que les Philippiens.

Ce que les Prêtres Européans firent dans le Japon il y a un ſiécle, ils le font à préſent dans la Chine : c'eſt à la ſageſſe des auguſtes Tribunaux de l'Empire d'empêcher *ces viles plantes de croître, & de ſe fortifier ; le peril eſt grand, &c.*

L'Empereur ayant examiné cette Requête avec le Chef des Tribunaux, porta une ſentence par laquelle la Religion Chrétienne étoit entiérement proſcrite ; les Miſſionnaires devoient être chaſſez de l'Empire, les Egliſes abattuës, & les Chinois Chrétiens obligez dans un certain tems de renoncer à la nouvelle Religion. Un mois après, cette ſentence fut renouvellée dans toute ſa rigueur, à la reſerve d'un article qui permettoit à 47 Miſſionnaires qui avoient la patente de l'Empereur, de demeurer chacun dans ſon Egliſe, & d'y faire en particulier l'exercice de leur Religion. Enſuite ſur un placet preſenté par les Miſſionnaires, une troiſiéme ſentence fut renduë qui parut laiſſer quelques reſſources à la prédication de

vangile, & l'Empereur declara de
re voix que ceux qui avoient la pa-
nte pouvoient prêcher la Loi Chré-
nne; il ajoûta même en parlant à
ois Jesuites qui lui presentoient le
icet : *Pour ce qui est de ceux qui n'ont la patente, qu'ils viennent ici, je la ir donnerai.* Ce n'étoit pas encore
ez; les Missionnaires auroient bien
uhaité avoir cette déclaration par
:it, ils firent pour cela beaucoup
tentatives qui furent toutes inuti-
; ils prirent enfin le parti de la
ndre publique dans un écrit intitu-
: *Reponse Apologetique à la Requête esentée à l'Empereur par un Manda- Tchn-mao contre les Européans & ntre la Religion Chrétienne*; cette
pologie est toute entiere imprimée
ins le Recueil, aussi bien que la Re-
iête à laquelle elle repond.

La troisiéme lettre est beaucoup
us édifiante qu'elle n'est curieuse :
i y trouve une description des tra-
ux que les Missionnaires du Para-
iai ont à soutenir pour gagner à
sus-Christ les Barbares de ces
ntrées; & ce qu'on y lit du massa-
e recent de quatre de ces Peres, fait
Février 1721.

fait voir que leur prétendu Royaume n'eſt pas encore bien établi.

La quatriéme eſt du même genre. Dans la cinquiéme, le P. Bouchet rend compte à M. le Préſident de S. Vallier, de la maniere dont la Juſtice s'adminiſtre parmi les Indiens. A les en croire, ils ont eu leurs Solons & leurs Licurges; mais les traits qu'ils en rapportent ſont bien fabuleux; le P. Bouchet, en les rapportant après eux, les donne pour ce qu'ils valent; il y ajoûte pluſieurs maximes qui compoſent une eſpece de Droit Indien. Je ne crois pas que notre Juriſprudence gagne beaucoup à cette découverte; mais il paroît que le Pere Bouchet veut nous donner l'Encyclopédie des Sciences qui ont cours dans l'Indouſtan; il promet une ſeconde lettre ſur les loix particuliéres qui regardent chaque Caſte. Les perſonnes qui liſent ces lettres & qui ne connoiſſent pas le païs auſſi en détail que ceux qui les écrivent, voudroient qu'on y définit un peu plus exactement les lieux dont on parle: *Devandapallé*, *Ballabaram*, *Cangibouram*, *Tandara* ſe trouvent à peine ſur les Cartes: &

eur qui dans une datte ou dans
rs d'une narration ne trouve
s noms Barbares, ne sçait sur
côte, ni en quel païs on le
pose.

s la sixiéme lettre du Recueil,
s plusieurs extraits qui la sui-
les personnes zélées pour la
gation de l'Evangile trouveront
i animer leur zéle & dequoi
re leur pieté. Le dernier ex-
contient une curiosité qui est
u ressort de nos Memoires. Un
naire envoye de Pekin à un
amis un musc, & il lui en ex-
l'origine & les proprietez. Le
, lui dit-il, se forme dans la
d'une espece de chevreüil; c'est
e un sel qui s'attache tout au-
il s'y en forme de deux sortes;
ui est en grain est le plus pré-
l'autre qui est moins estimé,
e menu, c'est-à-dire, qu'il est
e en poudre. La chevrette ne
point de musc, il n'y a que le
Quand les Chinois prennent
es animaux, ils lui tirent aussi
vessie, & de peur que le musc
vapore, ils en lient le conduit

avec une ficelle, & l'ayant ſuſpendu ils la font ſecher. Le muſc que le Miſſionnaire envoye à ſon ami, n'a point eu d'autre préparation. Cependant il a une proprieté bien ſinguliére : à une certaine diſtance il endort les plus énormes ſerpens, & il les rend immobiles; le chevreüil muſqué ſe nourrit de leur chair & les devore ſans qu'ils puiſſent ſe deffendre ni s'enfuïr; les païſans Chinois que leur travail oblige de dormir dans les forêts & ſur les montagnes où il y a beaucoup de ces bêtes venimeuſes, n'ont point de meilleur ſecret pour ſe garentir de leur morſure que d'avoir ſur eux quelques grains de muſc: avec cette amulete ils n'ont rien à craindre. Nous ne doutons pas qu'on n'en faſſe l'épreuve ſur les viperes, les aſpics & les autres reptiles dangereux, que nous avons en Europe. On peut auſſi tirer beaucoup d'autres inductions avantageuſes de cette proprieté remarquable du muſc.

ARTICLE XV.

LE DIRECTEUR DANS LES voyes du Salut. A Amiens chez Loüis Godart; & se vend à Paris chez Geofroy Nyon, quay de Conty, au coin de la ruë de Guenegaud au Nom de Jesus; & Claude Robustel, ruë S. Jacques à l'Image S. Jean.

AVant que cet ouvrage fût sous la presse, il avoit été annoncé comme pouvant faire honneur à nos meilleures plumes. Dès qu'il a paru, on l'a attribué à des Auteurs, dont le nom seul fait l'éloge; c'est en faire un beau & bien sincere, & du livre, & de l'inconnu qui l'a donné au public. Dans la verité il faut convenir que ce traité n'a rien que d'excellent. On y sent par tout un grand maître, capable de donner des secours d'un art, que S. Gregoire Pape appelle l'art des arts: *Ars artium regimen animarum*, qui demande des qualitez éminentes, une sainteté consommée, une science peu commune, la raison la

Fevrier 1721. M.

plus droite, & une longue experience. L'Auteur fait profession de s'attacher aux maximes de S. Charles Borromée; mais il n'en abuse pas, comme tant d'autres, pour en faire le fondement d'un Rigorisme poussé à l'excès.

L'ouvrage est divisé par chapitres. L'Auteur après avoir dit que le Seigneur envoye trois sortes de personnes à un Directeur, des pecheurs, des hommes penitens, & des ames innocentes, ajoûte que comme ces personnes different entr'elles par la disposition du cœur, elles demandent aussi d'être differemment traitées; & c'est ce qui fait la matiére des trois premiers chapitres. (*a*) Si tous ceux qui sont chargez du sacré ministére de la reconciliation, recevoient les pecheurs de la maniére qu'il est marqué dans le premier chapitre, les Tribunaux de la Penitence ne seroient peut-être pas aussi deserts qu'ils le sont; du moins n'en verroit-on jamais sortir personne avec le desespoir dans le cœur, comme il n'arrive que trop souvent. Dans quelque desordre que

(*a*) Chap. 1.

l'on ſoit plongé, & quoi qu'on ait fait pour endurcir ſa conſcience, il eſt des momens où l'on ſent tout le poids de ſes iniquitez. Si l'on étoit alors bien perſuadé qu'on trouvera dans un Confeſſeur un pere plein de tendreſſe & de charité, on ſeroit plus d'à moitié déterminé à aller décharger dans ſon ſein, ce qu'on ne ſçauroit plus porter qu'avec peine. Auſſi eſt-ce le premier avis que l'on donne ici au Directeur. » Faites réflexion, lui » dit-on, que les premieres paroles » qui ſortent de la bouche de ce pe- » cheur, ſont pour vous donner le » nom de pere à ſon égard. Ainſi » montrez-vous un pere plein de ten- » dreſſe pour lui .... Ce ſeroit être » bien different du bon Paſteur, ſi » loin de chercher la brebis égarée » lorſqu'elle fuit, vous la mettiez en » fuite lorſqu'elle revient au bercail. » Vous ne ſçauriez offrir au pecheur » un accès trop facile, afin qu'il vous » découvre ſes foibleſſes. Il eſt déjà » aſſez agité, ſans que vous augmen- » tiez encore ſon trouble par un abord » qui le déconcerte». On ne veut pas même *que le Directeur* faſſe connoî-

tre par le moindre mouvement d'impatience qu'il regrette le tems qu'il donne, quelque long qu'il ſoit. Et ce n'eſt pas aſſez qu'il exerce envers ſon Pénitent toutes les œuvres de miſericorde, il faut qu'il le faſſe en pere. Pourquoi? En voici la raiſon. » Un » étranger ne compatit guere au mal» heur d'autrui, encore moins lorſ» qu'il ſe l'eſt attiré avec réfléxion, & » qu'il s'imagine lui n'avoir rien de » pareil à craindre; mais un pere a » d'autres ſentimens, &c. La charité qu'on exige du Directeur, doit avoir encore quelque choſe de plus que la tendreſſe: elle doit être animée par l'eſtime qu'il doit faire d'une ame qui eſt l'image de la Divinité, & qui eſt deſtinée à la poſſeſſion de Dieu.

Il ne faut pourtant pas que cette charité ſans bornes dégénére en une molle indulgence; & il s'en faut bien que l'abſolution doive toûjours ſuivre immédiatement la confeſſion des pechez. Il faut y diſpoſer le Penitent de plus d'une maniére, & rien n'eſt ici oublié de ce qui peut le mettre en état de la recevoir. Mais comme il n'arrive que trop ſouvent, que le cœur

charmé de sa passion est insensible à tout ce qu'on met en usage pour le ramener à Dieu; voici la conduite que l'on recommande au Pere spirituel de tenir en ces rencontres: » En » attendant ce jour de grace & de ré- » surrection pour lui, (le pecheur) vous vous adonnerez plus particulie- » rement à la mortification, pour lui » obtenir une ample mesure de mise- » ricorde. Vous demanderez au Sei- » gneur avec instance de donner la » perfection à un édifice, dont il a » bien voulu dejà poser la premiere » pierre. Vous lui representerez sou- » vent avec humilité & avec confian- » ce, que sans le secours puissant de » sa grace, tous vos efforts seroient » inutiles». N'y a-t-il pas lieu de douter si tous ceux qui portent leur zéle pour la severité Evangelique jusqu'à differer des années entieres à reconcilier le pecheur avec Dieu, la voudroient porter ainsi jusqu'à en ressentir eux-mêmes les plus grandes rigueurs, & s'ils ne trouveroient pas bien long un tems qu'il leur faudroit passer dans les pénibles exercices de la pénitence, de la priere, & de l'humilité Chrétienne?

Il se presente aux sacrez Tribunaux bien des sortes de pecheurs. Il en est sur qui rien ne fait impression ; les soins qu'on prend pour eux n'ont d'autre effet que de les rendre plus criminels devant Dieu ; & il n'y a que l'experience qui puisse faire comprendre l'extrême affliction que cause à un Ministre zélé un si déplorable endurcissement. Il y en a d'autres sur qui il y a moins à gemir, mais plus à travailler. » Ce sont ceux qui d'un côté veulent » sortir de leurs desordres, & qui » d'ailleurs y retombent souvent par » la force de l'habitude, par l'attrait » de l'occasion, & par la fragilité de » la nature ». Le Directeur a besoin, dit-on, pour les réduire d'un grand courage & d'une grande sagesse ; d'un grand courage, pour ne se rebuter point de la lenteur du succès ; d'une grande sagesse, pour chercher tous les moyens d'enlever au Démon une ame qu'il a dejà comme ravie à Jesus-Christ. On trouve ici un assez grand détail de pieuses industries que la charité fournit à un fervent Directeur pour gagner à Dieu une ame qui l'avoit abandonné. On appuye parti-

culierement sur une Confession générale, qui, outre qu'elle est souvent necessaire pour rectifier les confessions précedentes, ne manque presque jamais, quand elle est bien faite, d'operer un changement de mœurs très-considerable.

Cependant au sortir de cette Confession générale le Penitent ne doit encore être consideré que comme
» un convalescent qui sort à peine
» d'une maladie très-dangereuse. Le
» rétablissement parfait de la santé de
» cet homme dépend de deux choses:
» la premiere de lui ôter les restes de
» sa maladie, qui seroient les sources
» d'une rechute: la seconde de lui
» donner les alimens propres à reparer
» les affoiblissemens de la nature.
On trouvera ici des regles de conduite qui font concevoir que l'Auteur a une grande experience des voyes du salut. Il recommande sur tout de ne pas attendre que le malade soit parfaitement gueri pour lui faire manger le pain de vie. » Ne demandez
» point, dit-il, de votre Penitent,
» comme une disposition essentielle
» pour communier, ce qui est juste-

» ment le fruit de la frequente cor
» munion ; c'eſt-à-dire, la plus p
» faite innocence de mœurs. Le fr
» de l'arbre de vie dans le Paradis t
» reſtre, c'étoit l'exemption de
» mort pour quiconque en mange
» ſouvent : pourquoi changerie
» vous cet ordre des choſes ? Po
» quoi exigeriez-vous de l'hom
» aujourd'hui qu'il ſoit exempt
» toute foibleſſe pour avoir part
» ſacré banquet, pour ſe nourrir
» ce nouvel arbre de vie, qui n
» communique enfin une ſorte d'i
» mortalité ? « Ce chapitre finit
l'expoſition de quelques reſſour
contre les rechûtes. Ainſi l'on y tro
ve toute l'œconomie de la converſi
du pecheur parfaitement développ
& ce grand ouvrage, dont la conſo
mation réjoüit les Anges, cond
avec une ſageſſe merveilleuſe.

(*a*) Le ſecond chapitre ſuppoſ
pecheur dejà converti & penitent,
contient tout ce qu'il faut pour le
re avancer à grands pas dans la v
du ſalut. Le grand ſecret eſt de b
obſerver tout ce que la grace opere

(*a*) Chap. 2.

luì. Il faut aussi faire attention que parmi ceux qui ont sincérement renoncé au peché, tous ne sont pas également fervens. Il y en a qu'il faut retenir de peur qu'ils n'aillent trop loin; d'autres veulent être poussez, & souvent reveillez par les considérations les plus capables de faire impression sur un cœur. Mais il n'est pas si aisé qu'on le pourroit croire, de discerner les penitens veritablement fervens d'avec les tiédes. Car les apparences sont trompeuses des deux côtez. Effectivement s'il est des douleurs superficielles, qui ne vont point jusqu'au cœur, d'autre part, » comme il est » des personnes qui naturellement ne » sçauroient presque verser de larmes, » le Directeur pourroit mal-à-propos » juger du cœur par les yeux, & s'i» maginer que la contrition manque, » parce qu'elle n'éclatte pas au-de» hors. Néanmoins il est certain que » la contrition est une douleur dans » l'ame & non dans le sens; & qui» conque l'exige sensible, donne » dans une illusion trop grossiere, » pour se mêler d'être un Ministre de » la penitence.

(*a*) Le discernement n'est ni moins nécessaire, ni plus aisé par rapport aux personnes qui ont eu le bonheur de conserver la pureté de leur Baptême. Ce n'est pas toûjours une surabondance de graces qui produit cet heureux effet ; ce n'est quelquefois que bonté de naturel. Ceux en qui l'on rencontre cette innocence de mœurs negative, doivent être traitez avec beaucoup de douceur & de ménagemens, car la plûpart du tems ce sont des ames foibles & timides. Quant aux autres, l'avis le plus sage qu'on puisse donner au Directeur qui est chargé de leur conduite, c'est de se donner bien de garde de leur donner la connoissance de tout ce qui se passe de grand en eux, & de leur faire appercevoir qu'il les estime.

(*b*) Après ces regles générales que la prudence du Directeur doit sçavoir mettre en usage selon la disposition des personnes qui lui découvrent l'état de leur ame, notre Auteur supposant un Chrétien ou qui n'est point égaré, ou qui est revenu de ses égaremens, marque plus en détail par quels

(*a*) Chap. 3. (*b*) Chap. 4.

dégrez il le faut élever à la perfection du Christianisme. Il veut qu'avant toutes choses on lui inspire un grand desir de la sainteté, selon ces paroles du Sage : (1) *Initium sapientiæ verissima est disciplinæ concupiscentia* ; & ces autres du Psalmiste : (2) *Effunde aquam super sitientem* : & rien n'est omis de ce qui est propre à exciter dans une ame ce saint desir.

(*a*) Mais ce n'est pas assez de l'avoir formé dans son cœur, ce saint desir ; comme il ne manque jamais d'attirer l'Esprit Saint, si le cœur n'est pas préparé pour le recevoir, il n'y operera pas, ou du moins son opération se bornera à peu de choses. Il faut donc le rendre une demeure digne de celui qu'on y convie : & c'est ce que le Directeur fera en le purifiant des fautes les plus légéres. Le veritable moyen d'en venir là est d'inspirer à son penitent une grande horreur pour les pechez même veniels ; de lui faire concevoir que le passage de ces pechez qu'on se pardonne si aisément, à ceux qui font perdre la grace, est presque

(1) *Sap.* 6. 18. (2) *Psalm.* 80. 12.
(*a*) Chap. 5.

insensible ; enfin de le convaincre que la moindre tâche défigure terriblement une ame aux yeux d'un Dieu jaloux, & l'empêche de s'unir avec lui de cette union intime qui fait le bonheur des Saints, & qui éleve l'homme au-dessus de l'humanité.

(a) Cependant l'ennemi du salut des hommes ne s'endormira point, & n'omettra rien pour arrêter ces progrès. Le Directeur ne sçauroit trop s'attacher à connoître toutes ses ruses pour les faire échoüer. Cela n'est pas aisé : sçavoir bien démêler ce qui est tentation, d'avec ce qui ne l'est pas, & y apporter à propos le remede, n'est pas une petite science. Il faut commencer par faire entendre au Penitent que la tentation a toûjours son utilité, & que souvent même elle est néceſſaire. » Que seroit la mer, si elle » n'étoit jamais agitée par les vents ? » Un cloaque immense & plein d'im» mondices capables d'infecter l'u» nivers. Que seroit aussi l'ame que » les tentations n'agiteroient point ? » Ce seroit bientôt une sorte de sen» tine où le poison de l'orgueïl & de

(a) Chap. 6.

„ l'amour propre corromproit tout,
„ les pensées, les desirs, & les œuvres.
Il y a des tentations qui ne viennent que de la corruption de notre cœur. D'autres ont le Démon seul pour auteur: mais il y en a une 3^e^ espece qui est la plus commune, laquelle vient également du Démon & de nous. Il faut sçavoir les distinguer toutes, voir en quoi elles peuvent être dangereuses, & quel profit on en peut retirer, enfin connoître avec quelles armes il les faut combattre, & les mettre entre les mains de la personne tentée. Les principales sont l'humilité, la confiance en Dieu, le mépris qu'on fait du tentateur, & la priere. C'est pour nous humilier que Dieu permet la tentation; & l'humilité qui est le fruit de la victoire en est aussi le plus efficace instrument. Sur tout il faut avertir la personne tentée, que si elle ne resiste d'abord, elle est à demi vaincuë. „ Jamais l'Athléte
„ Chrétien n'est plus fort, & jamais
„ son rival plus foible, qu'au com-
„ mencement du combat; si l'un re-
„ cule au premier choc, l'autre gagne
„ bien vîte du terrain; si l'un resiste

[illegible]
que [illegible] faire [illegible] la pa[illegible]
[illegible]
[illegible] avec une gr[illegible]
[illegible] beaucoup de fa[illegible]
[illegible] certains exem[illegible]
[illegible] par [illegible]
[illegible]
[illegible] autre [illegible]
[illegible]
[illegible] de travailler [illegible]
[illegible]
[illegible] part au [illegible]
[illegible]
[illegible] Nous [illegible] pou[illegible]
[illegible]

…on ne se défie
…ussi commettre
…n autre». Mais
…a même manie-
…de; il varie ses
…ssi é des caracte-
…e à faire, & plus
…près qu'ils ont fait
… cet endroit est
…ès-sensées. Le sé-
… dans tous ses de-
… son industrie,
…lus imparfaite y
… toute sûre à la
…é.
…eur dit des tenta-
…portion des scru-
… d'abord qu'il y a
viennent de Dieu.
…ue Dieu soit l'Au-
…tions, mais parce
…oint la lumiere qui
…e même qu'il suffit
… rencontre pas à
… nous soyons dans
…ai applique à ces
…nace de Dieu au Le..
…v. 36. Si *quelqu'un*

» mollement, l'autre redouble à l'inf-
» tant ſes efforts, & prend une ſu-
» periorité qu'il n'eſt pas facile de lui
» faire perdre. Sitôt donc qu'on ap-
» perçoit la tentation, bien loin de
» plier, qu'on la repouſſe d'abord,
» qu'on la bruſque, &c.

(*a*) L'ennemi ne nous attaque pas toûjours à force ouverte. Il s'eſt trop bien trouvé de la maniére ſéduiſante dont il combattit notre premiere mere, pour ne la pas employer. Il y a donc des tentations delicates qu'on n'apperçoit pas d'abord; & ce doit être là une des plus ordinaires études d'un Directeur. Or entr'autres choſes il doit ſçavoir que » lorſque le Démon
» ſe déguiſe pour nous ſéduire, tout
» ſon art ſe borne à ces deux ſtrata-
» gémes: à nous faire exceſſivement
» craindre, tandis que nous devons
» eſperer, & à nous faire trop eſperer,
» tandis que nous devons craindre.
» Par ce mauvais uſage de l'eſperan-
» ce & de la crainte, il ſe promet de
» nous attirer à coup ſûr dans le pié-
» ge. Il ſe conduit ici comme un vo-
» leur caché ſous les dehors d'un hon-

(*a*) Chap. 7.

„ nête homme dont on ne se défie „ point, & qui peut ainsi commettre „ plus de larcins qu'un autre„. Mais il ne s'y prend pas de la même maniere avec tout le monde; il varie ses adresses selon la diversité des caracteres de ceux à qui il a à faire, & plus encore selon le progrès qu'ils ont fait dans la vertu. Tout cet endroit est plein de réfléxions très-sensées. Le séducteur y est suivi dans tous ses detours; & malgré toute son industrie, l'ame Chrétienne la plus imparfaite y est conduite par une route sûre à la plus éminente sainteté.

(*a*) Ce que l'Auteur dit des tentations, il le dit à proportion des scrupules. Il remarque d'abord qu'il y a des scrupules qui viennent de Dieu. „ Non pas, dit il, que Dieu soit l'Au- „ teur de nos illusions, mais parce „ qu'il ne donne point la lumiere qui „ les dissiperoit, de même qu'il suffit „ que le soleil ne se rencontre pas à „ la terre pour que nous soyons dans „ les ténébres„. Il applique à ces épreuves cette menace de Dieu au Levitique ch. 26. v. 36. *Si quelqu'un*

(*a*) *Chap.* 8.

d'entre vous demeure dans le païs de vos ennemis, je fraperai leurs cœurs d'épouvante, le bruit d'une feüille qui vole les fera trembler : ils fuiront comme s'ils voyoient une épée, & ils tomberont, sans que personne les poursuive. Ces scrupules sont très-fâcheux, mais plus faciles à guerir que d'autres, qui viennent de notre propre fonds, & dont il est infiniment rare qu'on guérisse. C'est moins la faute du Directeur que du scrupuleux, si l'on doit appeller faute ce qui est plûtôt un défaut involontaire de l'esprit, & une espece de folie presque incurable. Il est une 3.e sorte de scrupules qui est uniquement l'œuvre du Démon, lequel observant la situation d'un cœur le prend par son foible. Les grands Saints & les grands pecheurs ne sont point sujets à ces scrupules ; les uns parce qu'ils ne sont susceptibles d'aucune crainte par rapport au salut ; & les autres parce qu'ils n'ont point d'endroits foibles par où ils puissent être attaquez.

(a) Mais ce qui est sûr tout nécessaire au Directeur pour guerir les scrupu-

(a) Chap. 9.

:s, fortifier contre les tentations, pré-
munir contre les differentes épreuves,
n un mot pour guider sûrement les
mes dans la voye de la sainteté : c'est
'examiner la disposition des person-
es qu'il dirige ; » leur humeur, leur
naturel, leurs talens. Dieu lui-mê-
me . . . . ne communique-t-il pas
differemment les secours de sa gra-
ce à ceux-ci par l'attrait de son
amour ; à ceux-là par la terreur de
ses menaces : aux uns avec dou-
ceur, & aux autres avec force, sui-
vant la complexion naturelle de
chacun de nous ? « L'Auteur entre
:i dans un fort grand détail des diver-
:s mesures qu'exigent les tempera-
mens differens, & fait de ces tempera-
mens des caractéres auxquels on peut
lire qu'il n'y a rien à ajoûter. On vou-
roit les pouvoir rapporter tous ; on
igera des autres, par le premier que
oici. » Être mélancolique, dit-il,
c'est être renfermé dans soi-même
& n'en sortir presque jamais pour se
communiquer. Être taciturne, &
quand il parle le faire communé-
ment en peu de mots : recevoir diffi-
cilement des impressions ; mais

» après les avoir prises, le
» opiniâtrement, sur tout à
» du mal, des mauvais so
» des jugemens desavantage
» antipathies, des aversion
» profond dans ses desseins
» dans ses demarches, secre
» tout ce qui le concerne, qu
» de la peine où du plaisir : êt
» prit étroit & un cœur resser
» propre à lier amitié avec qui
» soit, enclin à refuser des ser
» à les rendre de mauvaise gr
» grat, avide de tout sans se
» de rien, lent à loüer, & p
» blâmer : dans le commerce
» hommes affecter un air
» qu'aucune passion ne decon
» bientôt après se laisser aller
» portement, à la fureur. Êt
» fier & rude dans ses manié
» capable de contribuer à la d
» de la societé, & d'y trouve
» que chose qui lui plaise ; inc
» de & fâcheux par ses triste
» xions, séveres à exiger toute
» de ménagemens, sans en avo
» que pour personne ; indif
» *froid*, dédaigneux & toûjou

» à contredire quand il ose ; sujet en-
» fin, par un retour d'humeur bizarre
» à tenir de longs discours, & à rire
» le premier de tout ce qu'il dit.
» Voilà quels sont les melancoliques.
Comment faut-il, que le Directeur
les traite ? » Avec douceur, afin de les
» engager à s'ouvrir à lui ; avec dis-
» crétion, pour ne leur permettre pas
» d'être aussi solitaires qu'ils le vou-
» droient être, & ne leur pas défen-
» dre absolument de l'être. Il faut sça-
» voir les occuper saintement, mais
» sans les surcharger, interrompant
» même leurs exercices purement in-
» terieurs, par des fonctions exte-
» rieures, par des œuvres de charité
» envers le prochain, ou par quelques
» autres convenables à leur état.

L'Auteur donne ensuite divers avis sur les défauts qui peuvent se glisser dans l'usage du Sacrement de Penitence. Cet endroit est fort instructif, & il n'y a pas moins à profiter pour les Penitens que pour les Directeurs. Le reste du Traité roule particulierement sur la maniére de bien établir une ame dans la pratique des plus essentielles vertus du Christianisme ; & l'on

peut dire que c'est un précis de
se peut écrire de plus raisonn
de plus touchant sur ce sujet.

Le dernier chapitre comp
maniere de préparer les fidél
mort. Quoique la meilleure
tion pour bien mourir soit de l
vre, ce terrible passage ne la
d'avoir de grandes difficultez
vent même pour les ames les
nocentes. Et puis le grand nom
mourans qui se presentent à as
toûjours de ceux dont la vie
été des plus regulieres. Le Di
a besoin pour tous d'une exp
& d'une dexterité d'autant plu
des, que les fautes qu'on fait d
occasions critiques sont irrép

La seule appréhension d'êt
diffus empêche qu'on ne pou
loin cet extrait, qui d'ailleu
pour faire connoître l'ouvrage
Auteur. Ceux qui ne goûtent
sortes de sujets ne trouveron
mauvais qu'on se soit borné,
qui s'y interessent auront enc
de plaisir à lire le Livre même
on peut dire, sans vouloir p
leur jugement, qu'il en est pe

:urs ſoient mieux traitées, & dont
:yle ſoit plus pur, plus noble, &
s naturel.

ARTICLE XVI.

:OLAI PARTHENII GIAN-
ıetaſii è Societate Jeſu, Hiſtoria
Neapolitana, &c. *Hiſtoire de Na-*
'les par le Pere Nicolas Parth. Gian-
ıetaſio de la Compagnie de Jeſus. in
4° *Tome* 1. *pages* 476. *Tome* 2.
'ages 533. *Tome* 3. *pages* 866. A
Naples, chez Michel Loüis Mutio
1713. & ſe vend à Lion chez Aniſ-
on & Poſuel, & à Paris chez Ri-
aut, Directeur de l'Imprimerie
Royale.

'Empereur Henri VI. deſtructeur
de la maiſon des Princes Nor-
ıs, ne joüit pas long-tems du plai-
le n'avoir plus aucun ennemi qui
lui diſputer la couronne de l'une
'autre Sicile. Il mourut au mois
ctobre de l'an 1197. ſept ans après
ir fait la conquête de Naples.
Cet Empereur avoit l'eſprit adroit
delié, le cœur grand & ambitieux;

mais la foibleſſe de ſon
& delicat empêcha ſou
tion des deſſeins qu'il av
On lui reproche avec r
porté la vengeance juſq
nité; ſon fils nommé F
avoit eu de Conſtance,
que trois ans & fut c
malgré les proteſtation
d'Ancone qui voulut i
faire paſſer pour un en
Il y avoit cependant d
blance dans les raiſons q
en apportoit. Conſtanc
de preſque tous les Hiſt
au moins cinquante a
épouſa l'Empereur Hen
tard de ſe dire & d'être n

Quoi qu'il en ſoit, la
épouſe de Tancrede &
fortuné Guillaume Roi
ſervit de la même raiſo
ger le Pape & les Prince
prendre ſa deffenſe con
du fils de l'uſurpateu
trouvé moyen d'échapp
à la vigilance des Gard
noient priſonniere en A
Rome où d'abord elle s'

elle étoit venuë en France, & avoit marié sa fille aînée à Gautier Comte de Brienne. Rien ne fut plus beau que les commencemens de l'entreprise du Comte qui avec vingt mille livres, soixante cavaliers, quarante fantasins & quelques domestiques prétendit conquerir les deux Royaumes qu'on avoit enlevez à sa femme. Il se saisit d'abord de Capouë, surprit plusieurs autres villes, grossit sa troupe jusqu'au nombre de 200. cavaliers, défit avec eux une armée de six mille hommes, & se rendit maître de presque toute la Province de Poüille, & de la terre du Labour.

Il osa depuis porter ses armes jusques sur les frontiéres de la Campagne, & livrer une seconde bataille au Comte Theobald Gouverneur du Labour pour le jeune Frederic. Il eut encore le bonheur de vaincre, & la hardiesse de pousser l'ennemi jusque sous les murailles de Sauno; ce fut là que se terminerent tous ses succès. Theobald fit pendant la nuit une sortie sur l'armée victorieuse, la mit en deroute & eut le bonheur de prendre Gautier qui blessé de plusieurs coups

ne voulut recevoir aucun remede & se laissa mourir en desesperé après avoir commencé à vivre en conquerant.

Sa mort ne fut pas suivie de la paix. Un ennemi plus puissant entra dans le Royaume de Naples en 1209. Ce fut l'Empereur Othon IV. mais il ne fut pas plus heureux. Le Pape Innocent III. le declara dechû de l'Empire, & fit élire à sa place le jeune Frederic, qui avec le secours du Roi de France le poursuivit jusqu'en Saxe où cet Empereur fut degradé & mourut sans avoir ni pû ni osé se faire rétablir.

Frederic n'avoit alors que vingt ans, & resta en Allemagne jusqu'en 1220. qu'il retourna à Rome pour recevoir du Pape Honorius III. la couronne Imperiale.

On se flattoit à Rome qu'il seroit favorable à l'Eglise ; mais il trompa bientôt les esperances qu'on en avoit conçuës. Il debuta par chasser du Royaume de Naples les deux Comtes d'Anagnie freres du feu Pape Innocent III. Il se saisit de plusieurs places de l'Etat Ecclesiastique ; il usurpa les fonctions Pontificales, detrôna les Evêques nommez par les Papes, &

 en

en mit d'autres qui lui plaisoient davantage. Il s'abandonna, dit Villani, (1) à toutes sortes de debauches; une troupe de concubines le suivoient par tout, & formoient dans sa Cour une espece de serrail; il ne menoit pas la vie d'un Empereur, mais il vivoit en Epicurien, sans envisager la vie future : ce furent là, disent les Historiens, les causes qui firent de ce Prince l'ennemi du Saint Siege, & qui obligerent les Papes à le frapper d'anathême. Pour me borner à la brieveté de nos extraits ordinaires, je retranche ici ce que j'avois écrit des guerres, que dans un regne de 35. ans cet Empereur fit en Italie avec la cruauté d'un Tiran, selon quelques Auteurs, & suivant quelques autres Historiens, avec la gloire d'un Héros. Il me suffira de le faire connoitre par le portrait qu'en fait le P. Giannetasio, & d'y ajouter les traits encore plus marquez que j'ai tirez de l'Histoire de Collenucio.

Frederic étoit bel homme d'une taille au-dessus de la mediocre & bien proportionnée; il étoit agile, vigou-

(1) *Villani Lib. 6. c. 6.*

reux & patient dans le travail. Sa barbe tiroit sur le roux sans le defigurer; car il avoit l'air gracieux, & la gaieté sembloit se peindre sur tous les traits de son visage. Il avoit le sens droit, une prudence sans égale dans les conseils, & une dexterité admirable dans tous les exercices du corps; il n'est point d'art mechanique qu'il n'exerçât aussi bien que les maîtres lorsqu'il voulut s'y abaisser. Nul Prince ne fut plus sçavant & ne se piqua moins de l'être. Il parloit également bien l'Italien, le Latin, l'Allemand, le François, le Grec & la langue des Sarasins; il étoit magnifique, liberal, intrepide; comme il étoit prodigue à recompenser les services des sujets fidéles, il étoit inexorable à punir la perfidie des rebelles; on vit dans ses Royaumes des Palais d'une structure exquise, des Parcs d'une grandeur immense, des châteaux agréables & bien fortifiez, des villes même superbement bâties: mais je ne sçais si on y peut trouver aucune Eglise fondée par ses largesses; il ne laissa pas de faire plusieurs loix pour la conservation de la foi & des liber-

lez Ecclesiastiques, pour la sûreté de l'Italie, pour l'entretien du commerce, de l'agriculture, des sciences, & des beaux arts. Toutes ces loix sont inserées au bout du Code Justinien. Il fit aussi imprimer à ses frais divers Livres sur le Droit, la Philosophie, la Medecine, & les Langues sçavantes. Il fonda une belle Université à Naples, où il fit venir de tous les païs du monde les plus celebres Docteurs. Son plaisir étoit de les entretenir dans ses momens de loisir; son courage dans la guerre étoit invincible; jamais ni le peril, ni la fatigue, ni la depense n'arrêterent l'execution de ses projets : il étoit d'ailleurs en état de tout entreprendre; peu de Princes ont été dans les derniers siecles aussi puissans que lui. Avec le Duché de Suabe qu'il tenoit de ses Ancêtres, l'Empire & le Royaume d'Allemagne qu'il avoit reçu par élection, il avoit herité par sa femme du Royaume de Jerusalem, & par sa mere de la Monarchie des deux Siciles; mais il ternit toute sa gloire & toutes ses grandes qualitez par deux passions que la posterité *ne peut* lui pardonner.

La premiere fut un amour effrené pour les femmes; il enleva la couſine de Yolande ſa ſeconde femme ſous les yeux de cette Princeſſe, & dans le tranſport de ſa brutale paſſion, il chaſſa indignement l'épouſe legitime pour s'attacher à l'infame concubine: moins criminel encore ſi ſa lubricité ſe fût bornée à cette violence; mais comme on l'a dejà remarqué, il traînoit en tous lieux une troupe d'autres filles debauchées qui ſervoient à ſes plaiſirs, & de ſa Cour faiſoit le regne de la plus honteuſe diſſolution.

Sa ſeconde paſſion fut d'écraſer la puiſſance des Papes, & de s'emparer de l'Etat Eccleſiaſtique; pendant toute ſa vie il ne ceſſa de pourſuivre Honorius III. Gregoire IX. Celeſtin IV. & Innocent IV. ſans avoir égard à leur dignité, ni à leurs vertus qui devoient leur attirer ſes reſpects & ſa veneration.

Il eut trois femmes legitimes, Conſtance ſœur du Roi de Caſtille, dont ſortit Henri Roi d'Allemagne, qu'il fit mourir en priſon; Yolande fille du Roi de Jeruſalem, qui fut mere de Conrad Empereur & Roi de

Naples; Isabelle sœur du Roi d'Angleterre dont il eut Henri Roi de Sicile qui mourut jeune. Ses enfans legitimez furent Entius Roi de Sardaigne, Mainfroi Prince de Tarente & Gouverneur des Royaumes d'Italie pendant l'absence de Conrad, Frederic Prince d'Antioche & plusieurs autres qui nez dans le crime, vêcurent la plûpart avec peu de gloire & sans meriter d'être citez dans l'Histoire.

De tous ses enfans, Mainfroi se trouva seul à ses obseques. Comme il étoit chargé du Gouvernement des deux Siciles, il prit toutes les mesures convenables pour y maintenir la tranquillité; mais la revolte ne pouvoit tarder à paroître dans un païs si facile à remuer, & si las de la domination Germanique: Naples, Capouë & quelques autres villes sollicitées par le Comte de Casal beau-frere de Mainfroy donnerent le premier signal de la rebellion. Le Pape Innocent IV. pour qui ces places se declarerent, partit incessamment de Lion, & ne se croyant pas assez fort pour les conserver, donna l'investiture du Royaume de Sicile à Charles frere du

Roi d'Angleterre ; mais ce Prince ne fit aucune demarche pour s'en rendre maître.

Cependant Conrad vint d'Allemagne avec une grosse armée, & s'étant joint à Mainfroi, surprit Capouë, desola tout le païs, fit prisonnier le Comte de Caserte, & par la conquête de Naples s'assura la possession de tout le Royaume.

Alors le jeune Henri fils de l'Imperatrice Isabelle à qui l'Empereur Frederic son pere avoit laissé la Sicile en partage, vint de son isle pour feliciter son frere Conrad sur la rapidité de ses victoires. Il étoit accompagné de Jean Moro Sarasin d'origine & General de ses armées. Ce Moro étoit un de ces hommes hardis à qui le crime ne coûte rien quand il leur est utile de le commettre ; il se laissa persuader par Conrad que la mort de son maître éleveroit encore sa fortune ; il le trahit & le tua lui-même dans le château de S. Felix. Tout le Royaume fremit à la nouvelle de la mort du Prince, le plus beau, le plus vertueux & celui des fils de Frederic qui donnoit de plus grandes esperances.

Le fratricide Conrad ne fut pas long-tems sans porter la peine de son inhumanité. Mainfroy encore plus mechant que lui l'empoisonna au bout de cinq mois, & pour mieux cacher sa perfidie, fit couper la tête aux deux scelerats qui en avoient été les executeurs.

Conrad n'avoit aucune des qualitez de son pere; il étoit dur, impitoyable, farouche; nulle vertu, nulle sagesse, ne relevoient la beauté qu'il eut seule en partage; on le compare avec justice au criminel Absalon; dès que le Pape eut appris sa mort, il mit sur pied de nombreuses troupes qu'il voulut commander en personne. On lui ouvrit les portes de Naples, & le dissimulé Mainfroy vint lui-même avec les Seigneurs du païs se soumettre à la domination Pontificale; mais le Pape tomba malade, & mourut en 1254. au milieu de ses succès.

Mainfroy toûjours prêt à violer sa oi, profita de la conjoncture, se mit la tête d'une armée de Sarasins belliueux, donna si brusquement sur les oupes de l'Eglise, qu'il les dissipa ns peine, & recouvra presque tou-

tes les places qu'il avoit perduës.

Ce Prince aussi ambitieux dans ses desseins que fourbe dans sa conduite, ne pretendoit rien moins que de s'ériger en Roi de l'une & l'autre Sicile. Il fit pour cela repandre le bruit que son neveu Conradin fils de Conrad étoit mort ; toute sa maison en prit le deüil, & des Allemans apostez confirmerent en pleurant cette triste nouvelle. Il étoit bien vrai, du moins on l'a dit, que Mainfroy avoit encore voulu faire empoisonner Conradin ; mais le crime n'avoit pas réüssi par la précaution de la mere du jeune Prince. Les emissaires de Mainfroy s'étoient presentez pour faire de sa part les complimens ordinaires au jeune Roi. Elle craignit tout d'un homme vendu au plus noir artifice : par ses ordres on substitua à la place du Prince un autre enfant qui reçut les presens que lui offroient ces prétendus Ambassadeurs. Il y avoit des confitures, l'enfant en mangea & presque aussitôt cessa de vivre.

Cependant Mainfroy entra comme en triomphe dans la ville de Naples ; il y fit trente Chevaliers, & donna

udience aux Ambaſſadeurs que lui nvoyerent la Reine épouſe de Conad, & le Duc de Baviere pour le cier de conſerver à Conradin ſes tats. » Le Royaume, *repondit-il*, étoit perdu, je l'ai reconquis ſur le Pape; il m'appartient; tout ce que je puis faire en faveur de mon neveu, c'eſt de le declarer mon héritier & mon ſucceſſeur; mais je prétens joüir du fruit de mes conquêtes, & la fin de mon regne ſera celle de ma vie.

Après cette demarche, il joignit le tre de Roi à l'autorité Royale qu'il 'oit dejà uſurpée: il fit venir d'Afrile une nouvelle armée de Saraſins, ſe perſuada qu'avec ce ſecours il roit non ſeulement en état de ſe ocquer, mais de ſe venger encore s foudres que le Pape avoit lancez ntre lui: il ſe trompa neanmoins ns ſes conjectures. Urbain IV. ſucceſſeur d'Alexandre IV. fit publier en 167. une croiſade en France, & par moyen des croiſez François, ayant aſſé les Saraſins qui ravageoient la mpagne de Rome, il ſe mit l'année ivante en pouvoir de detrôner l'u-

ſurpateur. A cet effet il donna l'inveſtiture du Royaume des deux Siciles à Charles d'Anjou frere de Saint Loüis Roi de France, à condition que Charles feroit à ſes depens la conquête de cette Monarchie, qu'il la tiendroit comme un fief relevant du S. Siege, & qu'il payeroit chaque année un droit de redevance au Pape regnant & à ſes ſucceſſeurs.

Quoique Urbain mourût ſur ces entrefaites, Charles d'Anjou ſoutenu de deux groſſes armées, l'une de terre, & l'autre de mer, ne vint pas moins en Italie pour executer ſes projets. Il alla d'abord à Rome recevoir du nouveau Pape Clement IV. la Couronne Royale, & s'étant fait joindre par les Guelfes conjurez à la perte de Mainfroy, il ſe mit en marche à la tête de ſes troupes, & prit toute la Campagne ſans preſque tirer l'épée: il reçut en chemin les Ambaſſadeurs de Mainfroy, qui lui demanderent la paix, ou du moins une treve pour quelque tems: » non, repondit Char- » les aux Ambaſſadeurs, je ne veux » que la guerre avec votre maître; » *dans* peu je l'envoyerai en Enfer;

ou il m'envoyera en Paradis ». Il con-
tinua sa route, & ne fut arrêté qu'a
pont de Cepperano par une armée
d'Italiens & de Sarasins qu'on obligea
de se retirer au camp de S. Germain,
d'où on les chassa encore jusque dans
la campagne de Benevent. C'est là
que Mainfroy ne pouvant plus recu-
ler sans honte, se determina à com-
battre; après avoir fait des prodiges
de valeur, il perdit la bataille, la cou-
ronne, & la vie. Il avoit regné dix
ans; sa femme & ses fils qui s'étoient
retirez à Lucere, furent livrez au
Conquerant, qui les fit tous mourir
n prison : on le dépeint comme un
rince bienfait, brave, bon Capitai-
e, aussi affable que le doit être un
omme de guerre. Il avoit l'esprit
endu, souple, agréable; il aimoit
magnificence, & ses liberalitez
ient d'autant plus nobles, qu'il les
soit avec un air enjoüé qui en rele-
t beaucoup le prix. La ville de
infronie fut bâtie de ses épargnes; il
oit les belles lettres & la Philoso-
; il entendoit même parfaite-
t Aristote dont la doctrine faisoit
le merite des Sçavans. On peut
vrier 1721.

dire que ses grandes qualitez balançoient les mauvaises, & que s'il eût sçu moderer la passion de commander, qui le porta aux derniers crimes, il auroit été un grand Prince ; ou que s'il eût eu le droit de regner, il auroit été un très-grand Roi.

Tout le Royaume de Naples se soumit à Charles, excepté Lucere, qui resta fidéle à Conradin. Ce Prince âgé de 36. ans étoit fils de Conrad & non pas de Henri mort en prison, comme le prétend Collenucio. Il restoit seul de la famille de l'Empereur Frederic, & n'avoit cedé que par force le Royaume de l'une & de l'autre *Sicile* à l'usurpateur Mainfroy. Il crut de pouvoir remonter sur le Trône de son pere & de son ayeul, ou devoit du moins tout entreprendre pour soutenir ses droits qui étoient en effet très-legitimes. Dans ce dessein il passa en Italie lorsque Charles que le Pape avoit fait élire Senateur de Rome & Vicaire General de l'Empire en Italie, étoit occupé à remettre dans l'obéïssance Rome même & quelques villes de Toscane & de Lombardie. Aussitôt que Conradin fut arrivé, les Romains,

à la sollicitation du Prince Henri de Castille son allié, les Genois, les Pisans & diverses villes de Lombardie & de Poüille se declarerent en sa faveur. Il battit sur mer la flotte de Charles d'Anjou, & sans s'arrêter à des conquêtes moins considerables, il fit tout à coup avancer son armée vers Rome, où le Prince de Castille le fit recevoir avec le même appareil que s'il y fût venu prendre la Couronne Imperiale.

Dans sa marche il passa sous les murailles de Viterbe; le Pape y étoit alors, & regardoit d'une fenêtre filer ses troupes également formidables & par leur nombre & par leur valeur. „ Voyez, „ dit le Pape Clement en les considerant; voyez cette armée si floris„ sante & le jeune Prince si fier de la „ commander. Je lui porte compas„ sion; il va être la victime de l'ini„ quité de ses Peres; on le mene com„ me l'agneau à la boucherie „. Les Prelats de la Cour du Pape d'autant plus surpris de ces paroles qu'il y avoit moins d'apparence qu'une si belle armée pût être si facilement défaite, parurent douter de la prediction: mais

le St. Pere leur repliqua avec encore plus d'aſſûrance que toute cette armée ſeroit diſſipée comme la pouſſiere que le vent enleve, & qu'il n'en paroîtroit aucun veſtige. L'effet ſuivit la Prophetie.

Conradin & Henri de Caſtille ayant reçu un nouveau renfort de Caſtillans, reprirent la route de Naples & s'vancerent juſqu'à la plaine de Palente bornée d'un côté par un bois, & de l'autre côté par une haute montagne qui étoit coupée par un aſſez grande colline, au deſſous de laquelle eſt une vallée très-ſpacieuſe. Charles dont les forces étoient fort inégales, s'étoit campé dans cette vallée & paroiſſoit fort inquiet du ſort de la bataille. Heureuſement pour lui un Seigneur François nommé le vieux Alard, homme d'une valeur intrepide, & d'une experience conſommée, étoit alors arrivé de la Terre Sainte à Naples, & alloit à Rome pour achever ſon pelerinage. Charles le pria d'être de la partie; mais Alard n'y conſentit qu'à condition qu'on ſuivroit exactement ſes conſeils; on s'y accorda, & il partagea l'armée en

trois corps. Il fit avancer les deux premiers dans la plaine sous le commandement du Maréchal de Monfort qu'il fit revêtir des habits du Roi, & devant qui il voulut qu'on portât l'étendart Royal. Le troisieme où étoit le Roi avec ses plus braves Capitaines, resta caché dans le fond de la vallée derriere la colline. Alard avec un corps de reserve se posta sur la colline même pour voler où sa presence seroit necessaire.

Contradin ne fit que deux corps de son armée; au premier il mit les Italiens, les Espagnols & les autres troupes auxiliaires; & au second qu'il commandoit en personne, il plaça trois mille Allemans qui lui servoient de garde & qui étoient commandez par son cousin le Duc d'Autriche. Henri de Castille se tint au corps de reserve pour combattre où la victoire l'appelleroit. Dès le matin vingt-troisieme jour 1268 que se donna le combat, Clement IV. prêchoit au peuple, & fut, dit-on, tout à coup transporté hors de lui-même : Malespini & Villani Auteurs contemporains rapportent qu'étant revenu de cette espece

d'extase, il s'écria en parlant au peuple. » Courez, peuples, courez, allez » prendre les ennemis de l'Eglise, ils » sont battus, défaits, renversez ». Le Pape, ajoutent ces Historiens, étoit éloigné de cent mille du champ de bataille, & ne pouvoit que par un miracle apprendre en ce moment la victoire.

En même tems le Maréchal de Monfort ordonna de sonner la charge & fit avancer la premiere ligne. Les ennemis le reçûrent avec courage; on se mêla & les François perdirent du terrain. Monfort pour le recouvrer rallie ses soldats, qui trompez à ses vétemens le prenoient pour le Roi Charles; il se met à leur tête; le carnage recommence & dura pendant trois heures; nul homme des deux côtez ne songeoit à reculer; on vouloit vaincre ou mourir; les plus braves des deux partis avoient dejà peri, & la victoire ne se déclaroit point; mais un bataillon d'Italiens s'étant réüni; tomba sur le Maréchal & ayant percé jusqu'à lui, le renversa de cheval & lui donna la mort. Le bruit se repandit dans les deux armées que Charles

t d'être tué; les François perdi-
'esperance de vaincre; & se mi-
n fuite: au lieu de les poursui-
'ennemi dans la joye se jetta sur
rps morts, & avec des cris d'al-
se & de victoire ne pensa qu'à
& à s'enrichir. Les trois mille
ans de la garde de Conradin
rent avoir part au butin; ils le
ent presque seul avec le Duc
riche, & se répandirent sans
dans la plaine. Alard apperçut
olline la confusion où ils étoient;
ida au Roi que le moment de
'e étoit venu. Charles sortit du
le la vallée, passa sur la colline
ina tout à coup avec une ardeur
'able sur les ennemis qui étoient
e deffense; il eut moins à com-
qu'à tuer ou à faire des prison-
en moins d'une heure tout le
de bataille fut jonché de
; on ne fit nul quartier dès
sçut la perte de Monfort; &
ncipaux prisonniers ne furent
z qu'à une mort plus ignomi-
. Après le combat, Charles,
nême terrain où il avoit vaincu,
le plan d'une chapelle qui sub-

ſiſte encore ſous le nom de Sainte Marie de la Victoire.

On fit chercher le corps de Conradin qu'on ne trouva point non plus que les corps du Duc d'Autriche & d'Henri Prince de Caſtille. Celui-ci s'étoit refugié à Rieti d'où on le renvoya au Roi. Les deux autres deguiſez en Payſans s'étoient enfuis avec le brave Galien Lancia, & ſon fils Galliotto. Ils avoient deja paſſé le bois d'Aſtura & avoient trouvé ſur le bord de la mer un pêcheur qui ſans les connoître avoit promis de les mener à Piſe ou à Sienne; mais ils manquoient de vivres & d'argent. Conradin donna un diamant au pêcheur qui vint pour le changer à Aſtura & pour acheter des proviſions. Il racontoit que deux jeunes gens bienfaits & de grand air, mais fort mal vêtus lui avoient remis ce diamant. Jean Frangipani Gentilhomme Romain & Seigneur d'Aſtura apprit ce qu'avoit rapporté le pêcheur, & ſe doutant que Conradin pourroit bien être l'un de ces deux jeunes hommes traveſtis, il fit ſuivre par terre & par mer le pêcheur & les paſſagers. On prit les deux Princes;

on les mena à Charles qui de l'avis des Jurisconsultes Napolitains, leur fit trencher la tête avec presque tous les autres prisonniers de guerre. La cause que pretexta Robert de Bary qui prononça l'Arrêt le 26 Octobre 1268. fut que ces Princes avoient troublé la paix de l'Eglise & avoient voulu usurper injustement le Royaume & attenter à la vie du Roi. Conradin, entendant lire ces raisons de condamnation, adressa la parole au Juge „ Injuste & lâche esclave, dit-il, „ en fremissant, tu condamnes à mort „ ton maître & le fils de ton Roi; „ ne sçais-tu pas qu'un égal n'a aucun „ droit sur la vie de son égal : je nie „ encore que j'aye voulu broüiller ni „ offenser l'Eglise, je voulois con„ querir mon Royaume usurpé par „ mon Tyran, & j'espere que ni les „ Princes mes Alliez, ni ceux de la „ maison de ma mere, ni mes Sujets „ d'Allemagne, ni les Ducs de Bavie„ re mes parens ne laisseront pas ma „ mort impunie„. En parlant ainsi il ...etta son gant au peuple comme s'il ...ût voulu lui donner l'investiture du ...oyaume, & declara ensuite pour son

héritier le fils de sa tante, Frederic de Castille.

De cette maniere Charles Duc d'Anjou monta sur le Trône, après avoir soüillé sa victoire du sang du dernier Prince de la plus illustre maison d'Allemagne, dont étoient sortis plusieurs Rois & divers Empereurs qui descendoient, à ce qu'on pretend, de Charlemagne.

Je donnerai dans les Journaux suivans la suite du regne des Princes des deux maisons d'Anjou, & le regne des Princes de la maison d'Arragon.

ARTICLE XVII.

PLAN DE L'OUVRAGE de Monseigneur l'Evêque de Sarsena, sur la liberté de l'Eglise dans la distribution des Benefices, &c. traduit sur le Latin envoyé aux Auteurs de ces Memoires.

IL s'est repandu dans toute l'Europe les années dernieres quatre Livres ou Libelles Anonimes, dont les Auteurs veulent prouver que les Benefices Ecclesiastiques ne doivent être

conferez qu'à ceux du païs, à l'exclusion des étrangers; & que les simples Beneficiers sont obligez à resider personnellement dans le lieu de leur Benefice; ce que les Auteurs tâchent de prouver par des raisons tirées de l'Ecriture, de la Theologie des Saints Peres, par les Conciles, les Loix, l'Histoire & la Politique. Cette nouveauté attaque le Pontife Romain, & en même tems tous les Evêques, les Prelats des Eglises, Seculiers & Reguliers, aussi bien que les Rois, les Princes, les Seigneurs temporels & en general tous les Clercs & Laïques qui conferent les Benefices, ou qui y nomment: car par là tous se voyent privez de la liberté de mettre en place comme auparavant qui bon leur semble, ceux même qui en seroient les plus dignes, quand ils sont d'un autre païs que du lieu du Benefice, & ceux même qui sont du lieu se trouvent dans la necessité de resider personnellement dans les Benefices simples contre le droit & l'usage de l'Eglise universelle. Ces mêmes Auteurs tâchent par occasion de détruire la liberté, les privi-

leges & la discipline Ecclesiastiqu
Afin donc que personne faute de pre
caution, ou d'entendre cette matiere
ne vienne à donner dans cette nou
veauté, on doit mettre au jour ince
samment un Ouvrage Apostolique
intitulé de cette maniere : *Des liberté
de l'Eglise touchant la collation des Bén
fices Ecclesiastiques tant aux Clercs
païs qu'aux étrangers; & des privileg
qui regardent la residence des simples Bén
fices.* Ouvrage divisé en quatre tomes
rempli de beaucoup d'erudition; dan
lequel on combat ceux des moder
nes qui attaquent cette même liberté
ces privileges, & où l'on prouve par d
des raisons tirées de l'Ecriture, de
Theologie, des SS. PP. & par l'Autor
té des SS. Conciles, par les Loix, l'H
toire, & la Politique; où l'on prouv
dis-je, clairement & élegamme
qu'il est libre & permis à l'Egl
& à ses Ministres, principaleme
au Pontife Romain, aux Evêques
à tous les autres Collateurs de Ben
fices, soit ordinaires ou deleguez
tous ceux qui y nomment, de do
ner les Benefices non seulement a
Clercs du païs, mais encore a

étrangers, & que les ſimples Beneficiers ſont exempts de reſider perſonnellement; Ouvrage de plus très-utile & neceſſaire à tous les Evêques & Ordinaires des lieux, à leurs Vicaires, aux Prelats, Abbez, Miniſtres, Conſeillers des Princes, Senateurs, Juges, Theologiens, Juriſconſultes, Avocats, Politiques, Hiſtoriens, Sçavans; enfin à tous Collateurs Beneficiers tant Eccleſiaſtiques que Laïques; par Reverendiſſime l'Illuſtriſſime Seigneur Jean Baptiſte Branchi Evêque de Sarſena, Comte de Botio. L'Auteur ſe propoſe de prouver que l'Egliſe de Dieu depuis ſon établiſſement par Jeſus-Chriſt juſqu'à ce tems a toujours joüi de cette liberté, & que partant les Papes, les Evêques & les Prelats de l'Egliſe, Seculiers & Réguliers, auſſi-bien que les Rois, les Princes, les Seigneurs temporels; enfin tous les Clercs & Laïques qui ont des Benefices à leur collation ou à leur nomination, peuvent y placer des Clercs du païs ou des étrangers, à moins que le privilege obtenu du St. Siege pour cette collation ou nomination ne preſcrive autre choſe. L'Au-

Février 1721.

teur a divisé son Ouvrage en 4 tomes, dont le premier contient les preuves de cette liberté ramassées de siécle en siecle depuis le commencement de l'Eglise jusqu'au 14^e^ siecle inclusivement, en commençant par les actions & la doctrine de Notre Seigneur, de ses Apôtres, & examinant les Conciles Generaux, Nationaux & Provinciaux, avec les SS. PP. & les Ecrivains Ecclesiastiques, & s'arrêtant aux Souverains Pontifes, aux principaux Prelats des Eglises, aux Rois & aux Empereurs d'Orient & d'Occident, en un mot à tous les évenemens mémorables de chaque siecle qui y ont le plus de rapport, & en pesant les faits, la doctrine, les Canons, Decrets, Ordonnances, Lettres Formulaires, Privileges, Discours, Controverses & Historiens par lesquels il prouve cette liberté; il rapporte aussi les disputes qui sont arrivées à ce sujet entre les Princes & les Evêques, entre les Papes & les Rois de ce tems-là, dans la France, l'Espagne, l'Angleterre & les autres païs de la Chrétienté; il parle aussi des anciens gages des Clercs, de la division & de l'administration des biens de l'E-

glise, des prerogatives des Sieges superieurs, des Canons des Apôtres, de ceux de Nicée, de ceux du Concile *in Tullo*; quelle part auroient les Princes, le Clergé & le peuple dans les élections des Prelats, des privileges pour leur élection *de gremio*, de la translation des Clercs & des translations des Evêques d'une Eglise à une autre Eglise, des Lettres de la naturalité, de la plenitude, de la puissance du Pape, & il agite plusieurs fois adroitement, s'il est expedient que l'on donne des Prelatures & des Benefices Ecclesiastiques à des Clercs étrangers. Il traite aussi d'autres disputes subtiles pour la connoissance & l'éclaircissement de l'antiquité & de la discipline Ecclesiastique, ce qu'il fait avec assez d'érudition & d'étenduë.

Le second tome contient les preuves de cette même liberté, ramassées depuis le 14e siecle jusqu'à notre tems. L'Auteur y examine l'un après l'autre, les Conciles, les Peres, les Ecrivains Ecclesiastiques, les Theologiens, les Casuistes, les Historiens & les Politiques les plus fameux, leur doctrine, leurs Canons, & ce qu'ils ont

dit, les choses jugées, les Decisions des Papes, les Gestes des Empereurs & des Rois, leurs Lettres, leurs Pragmatiques, les Controverses, le à l'occasion des Benefices, en Allemagne, en France, en Pologne, dans les autres païs & les Concordats faits à ce sujet; les Diptomes, les Indults accordez aux Eglises, aux Royaumes, aux Villes & aux Nations; enfin ce qui s'est fait la-dessus de plus considerable pendant tout ce tems. Il examine encore s'il est expedient pour le bon gouvernement de donner des Benefices Ecclesiastiques aux Clercs étrangers; de là il prend occasion de parler des fondations & de la donation des Benefices, du droit des Princes & des particuliers, des investitures d'Evêchez, Abbayes, du Domaine des Clercs sur les fruits des Benefices, des possessions, des prescriptions Ecclesiastiques, de la mutabilité ou immutabilité des Loix de l'Eglise, de son pouvoir de dispenser des Canons; de ces paroles du Concile de Trente: les légats proposants de ce qui s'appelle indigenat ou d'être natif d'un *païs*; cette qualité & ses droits peu-

vent être acquis & accordez ; des differens usages des Royaumes anciens ou nouvellement introduits pour la dispensation des Benefices, des donations des Princes ; de leurs droits appellez Regales, & s'ils peuvent être abdiquez, de la Bulle *In cœna*, des autres Bulles & de leur acceptation ; du cinquieme Concile de Latran, de celui de Constance & de la Pragmatique Sanction, si la puissance du Pape est Monarchique ou Aristocratique, des Regles de la Chancelerie, des premieres prieres, des Mandemens Apostoliques, des pensions Ecclesiastiques, des Exactions de la datterie, des Bulles pour les Benefices, *du Visa, Placèt* on *Excequatur* Royal : de plusieurs autres matieres Ecclesiastiques traitées profondément & sçavamment. Le troisieme tome contient des reponses à toutes les objections proposées pour exclure les étrangers des Benefices ; de tirées de l'Ecriture, il y en a neuf de la Theologie, sept des Conciles, seize des Saints Peres, sept des Loix ; huit de l'Histoire, quatorze de la Politique. L'Auteur, après les avoir toutes examinées, don-

ne à chacune plusieurs reponses, c
ou six, quelquefois dix; il les o
toutes de beaucoup d'érudition
examine à fond les affaires, les mo
& les Histoires qui y sont contenu
& il en met la voye & le sens nat
dans tout leur jour; il parle aussi
long, mais en son lieu, du titre
vêque universel; s'il convient &
quelle maniere au Souverain Pont
quelles disputes il y a eu à cet é
entre les Papes & les Patriarche
Constantinople; de la plenitude
la puissance, si elle est & comm
elle est dans le Pape & dans les R
des deniers de Saint Pierre, des
poüilles des Clercs, de la fabriqu
l'Eglise de St. Pierre, de la defe
des mauvais livres, ce que c'est
d'être de droit divin & de tradi
Apostolique, ce que c'est que l'e
des Canons, la puissance des c
l'imposition des mains, d'avoi
bon temoignage, quelle est l'ord
tion valide & licite, quelle part
Clergé, le peuple & les Prince
la promotion aux Ordres ou aux B
fices; quelle est la force de l'aut
des Conciles, de la doctrine des

res; quel rang a le Pape dans l'Eglise, s'il est infaillible dans son jugement, quel est son pouvoir pour la dispensation des Canons & des biens de l'Eglise, l'Ordre de la charité, de la Prelature préceptive & directive, du droit des Moines sur les Cures & sur les Benefices, de la Pragmatique de St. Loüis; de la constitution *Cypria*; enfin il examine plusieurs histoires de l'Eglise, Canons des Conciles, Decrets des Pontifes & beaucoup d'autres choses dont il est difficile de faire le precis.

Le quatrieme tome contient des raisons pour prouver que les simples Benefices sont exempts de la residence personnelle; l'Auteur y garde la même methode que dans les tomes precedens avec plusieurs reponses aux vingt objections des adversaires; il parle aussi, mais legerement, de la difference qu'il y a entre les Benefices qui obligent à residence & les Benefices simples, de leur compatibilité, incompatibilité & pluralité, quelles sont les qualitez essentielles & bienseance des Benefices, si c'étoit la même chose autrefois de recevoir

les Ordres & les Benefices; quanc
biens de l'Eglise ont été érigez en
nefices; quand la Psalmodie a été
tituée dans les Eglises, & quand
Parroisses ont été distinguées des n
sons Religieuses; combien & q
étoient les anciens titres pour les
dres Sacrez; de la destination qui a
choit les Clercs à une Eglise, ce
veut dire que l'on donna le Bene
pour l'Office; comment s'enten
distinction de satisfaire aux foncti
de son Benefice par soi-même ou
un autre; si l'on doit donner les
nefices simples aux plus dignes &
qu'où s'étend l'obligation d'emplo
à de pieux usages les revenus des
nefices, si, & combien les Clercs
l'Eglise Romaine servent à l'Eg
universelle. Il traite aussi des Ben
ces qui sont mis en commande, &
ceux qui sont unis à des Monast
& à des lieux Saints; quelle est l'
tiquité des Commandes; la force
la coutume, la puissance de l'Eg
pour temperer les Sacrez Canons
traite aussi des Epîtres Ecclesiastiqu
des nouveaux mots qui ont été in
duits & de beaucoup d'autres ch

d'érudition antique & nouvelle & des Benefices.

Tout l'Ouvrage est d'un stile coulant & élegant, rempli de passages de l'Ecriture Sainte, des decisions des Conciles, des sentimens des Peres, des dogmes de la Theologie; des maximes du Droit, des regles de la prudente Politique, des monumens de l'Histoire Ecclesiastique; on y voit quelquefois mêlez les sentimens des Philosophes, les fleurs de la Poësie, les passages plus excellens des Orateurs, & les ornemens de l'Histoire profane; au commencement de tous les chapitres il y a un sommaire à la marge, où sont citez les Auteurs dont il est fait mention dans le corps du Livre; & au quatriéme tome il y a une Table fort ample des choses & des mots contenus dans l'ouvrage. L'impression est encherie *in folio* en beau papier moyen Mezana grande.

L'imprimeur est bien aise de donner connoissance de l'impression de ce livre à tous les Sçavans, afin que ceux qui voudront l'avoir & en orner leur Bliblíotheque, sçachent qu'ils pourront l'avoir des premiers Librai-

cours ; de sorte qu'on peut dire que son voyage est le premier voyage de plaisir & de pure curiosité qui ait été fait autour du monde. Il y a beaucoup plus à compter sur ce que rapporte un voyageur de cette espece que sur ce que rapportent les autres. Un Negociant & un Missionnaire donnent leur principale attention à ce qui regarde leur profession respective ; ils ne songent qu'à arriver à leur terme, & s'ils font quelque remarque sur leur route, ce n'est que comme par occasion, & avec une certaine indolence, telle qu'on en a pour les choses qui n'interessent pas beaucoup, & dont on ne fait point son capital. On ne veut point se detourner ni se distraire ; on se contente de voir les choses de loin, on les devine souvent plûtôt qu'on ne les voit ; on prend pour bon tout ce qu'on entend dire sur les lieux ; on charge du tout son journal, & parce qu'on sçait que le public n'est disposé à croire que ce qu'on lui dit qu'on a vû, on donne pour tel des oüi dire fort suspects, des conjectures, des présomptions, & très-souvent moins ce

que l'on a vû que ce qu'on a crû voir. Voilà la ſource de beaucoup de fauſſetez que la credulité ou la negligence de bien de voyageurs a fait couler dans leurs Relations. Le moyen ſûr de n'en être pas la dupe, c'eſt de ne leur ajoûter foi que ſur les choſes qui ont rapport à leur profeſſion ; au Marchand, ſur ce qui touche le commerce ; au Miſſionnaire, ſur ce qui regarde la Religion & la morale des païs où ils ont demeuré. Les bevûës frequentes que M. Gemelli reléve chemin faiſant dans les voyages de Tavernier, ſont une preuve ſenſible du peu de fonds qu'il y a à faire ſur la plûpart de ces ſortes de Voyageurs ; il n'en eſt pas de même de ceux qui voyagent en curieux : comme ils n'ont pour but que de voir & de s'inſtruire parfaitement des choſes, ils ſe donnent tous les ſoins & les mouvemens qu'il faut pour s'aſſûrer de la verité : ils veulent la toucher, pour ainſi dire, & n'étant point gênez ni diſtraits par d'autres affaires, ils ſe livrent entierement à leur curioſité ; ils ne plaignent ni fatigues, ni depenſes pour la ſatisfaire, & ne ſont point

de difficulté de se détourner de plusieurs journées pour verifier de certains faits, lorsqu'ils jugent qu'ils en valent la peine.

On doit donc d'autant plus de créance à M. Gemelli dans le recit de ses voyages, & sur tout dans ce qu'il dit avoir vû, qu'il n'a voyagé que pour voir; que rien ne l'a distrait dans le desir qu'il avoit de s'instruire; qu'il a examiné les choses dont il parle, avec une curiosité scrupuleuse, & que dans tout ce qu'il rapporte il paroît ne pas tant chercher à plaire à son lecteur, qu'à dire la verité: aussi trouvera-t'on moins de merveilleux dans le voyage qu'il a fait autour du monde, qu'on n'en trouve dans bien des Relations qui n'embrassent qu'un terrain fort borné; mais on y trouvera en recompense des observations très-judicieuses & tout ce qui peut satisfaire un Lecteur sensé qui ne se repaît point de fables, & qui ne trouve de plaisir dans la lecture des voyages qu'autant qu'il peut compter sur la sincerité & la bonne foi du voyageur.

Les mauvais traittemens & les ou-

trages perpetuels auxquels M. Gemelli se trouvoit exposé dans sa famille, le forcerent à s'éloigner de sa patrie, & le penchant que dès son bas âge il s'étoit senti à voyager, le détermina à employer à des voyages le tems qu'il se voyoit obligé de passer hors de son païs. Il commença ses courses le 13^e^ de Juin de l'année 1693. & les termina le 3^e^ de Décembre 1698. ainsi il y employa cinq ans, cinq mois & vingt jours. Il croyoit avoir mis un jour de plus à son voyage, & en suivant son journal il auroit dû compter lorsqu'il revint à Naples, Jeudi 4^e^, au lieu de Mercredi 4^e^ Décembre qu'on y comptoit. Il ne s'apperçût de son mécompte qu'en arrivant aux Philippines; voici ce qu'il en raconte au commencement du V^e^ volume & comment il rend raison de cette difference.

„ Étant arrivé à Manille, je demandai au P. Recteur quel jour il „ étoit & combien nous avions de „ mois; il me répondit qu'à Manille „ il étoit Lundi septiéme de Mai, lors- „ que dans mon journal je trouvois „ Mardi huitiéme de Mai; cela me

» surprit d'abord de voir deux Mar-
» dis dans une semaine, l'un en mer &
» l'autre à Manille : mais faisant re-
» flexion que les Tables de la décli-
» naison du soleil, ne sont faites que
» pour un certain meridien determi-
» né, & que tout cet espace de tems
» que le soleil employe avec le mou-
» vement du premier mobile, à cha-
» que tour qu'il fait en partant d'un
» meridien pour y revenir, se divise
» en vingt-quatre espaces que l'on ap-
» pelle heures, ma surprise cessa.
» Car que deux vaisseaux partent d'un
» même meridien le même jour; que
» l'un fasse voile vers l'est & l'autre
» vers l'oüest, avec les mêmes Ta-
» bles de declinaison, lorsqu'ils au-
» ront fait tous deux le tour du mon-
» de, & qu'ils seront revenus à l'en-
» droit d'où ils sont partis, on trou-
» vera que celui qui a été vers l'est,
» comptera un jour de plus que le
» veritable jour, parcequ'à mesure
» que le vaisseau avance vers l'est, il
» gagne des degrez dont quinze font
» une heure, & il s'en trouvera au-
» tant de la declinaison que marque-
» ront les Tables ce jour-là. Ainsi

quand un vaisseau a fait le tour du monde par l'est, après avoir parcouru les trois cens soixante degrez qui répondent à un jour entier, le Navigateur qui arrivera dans le port croira que c'est un certain jour selon son journal, au lieu que selon la verité & les Tables dont se servent les habitans du Port, il s'en trouvera un autre; le contraire arrive au vaisseau qui aura été vers l'oüest, parceque plus il s'éloigne du port, plus il laisse le soleil en arriére, & par consequent le navigateur comptera des jours plus grands que les naturels, en sorte qu'à chaque quinze degrez il perdra une heure, à quatre vingt dix six heures, plus que les Tables ne font voir, & enfin après avoir fait le tour du monde, il trouvera qu'il aura employé dans sa navigation un jour moins qu'il ne croyoit, & qu'il est arrivé selon son compte un jour avant celui que les Tables font voir & que les habitans du port comptent.

Après cette petite digression tirée l'Auteur & dont le sujet m'a paru

Février 1721.

digne de la curiosité de beaucoup de Lecteurs, j'aurois seulement souhaité que M. Gemelli n'eût point embroüillé l'explication qu'il donne en y mêlant la declinaison du soleil qui n'y fait rien. Car quand le soleil seroit éternellement dans l'équateur & qu'ainsi il n'auroit nulle déclinaison, la même chose arriveroit à deux vaisseaux dont l'un porteroit toûjours à l'est, & l'autre toûjours à l'oüest si la vîtesse du mouvement du soleil restoit toûjours telle qu'elle est maintenant. Je reviens à l'Ouvrage : il est écrit en forme de Journal ; l'Auteur y rend compte jour pour jour de ce qu'il a vû ou de ce qui lui est arrivé ; ce qui est d'une grande gêne dans un Ouvrage d'une si longue durée. Cette methode a son bon & son mauvais. Si d'un côté elle engage à un détail des choses souvent peu importantes & purement personnelles, elle est de l'autre un garent assez sûr de l'attention & de l'exactitude du voyageur, & a une sorte d'arrangement pour le Lecteur qui se fait un plaisir de suivre son guide pas à pas, qui ne le perd pas un moment de vûë & qui croit voya-

ger avec lui en lisant ses Relations. Il y auroit seulement une précaution à prendre en suivant cette méthode, sur tout dans des voyages qui comprennent plusieurs années ; ce seroit de marquer à la marge des pages l'année & le mois ; c'est ce qui manque à l'édition des voyages de M. Gemelli ; & faute de quoi le Lecteur qui ne trouve sur son chemin que Dimanche, Lundi, Mardi & autres jours de la semaine, est obligé de revenir sur ses pas & de remonter quelquefois au volume précédent pour sçavoir à quel mois & à quelle année il en est, ce qu'il a souvent bien de la peine à demêler.

Comme ces sortes d'Ouvrages ne sont pas susceptibles d'un extrait éxact & regulier, nous croyons que la meilleure maniére d'en rendre compte au public est de donner d'abord un abregé de la route que l'Auteur a suivie en passant d'un païs à un autre pour faire son tour du monde, & de toucher quelque chose de ce que l'Auteur rapporte de plus curieux & de plus singulier des païs qu'il a parcourus. Cela suffit pour mettre le

Lecteur au fait & ne le point fatiguer par un extrait trop étendu, qui sans le satisfaire pleinement, ne serviroit qu'à lui dérober une partie du plaisir qu'il peut trouver dans la lecture de l'Ouvrage même.

M. Gemelli étant parti de Naples le 13^{e} de Juin 1693. alla d'abord en Sicile, & de Messine où il ne resta que deux jours, il se rendit à Malthe, où il arriva le 23^{e} de Juillet. Le séjour qu'il y fit jusqu'au 21. le mit en état de nous donner une Relation assez exacte de cette Isle, aussi-bien que de deux autres petites qui en dépendent, qui sont Comona & Gozo. L'Isle de Malthe a vingt-deux mille de long sur douze de large, ce qui compose un circuit de 60 mille, qui a la figure d'une Tortuë. La ville de Malthe divisée en deux parties qui font la vieille & la nouvelle ville, comprend un espace d'environ trois mille; elle est imprenable par sa situation sur un rocher aride, & son port est inaccessible. On compte, tant dans cette Isle que dans les deux autres petites qui en dépendent, environ soixante mille ames. De Malthe, l'Auteur passa

en Égypte ; il s'embarqua le 21e de Juillet, & arriva le premier d'Août à Alexandrie, ville située sur le bord de la mer Mediterranée dans un terrain sablonneux & de figure plus longue que large ; elle a deux mille de long sur un demi mille de large, ce qui montre combien elle est dechuë de son ancienne grandeur, ayant eu autrefois jusqu'à quinze mille de tour. Le nombre des habitans ne monte pas à plus de quinze mille ; on y trouve encore plusieurs obelisques, colonnes & édifices publics, dont les restes sont demeurez jusqu'aujourd'hui. On y voit entr'autres monumens la Colonne de Pompée sur une hauteur que la mer laisse entre le septentrion & le midi ; quoique sa hauteur soit de cent palmes, elle est d'un seul morceau de marbre rouge, excepté le chapiteau, le piédestal & la bâse sur lesquels il y a quelques hiérogliphes Égyptiens gravez. La circonference de la Colonne est de vinge-cinq palmes ; celle de la bâse & du piédestal est de quatre-vingt cinq. Il y a encore auprès du port deux colonnes de Cleopâtre, l'une couchée, & l'autre

debout : M. Gemelli n'en prit pas les dimenſions ; mais à en juger à la vûë, il eſtima qu'elles avoient environ quarante palmes de tour, & ſoixante & dix de hauteur ; on y a gravé des hierogliphes de tous les côtez. L'Auteur s'embarqua ſur le Nil le ſeptiéme d'Août. Comme le vent étoit fort & la mer un peu groſſe, & que d'ailleurs l'embouchure qui eſt à cinq mille au-deſſous de Roſette, & que les Turcs & les *Arabes* appellent le *Bogaſi*, eſt ſi dangereuſe qu'ils ont coûtume de dire que qui ne craint pas le Bogaſi ne craint pas Dieu ; il fut obligé de relâcher & de prendre la reſolution de faire le voyage moitié par mer & ſur le Nil, moitié par terre ; & s'étant rembarqué, le lendemain il arriva à Roſette ; cette ville étoit autrefois le ſéjour favori de Cleopâtre à cauſe de ſa ſituation ſur la plus belle branche du Nil qui eſt auſſi la plus commode pour le tranſport des marchandiſes que l'on porte de la Mediterranée au grand Caire & de là à Alexandrie. On trouve le long du Nil depuis Roſette juſqu'au Caire, plus de trois cens villages aſſez paſſables. Roſette, quoi-

que fort peuplée, ayant quatre-vingt mille habitans & six mille de circuit, a plus l'air d'un village que d'une ville, & n'a pas même des murailles: les environs de la ville douze ou treize mille à la ronde offrent quantité de jardins pleins de fruits aigres, d'arbres, de casse & de palmiers, mais tous plantez en confusion & sans ordre.

Le 10^e, l'Auteur se rembarqua pour continuer sa route jusqu'au Caire, & passa ce jour-là entre Berulhs & Zeindigon, d'où l'on tire le meilleur sel armoniac qu'il y ait. Il remarque que le Nil, dont on a long-tems ignoré la source, vient de deux étangs ou marais qui sont au Royaume de Hoyama dans l'Empire des Abissins, dont l'un s'appelle Zambre & l'autre Zaire, & qu'après avoir traversé ce Royaume-là, l'Ethiopie & divers autres païs, il vient en Egypte, la rend feconde & se perd ensuite dans la Mediterranée. Il remarque encore une chose qui peut servir à rectifier les Cartes de Géographie au sujet des bouches du Nil. C'est que quoique les Cartes donnent six bouches ou six

canaux à ce fleuve pour se rendre dans la mer, il n'en a vû que deux : il estime que cette erreur vient de ce qu'on prend pour des bras de ce fleuve les canaux qu'il forme par des coupures qu'on y fait dans le tems de son débordement, précaution necessaire parcequ'il ne pleut jamais dans la haute Égypte, & que dans la basse il ne pleut que dans trois mois de l'année qui sont Decembre, Janvier & Mars. L'Auteur arriva le 13[e] au Caire.

Cette ville qui est aujourd'hui la Capitale d'Égypte, passeroit avec raison pour la plus peuplée du monde si l'on en vouloit croire ce que les Missionnaires & les Marchands François en dirent sur les lieux à M. Gemelli, & qui est qu'on y comptoit aujourd'hui cinq millions d'ames. Mais M. Gemelli qui après en avoir fait le tour, ne lui donne que dix mille de circuit, laisse au Lecteur à juger si un tel espace peut contenir cinq millions d'ames. Il remarque cependant d'ailleurs que les ruës y sont fort étroites, qu'on y est fort serré dans les logemens, jusques-là que

dans une petite maison il habite vingt & trente personnes, & qu'il ne comprend point dans les dix mille de tour le vieux Caire, Bulach, ni les fauxbourgs. Il semble qu'il devroit faire fort cher vivre dans une ville si peuplée; cependant tout y est à si bon marché, que pour six sols on y peut faire un fort bon repas. Le Nouveau Caire, quelque peuplé qu'il soit, n'a rien de la splendeur qu'avoit autrefois l'ancien; on n'y voit ni marbre, ni pierre de taille, & les maisons n'y sont bâties que de briques mal cuites, & de terre. Il a un Château qui est situé sur la partie la plus élevée de la ville; l'Auteur l'alla visiter: c'est une espece de petite ville qui peut avoir trois ou quatre mille de tour, sans aucune fortification moderne; c'est plûtôt un amas con-

donne une description fort exact
digne de la curiosité du Lecteur,
nous y renvoyons. L'opinion c
mune l'attribuë au Patriarche Jos
mais comme il n'y avoit point de
le semblable du tems de ce Pat
che, il y a plus d'apparence, à ce
disent quelques-uns, que ce pui
été fait par un Sultan nommé Jos
Comme l'Auteur ne remonta poi
Nil au-delà du Caire, & qu'il ne
par lui-même rendre compte d
haute Égypte où il n'a point été
supplée à ce défaut par une Rela
de deux Missionnaires Cordeliers
en ont fait le voyage.

Les pyramides & les momies
gypte sont ce qu'il y a de plus cur
à voir dans ce païs-là; les pyram
à douze milles du grand Caire. L'
teur monta jusqu'au haut de la
grande qui finit par une platte fo
de seize piéds & demi en quarré.
y monte par deux cens huit de
de pierre de differentes hauteurs;
premiers degrez étant hauts de
tre piéds & diminuant un peu
montant. La hauteur perpendicu
re de cette pyramide est de cinq

vingt piéds, & sa largeur de cinq cens quatre-vingt deux ; à cent pas de cette pyramide il y en a une seconde de la même hauteur sur une bâse plus petite ; & proche de ces deux on en trouve une troisiéme qui est plus petite que les deux autres d'une quatriéme partie, & bâtie sur une roche élevée. A deux heures de chemin de cette pyramide, & à pareille distance du grand Caire, il y en a d'autres qui sont les pyramides des momies, elles sont au nombre de onze. Notre Voyageur entra dans la premiere par une ouverture qui est au septentrion à la quatriéme partie de sa hauteur ; il en parcourut toutes les chambres ; il en donne une description fort éxacte ; & rapporte les sentimens differens sur ce qui a donné occasion à la construction de ces monstrueuses masses de pierres ; on peut par ce qu'il dit de celle-ci, juger à-peu-près des dix autres qui sont auprès, & de plus de trente semblables qui sont repanduës dans le desert. Quoique ces pyramides soient nommées les pyramides des momies, ce n'est pourtant pas là qu'on trouve les momies ; mais dans

des puits ou des sépulchres qui sont aux environs ; & que les Barbares tiennent cachez, afin de tirer de l'argent des Francs à qui ils les font voir.

L'Auteur remarque ici que ceux qui croyent que ces momies sont des corps des personnes qui ont été étouffées par les sables lorsque les vents du midi soufflent, sont dans l'erreur, & que ce n'est rien autre chose que des corps des anciens Égyptiens embaumez ; on en trouve beaucoup dans les grottes souterraines auprès des ruïnes de l'ancienne Memphis ; on entre dans ces grottes par des puits quarrez faits d'une maniére qu'on y peut déscendre en mettant les piéds dans les trous qu'on a menagez à cet effet vis-à-vis les uns des autres. Ces puits ne sont pas tous d'une égale profondeur ; mais les moins profonds sont de quarante-deux piéds. Dans le fond de ces puits on trouve des ouvertures quarrées & un passage de dix à quinze piéds de longueur qui mene à des chambres quarrées & voûtées, dont chaque côté est de 15 à 20 piéds ; le long de ces côtez on voit une pierre

ſur laquelle ſont ces corps embaumez, les uns dans des coffres de meurier noir, d'autres dans des tombeaux faits de la pierre même en forme d'homme qui a les bras étendus; on trouve ordinairement ſous la langue de ces corps une piéce d'or de la valeur de deux piſtoles, & c'eſt ce qui porte les Arabes à gâter toutes les momies qu'ils vendent aux Mahometans & que ceux-ci revendent aux Chrétiens. L'Auteur déſcendit dans l'un de ces puits dont il fait la deſcription, & rapporte enſuite la maniere dont les Égyptiens embaumoient ces corps.

L'Auteur, après avoir ſatisfait ſa curioſité ſur l'Égypte, ſe mit ſur le Nil le 21e d'Août, & déſcendit à Damiette, où il s'embarqua pour Jaffa dans le deſſein d'aller viſiter les Saints Lieux. Il y arriva le 25. c'eſt le port où arrivent tous les pelerins que leur devotion attire à Jeruſalem. Nous avons tant de deſcriptions des Saints Lieux, que je crois devoir paſſer legerement ſur celle qu'en fait l'Auteur; on eſt obligé de ménager le terrein dans l'extrait d'un livre qui contient tant de matiéres, & de ſe reſerver

pour les païs dont nous avons moins de connoissances : mais je ne dois pas negliger un avis que donne l'Auteur à la fin de son voyage d'Égypte & de la Terre Sainte ; c'est qu'il faut s'armer d'une grande patience & faire le sourd quand on voyage dans ces deux païs où les Chrétiens étant également haïs des Turcs & des Arabes, ont à souffrir des uns & des autres des injures & des affronts continuels ; une autre incommodité pour les Francs, c'est que comme ils passent tous pour Medecins, les gens du païs & ceux mêmes qui se portent bien les forcent à leur tâter le poulx ; ce qu'il faut qu'ils fassent pour éviter persécution.

Étant revenu à Jaffa, il s'embarqua le 14^e^ de Septembre pour regagner Aléxandrie, où il arriva le 5^e^ d'Octobre, & s'embarqua le 10^e^ pour les Isles de l'Archipel. Mais avant que de quitter l'Égypte je crois devoir avertir qu'on trouve à la fin du voyage de l'Auteur en cette contrée un petit détail de la Religion, du gouvernement, des mœurs, des habillemens, des fruits, de l'air de l'Égypte.

Il arriva le 24^e^ d'Octobre à l'Isle de
hodes où il demeura jusqu'au 11^e^
lovembre, y ayant été arrêté plus
ng-tems qu'il ne vouloit par diffe-
ns contre tems ; il parcourut la
lûpart des Isles de l'Archipel ; mais
ne s'étend gueres que sur celles de
odes & de Chio. Le mastic qu'on
ueille dans cette derniere, est le
eilleur qu'on puisse trouver : ce qui
it que le Grand Seigneur envoye
ous les ans une personne de sa Mai-
n pour être présent à la recolte qu'on
fait, avec deffense expresse d'en
voyer ailleurs qu'à Constantinople,
il est consommé par les domesti-
es & les femmes du serrail qui en
âchent toute la journée pour se ren-
les dents blanches, & l'haleine
uce. L'arbre d'où il coule, est pe-
& ses branches se plient jusqu'à
re d'où elles se relevent en haut.
manière de le tirer, est de faire
e entaille dans quelque endroit du
onc, d'où il distille à terre depuis le
mmencement de Mai jusqu'à la fin,
on a soin de bien nettoyer la place
il doit tomber, afin de le pouvoir
masser sans qu'il soit gâté.

De Chio, d'où il partit le 24e Novembre, l'Auteur se rendit à Sempra pour s'y fournir d'un passeport, dans le dessein qu'il avoit d'aller à Andrinople, où étoit alors le Grand Seigneur. Il arriva à Smyrne le 27e du même mois, & employa le reste de ce mois & le commencement du suivant jusqu'au 12e à voir tout ce qu'il pourroit y avoir de curieux dans la ville & aux environs; après quoi il se rembarqua pour Gallipoli d'où il se rendit par terre à Andrinople, où il arriva le 22e Decembre.

Andrinople est une ville mal bâtie, & qui à considerer ses maisons qui sont de bois & de terre pour la plûpart, & la fange dont les ruës sont pleines, est plûtôt un grand village qu'une grande ville; on y compte cent mille ames & plus encore durant l'hiver à cause des soldats qui y reviennent de l'armée. L'Auteur fait le détail de tout ce qu'il y vit & entr'autres d'une cérémonie superstitieuse de Denis qui consiste dans une danse qui se fait en tournant avec une extrême rapidité. Il fait ensuite la description de l'appareil d'une sortie du Grand

Seigneur. Il releve Tavernier sur ce que celui-ci dit dans ses voyages, que le Grand Seigneur porte toûjours trois aigrettes à son turban, sinon lorsque le Grand Visir est à l'armée, parcequ'alors comme il en donne une des trois à ce Ministre, il ne lui en reste que deux. M. Gemelli nous assûre sur le témoignage de ses propres yeux confirmé par plusieurs François, qu'il consulta sur ce point, que le Grand Seigneur n'avoit jamais qu'une aigrette à son turban. Il trouva moyen d'entrer dans les cours du serrail, & après une legere description qu'il en fait, il traite à cette occasion des divers Officiers de la Cour Ottomane, toutes choses dont il y a tant de relations, qu'il seroit inutile de nous y arrêter.

Il partit d'Andrinople le 4^e^ de Janvier de l'année 1694. pour se rendre de là à Constantinople, où il arriva le 10^e^. Il ne s'apperçût point sur sa route de ces maniéres prevenantes dont parle Tavernier dans sa description des Karvanseras de Turquie & de Perse. Si on l'en croit, dit M. Gemelli, depuis Belgrade jusqu'à

Conſtantinople, on donne honnêtement à manger aux paſſans dans les Karvanſeras, ſans qu'il leur en coûte rien : cependant, ajoûte notre Voyageur ; outre les vivres que je payois comme les autres, il m'en coûtoit tous les jours dix ſols pour des faſcines dont j'étois obligé de couvrir la terre pour n'être pas dans la fange.

L'Auteur reſta à Conſtantinople juſqu'au 27e de Janvier. Il fait aſſez au long la deſcription de cette Capitale de l'Empire Ottoman & de ſon Serrail, & en partit le 27. pour retourner à Smyrne, dans le deſſein qu'il avoit d'aller par terre en Perſe avec la Caravane qui devoit bientôt partir pour ce Royaume. De Conſtantinople où il s'étoit embarqué, il fut obligé de s'arrêter quelques jours à Foggia petite ville fermée de ſimples murailles, mais dont le port eſt fort bon, & arriva enfin à Smyrne après une navigation de 20 jours. Il lui arriva dans ce ſecond ſéjour qu'il fit à Smyrne, une avanture aſſez plaiſante avec un Italien qui ſur la reſſemblance des traits, le prenoit pour un autre avec qui il avoit des interêts à

demêler, & l'Auteur eut bien de la peine à prouver pour se tirer d'affaire, qu'il étoit Jean François Gemelli, & non Jean Massacuera de Messine. Il en partit le 7^e de Mars pour se rendre à Burse Capitale de Bithynie, où il arriva le 18. Ce fut dans le même tems qu'il arriva à Smyrne une Caravane de 120 chameaux; les Marchands ne se trouvant pas assez de monde pour se hazarder à se mettre en chemin à cause des voleurs, cela rompit le dessein qu'avoit M. Gemelli de prendre la route de la Natolie pour aller en Perse; il repartit donc le 7^e de Mars pour Constantinople; il fit le chemin par terre jusqu'à Burse Capitale de Bithynie dont il donne la description, & se rendit le 20^e Mars à un Golfe qui en est à dix-huit mille, où il s'embarqua pour Constantinople; il y arriva le 28^e de Mars. Il eut la curiosité de voir l'arcenal, ce qui lui coûta cher; car sur quelques soupçons qu'on eut qu'il étoit un espion, il y fut arrêté le 2^e jour d'Avril & mis aux fers où il passa cinq jours, & ne fut délivré qu'à la sollicitation de deux Dé-

putez de la nation Françoise qui s'intereſſerent pour ſa liberté.

Il s'embarqua le 7. d'Avril ſur une ſaïque qui le porta à Trebiſonde, où il arriva le 22. & comme ſon intention étoit de paſſer en Perſe, il ſe joignit à une caravane qui partoit pour Arzerum : il ſe mit en chemin le 27. du même mois, & arriva à Arzerum le 7. de Mai, ſans y éprouver cette rigueur dont parle Tavernier, qui rapporte que le Doüanier envoye des gens à une journée d'Arzerum, pour cacheter les valiſes & les balots, de peur qu'on ne fraude les droits. Arzerum ou Erzerum eſt ſituée, ſelon quelques-uns, dans l'Armenie Mineure ; mais le plus grand nombre la fait Capitale de la Grande, où l'on croit que le premier homme fut créé. Cette ville appartient au Grand Seigneur ; il en partit le 18. de Mai pour Kars, où il arriva le 22. Cette ville eſt encore de la domination du Grand Seigneur ; il en partit le 25. & après avoir découvert de fort loin ſur ſon paſſage la haute montagne d'Ararath, où l'on pretend que l'Arche de Noé s'arrêta, il arriva à

Talen, premier village de Perse, où il entra le 26. on y apporte sur des bœufs qui ont des bats, beaucoup de sel en pierre, qu'on coupe dans une montagne éloignée d'une journée de chemin : il y trouva une fleur fort singuliere, dont il fait la description. Il arriva le lendemain à Erivan, d'où il continua sa route par Nakeivan, Tauris & Kom, jusqu'à Ispaham Capitale de Perse, où il entra le 7. de Juillet. Au sujet du mont Ararath, il traite de fabuleuse la relation d'un Hollandois, qui rapporte qu'ayant été obligé en 1670. de monter au haut pour guerir un Religieux qui y demeuroit, il y employa 7 jours, faisant chaque jour quinze mille, & couchant dans des hermitages qu'il trouvoit de 5 lieuës en 5 lieuës. Il est vrai qu'il y a au bas de cette montagne plusieurs hermitages, où logent des Hermites Chrétiens ; mais il n'y en a point sur la montagne, dont le haut est inhabitable. . . .

En partant de Kervansera de Karaba, qu'il trouva sur sa route, il remarque qu'il y a une source très-abondante d'une fort bonne eau ; mais que

ce que dit Mr Tavernier au ſujet de cette eau, que miſe dans des foſſes elle ſe convertit en pierre huit ou dix mois après, eſt un ſonge, auſſi bien que ce qu'il ajoûte que ce Karvanſera a été bâti de cette ſorte de pierres: c'eſt ſur quoi Mr Gemelli aſſure qu'aucun des Perſans, ni des Armeniens du lieu qu'il a conſultez, n'ont pû lui rien dire. Il y a à deux mille de Tauris un beau port de 50 pas de longueur, fait ſur une montagne, & qui ne ſert à rien, parce qu'il n'y a jamais d'eau en cet endroit. Un Moullach qui ambitionnoit d'être connu du Roi Schah-Abas premier, le fit faire exprès ſur ce qu'il ſçut que ce Prince devoit venir à Tauris, & qu'il falloit qu'il paſſât neceſſairement par cet endroit. Le Roi y paſſa en effet, & ayant demandé qui avoit pû imaginer de placer là un pont ſi inutile: c'eſt moi, Sire, dit le Moullach qui étoit tout proche, afin que Votre Majeſté s'informât du nom de celui qui l'a fait bâtir.

Avant que de ſortir de Kom, Mr Gemelli alla voir la fameuſe Moſquée où ſont les tombeaux de Schah-Sefi &

de Schah-Abas II. Rois de Perſe, dont il donne une deſcription fort exacte & fort curieuſe.

Arrivé à Iſpaham le 7. de Juillet, il y reſta juſqu'au 1. de Septembre; ce qui lui donna lieu de s'inſtruire parfaitement de cette Capitale, ce ſejour ordinaire des Rois de Perſe & de ce qu'il y a de plus conſiderable dans ce grand Royaume; auſſi en fait-il une deſcription fort détaillée. La mort de Schah Soliman Roi de Perſe, & le couronnement de Schah Offen ſon ſucceſſeur, furent deux évenemens dont il fut témoin durant les deux mois qu'il reſta à Iſpaham, & qui lui fournirent dequoi enrichir ſa Relation par le recit des ceremonies auxquelles il fut preſent dans ces deux grandes conjonctures. Mr Gemelli ayant accompagné les Ambaſſadeurs du Roi de Pologne & du Pape à la premiere audience que le Roi donna aux Ambaſſadeurs qui étoient à ſa Cour, rend compte de tout ce qui ſe pratiqua à cette audience, auſſi bien qu'à leur audience de congé qu'ils eurent peu de jours après. Du reſte il traite fort exactement de tout ce qu'il y a de plus

important à observer dans un p
comme la Religion, le gouverner
politique, les mariages, les fune
les des Persans. Il donne la geneal
de la famille qui regne aujourd'
aussi bien qu'un detail des charg
emplois de cette Cour ; & enfin
des fleurs, des fruits, des mines,
monnoye, des animaux, des arn
du climat & des limites de ce g
Royaume.

Ayant quitté Ispaham le premi
Septembre pour se rendre à Schira
y arriva le 14. Cette ville est la C
tale d'un des principaux Gouve
mens de Perse : le vin y est excell
mais l'air fort mauvais ; on trou
une journée de cette ville les ruin
l'ancienne Persepolis & du pala
Darius ; c'est ce que les Persans n
ment *Tchelminar*, ce qui signifi
leur langue les quarante colon
Mr Gemelli alla voir ces precieux
tes, dont il fait une relation fort
circonstanciée.

Il partit de Schiras le 21. de
tembre, pour continuer sa route
qu'à Banderemgo, où il arriva le
d'Octobre. Cette ville est un lieu

grand commerce, & d'où le Roi de Portugal tire un grand profit : il y a des Officiers à lui pour recevoir un tribut annuel de 5 chevaux & de 11000 hinans que lui paye le Roi de Perse, afin que les Portugais ne troublent point la navigation dans le Golfe Portique ; ils y joüissent outre cela de grands privileges, comme d'avoir une maison, de faire pavillon, & d'avoir jurisdiction sur tous les Chrétiens qui prennent terre dans ces quartiers-là, & sur tout qu'aucun Chrétien ne puisse s'y faire Mahometan.

Le plus grand commerce qui s'y fait, est celui des perles qu'on pêche dans l'isle de Baharen & dans tout le Golfe Persique, n'y en ayant point de plus estimées. Mr Gemelli décrit la maniere dont se fait ce trafic, & dit sur cela des particularitez très-instructives ; il en rapporte une si singuliere à l'ocasion de la pêche des perles, que nous ne devons pas l'omettre : c'est que comme il n'y a aux environs de l'isle de Baharen que des eaux salées & fort mauvaises, auxquelles les étrangers qui viennent à la pêche des perles ne sont point accoutumez, ils en em-

sont arrivez à une lieue en mer,
plongent avec des vases bien bou
à leur ceinture; quand ils senten
fonds, ils les debouchent vîte &
emplissent de l'eau douce qui se t
ve jusqu'à trois pieds au-dessus
fond, & se font ensuite retire
haut. Il parle ensuite du fameux a
des Banianes, qui est d'une telle g
deur, qu'il peut couvrir mille pe
nes assises sur un mur élevé de
pieds & bâti exprès en quarré.

Mr Gemelli partit de Banderco
le 26 de Novembre, & s'embar
pour Daman ville de l'Indostan,
arriva le 10 de Janvier 1695. C'es
où nous terminerons cet Extrait,
est deja assez long, quoiqu'il ne
tienne que les deux premiers volu
des six qui composent le Voyag
Mr Gemelli. Nous donnerons da
suite l'Extrait des quatre qui res

ARTICLE XIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

LA nouvelle édition de l'Histoire de France du P. Daniël, avec les Aditions,&c.qui la rendent beaucoup plus considerable que la premiere, paroît depuis quelque tems. L'Auteur nous a avertis par avance, que dans la premiere édition il s'étoit fait une lourde faute d'impression dans une Note du Regne de Loüis XI. on a oublié à la corriger dans la seconde édition, page 258. Il faut la corriger ainsi: *troisiéme fils de Loüis II. Roi de Sicile, & frere de Loüis III. & de René Roi de Sicile & Duc d'Anjou.*

Mr Brenckman, sçavant Hollandois & connu dans la Republique des Lettres par quelques Ouvrages qu'il a publiez sur le Droit Romain, après avoir passé quelque tems à Rome & à Florence, où il a collationné avec une exactitude scrupuleuse les Pandectes, s'est retiré dans un village de Hollande, & a refusé l'emploi de Professeur en Droit & un établissement conside-

rable, pour s'appliquer uniquement à perfectionner les Commentaires & Notes critiques sur les Pandectes Florentines, dont il pretend donner une édition plus exacte & plus sçavante que tout ce qu'on a vû dans ce genre jusqu'à present. Il s'est fait estimer en Italie de tous les Sçavans par son esprit, son application au travail, & sa modestie. Qu'on dise après cela que le zele pour les Sciences est perdu! Voilà un exemple que notre siecle peut opposer à toute la sçavante Antiquité. Ni Pythagore, ni Platon, ni Apollonius, n'ont jamais tant fait pour les Sciences dont ils étoient épris.

D'ANGLETERRE.

Mr Coock fait travailler à une édition de Tite-Live, qui à proportion sera aussi chere, mais beaucoup plus belle que celle des Commentaires de César. Il fera entrer dans les Commentaires toutes les Medailles Consulaires, toutes les Inscriptions & Monumens antiques qui pourront y trouver place. Il ne veut pas y épargner la dépense; il ne cherche même qu'à l'augmenter de tout ce qui peut rendre cette édition plus riche & plus curieuse.

C'est aussi lui qui fait la dépense du Livre de Dempster sur l'Etrurie; mais c'est à Florence qu'il le fait imprimer, & il le dédie au Grand Duc.

D'ITALIE, DE NAPLES.

On vient de faire ici une édition *in* 8° du petit Traité du P. Viva, *De Inappellabilitate ad futurum Concilium, ex ipsis præsertim Conciliis Oecumenicis, atque ex Conventibus Cleri Galliæ generalibus demonstratâ.* C'est un Extrait de la troisiéme édition du *Trutina Anti-Quesnelliana.* Cette troisiéme édition est de Benevent, avec l'approbation du Cardinal Orsini Archevêque de cette ville.

DE ROME.

Le celebre Mr Redi a envoyé ici une Inscription trouvée depuis peu à Arezzo, & il demande des éclaircissemens sur divers endroits. Vous aurez incessamment la copie de l'Inscription & les doutes de Mr Redi, qui sont d'un homme d'esprit & d'un Sçavant.

Le P. Charles de Aquino qui a été long-tems Professeur de Rhetorique au College Romain, & dont on a cinq ou six volumes *in* 8° de pieces de Vers & de Prose annoncées dans vos Jour-

naux, a enfin achevé son grand (
ge intitulé, *Lexicon Militare*, q
de deux gros volumes *in fol.* Ce
con n'est pas un simple Vocal
des termes qui ont quelque r
(de près ou de loin) à l'Art Mi
C'est un recueil de ce qu'on pe
de meilleur sur chaque mot,
Dissertation sçavante sur tout
les Anciens & les Modernes
dit. On trouvera dans cet O
non seulement une grande lec
une fidelité admirable à rappor
passages des bons Auteurs & le
rens sens que les Commentat
les Critiques leur ont donnez
aussi des conjectures fort heu
pour expliquer ou corriger les er
les plus difficiles, & pour accor
tant qu'il est possible des témoi
qui paroissent se contredire. L'
parle toûjours avec honneur
me, des gens de lettres, lors
qu'il n'est pas de leur avis. Il
pas borné à l'Art Militaire, tel
été pratiqué par les Anciens, G
Romains; il a remonté plus loi
qu'il a pû, & a cherché ce qu'
découvrir sur la maniere de

guerre des Egyptiens & des Hebreux. Il a ramaſſé auſſi ce qui regarde l'Art Militaire des ſiécles de la moyenne & de la baſſe Latinité, & les uſages preſens de toutes les nations du monde, la vraye étymologie de chaque terme, les differens ſens qu'on lui a donnez dans les differens tems & les differens païs.

Le P. Riceputi fait imprimer lui-même le *Proſpectus* de ſon *Illyricum Sacrum*; on vous l'envoyera.

Le ſçavant P. Ayroli Jeſuite a fait imprimer en forme de Theſes une Diſſertation ſur les 70 Semaines, ſujet fameux de diſputes entre les Interpretes. Sa premiere Diſſertation ſur ce ſujet avoit été réïmprimée & attaquée par le P. Tournemine dans une Diſſertation expreſſe, qui eſt l'une de celles qui ornent ſon Supplément de Menochius. Le P. Ayroli lui répond avec ſa politeſſe, & ſa force ordinaire. On vous envoye cette Diſſertation. Nous en donnerons l'extrait au plutôt.

On travaille à la Table du Livre de Mr Fontanini ſur Parme & ſur Plaiſance; ainſi ce Livre doit paroître inceſſamment.

Fevrier 1721.

D'ALLEMAGNE,

DE FRIBOURG EN BRISGAW.

On a proposé ici en Theses un projet de la methode de trouver les longitudes; ces Theses sont intitulées: *Solutio Problematis Geographici de longitudine cujusvis terræ loci quotidie ferè cœlo favente reperiendâ, &c.* On vous envoye ces Theses,& on sera bien aise d'en sçavoir le jugement de vos Mathematiciens.

DE FRANCE, DE LYON.

Le 15^e^ Tome de la Bibliotheque des Predicateurs paroît: c'est le 4^e^ des Panégyriques des Saints. On en donnera l'extrait au plutôt.

DE PARIS.

L'Histoire de Marguerite de Valois, sœur de François premier, & Reine de Navarre, n'est rien moins qu'une Histoire; c'est un Roman fondé sur divers traits historiques. La personne de qualité à qui on l'attribuoit, a plus de politesse & d'esprit qu'il n'en a fallu pour écrire cette prétenduë Histoire; mais nous sommes persuadez que son inclination la porte à des objets tout autres, & d'une toute autre importance.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1721.

ART. XII. *Memoires du Comte de Brienne, Ministre & premier Secretaire d'Etat, contenant les évenemens les plus remarquables du Regne de Loüis XIII. & de celui de Loüis XIV. jusqu'à la mort du Cardinal Mazarin.* p. 173

ART. XIII. *Dissertation sur la Prophetie de Jacob:* Non auferetur sceptrum de Juda, &c. 2. *Part.* p. 197

ART. XIV. *Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus.* XIV^e^ Recueïl. page 244

ART. XV. *Le Directeur dans les voyes du salut.* p. 265

ART. XVI. Nicolai Parthenii Giannetasii è Societate Jesu, Historia Neapolitana, &c. *Histoire de Naples, par le Pere Nicolas Parth. Giannetasio de la Compagnie de Jesus, &c.* p. 285

ART. XVII. *Plan de l'Ouvrage de*

Monseigneur l'Evêque de Sarsena, sur la liberté de l'Eglise dans la distribution des Benefices, &c. p. 308

ART. XVIII. *Voyage du tour du monde, traduit de l'Italien de Gemelli Carreri par L. M. N. &c.* p. 320

ART. XIX. *Nouvelles Literaires.*

De Hollande, d'Amsterdam. p. 353

D'Angleterre. p. 354

D'Italie, de Naples. p. 355

De Rome. ibid.

D'Allemagne, de Fribourg en Brisgaw. p. 358

De France, de Lyon. ibid.

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Errata du mois de Février 1721.

) Age 178. ligne 15. au lieu de 1714. liſez 1614. P. 215. l. 13. au lieu de ıdant, liſez *prétendant*. P. 245. l. 12. lieu de les Apôtres, liſez *ces Apôtres*. la même page, l. derniere, il faut :ttre *par rapport aux ſciences de Phyſi-, d'Aſtronomie, &c.* P. 253. l. 3 au lieu portent, liſez *porte*. P. 354. l. 19. au ı de pour, liſez *Bon*. P. 257. l. 2. au ı de calfaiter, liſez *calfater*. P. 258. . entre Caſtel telanda & 1634. il faut uter *En*. P. 260. l. 2. au lieu de les Phipiens, liſez *les Philippines*. P. 265. l. 12. lieu de . . des ſecours, liſez *des leçons*. 315. l. 24. au lieu de . . de tirées, li-*il y en a neuf de tirées*. P. 319. l. 23. ıut ajouter *l'Ouvrage eſt*. P. 348. l. 11. lieu de port, liſez *pont*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1721.

CES MEMOIRES ONT COM mencé au mois de Janvier 170 & se vendent 15. s. le mois en blan & broché 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	3. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1721.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXI.
Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1721.

ARTICLE XX.

SUITE DE L'EXTRAIT DU troisiéme voyage de Mr. Lucas.

L'Auteur reprend ensuite la relation des singularitez qu'il a observées dans le vieux Caire. Son guide le mena par tout ; mais ce qui lui fit plus de plaisir, à ce qu'il temoigne, c'est que ce guide voulut bien le mener dans l'endroit, où avoit été le Talisman qui suivant la tradition du païs, retenoit le Nil dans son cours ordinaire ; on lui raconta de quelle sorte il avoit été renversé.

Il y a environ 60. ans qu'un Vénitien insinua à un Pacha, qui avoit

beaucoup de confiance en lui, qu'il y avoit dans ce lieu un trésor considerable, l'assurant qu'il avoit souvent entendu près de la porte de fer qui en fermoit l'entrée, un grand bruit comme de gens qui remuoient de l'argent. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la curiosité du Gouverneur qui étoit extrémement avare; il fit enfoncer la porte avec des machines, & dès que l'ouverture en fut faite, on vit tomber en poussiere un grand homme noir qui tenoit un balais à la main : c'étoit le Talisman qui empêchoit que le sable & le limon ne s'arrêtassent dans le cours oriental du Nil, tresor plus estimable, pour ce quartier de l'Egypte que l'or & l'argent.

Quoi qu'il en soit de l'histoire & de l'effet du Talisman, il est vrai que le sable a bouché tout-à-fait ce passage & que le fleuve a changé de lit; il laisse à present ce côté tout à sec & va arroser les bords du village de Gise. Ce lieu ne peut plus être appellé maintenant l'isle de Ronde, puisqu'il n'est inondé que quand le Nil est dans sa plus grande élevation.

Le petit voyage que fit Mr. Lucas quelques jours après à Gisegros village à l'occident du Nil du côté des Pyramides, donna lieu à une nouvelle decouverte à laquelle il ne s'attendoit pas. Comme il fut rendre visite au Cacheif du lieu qui le reçut avec de grandes marques d'amitié, il lui dit dans la conversation qu'il eut avec lui, qu'en se promenant près d'un village nommé Abouzire, il avoit vû un grand puits, dans lequel il avoit fait descendre un de ses gens; que cet homme, après y avoir demeuré quelque tems, lui avoit rapporté qu'il avoit trouvé des allées si profondes, qu'il n'avoit pas même été tenté d'aller jusqu'au bout; que ces allées ressembloient à de grandes ruës; où il y avoit des niches remplies de pots de terre avec des couvercles de même matiére, qui étoient arrangez les uns sur les autres, & qu'en ayant ouvert quelques-uns il y avoit vû des momies d'oiseaux embaumez. Il n'en falloit pas tant pour exciter la curiosité d'un voyageur aussi avide de nouvelles decouvertes que le nôtre. Celle-là étoit de ce genre; personne

qu'on ſçache n'en a jamais parlé. Il temoigna à cet Officier l'extrême envie qu'il avoit d'aller viſiter un lieu ſi curieux ; la choſe n'etoit pas difficile; le village d'Abouzire dépendoit de lui; il voulut bien même lui offrir un de ſes gens pour l'y accompagner.

Mr. Lucas étant de retour au Caire, ſe prépara pour ce petit voyage; il prit trois perſonnes avec lui, ſon Drogman ou interpréte Juif, un Janiſſaire & ſes valets, tous bien armez; ils repaſſerent ainſi par le village de Giſe, où le Cacheif leur donna un de ſes domeſtiques pour le Caïmacan, ou Gouverneur d'Abouzire; il voulut même, pour plus grande ſûreté, les faire accompagner d'une douzaine d'Arabes qu'il fit aſſembler pendant qu'on étoit à table; ils monterent enſuite à cheval, & après avoir d'abord traverſé un païs aſſez deſert, ils trouverent trois belles pyramides chargées d'hierogliphes, & enfin ils arriverent au puits que l'on cherchoit. Il eſt quarré en dehors, & a douze pieds de diamêtre & environ trente de profondeur : nous y deſcendîmes tous avec des cordes, dit Mr. Lucas, &

nous allumâmes plusieurs flambeaux; dès que nous fûmes en bas, nous trouvâmes un trou où nous fûmes obligez de nous traîner sur le ventre l'espace de vingt pas; cette premiere entrée étoit gardée par un cerbere qui nous épouvanta, c'est-à-dire, au rabais de l'hyperbole poëtique, par un serpent que nous tuâmes. Après avoir traversé avec beaucoup de peine ce petit detroit, nous nous trouvâmes dans une grande allée où l'on voit des deux côtez un nombre infini de ces pots de terre dont j'ai parlé, & dont le couvercle est scellé avec du mortier. Il y en a un grand nombre de cassez; les autres sont encore entiers; il y a dans ces pots, des oiseaux embaumez & emmaillottez de rubans & de toiles comme les momies.

Ce souterrain est si vaste & si varié par le grand nombre d'allées qui coupent à droite & à gauche, qu'il est impossible de les parcourir toutes. On ne doutera pas, dit Mr. Lucas, que je n'eusse pris la precaution que fit prendre Ariane à son Amant, lorsqu'il fut obligé d'entrer dans le labyrinthe de Crete, pour y combattre

le Minotaure. *Cæca regens vestigia filo.* J'avois pris en effet de la ficelle, & j'en avois fait apporter 2 mille brasses.

Nous la fîmes filer jusqu'au bout, & nous n'étions pas encore arrivez au fond de la caverne quand elle vint à nous manquer; ainsi nous n'osâmes pas penetrer plus avant. Toutes ces allées sont taillées dans le roc, & on y a ménagé des especes de chambres, dont les unes sont remplies de ces pots qui renferment de ces oiseaux embaumez, & les autres, de momies dont la plûpart sont reduites en poudre. Je remarquai dans plusieurs de ces niches des têtes de bœufs; ce qui me fit juger que c'étoit aussi là qu'on enterroit le Dieu Apis, & je ne doute pas que la tête du bœuf que Mr. le Maire Consul en Egypte me remit pour Mr. de Valincourt n'ait été tirée de ce lieu. Elle fut trouvée par les Arabes de Sacava dans une chambre pratiquée dans le rocher, & si exactement fermée, que le seul hazard l'ayant fait ouvrir, on y trouva un bœuf embaumé.

J'en trouvai une semblable dans *Mars* 1721.

les Catacombes que je décris ; ce bœuf étoit enfermé dans une grande caiſſe ſur laquelle ſa tête étoit repreſentée ; cette caiſſe qui étoit dorée & peinte, étoit environnée d'une belle baluſtrade d'environ cinq pieds de haut, & auſſi toute dorée & peinte de diverſes couleurs ; on trouva auſſi dans la même enceinte huit urnes de pierres blanches, ſur le couvercle deſquelles étoient repréſentées des têtes de jeunes filles, & ſur les côtez pluſieurs ſortes d'hierogliphes : comme j'ai vû trois de ces urnes chez Mr. le Maire & deux autres entre les mains du P. Sicar Jeſuite miſſionnaire en Egypte, je les ai deſſinées, & j'en donne ici la figure, avec celle des hierogliphes qui les accompagnent. Si nous avions la clef de cette ancienne Écriture des Egyptiens, nous decouvririons bien des myſtéres qui nous apprendroient l'Hiſtoire & la Religion de ce peuple, & nous ſçaurions peut-être qui étoient ces jeunes perſonnes qui furent enſevelies avec le bœuf, près duquel on les a trouvées. On croit dans le païs que ces huit perſonnes furent immolées au Dieu Apis dont le culte étoit

si celebre à Memphis, & qu'elles furent enfermées dans le même tombeau que lui. On sçait assez jusqu'à quel excès les Egyptiens poussoient la superstition à l'égard de cette Divinité, & on ne doit pas douter que quand le bœuf qui en étoit le symbole, & qu'on élevoit avec tant de soins & de respect venoit à mourir, on ne lui fît des sacrifices dont ces huit jeunes filles furent sans doute les victimes.

Dès que Mr. Paul Lucas fut sorti de ces catacombes avec les gens de sa suite, ils retournerent au Caire, dont il fait ici connoître la situation, les mœurs de ses habitans, & les autres particularitez avec plus d'étenduë qu'il n'a fait dans ses autres Relations.

Comme il part tous les ans du Caire une celebre caravanne pour aller à la Meque, Mr. Lucas a crû faire plaisir à ses Lecteurs de leur en décrire ici la marche; on peut dire que ce cortege a quelque chose de fort singulier. La marche étoit precedée par six petites pieces de canons traînées chacune par deux chevaux & suivies des Canoniers, qui portoient ce qui étoit

necessaire pour les charger & les tirer. On vit venir ensuite une file de chameaux chargez de toutes sortes de munitions avec une troupe de gens à pied. Ces chameaux étoient suivis de soixante autres qui portoient les provisions de bouche avec les meubles & tout l'attirail de cuisine, & chaque chameau avoit deux hommes pour le conduire; il en vint ensuite 60 autres qui n'étoient point chargez; les Saquas ou porteurs d'eau vêtus de cuir avec un pourpoint un peu long, des haut-de-chausses, & des botines fort legeres, precedoient vingt chameaux chargez de grands outres de cuir de bœufs remplis d'eau, après lesquels étoient encore une autre troupe de Saquas qui étoit suivie de 40 chameaux avec des harnois magnifiques & des porteurs de flambeaux pour éclairer pendant la nuit. Ces flambeaux qu'on nomme machalars, sont de grands rechaux de fer au bout d'un bâton dans lesquels on brûle du bois gras & de l'étoupe trempée dans de l'huile. Chacune de ces differentes troupes dont je viens de parler, est précedée d'un chameau qui porte deux

timbales, l'une fort grosse & l'autre plus petite avec un ou deux hommes pour en joüer. Toutes les confrairies du Caire qui sont composées de gens de differens métiers avec leurs tambours & d'autres instrumens, se mêlent dans cette marche, portant chacune sa banniére, qui la distingue des autres, & chantant des cantiques ou faisant de grands cris. Les chameaux qui portent les Cajanas, ou les berceaux couverts de tapis dans lesquels on met les malades avec vingt autres chameaux chargez d'eau pour leur usage, montroient le soin qu'on a de ceux qui se trouvent incommodez pendant le chemin. Comme la file est fort longue, on voyoit encore ici un grand nombre de flambeaux, après lesquels marchoit un Soulbagi monté sur un cheval richement enharnaché, precedé de deux hommes la lance à la main, & suivi de tous ses domestiques richement habillez avec des lances & des sabres, d'une troupe de gens à pied qui portoient des bannieres, & de plusieurs chameaux sur lesquels étoient des timbales & des tambours. On voyoit ensuite un chameau couvert

d'une housse brodée d'or ; le brancart sur lequel étoit la litiere du Beï porté par deux mulets & douze autres moins magnifiques avec 4. chameaux qui portoient plusieurs petits étendarts de differentes couleurs qui voltigeoient au gré du vent. D'autres Soulbagis parurent ensuite avec leurs domestiques armez de fusils, plusieurs chameaux chargez de timbales ou d'étendarts, des Porte-flambeaux & des Saquas.

Pour faire un contraste à la gravité de ces Officiers, suivoit une troupe de gens qui font les insensez, marchant tantôt en avant tantôt en arriere, ou en tournant avec des contorsions & des grimaces ridicules ; il y en a qui chantent, d'autres qui hurlent, d'autres enfin qui font craquer leurs dents, & tout cela avec tant de furie, qu'ils écument & ressemblent à de veritables énergumenes. Cette musique qui est accompagnée par des instrumens de cuivre faits comme des couvercles de marmite qu'ils frappent l'un contre l'autre, forme le plus bruïant charivari qu'on puisse entendre.

Il y a quelque chose de plus serieux

dans la marche des sept milices d
Caire, qui y vont par détachemer
au nombre d'environ mille homme:
avec les Officiers qui portent à la mai
leur bâton de commandement; c'
une baguette noire avec deux petit
branches d'argent faites en form
de crosse, d'où pendent deux chaîn
d'argent remplies de petits grelot
Liman, ou le Curé de la Caravanne
vient après habillé de blanc, & mon
té sur un chameau proprement har
naché; il est accompagné d'une trou
pe de jeunes gens sur de semblable
montures. Quarante Janissaires ave
leurs bonnets de ceremonies, suivi
de leurs Sardars bien montez & ma
gnifiquement habillez, ainsi que leur
domestiques, precedoient dix Be
avec leurs valets, qui portent la pi
que à la main. Ils étoient suivis d'un
longue cavalcade, dont chaque ca
valier avoit une longue lance & u
petit étendart avec l'arc, le carquo
& le sabre. On comptoit six troup
qui marchoient dans le même ordre
après lesquelles venoient mille Asap
ou soldats à pied, les plus jeun
marchant les premiers & les vieil

lards les derniers ; leurs armes ſont un fuſil, un piſtolet & un ſabre, avec cette difference que les derniers qui ſont pour l'ordinaire fort avancez en âge, ſont vétus de peaux de tigre & portent une rondache. Mille Janiſſaires ſuivoient à quelque diſtance de là, laiſſant un eſpace vuide entre eux & les Aſaps, & filoient en bon ordre, auſſi bien que la cavalerie qui marchoit après. Mais comme ſi on avoit toûjours deſſein de mêler le comique avec le ſerieux, on voyoit encore une troupe de ces inſenſez dont on a parlé, la plûpart tout nuds, tenant des ſerpens entortillez autour de leurs bras, & faiſant des contorſions & des hurlemens ſi affreux, mêlez avec le bruit de ces inſtrumens de cuivre qu'ils frappent l'un contre l'autre, qu'on ne peut rien voir ni entendre de plus épouvantable. Enfin la marche étoit fermée par un chameau qui portoit le pavillon que le Grand Seigneur envoye au tombeau de Mahomet, & qui eſt d'une étoffe très-riche, relevée d'une broderie magnifique ; quatre hommes en tiennent les quatre bouts,

afin que la petite pyramide ſur laquelle il eſt étendu ſe tienne bien droite. Tout le peuple qui eſt aux fenêtres ou dans les boutiques, jettent des fleurs ſur ce pavillon à meſure qu'il paſſe, & chacun tâche de le toucher; ceux qui ſont éloignez, attachent leur mouchoir à une corde pour pouvoir y atteindre, d'autres défont la mouceline de leurs turbans; & l'on en voit un grand nombre qui ſemblent attirer avec leurs mains l'air qui l'environne pour le renfermer dans leur ſein, ou le mettre ſous leur turban. Tout ce cortege va ainſi à une plaine qui eſt aux environs du Caire où eſt le reſte de la Caravanne, d'où l'on decampe trois jours après. Elle employe précisément cent jours dans le voyage; mais comme l'année lunaire des Turcs eſt plus courte de onze jours que la nôtre, il arrive qu'en 33 ans le depart de cette Caravane tombe ſur toutes les ſaiſons de l'année.

On campe d'abord, comme on l'a dit, à trois lieux du Caire, du côté de Suez ſur les bords d'un Lac que le Nil forme, & qui ne deſſéche jamais quand les eaux du Fleuve ſe ſont reti-

. C'est là que l'Emir hagy va trou-
la caravane avec son escorte : cet
cier qui est le Chef de la caravane ;
nommé par le Grand Seigneur, &
t obligé moyennant cent mille se-
ns que la Porte lui fournit, d'entre-
r quatre ou cinq cens hommes pour
nettre en sûreté, sans parler de sa
son qui est très-nombreuse, & deux
rois mille chevaux pour les vivres
our les provisions. Comme cette
me ne suffiroit pas pour le dédom-
ger des frais considerables qu'il est
gé de faire, on lui accorde la suc-
ion des biens de ceux qui meurent
héritiers pendant le voyage, &
lixiéme de ceux qui laissent des
cesseurs ; ce qui va quelquefois fort
, y ayant des années où il meurt
de dix mille personnes pendant
penible voyage. Cela joint aux
ens que chacun lui fait, & aux
fits qu'il tire des provisions qu'il
porter sur la route, rend cette
rge une des plus lucratives & des
enviées de l'Empire Ottoman.
a nuit du premier campement se
e toute dans la joïe & dans les
ins ; on ne voit de tous côtez que

des feux de joïe & des rejoüissances; tous les parens de ceux qui font ce voyage ne manquent pas de les accompagner jusques-là; les femmes mêmes ont la permission d'y venir passer la nuit avec leurs maris; ceux mêmes qui n'y ont ni parens ni amis, y vont par curiosité; car il n'y a rien de si beau que de voir une belle plaine couverte de plus de cent mille Tentes diversifiées d'une infinité de couleurs pendant le jour & brillantes de lumieres pendant la nuit. Un nombre infini de monde dans de longues ruës qu'elles forment, les cris d'allegresse mêlez avec le bruit de plusieurs instrumens de musique qu'on entend de tous côtez, les festins, les danses, tout rend ce spectacle, au rapport de notre Auteur, un des plus beaux que l'univers puisse produire, & rien ne ressemble mieux au recit que font les Anciens de ces Camps des Rois de Perse qui marchoient avec tant de pompe & de magnificence. On remarque qu'il entre le lendemain au Caire plus de cinquante mille Cavaliers, sans parler d'un peuple sans nombre qui revient de ce même Camp

& qui se repand dans tous les villages d'alentour.

Ce qui rend ces caravanes si celebres dans toute la Turquie, c'est qu'il n'y a rien dans la Loi de Mahomet qui soit plus recommandé que ce voyage : la felicité que ce faux Prophete a eu soin de promettre à ceux qui s'en acquittent, ou qui meurent en chemin, leur inspire une passion violente de l'entreprendre; on ne parle autre chose aux enfans dès leur berceau; toute la vie se passe à se mettre en état de le faire, & on regarde avec tant de respect ceux qui en sont revenus, qu'il semble qu'on n'a plus rien à désirer pour la perfection. La plûpart même des Turcs se ruinent avec plaisir pour ce voyage, dans lequel ils font des dépenses au-dessus de leurs forces & donnent sans reserve l'aumône à une infinité de gueux qui ne l'entreprennent que pour avoir part aux liberalitez des pelerins.

Monsieur Lucas, après avoir exposé fort au long tout ce qui regarde ces fameux pelerinages de la Meque, passe à une description du Gouvernement present de l'Egypte; il parle des

forces & des differentes milices que le Grand Seigneur entretient dans ce Royaume. Il finit ce recit & le quatréme livre de sa Relation par un morceau d'Histoire assez curieux touchant les troubles arrivez au Grand Caire à l'occasion de quelques Officiers reformez. Ce ne fut d'abord qu'une querelle particuliere entre quelques Officiers, mais qui degenera dans la suite en une vraïe guerre civile, qui mit tout le païs en mouvement & se termina avec peu d'honneur & de satisfaction pour le Pacha Gouverneur du Caire.

Notre Auteur nous donne ensuite la description de la Haute Egypte & des principaux monumens du Fioume & du Saïdy ou de l'ancienne Thebaïde, ce qui fait comme la deuxiéme partie de ce second volume. Comme cet extrait est dejà un peu long, nous nous bornerons à quelques monumens antiques des plus curieux. On commence par le labyrinthe d'Egypte situé à l'extremité Meridionale du fameux Lac Mæris dont Pline parle ainsi: *Labyrinthus in Mæridis lacu, nullo addito ligno exædificatus.* Cet édifice auprès

duquel on trouve une grande quantité de pierres qui ſont tombées, & pluſieurs decombres, porte encore de grandes marques de ſon ancienne ſplendeur. On voit d'abord un grand portique de marbre ſoutenu par quatre groſſes colonnes auſſi de marbre de pluſieurs pieces; trois de ces colonnes ſont encore ſur pied; l'une des deux du milieu eſt à moitié renverſée; au milieu eſt une porte dont les montans & l'entablement ſont fort maſifs; & au-deſſus une frize ſur laquelle eſt repréſentée une tête avec des ailes déployées le long de la frize & pluſieurs hierogliphes au-deſſous. Cette tête eſt couverte d'une eſpece de voile, & on remarque encore quatre pointes de marbre qui ſont comme des raïons qui l'environnent. Sur ce premier entablement regne une frize dont les pierres repréſentent des ſerpens fort gros au-deſſous de la tête, mais dont le corps va en diminuant inſenſiblement juſqu'en bas; on voit ſur cette frize les ruines de pluſieurs portes, dans differens étages qui étoient au-deſſus, mais qui ſont à preſent entie-

rement détruits. On remarque encore dans la porte du milieu deux Anubis chargez d'hierogliphes, comme on le peut voir dans la figure que donne Mr. Lucas de cet édifice, dont l'architecture ne ressemble à aucun des quatre ordres que nous avons appris des Anciens; il est tourné du côté du soleil levant; lorsque l'on entre par ce portique, on trouve d'abord une grande & belle salle toute de marbre, ainsi que le plafond qui est fait de douze tables de marbre unies les unes aux autres, & qui ont chacune vingt-cinq pieds de long sur trois de large, & traversent la chambre d'un bout à l'autre; le plafond n'étant point fait en voute, mais plat comme les nôtres, saisit d'admiration par sa hardiesse, ensorte qu'on ne sçauroit comprendre comment il a pû, dans cette forme si peu naturelle à un si grand poids, subsister pendant tant de siecles. Cette salle a presentement quarante pieds de haut, sans compter que la poussiere & les debris dont le parquet est couvert, derobent encore une partie de son enhaussement. Cet édifice tel qu'il est à present, n'a de profondeur que la longueur de trois

 salles,

ſalles, dans leſquelles on entre par autant de portiques : c'étoit ſur les deux côtez & ſur tout ſous terre qu'étoit ce nombre prodigieux de chambres & d'avenuës que les Anciens ont fait monter juſqu'a trois mille cinq cens. En effet les ſalles qu'on vient de décrire, ſont percées en pluſieurs endroits, par où l'on entre dans d'autres chambres qui ſont au même niveau, d'où l'on monte par celles qui ſont plus élevées & on deſcend dans celles qui ſont ſous terre.

Enfin, pour bien entendre la conſtruction de cet édifice, il faut ſe figurer qu'on entre d'une chambre dans une autre, quelquefois dans une allée percée en differens lieux qui repondent à d'autres avenuës, d'où ſouvent, ſans s'en appercevoir, on revient au même endroit d'où l'on eſt parti, & voilà l'artifice de ce labyrinthe que Pomponius Mela avoit ſi bien décrit, en marquant exactement ſes tours & ſes détours, où ſe perdoient ceux qui avoient la curioſité d'y entrer. Toutes ces chambres & ces allées où regnoit la parfaite obſcurité, ne ſont ni d'égale grandeur

ni de même forme : il y en a de longues, de quarrées, de triangulaires. On peut bien juger que notre voyageur n'avoit pas oublié ici la precaution qu'Ariane fit prendre à Thesée lorsqu'il fut obligé d'aller combattre le Minotaure dans le labyrinthe de Crete, qui n'étoit ni si grand, ni si varié que celui dont on donne ici la description ; il avoit pris plus de deux mille brasses de ficelles, de la paille hachée pour repandre sur sa route, & un grand nombre de flambeaux ; ce fut avec ces précautions qu'il se tira d'un lieu si dangereux.

Mr. Lucas a crû qu'il feroit plaisir à ses lecteurs de leur rapporter ici ce qu'Herodote raconte de ce labyrinthe qu'il avoit vû lui-même, & examiné avec beaucoup de soin. Par là il les mettra en état de conferer deux Relations, dont l'une precede l'autre de plus de deux mille deux cens ans.

J'ai eu le plaisir, dit Herodote, de voir ce labyrinthe, & je confesse qu'il est plus grand que sa renommée. En effet on ne recevra jamais rien qui reponde au travail & à la depense de

cet ouvrage, quand même on voudroit mettre ensemble tous les édifices & tous les ouvrages de la Grece; bien que les Temples d'Ephese & de Samos soient des ouvrages dignes de memoire, toutefois on estimoit plus les pyramides dont chacune pouvoit être comparée à plusieurs beaux édifices de la Grece: mais enfin le labyrinthe seul l'emporte sur ces mêmes pyramides. Il y a douze salles voutées qui ont leurs portes à l'opposite les unes des autres. Six regardent le septentrion & six le midi, toutes contiguës & enfermées en dehors d'un même mur. Il y a dans ce labyrinthe double logement, l'un sous terre, & l'autre dessus, & tous les deux contiennent ensemble trois mille chambres.

» J'ai vû & consideré le logement » d'enhaut; mais j'ai seulement entendu parler decelui qui est sous terre; » car les Egyptiens qui le gardent » ne voulurent jamais me permettre » de le voir, parce qu'ils disent que » c'étoit la sepulture des Rois qui » avoient bâti cet édifice, & celle des » Crocodiles sacrez. Pour ce qui est » du logement d'enhaut, je l'ai vû, &

„ je puis dire qu'il ſurpaſſe la croyan-
„ ce & tous les ouvrages des hom-
„ mes ; je ne puis me repreſenter les
„ tours & les retours qui vous me-
„ nent & vous ramenent par les ſalles,
„ que je n'entre dans une profonde
„ admiration. D'une ſalle on paſſe
„ dans des cabinets ; des cabinets,
„ dans les chambres ; des chambres
„ dans d'autres ſalles, & encore des
„ cabinets dans d'autres chambres ; le
„ plancher de tous ces lieux eſt de
„ pierres comme les murailles ; mais
„ il eſt enrichi de tous côtez de divers
„ ouvrages de ſculpture. Chaque ſalle
„ eſt preſque environnée de colon-
„ nes faites de pierres blanches bien
„ polies. Il y a au coin où finit le la-
„ byrinthe, une pyramide de qua-
„ rante toiſes de haut, où l'on voit
„ de grands animaux gravez, & le
„ chemin pour y entrer eſt deſſous
„ terre„. Je ne ſuis pas ſi ſurpris, dit
Mr. Lucas, de la diverſité qui ſe
trouve entre la Relation d'Herodote
& la mienne, que des rapports qui
s'y rencontrent encore aujourd'hui :
en effet y a-t-il encore d'autres ou-
vrages qui ſe faſſent reconnoître après

tant de siécles, & qui après avoir été décrits par les Auteurs les plus anciens, sont encore assez entiers pour laisser aux modernes dequoi se convaincre de la verité de leurs Relations ? Herodote ne s'est pas bien exprimé quand il a dit, que dans les salles dont il parle les planchers & les colonnes sont d'une belle pierre blanche & bien polie ; il devoit dire qu'elles étoient d'un très-beau marbre blanc ; car quoiqu'il soit un peu embruni aujourd'hui par la longueur du tems, cependant il est aisé de se convaincre de ce que je dis, & lorsque je voulus un peu en raper un endroit pour y écrire mon nom, je trouvai que c'étoit le plus beau marbre blanc & le plus dur qu'on puisse voir, comme Pomponius Mela l'avoit très-bien remarqué.

Pline assure que le labyrinthe d'Egypte étoit un ouvrage consacré au Soleil ; & pour appuyer ce sentiment je dois dire ici que la tête qu'on voit sur le frontispice est sans doute celle du Soleil ; les pointes de marbre qui l'environnent marquent ses raïons ; & ses ailes deployées, la rapidité du cours de cet Astre.

On ne peut pas decider ni qui a été le Prince qui a fait bâtir le Labyrinthe, ni en quel tems il a été construit. Pomponius Mela en donne toute la gloire à Psammeticus. Pline dit qu'on en faisoit honneur à plusieurs Rois, & qu'il étoit construit trois mille six cens ans avant lui. Herodote assure que c'étoit l'ouvrage de douze Rois qui avoient regné ensemble, & partagé l'Egypte en autant de parties, après la mort d'un Prêtre de Vulcain qui l'avoit gouverné seul pendant sa vie, & que ces Princes avoient voulu laisser de concert ce monument à la posterité. Il y a bien de l'apparence qu'il est l'ouvrage du Roi qui avoit fait creuser le lac Mœris, & lui avoit donné son nom. Cette opinion ne manque pas de partisans dans l'antiquité. Enfin Mr Lucas pretend que le Labyrinthe étoit un temple immense dans lequel étoient renfermées des chapelles dediées à toutes les Divinitez de l'Egypte. Ce sentiment est conforme à ce que disent les Anciens, de ce nombre prodigieux d Idoles qu'on y avoit renfermées, & dont les figures de differentes grandeurs s'y voyoient de

tous côtez, & se voyent encore aujourd'hui dans ce qui reste d'entier.

Monsieur Lucas reprend ici la suite de son voyage dans la Basse Egypte.

Benesouef, dit-il, est la premiere ville considerable que l'on trouve depuis le Caire en montant le Nil; elle est à l'occident de ce fleuve, assez jolie & bien peuplée; mais ses habitans sont naturellement fourbes & peu fidéles à leur parole. Je l'éprouvai dans le marché que j'avois fait d'une barque, que j'eus bien de la peine à faire executer, même en augmentant la somme dont j'étois convenu avec le patron.

Je m'embarquai le deuxiéme de Mars par un bon vent qui dura jusqu'à sept heures du soir, & nous fûmes obligez d'arrêter auprès du village de Contabit; & quoique ce lieu soit à l'occident du Nil, on ne laisse pas de voir au levant les montagnes de la Thebaïde qui commencent à s'approcher du fleuve en cet endroit, & qui sont si unies, qu'on les prendroit de loin pour une muraille qui s'étend tout au long de ce fleuve depuis les Cataractes jusqu'au Caire.

Le trois nous fîmes voile à sept heures du matin; car c'est alors qu'il se leve ordinairement un vent qui dure tout le jour, la nuit étant presque toûjours calme. Le quatre nous continuâmes notre route, & nous vîmes en passant, le Fuêne, païs très-fertile & bien peuplé. C'est là le domaine d'Ibrahim Beï, qui est maître d'un grand nombre de villages.

Nous allâmes dans un bourg où se tient son Caïmacan, mais il étoit absent; ainsi après avoir fait quelques provisions, nous revinmes à notre bord. Le lendemain nous vîmes le plus beau païsage qu'on puisse s'imaginer. La vaste étenduë du Nil qui unit, pour ainsi dire, dans un cours tranquille, les deux chaînes de montagnes qui s'étendent du Levant au Couchant; le grand nombre de villes & de hameaux qui sont sur les deux bords; les forêts d'Acacias, de Cicomores, & d'autres arbres qui portent leur ombrage jusques dans le fleuve; la vûë des grottes de la Basse Thebaïde, dont on voit les divers rangs & les ouvertures; tout cela donne plusieurs points de vûë si agréable, qu'on n'est

point surpris que les anciens Grecs & Romains ayent eu la curiosité de faire des voyages en Egypte pour admirer tous ces differens tombeaux que la nature, plus habile que tous les Peintres du monde, a voulu représenter elle-même dans ce païs. On sçait que ces grottes de la Basse Thebaïde ne sont que les carrieres que fit creuser dans les montagnes le Roi Cleopos, qui, selon le témoignage d'Herodote, employa cent mille hommes l'espace de dix ans à faire tailler des pierres dans cet endroit, pour les transporter au-delà du Nil, du côté du Couchant, & que pendant dix autres années les mêmes Ouvriers furent occupez à élever une superbe pyramide construite de ces mêmes pierres.

Ce sont ces mêmes carrieres qui servirent dans les commencemens du Christianisme, d'asile à ces saints Anachorétes, aux Pauls, aux Hilarions, aux Antoines, & à tant d'autres, & l'horreur de ces cavernes tenebreuses fut le grand attrait de ces Serviteurs de Dieu, qui vinrent de toutes parts s'y enfermer pour y exercer de saintes rigueurs sur leur propre corps, qu'ils

regardoient comme leur plus cruel ennemi ; & l'on doit admirer ici, remarque judicieusement Mr Lucas, la sagesse de la Providence qui inspira à ces Saints Penitens le dessein de choisir pour le théâtre d'une humilité toute évangelique, un lieu qui fut le monument de la vanité d'un Prince insensé, dont le nom qui s'est à peine conservé dans un seul Historien, est inconnu dans cette partie de l'Egypte, où tout retentit encore des éloges de ces saints Solitaires.

ARTICLE XXI.

SUITE DES MEMOIRES de Monsieur de Brienne.

LOüis XIII. mourut vers le milieu de l'année 1643. Le Cardinal Mazarin qui avoit succedé au Cardinal de Richelieu dans l'emploi de premier Ministre, avoit offert ses services à la Reine par l'entremise de l'Évêque de Beauvais ; la Reine les avoit acceptez, & dès qu'elle se vit Regente, elle lui donna toute sa confiance aux dépens du bon Évêque qui

ne tarda pas à perdre tout ſon crédit & le chapeau de Cardinal qu'on lui avoit promis. L'élevation de ce nouveau Miniſtre cauſa de la jalouſie au Duc de Beaufort qui s'étoit flatté que la Reine lui donneroit la premiere part dans le Gouvernement ; il s'échappa d'abord en paroles impudentes ; il cabala enſuite & aſſembla ſes amis qu'il fit venir à Paris, ſoit pour ſe défaire de ſon rival, ou pour l'intimider & lui faire abandonner la Cour ; mais il fut prevenu ; la Reine le fit arrêter par Guitaux Capitaine des Gardes qui le conduiſit à Vincennes d'où il ſe ſauva dans la ſuite. Ce coup d'autorité ſoumit tous les Grands au Cardinal, qui par des confidences & des promeſſes feintes, amuſoit Monſieur & le Prince de Condé.

La Campagne de 1643. avoit été glorieuſe à la France par la fameuſe victoire de Rocroy & par la priſe de Thionville ; celle de 1644. ne le fut pas moins en Allemagne & en Flandres ; cependant on traittoit de la paix à Munſter, où Meſſieurs de Longueville, d'Avaux, & Servien s'étoient rendus en qualité de Plénipo-

tentiaires *& donnoient de* *scenes aux Ministres étrangers* *division & leur mésintelligence.* pagnols en profiterent pour les Hollandois à conclure à une paix particulière.

Dans l'extrait que nous avc né des nouvelles Annales de de, nous nous sommes éten au long sur l'article du T Munster qui regarde la cession sace. M. de Brienne, apr rapporté la dispute qui s'élev la entre nos Plenipotentiaire differens avis qui partagerent seil de France entre l'accepta cette Province en fief & l'acce de cette Province en Souver dit expressément que l'Empe l'Empire *en cederent la Souver* *Roi.*

La paix enfin fut signée en tes les Puissances qui depuis tems étoient en guerre, à la de la France & de l'Espagne q rent ennemies jusqu'à la paix renées.

Une guerre plus funeste n pas à déchirer la France. Ce

guerre Civile. M. de Brienne en expose les causes & toute la suite au commencement de son troisiéme volume qui contient en 290 pages les évenemens de 13 années depuis 1648. jusqu'en 1661. Voici le précis de la Relation qu'il en fait.

L'embrasement commença par la liberté que se donna le Parlement de traverser les affaires du Roi & d'attaquer son autorité par des Arrêts qui excedoient le pouvoir de cette compagnie. La foiblesse du ministere & la politique timide du Cardinal Mazarin rendit les Magistrats plus fiers. La victoire du Prince de Condé à Lens ayant persuadé à la Cour qu'elle pouvoit tout entreprendre pour rétablir l'autorité, le Conseiller Broussel fut arrêté & conduit à la Bastille au sortir du *Te Deum*. Le peuple qui aimoit ce Magistrat, prit les armes; on commença à faire des barricades autour de l'Archevêché. Le Coadjuteur qui fut depuis le fameux Cardinal de Retz, échauffa les esprits; le Parlement au lieu d'arrêter l'émeute, l'entretint & s'en servit pour forcer la Cour par la crainte à mettre Broussel

en liberté: la Cour effrayée se retira précipitamment à Ruel & puis à Saint Germain.

Au bout de quelque tems le Roi se rendant aux priéres & aux soumissions de la Maison de Ville, revint à Paris; mais comme le Parlement soûtenu en secret par le Prince de Conti, le Duc de Longueville & plusieurs autres Grands, continuoit à imposer des loix au Ministre par lesquelles il diminuoit l'autorité Royale, la Cour sortit une seconde fois de la Capitale, resoluë de n'y point rentrer qu'après avoir réprimé l'audace des Magistrats.

Le Roi & la Reine ne se furent pas plûtôt rendus à S. Germain, que toute la ville fut en armes. Le Prince de Conti & les Ducs de Longueville, de Boüillon, d'Elbeuf, de la Rochefoucault se rendirent au Parlement, & se déclarerent pour cette compagnie, avec la Maison de Vendôme dans la personne de M. de Beaufort

La Cour de son côté n'étoit occupée que des moyens de reduire Paris & le Parlement à son devoir; on amusa les Espagnols qui s'étoient avan-

cez, par des propositions de paix, & pendant ce tems-là M. de Condé qui étoit demeuré fidelle, n'épargnoit ni sa peine, ni sa vie pour soumettre les rebelles. On proposa à ce Prince d'être médiateur entre le Roi & ses sujets; il entra dans l'ouverture qu'on lui en fit. Le Cardinal qui vouloit que les Parisiens eussent recours à son intercession, traversa ce projet; mais enfin on prit le parti d'écouter des propositions, & Ruel fut indiqué pour le lieu de la conference. Des Députez s'y rendirent de part & d'autre, mais ceux du Parlement refuserent de traitter avec le Cardinal, qu'ils disoient avoir été déclaré ennemi de la patrie & criminel de Leze-Majesté; en effet le Parlement l'avoit condamné comme tel, & avoit mis sa tête à prix. Sur cette difficulté les Députez de la Cour prirent un temperament, ce fut que Messieurs le Chancelier & le Tellier passeroient dans une autre Chambre pour entendre les propositions des Parisiens dont ils viendroient faire le rapport à leurs collegues, & qu'ensuite ils retourneroient pour dire ce qui auroit été

accordé ou refusé : après bien des conferences & des remises l'accommodement fut enfin conclu : c'est tout ce qu'en dit M. de Brienne sans entrer dans un détail que ses lecteurs auroient souhaité. Il ne dit point non plus ce qui lia dans la suite M. le Prince avec le Parlement de Paris, & ce qui le broüilla avec le premier Ministre. On trouve de tems en tems dans les Memoires un manque de netteté & une espece de désordre qui en diminuë beaucoup le merite.

Sur la fin de l'année les Princes de Condé, de Conti & M. de Longueville furent arrêtez comme ils entroient au Conseil, & Guitaux Capitaine des Gardes les conduisit à Vincennes. Le Roi fit ensuite les voyages de Normandie, de Bourgogne & de Guienne pour soumettre ceux qui dans ces trois Provinces avoient pris les armes en faveur des Princes prisonniers. Dès que Bourdeaux eût ouvert les portes au Roi, la Cour revint promptement, dans la crainte que Monsieur ne prît trop de crédit endeçà de la Loire & sur tout à Paris. La Reine tomba malade à Fontaine-

eau. La repugnance que Monsieur
t paroître à venir lui rendre ses de-
oirs fit soupçonner que ce Prince
roit pris des liaisons avec les Fron-
:urs, sur quoi le Cardinal ne croyant
as pouvoir demeurer en sureté à Pa-
s, prétexta des affaires qui deman-
oient sa presence en Champagne,
à l'armée du Roi prit Rhetel. A son
tour il tâcha de s'assurer de Mon-
:ur par l'entremise de d'Étampes à
ui il venoit de faire donner le Bâton
: Marechal. Il fit ensuite transferer
s Princes au Havre; mais les Fron-
:urs faisant ceder la haine qu'ils
ortoient au Prince de Condé à la
aine qu'ils avoient pour le Ministre,
:manderent avec hauteur la liberté
: trois prisonniers : le Cardinal sen-
t bien qu'on seroit forcé de la leur
:corder ; il prit donc le parti d'aller
i-même ouvrir la prison du Havre,
rant que de sortir du Royaume. Les
:inces ne lui sçurent aucun gré de
n Ambassade ; ils jugerent que la
'ace qu'il venoit leur apporter, étoit
1e grace forcée ; l'entrevuë fut très-
oide, & le Cardinal ayant passé la ri-
:ere de Somme se retira dans le païs
: Liege.

Les trois Princes, après avoir salué Leurs Majestez, se liérent étroitement avec Monsieur, & la Cour se trouva dans une espece de prison au milieu de la Capitale, dont la Bourgeoisie gardoit les portes sous l'inspection & les ordres de Monsieur. Le Parlement tenoit de fréquentes assemblées, Monsieur le Duç d'Orleans & les Princes s'y trouvoient; tous les jours on donnoit de nouvelles atteintes à l'autorité Royale, & la Reine se vit forcée d'éloigner de son service tous les Ministres qui lui étoient attachez. On exigea même qu'elle donnât ordre au Cardinal Mazarin de se retirer en Italie; son séjour sur la frontiére étant suspect aux Frondeurs.

Cependant la majorité du Roi s'approchoit; les mécontens ou les malintentionnez commencerent à craindre; le Prince de Condé chercha un prétexte pour s'éloigner de Paris: Monsieur en sortoit souvent, & ne paroissoit point à la Cour; il assista cependant au Lit de Justice où le Roi fut declaré Majeur: mais aussi-tôt après la cérémonie, il se retira à Limours.

Le Roi, après avoir ôté les Sceaux au Chancelier Seguier, pour les donner au Premier Préſident Molé, après avoir établi Chateauneuf chef de ſon Conſeil, partit pour Fontainebleau : de là il ſe rendit en Berri, où le Prince de Conti & M. de Longueville tâchoient d'exciter une revolte : en arrivant à Aubigni, Sa Majeſté y trouva un Echevin de Bourges qui venoit la ſupplier au nom de tous les habitans de s'avancer afin qu'ils lui remiſſent leur ville ; le Roi pour recompenſer leur fidelité, leur accorda la démolition de leur groſſe tour qui étoit une eſpece de Citadelle fort incommode ; après un ſi heureux commencement les armées du Roi s'avancerent de ſuccès en ſuccès par le Poitou juſques dans le cœur de la Guienne ; alors Leurs Majeſtez appellerent le Cardinal Mazarin & lui firent l'honneur de ſortir de Poitiers pour aller au-devant de lui : nous remarquâmes, dit M. de Brienne, que ſon éloignement bien loin de lui avoir fait changer de conduite, n'avoit ſervi qu'à le rendre plus fier, & que même il avoit conçu un grand mépris pour la Na-

tion Françoise, de n'avoir pû se faire d'un étranger qui lui é odieux. Il décrit ensuite la campa de 1652. fameuse par la prise du P de Cé, & des villes & Châte d'Angers, par la victoire de Mons le Prince sur le Maréchal d'Hocqu court, par le siege d'Etampes & la bataille S. Antoine.

Enfin les Parisiens deputerent Roi pour lui demander grace, & supplier de rentrer dans sa Capita il le fit, & ordonna que le Parlem s'assembleroit au Louvre le len main. *Le Chancelier y porta la par exagerant le crime de plusieurs, lou la fidelité des autres, & fit remarqu resolution sainte & digne d'un Roi t Chrétien que Sa Majesté avoit pris pardonner le passé & d'en faire perdı memoire. Il ajoûta que le châtim s'étendroit sur un très-petit nombr personnes, & seroit plûtôt une ma de la clemence du Prince, que de sa j indignation. Broussel qui dans les dé dres avoit été Prevôt des Marcha fut destitué, & quelques Conseil exilez, sans pourtant être notez. P sieurs d'entr'eux ont eu leur grace a*

Mars 1721.

la suite des tems ; on oublia dans cette assemblée de demander que les registres de ce qui avoit été ordonné par le Parlement pendant la revolte fussent apportez, car ils devoient être lacerez & même brûlez par la main du bourreau : c'est ce qu'on ne fit point, parceque je ne m'y trouvai pas pour le dire. Ces dernieres paroles sont une preuve de la sincerité de M. de Brienne ; il rapporte fidellement tout ce qui s'est passé, & il dit tout ce qu'il pense même à son avantage : c'est une reflexion qui se presente assez souvent lorsqu'on lit ses Memoires.

La Guerre Civile fit perdre à la France une partie de ses conquêtes sur les Espagnols & dans la seule année 1653. Barcelone, Cazal, Dunkerque & Rocroy, nous furent enlevez. L'année suivante nous fut plus heureuse ; car outre la reduction de Bourdeaux qui rétablit entiérement l'autorité du Roi, nous prîmes Stenai, & nous fîmes lever le siege d'Arras : c'étoit l'année du Sacre de Sa Majesté. Les campagnes de 1655. de 1656. & 1657. eurent des succès fort variez.

Dès l'année 1656. Lionne avoit

ner de la jalouſie au Roi d'Eſpagı
s'en faire rechercher : l'artifica
réüſſit. Pimentel Miniſtre Eſpa
vint à Lyon *incognito*. Il fit des
poſitions ſur leſquelles on prit c
de Madame Royale & de la 1
ceſſé, en les conſolant par de b
paroles qu'on comptoit bien d
pas tenir, & le Cardinal ne tard
de ſe rendre aux Pyrenées pour
ter avec Dom Loüis de Haro pre
Miniſtre d'Eſpagne. Le mariage
arrêté avec la paix, dont une des
ditions fut que le Roi rétablir
Prince de Condé en ſes biens,
neurs, dignitez & Gouvernemen
lui donnant celui de Bourgogne
lieu de celui de Guienne.

Monſieur de Brienne attaque le
dinal Mazarin, & prétend qu'i
pas aſſez menagé les interêts du
dans pluſieurs articles ; en partic
dans ce qui fut ſtipulé en fave
M. le Duc de Lorraine ; il fait ſu
la une eſpece de diſſertation qu'il
tinuë à l'occaſion de la ceſſion q
Duc de Lorraine fit au Roi d
Etats, à condition que lui & les
ces de ſa Maiſon joüiroient non ſ

ment des Privileges des Princes du Sang, mais seroient même reputez du Sang Royal, & en cette qualité capables de succeder à la Couronne de France, si les Princes de Bourbon venoient à manquer. Il n'y a pas assez d'ordre ni de netteté dans l'arrangement de ses reflexions, & peut-être y trouvera-t'on plus de zele que de veritable connoissance des droits de nos Souverains.

Ce fut au commencement de 1662. que M. de Lorraine mécontent de ce qui avoit été arrêté aux Pyrenées pour ses interêts, ou plûtôt cherchant à nuire à son frere & à son neveu pour élever à leurs dépens un bâtard qu'il avoit eu de la Princesse de Cantecroix, fit avec le Roi le traitté de cession qui n'eut point d'effet tant par les nullitez qui s'y trouverent, que parceque le Roi y derogea l'année suivante par un autre traitté qui rétablissoit le Duc dans ses Etats & dans ses droits. Nous avons le détail de ces differentes negociations dans les Memoires du Marquis de Beauveau.

Revenons au traitté des Pyrenées. Plusieurs termes équivoques que les

Eſpagnols gliſſérent, ſans que le Cardinal & M. de Lyonne y fiſſent aſſez d'attention, coûterent au Roi une grande étenduë de païs du côté de la Cerdaigne; nos Miniſtres n'étoient pas non plus aſſez au fait ſur l'étenduë de la Souveraineté du Comté de Foix; ils oubliérent que la moitié du Val d'Andaïe en eſt une dépendance, & que le Donnezan nous appartenoit; la fermeté de l'Archevêque de Toulouſe (M. de Marca) répara dans la ſuite une partie de ces fautes qui étoient préjudiciables à l'État.

La paix ayant été publiée, la Cou[r] fit le voyage de Provence, où aprè[s] avoir fait ſentir aux habitans de Ma[r]ſeille & aux habitans d'Aix le juſ[te] mécontentement qu'on avoit de le[ur] conduite, le Roi par un traitté [se] rendit maître de la ville d'Oran[ge]. M. de Brienne eût été ravi qu'on r[asât] cette place qui ſervoit de retr[aite] aux rebelles & generalement à t[ou]tes ſortes de criminels: le Roi mêm[e] avoit donné l'ordre; mais nou[s] prenons par les Memoires de [M. le] ſieur d'Eſtrades qu'on eut de b[onnes] raiſons pour ne le pas executer.

Mars 1721.

Cette même année les États Generaux envoyerent une solemnelle Ambassade au Roi pour lui demander un renouvellement d'alliance ; le Cardinal vouloit avant toutes choses exiger d'eux des places de sûreté, & une garentie réelle, fondé sur ce qu'au Traitté de Munster ils s'étoient détachez de notre alliance & avoient contrevenu aux anciens Traittez faits entre la France & leur Republique. M. de Brienne ne fut pas de cet avis, & on le nomma avec le Marechal de Villeroy, le Procureur General, le Tellier, & Lionne pour entendre les propositions des Hollandois. Elles consistoient dans une garentie mutuelle de tous les droits échûs & à écheoir & en particulier de celui de la pêche. L'empressement que les Ambassadeurs de la Republique témoignerent sur cet article, fit soupçonner qu'ils vouloient engager le Roi à entrer en guerre avec l'Angleterre, parceque les Anglois ne souffriroient pas que l'on allât pêcher sur les terres d'Écosse, comme les Hollandois prétendoient le faire sous la garentie de la France ; on chércha donc à éluder

cette propoſition. M. de Brienne veut faire entendre que l'avance du Cardinal Mazarin empêcha la concluſion du Traité. Il s'enrichiſſoit, dit-il, par les fréquentes priſes que nos Armateurs faiſoient des vaiſſeaux Hollandois ; mais les nouveaux Memoires de M. d'Eſtrades font voir par les lettres mêmes du Roi, que Sa Majeſté encore après la mort du Cardinal ne voulut jamais s'engager à une alliance qui le broüillât avec l'Angleterre. En donnant l'Extrait de ces nouveaux Memoires de M. d'Eſtrades, nous avions remarqué qu'il y manque une partie des lettres & des reponſes concernant le demêlé que cet Ambaſſadeur eut en Angleterre avec le Baron de Vatteville à l'entrée des Ambaſſadeurs de Veniſe & de Suede, & nous avons renvoyé nos lecteurs aux Memoires de M. de Brienne pour être plus inſtruit du détail de cette affaire ; voici ce qu'il en rapporte. M. d'Eſtrades n'ayant point envoyé ſes caroſſes à l'entrée de l'Ambaſſadeur de Veniſe, le Roi ne fut pas content de ſa conduite, & lui fit ſçavoir en ſecret qu'il vouloit que la premiére

fois qu'il ſeroit invité à quelque Cérémonie, auſſi bien que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il prît le pas devant lui avec une telle hauteur qu'on reconnût la difference qu'il y a entre la Couronne d'Eſpagne & celle de France ; le ſecret ne fut pas gardé ; l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en fut averti de la part du Roi ſon maître ; & il prit des meſures ſi juſtes, que le jour que l'Ambaſſadeur de Suede fit ſon entrée à Londres, il eut tout l'avantage ſur les François. Le peuple de Londres ſe déclara en faveur de l'Eſpagnol, & le Roi d'Angleterre, ſi nous en croyons M. de Brienne, ne fut pas fâché de l'inſulte qui fut faite à notre Ambaſſadeur. Il étoit perſuadé que nous ne manquerions pas d'avoir du reſſentiment de cette affaire, & qu'ainſi nous nous engagerions dans ſes interêts contre l'Eſpagne avec laquelle il étoit ſur le point de rompre en épouſant l'Infante de Portugal. Sa politique fut trompée ; le mauvais état des affaires d'Eſpagne empêcha que l'on en vînt à un éclat, & Sa Majeſté Catholique ne ſe trouvant pas en état de ſoûtenir le reſſentiment de Loüis

Marquis de la Fuente vinrent à
titre d'Ambassadeurs extraordi
assurer le Roi de France de la p
Roi Catholique qu'à l'avenir le
bassadeurs se conduiroient e
lieux comme ils avoient acco
de faire, c'est-à-dire, qu'ils
viendroient dans aucune foncti
blique, excepté à la Cour de l'
reur, où la presséance leur étoi
servée sur ceux de France; ils n
pliquerent pas davantage, &
parut être satisfait.

Tandis que Loüis XIV. so
avec tant de fierté les préémi
de sa Couronne contre l'Espagn
est étonné de le voir user de si
ménagemens avec l'Angleterre

& n'y ayant aucune apparence que le Prince qui venoit de lui naître pût vivre ; le motif paroît un peu éloigné ; les négociations d'Estrades nous en montrent un autre plus present ; c'est le dessein que le Roi avoit formé de retirer Dunkerque & d'engager les Anglois de sortir de notre continent en nous cedant cette place. Ce fut pour réüssir dans ce projet qu'on negligea l'alliance de la Hollande qui continuoit à nous demander la garentie de la pêche, & ce fut dans la même vûë qu'on accorda aux Anglois le salut sur mer dans toute la Manche jusqu'au Cap de Finisterre. *Je conviens*, dit M. de Brienne, *que depuis longtems les Rois d'Angleterre ont prétendu l'empire de la mer, & que pour cet effet ils ont fait frapper des monnoyes où leur effigie étoit répresentée sur un navire tenant d'une main une épée & de l'autre un monde ; mais loin d'avoir été reconnus pour tels par les Rois de Suede & de Dannemarck, ceux-ci les ont forcez jusques dans les rades de France à leur rendre les honneurs qu'ils prétendoient d'eux. On en doit donc tirer cette consequence qu'on a fait un grand préjudice*

à la France, d'avoir mis cette chose en negociation & de ne s'en être pas tiré au moins avec un avantage égal : mais il ne faut pas s'étonner, continue-t'il, *s'il se trouve des personnes qui veulent traitter les affaires de cette maniere & qui croyent avoir bien gagné quand on n'a pas tout perdu. Tout le monde ne sçait pas préferer la gloire à l'honneur & à des vûës particuliéres. Les Rois de France donnoient autrefois la conduite de leurs affaires à des gens d'épée & de naissance, plûtôt qu'à des personnes de Robbe & de petite extraction. Si l'on venoit à s'élever par de belles actions, on recevoit le titre de Chevalier pour faire connoître que s'étant élevé par son courage au-dessus de sa condition, l'on entroit dans une autre où l'on ne seroit plus excusable, s'il arrivoit de commettre la moindre lâcheté.*

M. de Brienne en veut ici à quelques-uns de ses Collegues dans le Conseil du Roi. Nous remarquerons en passant qu'il étoit lui-même de Robe & Conseiller au Parlement, quoique fils d'un Secretaire d'État ; mais il semble l'oublier & dans vingt endroits de ses Memoires il fait souve-

ir qu'il est Gentilhomme, comme la Magistrature donnoit quelque teinte à la Noblesse.

Les plus gens de bien ont pour ordinaire quelque petit foible qui re d'ombre à leurs vertus ; celui-ci oit effacé dans M. de Brienne par aucoup de qualitez essentielles à un liniſtre d'État. Il avoit de la relion, de la probité & un zele pour s interêts & pour la gloire de ses aîtres, plein de fermeté & de désinressement ; son but en écrivant les enemens de sa vie & de son minisre est d'inspirer à ses enfans les mêes sentimens & de les engager à atiquer les mêmes vertus. Voici xhortation qu'il leur fait en finissant n Ouvrage.

Supposé que quelqu'un de vous, mes fans, eût l'avantage d'être appellé ns le Conseil du Roi (honneur qu'on peut assez estimer, & dont je souhaique vous puissiez vous rendre dignes milieu d'un profond respect & d'une rfaite obéissance à ses volontez) ayez is cesse devant les yeux l'objet de la ire de Dieu & l'avantage de la Reion. Nous ne devons pas craindre

qu'un Roi très-Chrétien & élevé dans les maximes puisse jamais s'en éloigner ; souvenez-vous cependant que c'est manquer à la fidelité que le service du Roi exige de vous, si vous hésitez à déclarer avec une liberté respectueuse les doutes & les difficultez que vous pouvez avoir dans les affaires qui se rencontreront ; car quand la necessité y oblige, nulle consideration humaine ne peut ni ne doit dispenser un homme de bien de mettre dans tout son jour la verité dont il est persuadé ; la justice & la pieté du Prince ne vous condamneront pas sans doute, lorsque dans l'occasion vous oserez lui representer que quelque élevée & indépendante que soit son autorité à l'égard des hommes, elle n'en est pas moins soumise à la Loi de Dieu ; que cette autorité lui doit être d'autant plus assujettie, que le Sceptre & la Couronne qui lui viennent de la main toute-puissante de Dieu ne lui ont été donnez que pour établir, étendre & maintenir son culte ; que la plus grande gloire du Roi depend de l'amour de ses peuples ; que ce qui fait partie de la Monarchie, ne peut être alienée ni cedé aux étrangers ; que notre ancienne constitution est plus juste & plus

sainte que celle des païs voisins. Je n'ai pas assez de présomption pour être persuadé que ma vie puisse jamais servir de modele à celle des autres; je souhaite seulement que vous m'imitiez en ceci: ne dependez jamais que de votre maître; meprisez les richesses qui sont peu stables, & amassez-vous celles qui ne perissent point: n'ayez point d'autre vûë que celle de la gloire de Dieu, & ensuite celle du Monarque auquel la Providence vous à soumis.

ARTICLE XXII.

JAC. PERIZONII ORIGINES Babylonicæ & Ægyptiacæ Tomis II. quorum prior Babylonica & turris in Terrâ Sennaar extructæ ac dispersionis hominum ex eâ rationem ac Historiam continet. *Lugduni Batavorum apud Joannem Vander-Linden juniorem.* MDCCXI. in 8°. pag. 376. *Origines de Babylone & d'Egypte, &c. Par Mr. Perizonius.*

IL doit en coûter à un Auteur qui entreprend de demêler un point Historique aussi embroüillé que l'est

d'ordinaire l'origine d'un Etat, sur tout quand il faut remonter au-dessus des trois fameuses époques, où l'histoire commence à nous fournir des monumens moins contestez & qui sont au sentiment de Mr. Perizonius, la destruction de Ninive par les Perses pour l'Orient; l'établissement des Jeux Olympiques pour la Grece, & la fondation de Rome, ou plûtôt, le sac de cette ville par les Gaulois pour tout ce qui a rapport à l'Italie & autres Provinces d'Occident. Qu'on ne s'y méprenne pourtant pas, du moins quant au I. Tome de cet Ouvrage, où nous nous bornons aujourd'hui. Sous le titre *d'Origines de Babylone*, ce n'est gueres ici qu'une sçavante glose des 9. premiers versets du 11. chapitre de la Genese dans laquelle il est traitté de la tour de Babel, de la confusion du langage, & de la dispersion des hommes; aussi est-ce là qu'il faut se fixer pour avoir quelque chose de raisonnable & de certain sur la fondation de cette superbe capitale de l'orient, qui d'un autre côté n'a plus rien d'interessant pour nous que par son rapport avec l'Histoire sainte.

On doit bien s'attendre, qu'autant que l'érudition Grécque & Hébraïque peut contribuer à enrichir un ouvrage, on ne manquera pas de trouver en celui-ci ces précieux tresors repandus à pleines mains. Mais on y essuyera aussi cet inconvenient, que le fil du recit en sera souvent interrompu, la vaste capacité de l'Auteur le faisant tomber dans des digressions frequentes, dont un esprit precis qui aime à suivre exactement son objet, ne s'accommode pas toûjours. Mr. Perizonius ne dissimule pas au reste que tout ce qu'il dit d'essentiel dans le systême qu'il embrasse, il le tient du celebre Interprete Espagnol Alphonse Tostat Evêque d'Avila, mort vers l'année 1454. comme Tostat avoit tiré le sien d'Abraham ou Aben-Ezra autre Espagnol de naissance, mais Juif de Religion & Rabin de profession, qui vivoit à la fin du XII[e] siécle & au commencement du XIII.

Il n'est pas possible de donner dans deux extrémitez plus opposées pour la détermination d'une Époque, que l'ont fait les Auteurs profanes qui ont parlé de la fondation de Babylo-

Diodore de Sicile & plusieurs
font mention fur la foi de Berc
qu'il y a de singulier, c'est que
au VII. Livre de son Histoire na
allegue le temoignage du mêr
rose pour reduire les Babylor
quatre cens quatre-vingt anné
lement avant le passage d'Ale
le Macedonien en Asie. Mr. I
nius leve sans peine la contra
en suivant la conjecture du F
douin, lequel a dejà montré d
notes sur ce dernier Auteur,
veritable sens demandoit la 1
tion d'un chiffre millenaire
l'on revient naturellement à
putation precedente. Mais
ham, sçavant Anglois, n'en a p
de la sorte : attaché opiniâtre
la citation de Pline, toute defe

rejetter la fondation de Babylone juſ-qu'au regne de Nabonaſſar. C'eſt ce Nabonaſſar qui dans l'opinion commune paſſe ſimplement pour le reſtaurateur du Royaume de Chaldée, qu'il demembra de l'Empire des Aſſyriens, ſi connu d'ailleurs par l'inſtitution de l'Ere qui porte ſon nom, & qui peut avoir pris poſſeſſion de ſon nouvel Etat l'an du monde 3237.

La magnificence de Semiramis, & les grands ouvrages qu'elle entreprit pour l'ornement de Babylone, ont porté la plûpart des Hiſtoriens Grecs à lui en attribuer les prémiers commencemens. Mais dans le partage des Anciens ſur une matiére que l'incertitude, ou l'infidelité de leur rapport a ſi fort obſcurcie, ce qu'en dit Calliſthene Philoſophe de la ſuite d'Alexandre, eſt ſans doute le plus croyable, parcequ'il eſt le plus conforme au Texte ſaint. Les Babyloniens, comme il l'écrivit à Ariſtote, comptoient 1903. ans d'antiquité, lorſqu'Alexandre entra triomphant dans Babylone, c'eſt-à-dire, l'an du monde 3619. d'où il reſulte qu'à leur propre calcul Babylone à été bâtie l'an

du monde 1717. le 62. après le deluge, ce qui à peu d'années près revient au tems où Nemrod & ses compagnons en jetterent les fondemens, selon l'Ecriture, avant la dispersion du genre-humain.

Ceux qui ont quelque teinture des Historiographes de Perse, temoignent que ce sentiment est le plus repandu dans leurs Livres, quoique contredit par quelques-uns qui font remonter cette origine fort au-delà du déluge jusqu'à Malaléel arriere petit-fils de Seth par Caïnan.

Nous ne pouvons nous dispenser pour l'intelligence du sujet, de mettre ici sous les yeux le texte même de la Genese, sur quoi roule tout l'ouvrage de Mr. Perizonius. Moïse au chapitre 10. ayant fait le dénombrement des enfans de Noé, de leurs familles & des peuples qui en sont sortis, commence ainsi le chapitre 11.

» La terre alors n'avoit qu'une seu-
» le Langue & qu'une seule maniere
» de parler; & comme ils étoient par-
» tis du côté de l'Orient, ils trouve-
» rent une campagne dans le païs de
» Sennaar, & ils y habiterent, & ils

» se dirent l'un à l'autre : Venez, fai-
» sons-nous une ville, & une tour
» dont le faîte s'éleve jusqu'au ciel, &
» rendons notre nom celebre avant
» que nous nous dispersions dans tou-
» tes les regions. Or le Seigneur des-
» cendit pour voir la ville & la tour
» que bâtissoient les enfans d'Adam,
» & il dit : ils ne sont tous à present
» qu'un peuple, & ils ont tous le mê-
» me langage .... décendons en ce
» lieu, & confondons-y tellement
» leur langage, qu'ils ne s'entendent
» plus les uns les autres. C'est ainsi
» que le Seigneur les dispersa de ce
» lieu dans tous les païs, & qu'ils ces-
» serent de bâtir la ville, & son nom
» pour cela fut Babel, parceque c'est
» là que fut confondu le langage de
» toute la terre.

C'est une prevarication manifeste à Philon le Juif d'avoir restraint le sens principal de tout cet endroit du Texte sacré à une explication purement allegorique, afin d'ôter par là le merveilleux qui choquoit les Grecs, & qui leur faisoit comparer l'entreprise de Nemrod à la guerre fabuleuse des Geans. Selon lui, l'uniformité de lan-

gage qui regnoit parmi les hommes n'est autre chose que la corruption generale du cœur humain naturellement porté aux plus grands crimes : ces familles venuës d'Orient dans le païs de Sennaar, representent les pensées & les passions des mechans lorsqu'elles commencent à éclore & à éclater : la tour & les murailles qu'elles bâtissent marquent les mesures illicites que prennent des personnes qui concertent entre elles pour l'execution d'un mauvais dessein. Enfin le désordre de l'ouvrage & la confusion des langues sont l'image de la justice divine qui trouve dans les impies mêmes & dans la contrarieté de leurs vûës dequoi renverser leurs projets.

Mr. Perizonius ne se contente pas de refuter des interpretations aussi forcées & aussi chimeriques que Philon en produit ici, & qu'en ont produit après lui quelques Sçavans modernes qui ont suivi le même goût, du moins en partie. Il s'éleve avec chaleur contre une liberté qui va directement à anéantir les saintes Lettres. Pûssent le nom & le Livre du temeraire Anglois à qui il a l'équité de le reprocher

Mars 1721.

& qui en a fait un si pernicieux essai sur toute l'histoire de la création, être enseveli dans un éternel oubli. Il doit donc demeurer pour constant que les paroles de Moïse ont ici un sens literal, sans néanmoins en exclure le sens allegorique dont elles sont susceptibles, ainsi que tout le corps des Ecritures.

Mais il est d'abord question d'examiner, si comme tous les hommes n'avoient alors qu'une seule langue, ils ne formoient pareillement qu'une seule societé: ou si ce ne fut qu'un certain nombre de familles separées du reste qui se soient renduës au païs de Sennaar & qui ayent conçu l'entreprise dont il est parlé. Les Interpretes & les autres Ecrivains qui la traitent de folie & d'impieté énorme, ont peine à convenir que Sem, Heber, & tous ceux generalement que l'Ecriture appelle enfans de Dieu ayent été capables d'y tremper. Mr. Perizonius ne pense pas non plus qu'ils y ayent eu part; mais il croit facile de prouver par le texte même, & par le dessein de Moïse, que tous les hommes, sans exclusion de personne,

étoient réünis au même lieu, puisque sans cela, on ne pourroit plus considerer la structure de la tour & de la ville de Babel comme l'occasion expresse & generale de la dispersion des familles. Il y a eu sur ce seul article bien des rêveries débitées par des Auteurs graves & entr'autres choses un plan de guerre fort detaillé, où l'on voit les décendans de Cham ramassez en corps d'armée sous les étandarts de Nemrod, s'acharner à la ruine des enfans de Sem, leur livrer des batailles, puis se mettre eux-mêmes sur la défensive, & élever dans cette vûë une place d'armes au païs de Sennaar. La personne de Nemrod a été une autre source de recits fabuleux, sur tout parmi les Écrivains Arabes & Persans. Ils l'appellent, les uns Zhohac, les autres Caïcaous, & ils le font Auteur d'un projet hardi qui n'est que l'histoire de Babel paraphrasée à leur maniere. On ne doute point que les Grecs ne l'ayent pretendu désigner sous le nom de Belus: mais ce nom a jetté une grande confusion dans l'ancienne Histoire par rapport à la multitude des personnages qui l'ont por-

té & qui different tous entr'eux. Cela vient de ce que le terme *Baal* dont les Grecs l'ont formé, étoit originairement un titre d'honneur appliqué par quelques nations à ses chefs les plus distinguez, & devenu parlà à leur égard ou nom propre, ou avec quelque addition partie d'un nom propre, comme on le voit dans Hierbal, Asdrubal, Hannibal & autres noms Puniques & Phéniciens. La Chaldée, l'Assyrie, l'Égypte, la Phénicie, tous ces États ont eu chacun leur Belus, dont on a quelquefois réüni les qualitez & les actions en un seul, sans distinction des tems ni des caracteres. C'est ainsi que de très-sçavans hommes tiennent encore Ninus Roi d'Assyrie pour fils de Belus le Babylonien, quoiquil eût pour pere un autre Belus appellé Assur dans l'Écriture, & fondateur de Ninive capitale des Assyriens. C'est en consequence d'une pareille méprise que quelques-uns ont donné la gloire d'avoir fondé Babylone, ou à ce dernier Belus, ou au Belus d'Egypte, ou à celui de Tyr, n'ayant pour unique appui de leur opinion que l'erreur de nom.

Mr. Perizonius paroît un peu offen-

elle ne dit point qu'il dût fo
diffemment à des voïes iniqu
que les voïes d'invasion &
tion, plûtôt qu'à l'estime qu'
parmi les siens & à la justice
rendirent. Elle ne nous ob
pareillement à prendre la
violent chasseur pour le tit
de tyran, de persecuteur,
des hommes, ainsi que Jo
Augustin l'ont entendu. O
par l'histoire des premiers H
Grece que c'étoit encore
tems un merite solide, &
important pour toute une n
de purger la terre des bêtes
qui la désoloient. Pourquoi

toit pas d'un naturel bien traittable; au moins marqua-t-il peu de déference pour les avis de Noé, & devint-il le chef de ceux qui ne vouloient point entendre parler de dispersion. Mr. Perizonius en convient, mais on va voir par le tour qu'il donne à ce mémorable évenement, qu'il ne les croit pas non plus si coupables & qu'il ne s'interesse pas moins à diminuer la grandeur de leur faute, qu'à rétablir la reputation de Nemrod. Beau témoignage qu'il n'y a qu'à laisser faire la posterité, & que tôt ou tard les personnes les plus décriées & les actions qui ont passé le plus universellement pour mauvaises peuvent trouver des apologistes.

Voici donc le Commentaire de Mr. Perizonius sur l'entreprise de Babel. Il prétend que tout ce qu'il y avoit d'hommes sur la terre ayant erré longtems depuis l'extremité de l'Armenie vers la partie la plus orientale de ce grand païs qui est entre l'Euphrate & le Tigre ; ils retomberent du côté de l'occident & s'arrêterent au païs de Sennaar, païs plat & uni qui s'étend au-deçà & au delà du confluant des deux fleu-

ves & qui forme ce qu'on a depuis appellé la Babylonie, & la Chaldée, & ce qu'on appelle aujourd'hui l'Irack-Arabi, ou l'Irack-Babeli. La fertilité du terroir, dont Herodote & Strabon nous rapportent des effets surprenans, les détermina apparemment à y fixer leur demeure. Les bestiaux faisoient leurs richesses; & le soin de les conduire, leur occupation. Mais dans la necessité où ils étoient de s'éloigner les uns des autres pour la commodité des pâturages, il y avoit danger que plusieurs ne perdissent souvent leur route & ne perissent même en ces vastes plaines qui ne presentoient aux yeux ni sentiers, ni vestiges, ni presque aucun moyen de se reconnoître. C'est au sentiment de notre Auteur, ou plûtôt de ses deux maîtres Aben-Ezra, & Tostat, ce qui leur inspira la pensée de construire d'abord une Tour, qui par la hauteur & par la grosseur de sa masse se fît aisément remarquer dans l'éloignement & leur servît à tous de signal pour se rejoindre. Ils l'entreprirent dans la même vûë & de la même maniere à peu près qu'on a depuis élevé des fanaux sur quelques
 fameux

fameux ports de mer pour diriger les vaiſſeaux & pour en aſſurer la conduite dans l'obſcurité de la nuit.

Mais ici les objections naiſſent en foule. On demande quel rapport il peut avoir entre l'explication que donne Mr. Perizonius & le motif allegué par Moïſe. » Rendons notre » nom celebre avant que nous nous » diſperſions dans toutes les regions. Voilà le texte, cela eſt vrai; il n'y aura nul rapport de l'un à l'autre, ſi l'on n'en juge que par la Vulgate, les Septante & quelques autres Verſions qui y ſont conformes. Auſſi Mr. Perizonius en appelle-t-il à l'original Hébraïque, où le terme qui repond au mot Latin *antequàm*, *avant que nous nous diſperſions*, n'a pas dû, ſelon lui, être rendu de la ſorte, mais uniquement par la particule *ne*, *de peur que nous ne nous diſperſions*: qui eſt le ſeul terme Latin équivalent. Sur ce principe il s'applique à montrer que le premier changement qu'il croit devoir être fait ſuivant ſa remarque, entraîne néceſſairement un ſecond dans les paroles precedentes, puiſqu'il n'eſt point naturel de dire: » Ren-

» dons notre nom celebre de peur
» que nous ne nous dispersions.
C'est ce qui l'engage dans une discussion fort étenduë touchant le terme Hebreu *Sem* que toutes les versions ont rendu par celui de *nomen*, *faciamus nobis nomen*, dit entre les autres la Vulgate ; & qu'il juge pour lui, quon doit plûtôt rendre par les mots *nota* ou *signum*, *faisons-nous*, *dressons-nous un signal*. Quiconque a du goût pour cette espece d'érudition, dans laquelle d'une simple decouverte grammaticale l'on sçait tirer, ou l'on se flatte de tirer les connoissances les plus importantes, trouvera ici sur le *Sem* des Hebreux & sur le Σῆμα des Grecs dequoi repaître & contenter son attrait. L'Auteur qui n'épargne pas ses collections, en a rempli trente bonnes pages, toutes abondamment fournies de citations, qui cependant ne tendent pas si generalement à son but, que par là même on ne puisse aussi justifier l'interpretation commune, toute differente de la sienne : il l'a parfaitement bien senti, & n'a pas osé dissimuler que dans tous les Livres saints il ne voit que le dernier

verſet du chapitre 55. d'Iſaye où le mot *Sem* conſerve inconteſtablement la ſignification qu'il croit la meilleure à l'endroit dont nous traitons. N'eſt-ce pas avoüer que ſon explication preſente à la verité une convenance ingenieuſe qui ne deſagrée pas d'abord, mais que quand l'on vient à en examiner les fondemens, même ſur des principes de pure Grammaire, on n'y apperçoit rien qui oblige à lui adjuger la preference. Entre les Commentateurs Catholiques on peut conſulter Del-Rio, il concilie aſſez heureuſement les deux differentes leçons *avant que* & *de peur que*, dont la difference eſt le principal nœud de la difficulté.

Une autre barriere que Mr. Perizonius ne franchit pas avec moins de hardieſſe, c'eſt la poſſeſſion où l'on eſt d'accuſer communément Nemrod & ſes compagnons d'orgueïl & de revolte contre Dieu: accuſation qui s'évanoüit, & ne paroît plus avoir aucun lieu dans le nouveau commentaire. L'Auteur repond à cela que les intentions criminelles qu'on leur ſuppoſe ſont un préjugé des anciens

Juifs, fondé principalement sur l'expression emphatique, qui porte, que les hommes s'exhortoient à bâtir *une tour dont le faîte s'élevât jusqu'au ciel*, comme si l'Écriture vouloit faire entendre que leur dessein avoit été d'attaquer Dieu même ou de braver au moins sa puissance en se préparant un azile contre les eaux d'un nouveau deluge, ce qu'elle ne dit point. La confusion de langage pourroit passer pour une preuve plus raisonnable, si l'on y appercevoit des caracteres plus marquez d'une punition réelle ; mais on ne montrera même pas, qu'elle ait apporté quelque dommage aux hommes, dit Mr. Perizonius qui parle toûjours d'après Aben-Ezra & Tostat. Si ce fut pour eux une peine de rompre la societé qui les unissoit, la peine fut passagere & amplement compensée par les avantages effectifs qui leur revinrent de leur dispersion à eux & à leur posterité. Il ne faut donc pas en ceci considerer Dieu comme un maître irrité qui châtie des sujets coupables : il y faut admirer les ressorts de la Providence, qui malgré la repugnance extrême que les hom-

mes avoient à se séparer, sçut sagement forcer leurs inclinations & les amener à ses fins. Cependant Mr. Perizonius ne s'opiniâtre pas à dementir absolument là-dessus la voix de l'antiquité : il reconnoît que Nemrod, & les autres sont tombez en quelque faute ; mais il ne la fait point consister cette faute dans le dessein même qu'ils conçûrent d'élever la tour de Babel, ce qui lui paroît une action fort indifferente : ils n'ont péché, selon lui, que par la défiance où ils étoient des promesses de Dieu au sujet de la dispersion, & par la résolution qu'ils avoient prise de demeurer tous unis, au mépris des avis de Noé & des marques que le Seigneur leur avoit données de sa volonté. Il y a même à observer que suivant le sistême de Mr. Perizonius, ces paroles, *de peur que nous ne nous dispersions*, ne doivent point s'entendre d'une dispersion generale dans les differentes parties de la terre ; les hommes alors, de la maniere qu'il l'explique, n'y pensoient seulement pas. Il s'agit uniquement du danger qu'ils couroient de s'écarter trop les

uns des autres & de s'égarer dans les plaines du païs de Sennaar, lorsqu'ils conduiroient leurs troupeaux : ce qui renferme un tout autre sens que le sens de la Vulgate, & beaucoup moins propre à nous faire sentir la liaison de ce projet avec les grandes choses dont il fut l'occasion.

C'est une opinion assez commune, & qui a pour elle des autoritez respectables, que de prendre ce qui est appellé par Moïse *confusion de langage* pour l'origine & la premiere formation des langues diverses qui devinrent ensuite particulieres à chaque peuple selon l'ordre de la dispersion. Les Juifs qui ne comptent que soixante & dix Chefs de Colonies, n' comptent non plus que soixante & di langues. Mais comme le texte Gr fait encore mention de deux autr petits-fils de Noé, Eliza, & Caïn qui entrerent aussi en Chef dans partage; les Auteurs Chrétiens l'ont suivi en comptent ordina ment soixante & douze. Philon a combattu ce sentiment avec b coup de subtilité, essayant de r trer que le terme de *confusion*

Moïse s'eſt ſervi étoit de tous les termes le moins ſignificatif pour ce qu'on voudroit en conclure, puiſqu'en ce cas il ſeroit bien plus juſte de dire, que le langage des hommes fut *diviſé*, que de dire qu'il fut *confondu*. Mr. Perizonius qui ſe pique d'un ſcrupuleux attachement aux expreſſions de l'Ecriture, s'étudie à fortifier la conjecture de Philon. Pour developper ſur ce point ſa penſée, il ne juge pas indigne du ſujet qu'il traite, de citer je ne ſçai quel conte d'un Ambaſſadeur de France auprès de Maximilien I. tel qu'Eraſme qui étoit preſent à la ceremonie le rapporte. L'Ambaſſadeur parloit en fort beau Latin; mais l'accent naturel à l'Orateur fit une ſi forte ſenſation dans le recitatif de ſa harangue, qu'il n'y eut point d'Allemand qui ne s'imaginât entendre du François; comme il arriva de la reponſe que l'Empereur lui fit faire, qu'elle fut pareillement priſe par l'Ambaſſadeur & par ceux de ſa ſuite pour du pur Allemand, quoiqu'elle fût auſſi toute Latine. Ce n'eſt pas que Mr. Perizonius veüille borner le miracle à un ſimple déran-

gement des organes qui forment la prononciation : il veut ſeulement faire voir, dit-il, que Dieu auroit bien pû employer quelque moyen de cette nature pour jetter le trouble parmi les hommes & déconcerter leur entrepriſe, ſans en venir à la production, & à l'infuſion des ſoixante & douze langues. Entre les raiſons qui lui font avancer que la confuſion de langue ne dura qu'un certain tems, & qu'après la diſperſion les hommes furent en état de communiquer les uns avec les autres comme auparavant ; il inſiſte ſur les deux voyages d'Abraham en Cananée & en Egypte, par où il paroit que les deſcendans de *Sem* dont il étoit, n'uſoient pas d'une langue que ces peuples qui étoient de la deſcendance de Cham ne puſſent point entendre ; ce ne fut que peu à peu, & vers le tems du Patriarche Jacob, que le langage commença d'abord à ſe partager en differentes dialectes, qui devinrent elles-mêmes comme autant de langues meres, qui en produiſirent quantité d'autres, mais qui ne ſont toutes que l'écoulement d'une ſeule langue primitive, dans laquelle

le tems, le besoin, le caprice ont apporté des changemens si notables, qu'ils en ont éffacez jusqu'aux vestiges. Le grand nombre des sçavans a crû que cette langue primitive étoit la langue Hebraïque : mais Mr. Perizonius tient cela pour très-incertain ; & c'est de ces difficultez où il est également embarrassant de prouver pour & contre.

On apporte de part & d'autre des argumens plus solides sur le tems de la dispersion, sçavoir s'il le faut placer sous *Phaleg*, nom fameux dans cette controverse, ou en quelque autre tems : & en cas que l'on s'arrête à *Phaleg*, quelle partie de sa vie il faut remarquer pour époque, le point même de sa naissance, ou un âge plus avancé. Mr. Perizonius pose d'abord pour principe, que les 9. premiers versets du chap. 11. de la Genese sont essentiellement liez avec le recit contenu au chapitre precedent, touchant le dénombrement des fils & petits-fils de Noé & des terres qu'ils ont occupées : de sorte que le but de Moïse en racontant l'Histoire de la structure de Babel, soit de nous

apprendre à quelle occasion & de quelle maniere ils ont tous été dispersez. Il s'attache ensuite à réfuter deux Auteurs de reputation dans sa Communion, Marsham, & Spanheim le fils, qui ont crû pouvoir distinguer deux sortes de dispersions, l'une generale comme elle est désignée au chapitre 10. de la Genese, & l'autre particuliere aux enfans de Cham, rapportée au onziéme. Marsham en insinuë même encore une autre dans la posterité de Sem entre les enfans d'Heber, & celle-ci est la seule qu'il reconnoisse avoir été faite du tems de *Phaleg*. Mais tout cela nous est representé par Mr. Perizonius comme de belles & sçavantes imaginations qui n'ont rien d'autorisé dans l'Ecriture. Il entre assez dans lidée de Salien qui au lieu de deux dispersions réelles suppose deux tems differens, l'un à la naissance de *Phaleg*, où Noé auroit bien pû faire quelque projet de partage entre ses enfans; & l'autre après le desordre de Babel, lorsque le même *Phaleg* se trouvoit à la force de l'âge, où le partage projetté auroit été mis en execution. Ce tempe-

ramment concilie bien des avis & épargne l'embarras d'une Chronologie fort épineuſe. Cependant Mr. Perizonius revient bientôt ſur ſes pas, & ſans avoir égard à ce qu'il vient d'approuver ſur le partage projetté par Noé, il en demeure uniquement à la diſperſion qui fut faite au païs de Sennaar, & il la fixe aux premieres années de *Phaleg*, c'eſt-à-dire, au commencement du ſecond ſiécle après le déluge. La raiſon qui l'attache le plus à cette opinion, c'eſt que ſelon l'Ecriture, *la terre fut diviſée au tems de Phaleg*, & que le nom même qu'on lui donna fut pris de cette *diviſion*. Or, dit-il, il n'y auroit pas eu plus de fondement à le lui donner, qu'à qui que ce ſoit de ſes contemporains, ſi la *diviſion* fût arrivée en quelque autre tems de ſa vie qu'à ſa naiſſance : au contraire l'on a mille exemples que ce ſont les évenemens qui concourent avec le tems de la naiſſance, qui ont toujours fondé de ſemblables dénominations. Les exemples d'Euripides, de Saloninus, de Britannicus, ne pouvoient gueres manquer de ſe trouver ici ſous la plume de l'Auteur.

dont l'érudition eſt par tout d'un caractere fort diffus.

Il rejette bien loin le ſentiment de ceux qui dès le vivant de Noé, donnent des habitans à tous les païs ſpecifiez au chap. 10. de la Geneſe, parce qu'il ne lui paroît pas croyable que les hommes ayent laiſſé d'excellentes terres dans la proximité de Sennaär, pour ſe tranſporter en des lieux ſi éloignez. Toutes ces regions, ſelon lui, ont donc été habitées par une eſpece de proportion, en s'avançant toujours de plus en plus à meſure que les familles devenoient plus nombreuſes, & que le beſoin d'étendre leur terrain étoit plus ſenſible. Nemrod demeura dans la Chaldée, où il continua les édifices commencez avant la diſperſion, & où il ſe forma un Etat puiſſant dont Babylone fut le centre. Les autres familles de la poſterité de Cham ſe repandirent vers l'Egypte, & vers la Lybie; Sem & ſes deſcendans vers l'Orient de la Meſopotamie: Japhet & les ſiens du côté de l'Occident & du Nord; mais ce ne fut qu'à la longue que les nations mentionnées par Moïſe s'y éta-

blirent & qu'elles y firent corps. Ce que Mr. Perizonius apporte en preuve ne nous semble pas toujours aussi convaincant qu'il le croit ; il remarque par exemple comme une chose qui lui est très-favorable, qu'au tems d'Abraham & de Jacob la Syrie même & le païs de Chanaan, étoient peu habitez ; mais qui empêche que l'on n'en concluë contre son intention que les hommes en se dispersant ne s'arrêterent donc pas dans le voisinage de la Chaldée selon que les terres y pouvoient fournir à leur entretien : qu'au contraire beaucoup d'entr'eux passerent au-delà se jettant de côté & d'autre par pelotons, comme il semble que le mot de dispersion nous le fait naturellement entendre ? La fondation du Royaume de Sicyone dans le Peloponese qu'Eusebe & tant d'autres Historiens ont faite plus ancienne qu'Abraham, détruit évidemment la pensée de Mr. Perizonius ; mais il la soutient fabuleuse, & il prétend le montrer en ce qu'Ægialée qui en étoit le fondateur, étoit, selon Apollodore, frere de Phoronée second Roi d'Argos fils & successeur d'Inachus qui étoit contemporain de Moïse.

On est toujours obligé à ceux qui discutent ces morceaux de l'antiquité la plus confuse; mais ce qui resulte de leur examen ne les dedommagera jamais assurément de ce qu'il leur coûte. Mr. Perizonius d'ailleurs prend un parti, dont il est difficile que bien des gens lui sçachent gré. On en voit à qui il est si doux de penser que leur nation tient au restaurateur du Genre-humain dès le troisiéme ou le quatriéme degré de generation, qu'ils souffrent avec peine, qu'on en recule l'origine dans des tems de tenebres, où ils ne trouvent plus ni pere ni fondateur à nommer. De sçavans hommes ont fort travaillé pour contenter sur ce point les interessez : on en a un essai très-curieux dans les Annales de Salien à l'année 1931. & Bochart qui a frayé une si belle route dans la même carriere que Mr. Perizonius, mais differente de la sienne, n'a pas non plus négligé cet article.

Nous aurions encore à parcourir avec l'Auteur ce qu'il dit en peu de mots sur la domination de Nemrod & sur la Dynastie des Rois Arabes qui lui ont succedé, si nous ne nous en

ions suffisamment dispensez par
cutité même & l'incertitude avec
elle il en traite. Cette Dynastie
à l'invasion de Ninus Roi d'Assy-
ui regna à Babylone bien des an-
après Nemrod par droit de con-
e, & non pas immédiatement
lui par droit de succession here-
te, ainsi que plusieurs le soutien-
Le Royaume de Chaldée se re-
sous Nabonassar, Prince d'un
d genie, mais extrémement vain,
néantit autant qu'il le pût tout ce
y avoit de monumens histori-
, & de calculs Astronomiques où
it fait quelque mention de ses
ecesseurs, afin que l'on regardât
egne comme la renaissance de
lone. Les Assyriens s'en étant
seconde fois rendu les maîtres,
ichodonosor fit reprendre cœur
Babyloniens, & par sa jonction
les Medes, il vint à bout de ren-
r ce formidable Empire, & d'en
r un nouveau sur ses ruines. Il
artagea avec les Medes à qui il
les provinces les plus Orientales
païs conquis. L'union ne dura
& les Medes de leur côté ayant

uni leurs forces à celles des Perses, Babylone succomba & demeura sous la puissance des derniers jusqu'à la conquête des Grecs. Le changement de domination ne lui avoit rien ôté de son éclat. Mais Seleucus Nicanor, celui des Generaux d'Alexandre qui eut la Syrie pour partage, ayant bâti Seleucie sur le Tygre, cette ville engloutit toutes les richesses de Babylone & la fit entierement tomber avec le tems. Ce qu'on appelle aujourd'hui Babylone ou Bagdet, la plus considerable ville de l'Irack, est ou Seleucie même, ou une autre ville bâtie par Almansor Prince des Sarrasins l'an 762. de l'Ere Chrétienne à 15 lieuës ou environ de l'ancienne Babylone dont il n'est plus resté que les masures.

Le pararelle si usé & tant de fois refuté de Babylone & de l'Eglise de Rome par où Mr. Perizonius finit son Ouvrage, est apparemment une profession de foi qu'il nous donne en zelé Protestant; mais comment avec cela accorder le trait de Pyrrhonisme sur le fait de l'Eglise que l'on va voir. Voici les dernieres paroles de son Li-

vre.» Comme parmi les familles qui
» se separerent de Nemrod, & qui
» le laisserent regner à Babylone, il
» y en eut une que Dieu préserva de
» l'Idolatrie & qu'il s'attacha par une
» alliance speciale, ainsi parmi ceux
» qui se sont separez du Siege de Rome
» & qui se sont partagez en differen-
» tes Sectes, d'Enthousiastes, d'Ana-
» baptistes, de Sociniens & sur tout de
» Lutheriens & de Zuingliens; je ne
» doute aucunement qu'il n'y ait une
» secte que Dieu a choisie & dont il
» a fait l'assemblée de ses Saints.

Mr. Perizonius en étoit-il donc reduit à ne pouvoir décider entre toutes ces sectes? Les Anabaptistes au moins, & les Sociniens lui paroissoient-ils revêtus d'un caractere de Christianisme assez repectable pour n'oser encore leur donner l'exclusion? Il nous paroît que parler de la sorte c'est se montrer encore incertain sur le choix entre tant de sectes, & Pyrrhonien sur le fait de l'Eglise.

ARTICLE XXIII.

PANEGYRIQUES CHOISIS DE feu Mr. l'Abbé Boileau, Predicateur ordinaire du Roi & l'un des quarante de l'Academie Françoise. A Paris chez André Cailleau, quay des Augustins près la ruë pavée à Saint André 1718. *in* 12. *pp.* 456. *sans la Table.*

LEs Panegyriques sont ordinairement l'écuëil des Predicateurs, soit que le sujet offre trop de matiere, soit qu'il n'en offre pas assez. Une narration prolixe de la vie du Saint, est une Histoire, & non pas un eloge: de continuelles digressions de morale conviennent encore moins à ce genre d'éloquence; des loüanges communes exprimées par differentes hyperboles ne font point connoître le Saint, n'instruisent point & déplaisent toûjours. Pour réüssir dans un Panegyrique, il faut saisir le caractere particulier du Saint, les dons de Dieu, les actions qui le distinguent de tout autre Saint, ce qui fait son merite singulier; il faut pour faire son portrait, bien marquer ces traits, & les réünir autant qu'il se peut dans une

e idée, faire enſorte que les refle-
is, inſtructions naiſſent de ce qu'on
lu Saint, & ne l'offuſquent pas.
Ir. Boileau parut avec éclat dans
chaires de Paris; il n'a mis que
d'eſprit dans ſes ſermons. On lui
oche qu'il n'étoit pas aſſez ſuivi;
Panegyriques n'ont pas ce dernier
ut : on peut s'en convaincre en li-
les analyſes exactes qui ſont au
imencement du volume : j'en
ne pour exemple l'analyſe du Pa-
yrique de S. François de Sales.

Analyſe du Panegyrique de Saint François de Sales.

rançois de Sales, comme Apôtre
la verité, a été appellé de Dieu
r la faire connoître. François de
s comme Apôtre de la pieté a été
ellé de Dieu pour enſeigner celle
il faut embraſſer; comme Apôtre
a verité il l'a défenduë contre l'en-
ment de la malignité de l'hereſie ;
me Apôtre de la pieté, il en a don-
les regles ſûres malgré les abus & les
ſions qui s'y gliſſent, 89. (*ce chi-
veut dire que cette diviſion du Ser-
ſe trouve à la page* 89. *du livre.*)

La vocation, le courage, le talent qui font un Apôtre ont paru dans S. François de Sales. Son innocence, son attachement au service des Autels, les épreuves qu'il lui a fallu soutenir du côté des hommes, du côté de son propre cœur, du côté même de Dieu ont été autant de preuves de sa vocation. (91, 92, 93.)

Il a eu le courage necessaire pour les plus difficiles entreprises: on n'a qu'à considerer dans quel état étoit Geneve, 96, 97. sa douceur naturelle & son zele, 98. & suiv. les differens moyens qu'il a essayez pour la conversion de Theodore de Beze, 99, 100, 101.

On tombe ordinairement dans trois grands defauts au sujet de la devotion; les uns confondent la fausse avec la veritable; d'autres ne sçavent com ment l'inspirer; les troisiémes s'ima ginent qu'elle est si élevée & si propr à certains états, qu'ils la croyent ir compatible avec les engagemens c monde, 106. Or François de Sales appris à distinguer la vraye devoti d'avec la fausse; il a inspiré la veri ble, en remontant jusqu'à sa sou qui est l'amour de Dieu, dont il n

a donné trois Livres, son Introduction à la vie devote pour ceux qui commencent à entrer dans la devotion, son Traité de l'amour de Dieu pour ceux qui sont plus avancez, & ses Lettres pour differentes personnes qui s'étoient mises sous sa conduite; enfin il n'y a aucun état, où il n'ait appris à un Chrétien à être solidement devot au milieu même du monde. 116. 117

Deux endroits de ce Panegyrique acheveront de mettre le lecteur en état de juger de ceux de Monsieur Boileau. Le premier est une peinture vive de ce qui se passa entre Saint François de Sales & Theodore de Beze.

Theodore de Beze plûtôt defenseur qu'éleve de Calvin, Collegue de l'heresiarque, & devenu, après avoir été coadjuteur du faux ministere, le second appui de sa secte, répandoit jusques dans l'Angleterre & dans l'Allemagne le poison dont il avoit infecté la France.

Il étoit resté dans son esprit, malgré l'horreur de son aveuglement, une impression de verité qui de tems en tems frappoit à la porte de son cœur. Rebelle plus par libertinage

que par conviction, il ne pouvoit
mer les yeux à certaines lueurs
le troubloient au milieu de son re
Sensible à de cruels remords qu'il a
bien de la peine à reprimer quel
fois, il croit voir l'Église sa mere, c
il a dechiré les entrailles, parc
devant ses yeux avec un excès de c
leur & un reste de tendresse ; il c
entendre sa triste, mais charitable
qui lui reproche l'énormité de
scandale, & qui lui offre encor
misericorde.

Il a beau s'appliquer à d'au
choses pour detourner la verité ; c
verité qui se presente à lui, lui fait
les ames qu'il a dejà precipitées c
les enfers qui attendent la sienne
beau se boucher les yeux, elle lui
rache le bandeau ; il a beau fuir,
le poursuit & le tourmente avec
tant de rigueur qu'elle le rappelle
bonté. Malheureux Beze, de ne
voir écarter de si fâcheuses ima
Impitoyable voix, crieras-tu
jours, & mon cœur ne peut-il te
re taire ?

O que l'homme de Dieu se se
crû heureux, si dans ces courts in

valles de repentir, dans ces momens de ſubites convulſions qui le tourmentoient il avoit pû menager une occaſion ſi favorable à ſa converſion! Quoiqu'il ne ſçache pas ce qui ſe paſſe dans ſon cœur, il entre deguiſé ſous un nom emprunté & ſans ſe faire connoître, dans la maiſon de ce Patriarche de Ninive, il converſe avec lui & prend, ſi je l'oſe dire, le ſtile de Jeſus-Chriſt avec la femme de Samarie, il le convainc par ſes reponſes mêmes, & lui épargnant d'aigres reproches, il lui fait ſentir ſon aveuglement; cachant ſon érudition auſſibien que ſa dignité, il lui montre la verité en feignant de l'apprendre de lui: un diſcours ſimple, familier, comme d'un homme ſans étude qui veut lui-même être inſtruit, fait toute ſa controverſe: il lui déclare ſes doutes pour lui en donner; voulant s'éclaircir lui-même, il l'eclaire malgré lui; l'onction du Seigneur accompagne ſes paroles: Theodore de Beze demande à capituler, il compoſe, il veut ſe rendre, je le vois pleurer; miſericorde ineffable, venez au ſecours de notre Apôtre, qui enfin ſe

decouvrant embraſſe tendrement l'hé-retique : je ſuis votre frere que vous avez cherchez pour faire mourir, mettez votre ſalut entre mes mains comme je mets ma vie entre les vôtres.

La verité de Dieu le frappe, mais j'apprehende que ſa juſtice ne l'abandonne; il s'avouë vaincu, mais il ne peut ſe reſoudre à le publier; ſon eſprit paroît Catholique, mais ſon cœur eſt toûjours Calviniſte; il rêve, il balance, il leve les yeux au ciel, les éclairs brillent, il en eſt frappé : que ne dit-il avec autant de ſincerité que Saul : Seigneur que voulez-vous que je faſſe ? Il trouvoit même ſon Ananie; mais ſi la lumiere paroît, le courage manque, il aime mieux renoncer à ſon ſalut que de perdre ſa reputation; il avouë tout à la fois ſa défaite & ſon orguëil; ſon abjuration n'eſt qu'exterieure & dans ſes larmes.

Il fait à François de Sales une confeſſion forcée de ſon entêtement, & comme il ne ſoutient plus ſa vanité qu'en gemiſſant ſur ſa foibleſſe : n'eſt-ce pas en matiere de Religion vaincre ſon ennemi que de le faire pleurer ? O que notre Apôtre a des lar-

mes plus ſinceres; il pleure de ce que le ciel ne lui a encore donné qu'une demie victoire, & pour en obtenir une entiere il lui offre ſes larmes, & s'il eſt neceſſaire, ſon ſang. Mais que les jugemens de l'Éternel ſont incomprehenſibles! Dieu écoute Etienne en faveur de Saul, & laiſſe Beze dans ſon endurciſſement malgré les prieres de ſon Ananie.

L'autre endroit tiré du même Panegyrique eſt la comparaiſon de S. Charles & de Saint François de Sales.

La Providence neanmoins a ſuſcité dans ces derniers tems ces deux grands hommes, l'un de la penitence, l'autre de la pieté : ils ont pris des routes differentes en apparence, mais ils ſe ſont propoſé un même terme. Je m'explique.

L'hereſie derniere vouloit paſſer les Alpes, Charles Borromée s'y eſt oppoſé, & a empêché que cet air contagieux ne gagnât l'Italie; cette même hereſie fremiſſoit aux pieds des Alpes & vouloit ſe dédommager de ſes pertes, comme un torrent qui arrêté par de fortes digues s'étend dans les campagnes où il croupit long-tems,

je veux dire que l'herefie ne pouvant entrer dans l'Italie s'épanchoit dans la Savoye & dans une grande partie de la France, & François de Sales a voulu en arrêter le progrès, & perfuader le retour à ceux qu'elle avoit éloignez de fon chemin.

Charles a commencé, François a fini : l'un a detruit & arraché, l'autre a planté & bâti : l'un a infpiré plus de refpect par un vifage penitent & mortifié ; l'autre plus de confiance par un air doux & affable : ici il s'agiffoit de fe defendre contre l'herefie & de lui donner des barrieres, là il s'agiffoit de l'attaquer & de la detruire : le premier étoit revêtu de grandes dignitez ; Cardinal, neveu du Pape pour retablir une partie des anciens Canons, conclure un Concile general & reformer le Clergé ; le fecond avoit refufé de grandes dignitez, afin de donner un bel exemple de defintereffement, & de ramener des brebis étrangeres à la bergerie par une charmante douceur fans être rebuté ni de fes fatigues ni de leur refiftance : Charles menaçoit, foudroyoit, excommunioit ; François careffoit, reconcilioit, gagnoit. Char-

les ne vouloit pas que ſon troupeau s'égarât, François s'efforcoit de rappeller le ſien de ſon égarement; tous deux grands Capitaines & qui ſçavoient bien l'art de vaincre dans les guerres du Seigneur : Charles faiſoit un foſſé pour empêcher les ennemis d'entrer dans ſon camp, & François de Sales, pour me ſervir de la comparaiſon de S. Auguſtin, faiſoit comme un pont de miſericorde mettant lui-même la planche & donnant la main à ſes enfans : conduite oppoſée en apparence, mais effectivement uniforme : Charles Borromée étoit doux envers ſes ennemis & François de Sales étoit ſevere à ſes paſſions.

Nous ne ferons pas un nouvel Article pour ce qui ſuit.

SUITE DES PENSE'ES CHOISIES de Mr. l'Abbé Boileau Predicateur ordinaire du Roi, & l'un des quarante de l'Academie Françoiſe ſur differens ſujets de morale : miſes par ordre Alphabetique. A Paris chez André Cailleau quay des Auguſtins près la ruë pavée à Saint André 1718. *in* 12. pages 138.

Les Penſées choiſies de Mr. Boileau dont la ſuite paroît, ont tout ce brillant qui diſtinguoit Mr. Boileau des autres Predicateurs; ce ſont des traits de morale ingenieux, des portraits vifs; le Lecteur en jugera par les portraits du jeu des devotes du tems & du Magiſtrat voluptueux.

Eſt-il défendu de joüer? C'eſt au jeu que la cupidité s'irrite, que le hazard decide, que l'habileté ſurprend, que la filouterie regne, que la ſubtilité de l'eſprit eſt neceſſaire, & que celle des mains n'eſt pas inutile; c'eſt au jeu que l'on regarde comme un bonheur celui de trouver des dupes; une ruſe & un métier d'en faire: oüi, ce jeu vous eſt défendu, ſi les cartes & les dez derobént au public ces jours qu'il eſt en droit de vous demander; ſi vous ne donnez à vos enfans que les momens de vos ennuis; ſi vous leur faites payer la peine de vos pertes; ſi avares & ſordides pour le neceſſaire, vous n'êtes prodigues que pour ſatisfaire cette paſſion du jeu; ſi exacts à payer ce que vous y avez perdu, vous ne l'êtes pas à vous acquitter envers vos creanciers.

Telle qui devroit faire l'office de Marthe, croit que celui de Magdelaine lui convient mieux; mais fuyant les embarras de l'une, elle deshonore la ſainte quietude de l'autre. Le travail la detourneroit de Dieu; ce genre de devotion n'eſt pas de ſon goût : il lui faut quelque occupation moins gênante, quelque agrément de Lecture, pourvû que ce ſoit de choſes nouvelles, où elle contente ſa curioſité de ſçavoir, & ſa vanité de dire ce qu'elle ſçait : quelques entretiens d'une charité dominante & d'une douceur imperieuſe, quelque converſation avec des gens d'eſprit, qui adorent tour-à-tour leurs merites : quelque confidence reciproque des defauts de ceux & de celles qui n'entrent pas dans leurs pieuſes intrigues, confidence où ſe gliſſe ſubtilement une charitable detraction, ſous les apparences d'un zele de Religion & d'une correction fraternelle.

Se mêler de toute autre affaire que celles où il faudroit s'intereſſer davantage; importuner un Directeur de reputation pour s'entretenir plus long-tems avec lui par ſcrupule ou

par orguëil ; ne vouloir pour les autres que ce qu'il y a d'incommode, & pour soi que ce qui est aisé ; s'épargner des fatigues qui ne sont pas de son choix, se plaindre de celles qu'on se donne à faire les visites qu'on seroit fâché de ne pas faire, encore plus de ne les pas recevoir ; se trouver quelquefois à des sermons fameux, moins pour s'instruire que pour se faire voir souvent aux Eglises, où se faisant un plaisir de se cacher, on en a encore un plus grand d'être vûë ; dire des prieres qui soient belles, faire des aumônes qui éclatent, ne se gêner guere, & cependant se plaindre toûjours, est-ce là, ô mon Dieu ce qui vous plaît !

Je parle de ces Magistrats qui croyent remplir les devoirs de leurs charges quand ils assistent pendant quelques heures aux audiences, écoutant peut-être les procès sans les comprendre, les jugeant par l'avis d'un autre, ne donnant pour entendre les parties que les restes des divertissemens qui les ont fatiguez, venant honorer de leur sommeil les Causes sur lesquelles ils ont à prononcer.

C'est à eux à étudier les Loix & les

Coutumes, à en penetrer l'esprit, à examiner à fond des affaires qu'un amas de procedures a embroüillées, à écouter sans prevention les mouvemens passionnez des parties sans dureté à les recevoir, sans recommandation à les juger; c'est à eux à n'avoir point d'autre famille que le peuple, d'autre ami que le bon droit, d'autre interêt que la justice, d'autre reputation que le témoignage d'un cœur integre, d'autre attachement que la verité, d'autre consolation que celle de s'être acquité de leur devoir.

ARTICLE XXIV.

HISTOIRE DE HENRI de la Tour d'Auvergne Duc de Boüillon, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les regnes de François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, la minorité & les premiéres années du Regne de Loüis XIII. par M. Marsolier Chanoine & ancien Prevôt de l'Eglise Cathedrale d'Uzez. A Paris chez François Barois Libraire ruë de la Harpe vis-à-vis le College de Har-

Mars 1721.

court 1719. *in 4°. à deux colonnes, pages 400. sans les Tables.*

L'Histoire que donne ici M. Marsolier, est des plus instructives qui se puissent rencontrer dans la vie d'un seul homme ; le caractere particulier du Duc de Boüillon joint aux plus grandes affaires où il est entré dans les tems les plus critiques de notre Monarchie, l'ayant fait trouver en des situations également importantes & singuliéres.

Henri I. de la Tour d'Auvergne, d'abord Vicomte de Turenne, ayant perdu son pere & sa mere dès l'âge de deux ans, fut élevé par son grand-pere maternel le Connétable, Anne de Montmorenci : il eut un precepteur qui le rendoit si habile dans les Sciences, qu'au lieu de le récompenser on le congédia ; ce fut par l'entremise de la Connétable, laquelle craignoit que son petit-fils, à force de science, ne tournât du côté de la Religion Protestante, qui passoit alors pour celle des beaux esprits & des gens de lettre. Le Connétable de son côté qui ne sçavoit ni lire, ni écrire,

crut que son exemple étoit bon à suivre : mais tout grand homme qu'il a été, ce ne fut pas à titre d'ignorance qu'il s'éleva dans le monde : de jeunes Seigneurs contens de l'imiter par cet endroit, se croiroient dispensez de l'imiter dans le reste. Cette erreur a cessé d'être à la mode. Le jeune Vicomte de Turenne ressentit lui-même le tort qu'on lui faisoit en ce point : du reste le Connétable travailla à l'en dedommager, en lui formant lui-même le cœur & l'esprit ; il l'instruisoit particuliérement sur les dangers & les vices où conduisent naturellement l'irreligion, & sur l'usage de l'adversité qui mene à la vertu, lui représentant souvent que rien n'étoit plus beau qu'un honnête homme aux prises avec la mauvaise fortune.

Le jeune Vicomte entrant à la Cour s'attacha au Duc d'Alençon puîné des fils de France, néanmoins contre le gré du Connétable lequel fut mortellement blessé à la bataille de Saint Denis, & mourut peu après. Le Vicomte répara une partie des instructions qu'il auroit reçuës de lui en s'attachant à l'étude de l'Histoire qui supplée à l'ex-

périence & qui servit à augmenter l'étenduë d'esprit qu'on remarquoit en lui.

On rapporte ici qu'une coûtume de son tems contribua encore beaucoup à le former. La premiére démarche d'un jeune Seigneur étoit d'avoir une personne qui s'appliquât à le dresser aux maniéres de la Cour & aux bienséances du grand monde ; c'est ce qu'on appelloit une maîtresse, à laquelle aussi il n'y a services & complaisances que ne rendît le jeune Cavalier ; mais comme observe à propos notre Auteur, c'étoit sans consequence ; celle du jeune Vicomte fut Mademoiselle de Chateauneuf de la Maison de Rieux qui lui fut choisie par son oncle le Marechal de Montmorenci-Damville.

Cependant son attachement pour le Duc d'Alençon devint si vif, que ce Prince ayant la petite vérole, le Vicomte malgré les périls s'enferma avec lui. Sa vivacité pour la gloire ne fut pas moindre ; elle lui fit prendre la détermination de se dérober à la Cour pour aller dans l'armée du Maréchal de Brissac : son projet fut

découvert, & on l'empêcha de l'éxecuter ; d'ailleurs il montra tant de grace & d'adresse pour les exercices du corps, que dans les courses de bagues, & dans les combats de la barriére, on le joignoit toûjours aux Ducs d'Anjou & d'Alençon.

Ayant perdu son Gouverneur au tems qu'il en auroit eu le plus de besoin, il s'imagina que pour devenir bon Courtisan, il falloit imiter le Roi ; de sorte qu'à l'éxemple de Charles IX. il devint grand jureur, donnant encore en d'autres vices. Son oncle le Maréchal de Montmorenci & ses autres amis, esprits réglez, lui en firent des reproches ; il y fut sensible & se corrigea : que ne devoit-on pas attendre d'un jeune Seigneur susceptible à cet âge de reflexions si judicieuses ?

Le Vicomte ayant reçu de nouvelles marques de l'affection du Duc d'Anjou, en qui d'ailleurs il paroissoit alors beaucoup de mérite, il prenoit le parti de s'attacher à lui, quand il en fut detourné par son oncle Montmorenci-Thoré qui lui représenta que les interêts de leur famille ne le pou-

voient ſouffrir ; & que ce Prince ayant autant d'averſion pour elle que de goût pour celle de Lorraine, il leur falloit tourner vers le Duc d'Alençon quoiqu'il eût moins de mérite. En effet dans la pratique de la Cour quelle régle de conduite plus foible, que le merite & la vertu ? La défiance de ſes oncles lui fut ſalutaire dans un point : étant averti des projets qu'on avoit formez contr'eux à cauſe de leurs grands biens & de leur crédit, il échapa avec eux aux deſſeins tragiques qu'on avoit formez ſur leur vie pour la Saint Barthelemi.

Suivant d'ailleurs ſon penchant pour la gloire, le Vicomte ſe trouva au ſiége de la Rochelle malgré la fiévre qu'il avoit actuellement, & il paſſa dans l'armée navale pour la renforcer : c'eſt alors que le Fameux La Noüe de la Religion Proteſtante jetta dans l'eſprit des Seigneurs mêmes Catholiques & en particulier du Duc d'Alençon, les ſemences de mécontentement contre le Roi & la Reine mere qui raprocherent d'interêt les Catholiques mécontens & les Calviniſtes. La Noüe ayant gagné le Duc

d'Alençon, le porta à donner sa confiance (préférablement à La Mole qui l'avoit déjà) au Vicomte de Turenne qui n'avoit de défaut que ceux qui sont comme inséparables de la jeunesse; sur cela le Duc le chargea d'un Manifeste que le Vicomte mit pour plus grande sûreté dans sa manche entre la chair & sa chemise ; mais se trouvant avec le Duc d'Anjou qui en joüant lui serra le bras, le papier tomba, & le Duc s'en saisit pour le lire, supposant que c'étoit le billet d'une maîtresse ; le Vicomte se prévalant de la supposition, & sans deliberer, lui arracha le papier ; mais faisant aussi-tôt de grandes excuses, & alléguant que la crainte de perdre d'honneur une Dame l'avoit forcé à lui manquer de respect. Le Duc fit semblant de recevoir les excuses, & n'en conçût pas de moindres soupçons.

L'habileté du Vicomte parut dans une autre occasion aussi importante. La Noüe avoit écrit au Duc d'Alençon que les Huguenots étoient disposez à reprendre les armes s'il vouloit être leur chef ; la lettre que le Duc avoit mise sous son chevet, fut portée à la Reine par un valet de cham-

bre gagné par elle ; une femme de chambre de la Reine, que le Duc de son côté avoit gagnée, avertit le Vicomte de Turenne qu'on venoit de rendre à cette Princesse une lettre que le Duc avoit perduë ; le Vicomte le va voir ; la lettre de La Nouë se trouvant perduë, ils se jugeoient perdus eux-mêmes & le Duc proposoit déjà de se retirer à la Rochelle : le Vicomte n'alloit pas si vîte ; il l'engagea au contraire à écrire une lettre qu'il lui dicta comme en reponse à celle de La Nouë, par laquelle le Duc témoignoit être fort opposé à ce qu'on lui proposoit & vouloit ramener La Nouë à son devoir. Aussi-tôt le Duc, selon le Conseil du Vicomte, vient chez la Reine, lui dit qu'il lui apporte une lettre de La Nouë avec la réponse qu'il y faisoit ; il trouva aisément la réponse, mais pour la lettre il eut beau la chercher ou en faire semblant, il ne la trouva point, mais il assura qu'elle ne contenoit rien que ce qui étoit indiqué par la réponse ; le remede suivit de si près le mal, qu'il eut son effet ; la Reine fut contente ou le parut être.

Bien que le Vicomte ne fût pas entré directement dans la conspiration qui fit couper la tête à La Mote & à Coconas, qui en étoient les principaux agens, les soupçons du Roi firent determiner qu'on l'arrêtât, peu après que les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé l'eurent été : sur l'avis qu'il eut qu'on en avoit envoyé l'ordre dans les villes où il devoit passer pour aller servir en Languedoc, il envoya ses équipages par cette route, comme s'il les eût suivis, tandis que par des chemins detournez il se rendit en Auvergne ; mais apprenant par le moyen de S. Heran qui étoit pour lors Gouverneur d'Auvergne, qu'on l'y devoit arrêter, il vint à Turenne d'où il fut encore obligé de sortir. Ces divers traits d'adversité lui firent faire d'utiles réflexions, persuadé qu'elle étoit utile pour se redresser. Il prit dèslors pour devise un soleil qui perce des nuages avec ces mots ; *dant adversa decus.* C'est le tems que mourut le Roi Charles IX. & qu'Henri III. son frere revint de Pologne monter sur le trône de ses ayeux & qu'il arriva à Lyon.

Le Vicomte de Turenne l'envoya aſſurer de ſon obéïſſance par un Gentilhomme qui fut reçû aſſez froidement ; le Vicomte en conclut qu'il n'avoit plus rien à ménager avec la Cour ; il ſe joint donc au Maréchal de Damville Gouverneur de Languedoc, engageant encore le Comte de Ventadour qui étoit auſſi ſon oncle & Gouverneur de Limouſin à prendre ce parti. Les mécontens ayant donné au Vicomte la Lieutenance de Roi de Guienne, il vint ſecourir Montauban à la tête de deux mille hommes de piéd & de 600 chevaux. Étant à Montauban il y faiſoit dire la Meſſe chez lui; il n'en fallut pas davantage pour donner des ſentimens de défiance aux habitans qui étoient des plus déterminez Proteſtans. Afin de regagner leur confiance, il aſſiſta au prêche ſuivi de pluſieurs Catholiques ; c'eſt apparemment ce qui lui donna le premier goût du Huguenotiſme ; comme il eſt autant dangereux, même par rapport aux interêts humains, de biaiſer en matiére de Religion, il ne regagna pas les Proteſtans par cette démarche, & il aliena les Catholiques. Il ne

aissa pas de commencer, par ses succès aux environs de Montauban, à l'acquerir la haute réputation qui le rendit depuis, le plus considerable du parti Calviniste après les Princes du Sang. Il résolut d'embrasser leur Religion par le peu de ressources qu'il trouvoit ailleurs pour s'avancer selon ses vûës. Il allegue dans ses Memoires des raisons de conscience pour son changement : M. Morsolier observe qu'elles sont foibles & qu'elles supposent dans les Catholiques des opinions fort éloignées de leurs dogmes. Quoi qu'il en soit, le Duc d'Alençon qui s'étoit retiré de la Cour, travailla à s'attacher le Vicomte plus que jamais & par les plus grandes promesses. Il eut le crédit de lever 3000 hommes de piéd tous gens d'élite & de se faire suivre par 400 Gentilshommes des meilleures maisons de Guienne, de Limousin, de la Marche, & de l'Auvergne. Il vint joindre le Duc à Moulins & le saluer suivi de 300 Gentilshommes ; le Prince de son côté vint au devant de lui, jusqu'au milieu de la salle, & il continua à lui montrer toutes sortes de

diſtinction juſqu'au tems que le Vicomte crut pouvoir lui demander pour récompenſe de ſes ſervices le Gouvernement de Touraine; on lui fit répondre par ſes amis, que s'il vouloit redevenir Catholique on verroit ce qu'on pourroit faire pour lui; le Vicomte outré de cette reponſe s'en fit un merite auprès des Proteſtans pour tendre à devenir leur chef: cependant il vint exprès ſuivi de trois ou quatre cens Gentils-hommes ou Officiers de nom trouver le Duc d'Alençon pour lui faire ſes plaintes & rompre avec lui d'une maniere éclatante; après quoi il ſe retira à Turenne; la magnificence avec laquelle il y vécut lui attacha de nouveau la Nobleſſe; il avoit d'ordinaire 25 Gentils-hommes entretenus à ſes dépens, 24 Pages & le reſte à proportion.

S'étant déclaré contre la Cour & contre le Duc d'Alençon, il ne trouva rien de meilleur que de s'attacher au Roi de Navarre, qui lui donnant toute ſa confiance, le diſpoſa à porter la guerre en Guienne & à pourvoir à la ſûreté des places du Langue-

loc. C'est alors que le Vicomte tomba dans une embuscade de 25 Arquebusiers de l'armee du Roi qu'il prit pour des gens du Roi de Navarre ; il alloit comme d'intelligence avec eux reconnoître un poste, quand il lui vint un soupçon qui lui fit tourner bride tout-à-coup : il essuya la décharge des arquebusiers sans être blessé, ni lui, ni ses gens. Il ne se tira pas si aisément d'un autre parti ennemi ; ayant combattu seul contre cinq, un Page qu'il avoit auprès de lui fut tué , deux de ses Gentils-hommes blessez, & lui après que son épée eut été rompuë fut blessé à la gorge : le Roi de Navarre prit pour le recouvrement de sa santé des soins particuliers; & le Vicomte lui donna bien-tôt de nouvelles preuves de son zele dans la liberté avec laquelle il lui parla sur la division de ce Prince avec la Reine Marguerite sa femme dont il pensoit, ce semble, dès-lors à se separer ; le Vicomte lui representa qu'il ne pouvoit avec bienseance refuser de la recevoir : mais qu'il pouvoit differer sous divers prétextes ; qu'il falloit s'appliquer à en chercher & que le tems les

fourniroit. Le Prince profita de ces avis & employa à un nouvel usage l'habileté du Vicomte.

Il le deputa à Toulouse vers la Reine mere laquelle avoit des pouvoirs pour traitter de la paix, mais fort limitez. Le Vicomte de Turenne qui ne la souhaitoit pas, insinua à Sa Majesté que c'étoit pour faire retomber sur elle la haine de tout, qu'on lui avoit donné des pouvoirs si peu étendus, puisqu'ils ne seroient de nul usage; que d'ailleurs il parloit contre ses interêts propres, mais qu'il les sacrifieroit toûjours quand il s'agiroit des avantages de S. M. cet air de cordialité marquoit un Negociateur desinteressé : mais la Reine qui l'étoit à peu près autant que lui apperçût de quoi il s'agissoit & se tint sur ses gardes.

Continuant depuis auprès de cette Princesse à faire les commissions du Roi de Navarre & des Protestans, il eut une affaire avec deux freres Seigneurs de la maison de Duras; ils se trouverent deux contre deux. Avant le combat on se visita de part & d'autre si l'on n'étoit point maillé : les

)uras visiterent avec soin, & le Vi-
onte si négligemment qu'il ne s'ap-
erçût pas qu'ils l'étoient, sinon lors-
ue dans l'action il pressa vivement
on adversaire qui tomba ; il eut la
enerosité de le laisser relever ; au
nême tems des hommes apostez sur-
iennent, l'investissent, lui font vingt-
eux blessures & ne se retirent qu'en
e laissant pour mort ; on lui conseil-
oit d'user de represailles en faisant
érir les Duras par quelque semblable
rahison : mais loin d'employer un
noyen si peu digne de lui, il écrivit
la Reine pour arrêter les poursuites
u'on faisoit contre les Duras, & ne
essa point qu'il ne l'eût obtenu : une
énérosité à ces épreuves ne convient
u'aux ames du premier ordre : le ca-
actére de la sienne ne se montra pas
noins dans les avis qu'il donna de-
uis au sujet des duels au Prince de
edan son fils ; il lui represente que
, notre vie n'étant point à nous, c'est
, un crime d'en disposer contre les or-
, dres de Dieu & de son Souverain ; que
, le point d'honneur dont on se pique
, dans un duel est l'effet d'un caprice &
, d'une imagination dereglée qui s'of-

„ fenfe d'ordinaire fans fujet ; & que
„ d'ailleurs il n'eft point de raifon pour
„ décider un differend par les armes
„ puifqu'elles decident fouvent contre
„ le plus brave & le plus raifonnable.

Dans la fuite des troubles du Royaume, le Vicomte de Turenne quitta la Lieutenance Générale de Guienne pour commander dans le haut Languedoc ; le Roi voulant à cette occafion le broüiller avec le Roi de Navarre, l'un & l'autre plus attentifs fur leurs interêts communs demeurerent plus unis, & le Vicomte obtint la Lieutenance Générale des armées du Roi de Navarre. Le *Prince* de Condé qui y prétendoit feul, en fût fi choqué, que fe broüillant fur cela avec le Roi de Navarre il fit au même tems appeller en duel le Vicomte qui s'en deffendit par les inconveniens, des 'expofer à tuer un Prince du Sang, coufin germain du Roi même de Navarre.

L'interêt des divers partis ayant fait une paix en 1580. le Duc d'Anjou (auparavant Duc d'Alençon) s'en prévalut pour fes deffeins fur la Flandre & pour rapprocher de fa perfonne

le Vicomte de Turenne : celui-ci y entendit volontiers, depuis que Bussi d'Amboise son concurrent dans la faveur de ce Prince, avoit été assassiné. La guerre cessant donc en France, il alla chercher de la gloire aux Païs-Bas, y menant comme volontaires vers le Duc d'Anjou cinquante Gentilshommes des meilleures Maisons d'Auvergne & du Limosin qui voulurent bien non seulement marcher sous ses ordres, mais encore prendre ses livrées. Il obtint du Prince la permission de se jetter dans Cambrai ; mais dans l'expedition il fut fait prisonnier. Le Roi au bout d'un an de prison lui offrit de l'en retirer, s'il vouloit promettre de ne plus porter les armes pour les Calvinistes, & l'ayant refusé sous pretexte de la fidélité qu'il devoit à son parti, il fut encore deux ans prisonnier. Il changea l'ennui de sa captivité en une véritable utilité, l'employant à la lecture de bons livres, principalement sur la Politique & l'Art Militaire, où il excella si fort. A la fin ayant payé pour sa rançon cinquante-trois mille écus, il revint à la Cour, & y fut bien reçû

du Roi ; il ne le fut pas ainsi de la Reine mere qui desesperant de le diviser d'avec le Roi de Navarre, s'étoit jointe aux Guises pour exclure ce Prince de la Couronne ; c'en fut assez pour porter le Vicomte à se retirer de la Cour ; il y fut encore plus déterminé, en decouvrant que la Reine de Navarre trahissoit le Roi son mari. Afin de l'en avertir sûrement, il prit le prétexte de ses affaires domestiques & le vint trouver : le Roi faisoit alors proposer au Roi de Navarre de revenir à la Cour & de lui assûrer la succession à la Couronne, moyennant qu'il se fît Catholique. Le Vicomte de Turenne ne fut point de l'avis qu'on acceptât la condition ; & témoignant laisser aux Ministres les raisons de conscience, il s'arrêta à celles de la politique qu'il lui exposa vivement ; le Roi de Navarre les goûta & s'y rendit.

Nous donnerons le mois prochain, la suite de l'extrait de cette Histoire.

ARTICLE XXV.

LA VIE D'UN CURE' DU Poitou, &c. mort en odeur de Sainteté l'an 1671. avec ses sentimens de Pieté. A Paris. Chez Joseph Mongé ruë S. Jacques vis-à-vis le College de Loüis le Grand, à S. Ignace 1719.

SI c'est un des plus grands dons que la bonté du Seigneur puisse faire aux peuples Chrétiens, que de leur envoyer des Pasteurs selon son cœur; un Ecrivain qui cherche à rendre son travail utile au public, ne peut gueres lui rendre un plus grand service que d'employer ses veilles à faire revivre après leur mort ces Ministres fideles, puisque c'est étendre à toûs les tems & à toutes les nations, ce qui sans eux n'auroit qu'une utilité bien courte & bien bornée; il est pourtant vrai de dire que peu de Livres sont moins goûtez que ceux dont nous parlons, & que c'est par une suite necessaire de ce goût du public auquel les Auteurs se croyent obligez de se conformer en tout, qu'il est si peu d'Histo-

riens qui consacrent leurs plumes à immortaliser ceux qui se sont distinguez par leur sainteté.

C'est peut-être ce qui nous à si long-tems privez de la connoissance d'une vie aussi propre à nous édifier que celle qu'on nous presente aujourd'hui, & ce qui nous a mis en danger de la perdre tout-à-fait, puisqu'un peu plus tard il ne restoit plus personne qui pût nous en instruire : aussi l'Auteur remarque-t'il comme une chose qui lui paroît n'être pas toute naturelle & marquer une providence bien particuliere de Dieu qui veille à la gloire de ses Saints & à l'édification de son Eglise, que tous ceux dont il a tiré les lumieres qui lui étoient necessaires pour son Ouvrage, soient morts aussi-tôt après avoir achevé les Memoires sur lesquels il a travaillé. Au reste il manque à cet Historien peu des qualitez de son Art, mais il en possede sur tout une qui est assez rare : elle consiste à sçavoir tellement ajuster son stile à son sujet, que lors même qu'il doit être plus simple & moins élevé, on sente qu'il est formé d'une main capable de lui

donner tous les agrémens du langage, & que s'il ne repand pas toujours des fleurs, ce n'est pas par sterilité, mais par goût & par habileté à les ménager.

(a) René Moreau, (c'est le nom du saint Curé) naquit en Poitou l'an 1605. dans un village nommé la Chaponniere du Diocese de Mallezais, dont le Siege a depuis été transferé à la Rochelle. Dans sa premiere enfance on nous le represente comme un petit païsan élevé dans la crainte de Dieu, par des parens pauvres qui ne se trouvent pas en état de faire plus pour lui; mais instruit interieurement par l'Esprit Saint, lequel à la faveur d'un attrait à la priere dont il previent son cœur innocent, le prépare insensiblement à l'execution des desseins qu'il a formez sur lui, sa pieté croît beaucoup plus vîte que le nombre de ses années, & bientôt on lui remarque des inclinations fort au-dessus de son état. Alors la charité de deux oncles Beneficiers lui donne le moyen de cultiver un fond si riche. Il est appliqué à l'étude & y fait des progrès surprenans. Sa vertu se fortifie dans les

(a) *Liv.* 1.

succès, & reçoit un fort grand lustre de la superiorité de son genie ; on l'auroit peut-être méprisée dans le païsan; elle est respectée dans le bel esprit, & concilie au jeune étudiant une autorité que la naissance & les autres avantages de la fortune ne donnent pas toujours.

Monsieur Moreau pouvoit à la fin de son cours de Theologie avec bien plus de fondement que la plûpart de ceux qui veulent être maîtres n'ayant jamais été bons disciples, entreprendre d'enseigner les autres : cependant il quitte l'Université de Poitiers pour aller recommencer ses études dans celle de Paris. Persuadé qu'un Ecclesiastique ne doit rien négliger, pour se mettre en état d'apprendre la Religion à ceux qui ne la sçavent pas, & de la défendre contre ceux qui la combattent, il ne veut rien ignorer de ce qui la regarde. Ensuite ayant pris avec Dieu les plus étroits engagemens par le Sacerdoce & amassé dans un long exercice de la vie interieure, ces trésors de graces, qu'il devoit bientôt communiquer aux autres, il ne laisse pas d'être effrayé à la vuë des obligations du redoutable Ministere auquel il venoi

de se consacrer ; mais l'obéïssance l'empêche d'écouter trop ses frayeurs ; son Evêque le rappelle & ne veut pas même lui laisser achever sa licence. Il commence par l'attacher à sa personne & ne fait aucune difficulté de suivre les conseils d'un jeune licentié, sans experience, mais en qui il reconnoît des lumieres fort au-dessus de celles que donne la pratique : bientôt après, il le charge de la Cure de Notre-Dame de Fontenai-le-Comte, une des plus importantes de son Diocese, & le fait son Grand Vicaire.

La conduite du Serviteur de Dieu dans ce double emploi persuade d'abord que le Ciel a presidé à ce choix ; ses premiers jours sont pour ses Parroissiens, parce qu'il est plus immediatement chargé de leurs ames. Il commence par étudier leur caractere ; il voit qu'il a affaire à un peuple poli qu'un air prévenant & certains devoirs de-bienséance lui attacheront immanquablement ; il trouve dans son bon esprit, & plus encore dans sa vertu, dequoi contenter les plus délicats. Mais si les pauvres n'ont pas paru avoir toute son attention d'a-

(a) Cependant on n'a jamais vû de Saint sans épreuves & sans croix, ni d'œuvres de Dieu sans contradiction, parce qu'il faut que la vertu des uns s'épure comme l'or dans la fournaise, & que les autres ne brillent jamais plus qu'à travers les nuages épais dont l'Enfer cherche à les obscurcir. Mr. Moreau cheri, estimé, respecté de son peuple, voit tout d'un coup dans plusieurs, ces sentimens changez en une veritable persecution : son Evêque même qui ne peut attribuer ce changement qu'à quelque indiscretion dans son zele, se prévient contre lui. Dans toute autre rencontre Mr. Moreau qui sçavoit souffrir & se roidir contre les obstacles, eût été son chemin malgré les vexations, & le froid de son Superieur; mais sa sagesse lui fit connoître en cette occasion que la consideration des Héretiques demandoit qu'on allât au-devant des moindres troubles. C'est ce qui le fit resoudre à demander sa demission; il l'obtint, & malgré un fort grand nombre de ses Parroissiens, qui voulurent même employer la force pour le retenir, il

(a) Livre 2.

se retira. Il ne songeoit plus qu'à se sanctifier dans la retraite, lorsqu'il fut rappellé dans le Diocese pour une autre Cure. Elle n'avoit rien d'attrayant; ce fut ce qui détermina le Serviteur de Dieu à l'accepter, & les besoins où elle se trouvoit le hâterent d'en prendre le soin. A peine il y a paru, & la Parroisse change de face: mais on ne lui donne pas le loisir de goûter le fruit de ses travaux; celui qui lui avoit été donné pour successeur à Fontenai, meurt. Son peuple frappé par l'éclat de sa sainteté, dont la reputation se répand par tout, le redemande; son Evêque temoigne qu'il lui fera plaisir de se rendre aux vœux de ses anciennes oüailles; il se soumet à ses ordres, & au grand regret de ceux qui le possedent & qui sçavent lui rendre justice, il se rend à un peuple qui ne la lui a pas toujours renduë. Ce ne fut pas sans peine; tout est mis en œuvre pour le retenir; & un homme moins délicat sur la soumission qu'un Prêtre doit à son Evêque n'auroit jamais pû resister aux larmes, aux vœux, & même à une espece de violence que lui firent ces bons païsans

qu'il abandonnoit : la maniere dont il prit congé d'eux acheva de les mettre au desespoir ; il se dépoüilla de tout ce qu'il possedoit, & sortit de chez eux avec son seul Breviaire ; son lit échut à un homme extremement brutal & violent : cet homme dans le fort d'une fievre qui ajoûtoit à son humeur emportée toute l'aigreur qu'inspire la maladie, n'eut pas plutôt reposé dans le lit qu'il venoit d'acquerir, qu'on fut extremement surpris à son reveil de le trouver d'une douceur & d'une patience qui n'avoit rien de pareil que celle du St. homme, aux merites duquel on fut persuadé qu'il devoit ce changement.

Monsieur Moreau trouva à Fontenai un peuple charmé de le revoir & un Evêque revenu de ses prejugez qui ne dédaigna pas d'aller en personne joindre ses caresses aux témoignages de joye qu'il recevoit de ses Parroissiens. Il fut de nouveau fait Grand Vicaire ; le Prelat lui déclara qu'encore qu'il fût plus âgé que lui, il vouloit ne suivre en tout que ses lumieres, & montra par des effets jusqu'à la mort qu'il avoit parlé sincerement. Une

charge ſi peſante n'étonna point le Serviteur de Dieu. Il commença par abandonner tout le ſoin du temporel à ſon Vicaire, tant pour pratiquer la pauvreté Evangelique, & vivre dans la dépendance, que pour n'avoir rien qui pût le diſtraire dans l'exercice de ſon miniſtere. » Il étoit perſuadé » que le ſoin capital d'une Parroiſſe » doit tomber ſur le Curé; qu'un Vicai» re n'eſt qu'un Coadjuteur pour le ſou» lager, & non pour le décharger de » tout; un ſecond pour ſuppléer pré» ciſément où il ne peut être; & que » c'eſt au Paſteur, qui repondra un » jour de ſes oüailles, à vivre dans » une ſolicitude perſeverante pour el» les, ſans ſe repoſer de leur ſalut ſur » perſonne; & dès qu'on accepte un » Benefice à charge d'ames, il faut ſa» crifier tout pour les ſauver, ſon in» terêt, ſon repos, ſa ſanté, ſa vie ». C'eſt ce que Mr. Moreau commença dès lors à pratiquer à la lettre. Il étoit ſeul chargé de preſque tout le ſpirituel. Pour ſuffire à tout, il borna ſon ſommeil à moins de quatre heures; & ſes repas étoient ſi peu de choſes, qu'on peut dire qu'ils ne lui empor-

toient presque point de tems ; ainsi ne songeant qu'aux fonctions de ces deux emplois, pour se former l'idée de tout ce qu'il faisoit, il ne faut qu'imaginer tout ce qu'il y a de bien à faire dans une grande Cure située dans le voisinage de l'heresie & dans l'administration d'un Diocese qui avoit été long-tems le centre de l'erreur. Les seuls services qu'il rendoit aux ames desireuses de la perfection, & l'attention qu'il avoit pour preserver de la contagion les ames innocentes, auroient fait pour un autre des jours pleins, & n'étoient pour lui qu'un délassement des plus grandes fatigues. Quant à sa conduite dans la direction des ames, on n'en peut pas donner une idée plus juste qu'en disant qu'il sembloit avoir hérité de l'esprit de St. François de Sales. C'est de quoi on pourra se convaincre par soi-même en jettant les yeux sur ses sentimens de pieté qu'on trouvera à la fin de l'histoire de sa vie. Tendre sur tous les besoins des pauvres qu'il aimoit d'un amour de prédilection ; appliqué à l'instruction des enfans qu'il regardoit comme un des plus essentiels

devoirs, disant qu'il étoit leur pere, & qu'un pere doit l'éducation à ses enfans; infatigable dans l'administration des Sacremens; Ange de paix & de lumiere, il ne faut pas s'étonner si on avoit pour lui une veneration à laquelle il ne se pouvoit rien ajouter. Une des choses qu'il avoit plus à cœur, étoit la fondation d'un Hôpital; son Evêque crut que pour lui donner le moyen de satisfaire à son bon cœur, il falloit augmenter ses revenus qui étoient modiques, & il le nomma à un bon Prieuré. Mais l'homme de Dieu n'avoit pas une conscience qui pût s'accommoder de deux Benefices, & sa regularité ne fut pas dupe de sa charité envers les necessiteux. Il refusa le Benefice, commença lui-même la fondation de l'Hôpital, & sçut si bien faire par ses sollicitations auprès des personnes aisées, qu'avec le tems ce refuge des pauvres est devenu un des plus solides établissemens de cette nature qui soient dans le Royaume.

(*a*) De tous les talens qu'on admira dans le Serviteur de Dieu, le plus frappant fut sans doute cette grace

(*a*) *Livre* 4.

ſinguliere qu'il eut pour ramener les Heretiques au ſein de l'Egliſe: en quoi il fut encore une image vivante du ſaint Evêque de Geneve. Un fait juſtifiera cette parfaite conformité.
» Il revient à M. Moreau que des Ca-
» tholiques lui trouvent trop de con-
» deſcendance pour les Huguenots ;
» & que ceux-ci s'en prevalent à la
» gloire de leur Secte. Ces diſcours
» qui n'avoient pour fondement que
» le défaut de lumieres dans les uns,
» & un excès de malignité dans les au-
» tres, ne laiſſerent pas de le contriſ-
» ter, parce qu'ils pouvoient ſcanda-
» liſer les Catholiques foibles, & re-
» tarder le retour des Huguenots déjà
» ébranlez. Il ne crut donc pas devoir
» plus diſſimuler en cette rencontre,
» que Saint François de Sales fauſſe-
» ment accuſé avant lui d'être de bon-
» ne compoſition avec les Pretendus
» Reformez ». Il s'expliqua ſans ſe plaindre, par des inſtructions publiques qui déſabuſerent tout le monde, affermirent les Catholiques, & firent ouvrir les yeux à un très-grand nombre d'Heretiques, leſquels abjurerent leurs erreurs. Parmi ces converſions,

il y en eut une qui servit beaucoup à étendre la réputation du Serviteur de Dieu. Une Dame de condition étoit allée de Saintes à Fontenai, exprès pour se faire instruire par Mr Moreau. Il l'éclaire & la touche; quelques vûës humaines lui firent differer son abjuration: elle retourna à Saintes, où elle eut à essuyer tous les reproches de son parti; elle n'y pût résister, & quitta le dessein de changer de créance. Quelques années après, le saint Curé à qui elle rendit visite, lui prédit qu'elle reviendroit: il n'y avoit alors nulle apparence à l'accomplissement de sa prophétie; elle s'accomplit néanmoins d'une maniere où il est difficile de ne pas reconnoître du merveilleux. Un jour qu'elle étoit à Saintes, allant par les ruës, & ne songeant à rien, elle fit tout à coup tourner son carosse vers l'Eglise, y entendit la Messe, & dit tout haut en presence d'un grand peuple, que le Curé de Fontenai lui avoit bien dit qu'elle reviendroit au bercail.

Tant de succès eussent fait échoüer une vertu moins solide; mais l'humilité du saint Prêtre étoit à l'épreuve des

plus vives attaques de la vaine gloire. Il se vit l'ame des conseils de son Evêque, invité par d'autres à travailler dans un champ plus vaste, cheri, respecté même de tous ceux qui eurent occasion de le voir, forcé d'entrer dans les affaires les plus delicates qui furent traitées de son tems, comme dans celles de la fameuse possession des Ursulines de Loudun, & des nouveaux reglemens qui furent faits pour les Carmelites de France; il s'y comporta en homme infiniment éclairé & consommé dans toutes les choses de Dieu.

De toutes les épreuves auxquelles la vertu puisse être mise, il ne manquoit plus à celle de M. Moreau que la maladie. L'homme est alors plus homme, & moins capable de se contrefaire. Le Serviteur de Dieu » d'une
» complexion delicate, avancé en âge,
» usé de travaux, tourmenté d'une
» violente goutte, accablé d'autres
» infirmitez, souffroit avec la patien-
» ce que nous loüons dans les Mar-
» tyrs.... au fort de ses douleurs les
» plus aiguës, où l'on entrevoyoi
» bien qu'il étoit patient & non inse

» ſible : *Endurons cela*, diſoit-il, *dans* » *la ſainte charité de Dieu... la maladie* » *eſt une eſpece de martyre que nous re-* » *cevons de la main bienfaiſante de* » *Dieu. Nous n'aurons point de part à* » *la couronne de Jeſus-Chriſt, ſi nous* » *n'en avons à ſes ſouffrances.* Mais le » comble de la patience eſt de prier le » Seigneur d'augmenter nos peines... » Le Serviteur de Dieu alloit juſques- » là, uſant de ces paroles de l'Apôtre » des Indes : *Encore plus, Seigneur,* » *encore plus.* Dans ſes dernieres mala- » dies, où il ne pouvoit quelquefois » s'aider ſoi-même, il ſe ſervoit de » ſon neveu, qui étoit un vertueux » Prêtre; il le retira même tout-à-fait » chez lui ſur la fin de ſa vie, parce » qu'il devenoit toûjours plus infir- » me. C'eſt le ſeul de ſes proches qu'on » ait vû dans ſon Preſbytere ; encore » l'y fit-il venir le plus tard qu'il lui » fut poſſible, & par le motif de la » plus pure vertu. Il n'eſt pas poſſible » de porter plus loin qu'il faiſoit, la » delicateſſe de conſcience ſur l'uſage » des biens Eccléſiaſtiques: tout conſa- » cré à l'Egliſe & aux pauvres, la qua- » lité de parent dans des pauvres mê-

» mes lui parut un titre d'exclusion, » & sa famille, quoique dans le be- » soin, n'eut aucune part à sa succes- » sion.

Au retour d'une maladie, l'on se ménage, & la prudence, ce semble, le demande. Mr Moreau regardant comme perdu tout le tems qu'il n'avoit été d'aucune utilité à son peuple, croyoit l'en devoir dédommager par un redoublement de travail. Cela n'étoit pas selon la prudence de la chair, non plus que les excessives rigueurs qu'il exerçoit sur son corps: elles auroient toutefois été blâmables, si elles n'avoient pas été soumises au jugement de son Confesseur: & pour ne pas accuser legerement d'indiscretion celui entre les mains de qui il confioit le soin de son ame, il faut sçavoir que ceux qui dirigent ainsi des ames privilegiées, voyent quelquefois si clairement la volonté divine dans ce qu'elles entreprennent, qu'ils ne sçauroient sans temerité le leur interdire.

Voilà quel fut Mr Moreau. Dieu n'attendoit pas à l'autre vie pour recompenser tant de vertus. Il les hono-

ra dans celle-ci par tout ce qui donne le plus d'éclat à la ſainteté : communications intimes, illûſtrations céleſtes, don de Prophetie, & celui de guerir les malades ; enfin par une mort prédite un an auparavant, & accompagnée de toutes les circonſtances les plus capables de faire de ce terrible paſſage un veritable triomphe. Son Evêque qui crut avoir tout perdu en le perdant, fut le premier à declarer hautement qu'il l'invoquoit ; tout le Diocéſe ſuivit l'exemple du Prelat, & le Ciel juſtifia la conduite du Paſteur & des oüailles par un fort grand nombre d'évenemens miraculeux, dont le recit termine cet Ouvrage.

Nous ne dirons rien des ſentimens de pieté du ſaint homme, qu'on a ajoutez à l'Hiſtoire de ſa vie, parce que toutes les actions de ſa vie ayant été une expreſſion ſincere des ſentimens de ſon cœur, on ſçait tout ce qu'il a penſé, quand on a vû ce qu'il a fait.

ARTICLE XXVI.

APOLOGIE D'HOMERE.

ON ne parloit il y a quelques années que de la guerre Litteraire qui s'étoit élevée entre les Sçavans au sujet de l'Iliade d'Homere. Ils ont fait depuis ce tems-là une espece de treve qui a suspendu tous leurs combats : nul d'entr'eux n'a rien cedé à son ennemi, & chacun restant ferme sur son terrain, croit avoir vaincu, ou se flatte du moins d'avoir contribué à la victoire de son parti.

Cependant un nouvel Athléte, dans l'idée que les défenseurs d'Homere n'ont pas bien fait leur devoir, veut aujourd'hui se mettre sur les rangs, & vient se presenter à quiconque osera entrer en lice avec lui. Il est bien tard de vouloir combattre lorsque la guerre est finie; ainsi nous doutons fort qu'aucun veüille reprendre la plume, & renouveller une querelle qui par sa durée commençoit à devenir ennuyeuse aux spectateurs, & par les coups qu'on se portoit de part & d'au-

tre, devenoit tous les jours plus fâcheuſe aux principaux acteurs.

Il y a quelque apparence au contraire que les Apologiſtes, auſſi bien que les critiques d'Homere, étant également perſuadez, la plûpart avec raiſon, qu'on ne peut rien ajoûter à ce qu'ils ont dit, ſoit pour ou contre l'Iliade, ne ſçauront pas bon gré à un Auteur inconnu, qui veut encherir ſur eux, & leur montrer qu'ils ſe ſont tous également trompez. N'eſt-il pas même à craindre, qu'ils ne ſe réüniſſent les uns & les autres contre lui, s'ils daignent faire attention à ſon ouvrage ?

En effet les premiers ne pourront-ils pas juger, que pour un nouvel Ecrivain, c'eſt trop préſumer de ſoi-même que de prétendre être plus éclairé que les Auteurs les plus renommez; & que pour un homme qui n'eſt pas *admirateur d'Homere*, c'eſt trop s'avancer que de promettre qu'il juſtifiera le Poëte ſur les defauts mêmes, que ſes plus *grands admirateurs ont été obligez de reconnoître dans ſon poëme*; les ſeconds ne pourront-ils pas dire encore, qu'à la verité la cri-

tique qu'on fait des grands hommes doit être retenuë, mais que l'apologie qu'on fait de leurs Ouvrages ne doit pas être moins modeste; & que comme il arrive aux censeurs peu circonspects de condamner ce qu'ils n'entendent pas, il arrive aussi aux Apologistes de croire entendre ce qu'ils embroüillent, & ce qu'ils donnent plus de droit de condamner ? Quoi qu'il en soit, nous donnons la dissertation du nouvel Auteur telle qu'il nous l'a envoyée, & nous souhaitons que les succès repondent plûtôt à son attente qu'à la crainte de ses amis.

Apologie d'Homere.

L'Iliade d'Homere, l'objet de l'admiration des siécles precedens, est devenuë dans le nôtre le sujet sur lequel s'est exercée la plus severe critique poussée jusqu'à l'excès. Je ne veux pas dire qu'Homere soit exempt de tous les defauts qu'on lui impute. Ce n'étoit qu'un homme, il ne faut pas en faire un Dieu en le croyant infaillible : mais aussi devons nous être extrémement circonspects & très-rete-

nus à prononcer ſur les Ouvrages des grands hommes, de peur qu'il ne nous arrive de condamner ce que nous n'entendons pas. C'eſt l'avis que donne Quintilien. On a juſtifié Homere de pluſieurs prétendus défauts; ſes plus grands admirateurs ont été obligez de reconnoître comme veritables défauts ceux dont ils n'ont pû le juſtifier. Pour moi, ſans être admirateur d'Homere, je crois pouvoir aiſément le juſtifier de pluſieurs prétendus défauts qu'on lui impute encore, comme il paroît par le Journal de Trevoux Avril 1717. C'eſt un grand défaut, dit-on, dans Homere de n'avoir pas marqué quelle étoit l'action principale de ſon poëme. Bien des gens n'y voyent pas ce bel arrangement, ni cette liaiſon ſi neceſſaire avec l'action principale; ils condamnent ſur tout qu'on y remette la celebrité des jeux au tems que l'action principale eſt finie; on ne voit point dans l'Iliade cette agréable & charmante varieté qui ſe trouve dans l'Eneïde. On trouve encore à redire à la cataſtrophe du poëme; le nœud, diſent-ils, conſiſte en ce qu'Achille

ayant perdu Patrocle quitte enfin sa retraitte, marche contre Hector & se rend maître de ses dépoüilles & de sa vie. Par la mort d'Hector, les Grecs sont assurez de la prise de Troye; tel est le dénouëment. Mais de quelle maniere regle-t-on le duel de ce Heros? Le moindre de nos Officiers d'armée se deshonoreroit, en prenant tous les avantages qu'on donne à Achille. Il n'y avoit nulle gloire à vaincre en cet état Hector, peut-être y avoit-il quelque honte à le tuer.

Ce ne sont pas quelques fautes legeres qu'on reproche à Homere, ce sont des fautes essentielles; ce ne sont pas seulement des fautes dans les differens morceaux, dans les differentes parties de l'Iliade, mais dans le dessein même du poëme & qui regardent le corps de l'ouvrage : fautes dont je pretends justifier Homere, en faisant voir 1°, qu'il n'a pû marquer plus clairement qu'il a fait quelle étoit l'action principale de son poëme; 2°, qu'il y a dans ce poëme, une necessaire liaison avec l'action principale; 3°, que la celebrité des jeux n'est pas remise au tems que l'action prin-

ipale est finie ; 4°, que la mort d'Hector ne fait pas le denouëment du poëme ; 5°, que la maniere dont Homere regle le duel des deux Heros, Achille & Hector, a une necessaire liaison avec l'action principale du Poëme ; 6°, je parlerai de la durée du poëme de l'Iliade, laquelle fera connoître que ce poëme a toute la varieté qu'il peut avoir, eu égard au peu de durée de l'action principale.

I. *Dessein de l'Iliade.*

1°, Homere dès le premier vers de l'Iliade, marque si clairement le dessein principal de son poëme, qu'il est étonnant que les sentimens ayent été partagez là-dessus.

ΜΗΝΙΝ ἄειδε θεὰ πηληϊάδεω Ἀχιλῆος. Οὐλομένην. Iliade A. v. 1.

Le terme Μῆνις signifie une colere qui dure long-tems, une colere inflexible. Le dessein d'Homere est de chanter les funestes effets de la colere inflexible d'Achille fils de Pelée. Nous expliquerons les cinq premiers

vers de l'Iliade dont je crois qu'on n'a pas encore découvert le veritable sens.

2°, Une colere inflexible fait le caractere propre d'Achille; Horace nous en avertit dans son Art Poëtique:

— Honoratum si fortè reponis Achillem
Impiger, iracundus, inexorabilis, acer
Jura neget sibi nata; nihil non arroget
armis.

3°, Ce caractere d'Achille se soutient dans toute l'Iliade. Les Grecs & les Troyens furent successivement l'objet de la colere d'Achille, laquelle fut egalement funeste aux uns & aux autres & à Achille même.

Agamemnon offense Achille en lui enlevant Briséïs. Que fait Achille pour se venger? Premiérement, il retient sa valeur oisive; il prive les Grecs de son secours. Outre cela il arme Jupiter contre eux par l'entremise de Thetis sa mere qui prie le maître des Dieux de venger l'honneur de son fils. Agamemnon est obligé de reconnoître sa faute. Mais ni le sang des Grecs versé de toutes parts, ni les prieres de Phœnix & de Patrocle ne sont capa-

bles de calmer une colere qui devoit être assouvie des malheurs qu'elle avoit causez. Les maux que la colere inflexible d'Achille causa aux Grecs, sont la matiere des six premiers Livres de l'Iliade.

— ἣ μυρί᾽ Ἀχαιοῖς ἄλγε᾽ ἔθηκεν.
Iliade A. v. 2.

4°, La mort de Patrocle tué par Hector tourne contre les Troyens la haine qu'avoit Achille pour les Grecs. Le desir de venger son propre affront cede au desir de venger son ami. Il hait plus les Troyens à cause de la mort de son cher Patrocle qu'il ne haïssoit les Grecs à cause de l'outrage que lui avoit fait Agamemnon ; il surmonte à la verité sa colere contre les Grecs, mais par une plus grande colere contre les Troyens, il employe contre ces derniers une valeur que sa premiere colere avoit tenuë pendant quelque tems oisive. La colere d'Achille ne finit pas à la mort de Patrocle ; elle ne fait que changer d'objet.

5°, La colere d'Achille causa une infinité de malheurs aux Grecs, en retenant sa valeur oisive ; mais lorsque

cette colere fut tournée contre les Troyens, la valeur d'Achille devint active, elle précipita dans les enfers les ames de plusieurs Heros.

Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψυχὰς ἄϊδι προΐαψεν.
Ἡρώων. Iliade A. v. 3.

Jusqu'à quel excès va la colere d'Achille contre les Troyens? Jusqu'à n'en vouloir épargner aucun; ceux mêmes qui étoient sans armes & sans defense & qui se jettoient à ses genoux lui demandant la vie, étoient massacrez impitoyablement. Licaon fils de Priam se jette à ses pieds & lui demande la vie. *Iliade* IΦ. *v.* 65. Mais Achille furieux repond v. 100. qu'avant la mort de Patrocle il aimoit à pardonner, & qu'il avoit pris plusieurs Troyens sans leur ôter la vie, mais que presentement aucun de ceux qui tomberont entre ses mains n'évitera la mort.

— *Tout le tems que Patrocle a vécu,*
J'aimois à pardonner content d'avoir vaincu;
Mais les tems sont changez, je me livre au courroux,

Et Patrocle en mourant vous a condamné tous ;
De sa douleur déjà mon courroux se repaît.

Oüi, meurs, fils de Priam, ton nom est ton arrêt. Achille tuë encore impitoyablement Assoride qui lui demande la vie. *Iliade* Υ. *v.* 466. Il regardoit les Troyens plûtôt comme ses ennemis particuliers que comme les ennemis des Grecs. C'est un Heros furieux qui veut assouvir sa rage dans le sang des Troyens ; qui pousse la barbarie jusqu'à tuer indifferemment ceux qui lui resistent & ceux qui sans defense se rendent à lui. Il ne cherche que des victimes qu'il veut immoler aux manes de Patrocle ; s'il prend douze Troyens sans leur ôter la vie, il les reserve à une mort plus barbare ; il veut qu'ils soient immolez sur le bucher de Patrocle *Iliade* Ψ. *v.* 175. Les malheurs que la colere inflexible d'Achille causa aux Troyens sont la matiere des 20, 21, & 22 livres de l'Iliade. Nous parlerons du duel d'Achille & d'Hector qui fait admirablement bien connoître l'excès de la co-

lere d'Achille qu'Homere avoit entrepris de chanter.

6°, La colere d'Achille n'alloit pas seulement jusqu'à cet excès de massacrer impitoyablement tous ceux qui tomboient entre ses mains; sa colere survivoit à leur mort. Il vouloit que leurs corps fussent privez de l'honneur de la sepulture & qu'ils fussent la proye des chiens & des oiseaux.

— αὐτοὺς δ' ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν.
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι. Iliade A. v. 4.

Achille ne se contente pas de tuer Lycaon qui lui demandoit la vie si tendrement. Il jette ensuite son cadavre dans le fleuve Scamandre, afin qu'il y soit dévoré par les poissons. *Iliade* Φ. *v.* 123. *&* *seqq.* Hector demande à Achille que le vainqueur n'exerce pas sa colere sur le cadavre du vaincu. *Iliade* X. *vers* 258.

Mais guerriers genereux, servons notre patrie,
Sans pousser la valeur jusqu'à la barbarie
Et que si l'un des deux trouve ici le trepas,
Le courroux du vainqueur ne lui survive pas.

Achille furieux répond qu'il est aussi impossible qu'il y ait amitié entre l'un & l'autre, qu'entre les lions & les hommes, les loups & les agneaux; & lorsqu'Hector est renversé par terre, Achille l'insulte & lui dit que son corps sera la proye des chiens & des oiseaux.

— σὲ μὴν κύνες ἠδ' οἰωνοὶ
Ἑλκύσους' ἀϊκῶς Iliade X. v. 355.

Cette action d'Achille devoit être regardée comme l'effet d'une colere ou plûtôt d'une rage implacable, sur tout à cause de la creance dans laquelle on étoit alors que ceux qui n'étoient pas ensevelis étoient toûjours rejettez de Charon, & ne pouvoient passer le fleuve, ni avoir entrée dans le palais de Pluton. Voyez *Iliade* Ψ. *vers* 70. & *seqq.*

Il est étonnant que le pieux Enée dans le 10e livre de l'Enéïde imite le cruel Achille à l'égard de Tarquitus. On voit dans l'Écriture Sainte la coutume qu'avoient les Gentils de se venger de leurs ennemis en voulant que leurs corps fussent privez de l'honneur du tombeau, & qu'ils fussent la

proye des bêtes & des oiseaux. *Posuerunt morticina servorum escas volatilibus cœli, carnes sanctorum tuorum bestiis terræ.* Psal. 78. Voyez encore *Tob.* 1. *v.* 21. *&* 22. *chap.* 2. *v.* 8. *Jerem. ch.* 14. *v.* 16. *ch.* 16. *v.* 4. *&* 6. *ch.* 22. *v.* 19. *ch.* 25. *v.* 33. 1. *Mach.* 7. *v.* 17.

7°, Le dessein d'Homere est de chanter l'inflexible & funeste colere d'Achille en general, & non pas seulement la colere d'Achille contre les Grecs, comme l'a crû Monsieur de là Mothe qui a ainsi traduit les premiers vers de l'Iliade :

Muse raconte-moi la colere d'Achille
Pour les Grecs, pour lui-même en malheurs si fertile,
Et qui le retenant dans un cruel repos,
Fit aux champs Phrygiens perir tant de Heros.

Ces vers font juger que le dessein d'Homere est seulement de chanter la colere d'Achille contre les Grecs laquelle leur fut très-funeste & à Achille même. Si c'étoit là le seul dessein d'Homere, on ne pourroit le justifier de plusieurs defauts qu'on lui reproche. Il devoit finir son poëme à la

mort de Patrocle qui reconcilia Achille avec Agamemnon & les Grecs. Tout ce qui ſuit eſt hors d'œuvre. Et qu'on ne diſe pas que la priſe de Troye eſt l'action principale du poëme, & qu'Homere a dû par conſequent continuer ſon poëme juſqu'à la mort d'Hector, laquelle aſſuroit la priſe de Troye. Si la priſe de Troye étoit l'action principale du poëme, Homere l'auroit marqué. Cette raiſon ſuffit pour rejetter les ſentimens de ceux qui aſſignent pour l'action principale de l'Iliade une difference de la colere d'Achille. Voilà, ſelon lui, le ſujet de ſon poëme; croyons-le ſur ſa parole.

Homere dit à la verité que la colere inflexible d'Achille fut pour les Grecs la ſource d'une infinité de malheurs:

— ἣ μυρί᾽ Ἀχαιοῖς ἄλγε᾽ ἔθηκεν.

Mais il ne dit pas pour cela qu'il chante ſeulement la colere d'Achille contre les Grecs. Il chante en general l'inflexible & funeſte colere d'Achille. Cette colere après avoir cauſé une infinité de malheurs aux Grecs en retenant ſa valeur oiſive, ſe tourne enfin contre les Troyens: elle précipite

dans les enfers les ames de plusieurs Heros.

Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψύχας ἄϊδι προΐαψεν.

Ηρώων.

La colere d'Achille n'est pas satisfaite, il veut que le corps de ces Heros soient la proye des bêtes & des oiseaux.

— αὐτοὺς δ' ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν

Οἰωνοῖσί τε πᾶσι.

Ces funestes effets de la colere d'Achille furent l'accomplissement des décrets de Jupiter.

—— Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή.

Homere expose clairement le dessein de son poëme; cette exposition fera évanoüir les principales difficultez que l'on a formées contre le dessein du poëme, comme j'espere le montrer dans la suite de cette dissertation.

II. *L'inflexible & funeste colere d'Achille fournit une matiere digne du Poëme Epique.*

1°, Homere qui a entrepris de chanter l'inflexible & funeste coler

d'Achille, nous instruit de deux [illegible]
portantes veritez. La premiere qu[illegible]
la colere des grands [illegible]
craindre, [illegible]
re leur est funeste [illegible]
colere d'Ach[illegible]
Grecs & les T[illegible]
tre par [illegible]
cessivement [illegible]
à A[illegible]
2° [illegible]
aux G[illegible]
mais [illegible]
[illegible]

dans les enfers les ames de plusieurs Heros.

Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψύχας ἀϊδῃ προΐαψεν. Ηρώων.

La colere d'Achille n'est pas satisfaite, il veut que le corps de ces Heros soient la proye des bêtes & des oiseaux.

— αὐτοὺς δ' ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι.

Ces funestes effets de la colere d'Achille furent l'accomplissement des décrets de Jupiter.

—— Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή.

Homere expose clairement le dessein de son poëme; cette exposition fera évanoüir les principales difficultez que l'on a formées contre le dessein du poëme, comme j'espere le montrer dans la suite de cette dissertation.

II. *L'inflexible & funeste colere d'Achille fournit une matiere digne du Poëme Epique.*

1°, Homere qui a entrepris de chanter l'inflexible & funeste colere

d'Achille, nous inſtruit de deux importantes veritez. La premiere, que la colere des grands hommes eſt à craindre; la ſeconde, que cette colere leur eſt funeſte à eux-mêmes. La colere d'Achille éclatta contre les Grecs & les Troyens, & elle fut illuſtre par les malheurs qu'elle cauſa ſucceſſivement aux uns & aux autres & à Achille même.

2°, Quels malheurs ne cauſa pas aux Grecs l'inflexible colere d'Achille, mais auſſi quelle gloire ne lui acquit-elle pas? Cette colere retint à la verité ſa valeur oiſive, mais ce repos ne lui fut-il pas plus glorieux que tous les exploits qu'il auroit pû faire? Jupiter lui-même prend ſoin de venger l'outrage fait à Achille; & comment le venge-t-il? Dans le ſang des Grecs répandu de toutes parts. Agamemnon eſt forcé de reconnoître ſa faute, il veut la réparer, mais inutilement; les Grecs ſont obligez de mandier le ſecours d'Achille contre les Troyens, qui ne ſont victorieux que parcequ'Achille eſt abſent. La colere d'Achille contre les Grecs eſt illuſtre par les malheurs qu'elle leur cauſa; mais ce

Heros paye bien cher le plaisir de sa vengeance ; elle est punie par la mort de son cher Patrocle, & c'étoit la plus grande perte qu'il pût faire ; on ne peut exprimer d'une maniere plus vive & plus pathétique quels furent les funestes effets de la colere d'Achille contre les Grecs, que l'a fait Monsieur de la Mothe : c'est Thetis qui console son fils Achille.

Quoi ! mon fils, vous pleurez ; eh qui l'auroit pû croire !
N'êtes-vous pas encore content de votre gloire ?
Les Dieux à vos desirs n'ont-ils pas accordé
Tout l'honneur que pour vous je leur ai demandé ?
Voyez le sang des Grecs inonder ce rivage ;
Jupiter peut-il mieux effacer votre outrage ?
Et dans ce camp par vous autrefois si puissant,
Qui n'a pas ressenti qu'Achille étoit absent ?
Que les Dieux sont cruels, interrompit Achille,

Et qu'ils m'ont vendu cher une gloire inutile!
Ils ont rempli ce camp de carnage & d'effroi;
Mais ils m'ôtent Patrocle, & c'étoit tout pour moi.
Ciel! quel ami je perds, quelle source de larmes!

3°. La mort de Patrocle tué par Hector tourne contre les Troyens la colere & la haine qu'avoit Achille pour les Grecs. Cette colere ne le rendit pas moins illustre que la premiere: la mort de tant de Heros que le furieux Achille precipita dans les enfers, celle du vaillant Hector, firent sentir aux Troyens que leurs victoires passées n'étoient que le fruit de l'absence d'Achille. *Iliade* Σ, *vers* 125. Achille leur fit sentir que sa colere étoit plus à craindre pour eux que l'armée entiere des Grecs. Mais cette seconde colere lui étoit aussi funeste que la premiere. Il ne peut venger la mort de son cher Patrocle qu'aux dépens de sa propre vie, sa mort devoit suivre de près sa vengeance. *Iliade* Σ. *v.* 96.

Αὐτίκα γάρ τοι ἔπειτα μεθ' Ἕκτορα πότμος ἑτοῖμος.

C'est Thetis qui parle à son fils qui desire venger la mort de son ami Patrocle :

Mais helas ! votre mort suit de près cette gloire ,
En ménaçant Hector vous me percez le cœur ,
Vous mourrez.

4°, La colere d'Achille contre les Grecs & les Troyens paroît juste. Il venge sur les Grecs l'outrage fait à son honneur ; Jupiter lui-même favorise sa colere, il venge ensuite sur les Troyens la mort d'un ami aimé si tendrement, qu'il veut bien oublier sa propre vengeance pour satisfaire à celle de son ami, il oublie l'outrage que lui a fait Agamemnon, en faveur de Patrocle ; sa mere a beau lui dire que sa mort suivra de près sa vengeance, & qu'il ne survivra pas à Hector ; le devoir de l'amitié l'emporte sur l'amour de la vie, on ne peut rien voir de plus touchant que

ces vers de Monsieur de la Mothe. C'est Achille qui parle :

La lumiere bientôt doit m'être ici ravie ;
Mais quand Patrocle est mort, que m'importe la vie ?
Je ne veux qu'immoler celui qui l'a vaincu ;
Si cet espoir est vain, j'ai deja trop vécu,
Non, dit Thetis, le Ciel vous garde la victoire,
Mais hélas! votre mort suit de près cette gloire ;
En ménaçant Hector, vous me percez le cœur
Vous mourrez. C'est assez de mourir son vainqueur,
Dit il, & que ne puis-je en mon impatience
Payer de tous mes jours l'instant de ma vengeance....
*C'en est fait, avec lui * je me reconcilie.*
Vois, cher Patrocle, vois ce que pour toi j'oublie.....
Je cours à ton vainqueur, je cours hâter sa mort,
Et je remets aux Dieux le reste de mon sort.

* Agamemnon.

Qu'après cette faveur j'éprouve leur colere ;
J'y souscris, & n'ai point d'autres vœux à leur faire.

5°, Il est vrai que la colere d'Achille contre les Troyens & sur tout contre Hector va jusqu'à la barbarie. Mais l'excès de son amour semble justifier l'excès de sa vengeance. Achille ne croyoit pouvoir parfaitement venger son ami Patrocle, qu'en exerçant sur les Troyens, & principalement sur Hector, tout ce que la cruauté lui suggeroit. Voyez *Iliade* Ψ. *v.* 19. *& seqq.* Il vouloit que l'on mesurât son amitié pour Patrocle à sa haine contre Hector & les Troyens. Outre cela Homere qui vouloit apprendre combien la colere est une passion funeste & dangereuse, a dû peindre dans Achille une colere inflexible & barbare, qui donnât horreur de cette passion, & qui rendît Achille digne des malheurs qu'elle lui attira.

III. *Liaiſon des differentes parties de l'Iliade avec l'action principale du Poëme.*

1°, Bien des gens, diſent les Journaliſtes de Trevoux dans le Journal d'Avril 1717. ne voyent pas dans l'Iliade ce bel arrangement, ni cette liaiſon ſi neceſſaire avec l'action principale : je réponds qu'Horace à vû cette liaiſon, puiſque dans ſon Art Poëtique il loüe Homere par cet endroit :

Atque ita mentitur, ſic veris falſa remiſcet,
Primo ne medium, medio ne diſcrtpet imum.

2°, Homere dit qu'il chante l'inflexible & funeſte colere d'Achille. Cette paſſion fait le caractere du Heros de l'Iliade. Les Grecs & les Troyens furent ſucceſſivement l'objet de ſa colere : les malheurs qu'elle cauſa aux Grecs, ſont la matiere des dix-ſept prémiers Livres : ceux qu'elle cauſa aux Troyens ſont la matiere des Livres ſuivans. L'une & l'autre colere fut funeſte à Achille même. Il vengea

ſur les Grecs l'outrage que lui a fait Agamemnon ; mais il perd ſon cher Patrocle. S'il veut venger ſur les Troyens la mort de ſon ami, il faut que ce ſoit aux dépens de ſa propre vie ; ſa mort devoit ſuivre de près celle d'Hector.

3°, La mort de Patrocle eſt le lien qui unit les deux parties de l'Iliade, qui fait qu'Horace a eu raiſon de dire:

Atque ita mentitur, ſic veris falſa remiſcet,
Primo ne medium, medio ne diſcrepet imum.

Primo ne medium, c'eſt-à-dire, que quoique la mort de Patrocle reconcilie Achille avec les Grecs, cependant Achille ne dément point ſon caractere qui eſt une colere inflexible : car ſi Achille ſe reconcilie avec les Grecs, c'eſt par une plus grande colere contre les Troyens qu'il hait plus à cauſe de la mort de ſon cher Patrocle, qu'il ne haïſſoit les Grecs à cauſe de l'outrage que lui avoit fait Agamemnon. La colere d'Achille ne ſe termine point à la mort de Patrocle ; elle ne fait que changer d'objet.

Medio ne discrepet imum. La colere d'Achille que la mort de Patrocle excita contre les Troyens alloit jusqu'à cet excès qu'il tuoit tous les Troyens qui tomboient sous ses mains, & & vouloit que leurs corps fussent la proye des chiens & des oiseaux.

— *αὐτοὺς δ' ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν*
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι.

La mort d'Hector est conforme à l'idée du Heros de l'Iliade. Cette mort est l'effet de la colere implacable d'Achille qu'Homere avoit entrepris de chanter. Homere nous fait connoître à la verité qu'Achille étoit un Heros intrepide, & que la crainte d'une mort certaine ne l'auroit pas empêché de combattre Hector malgré la prédiction de sa mere ; Achille n'étoit pas entierement assuré de la victoire. Voyez *Iliade* Ψ. *v.* 224. Achille avoit des armes faites par Vulcain. Hector en avoit de semblables, puisqu'il avoit celles qu'Achille avoit prêtées à Patrocle. Il est vrai que dans le combat Hector est trompé & se trouve sans defense ; mais remarquez que si Hector fût mort les armes toûjours à la

main, la mort d'Hector n'auroit été attribuée qu'à la valeur d'Achille. Mais Homere qui avoit entrepris de chanter l'inflexible colere d'Achille a voulu faire connoître que la mort d'Hector étoit un des effets de cette funeste colere, colere si grande qu'il massacroit impitoyablement ceux mêmes qui sans armes & sans défense se jettoient à ses genoux lui demandant la vie, comme nous l'avons montré au nombre I. pag. 3. chiffre 5. Hector connoissoit le caractere de son ennemi. Voyez *Iliade* X. *v.* 123. Hector dit, quand même il iroit sans armes & sans défense trouver Achille afin de lui parler, Achille le massacreroit impitoyablement.

Μή μιν ἐγὼ μὲν ἵκωμαι ἰών. ὁ δέ μ' οὐκ ἐλεήσει,
Οὐδέ τί μ' αἰδέσεται, κτενέει δέ με γυμνὸν ἐόντα
Αὔτως ὥστε γυναῖκα, ἐπεί κ' ἀπὸ τεύχεα δύω.

Si la valeur d'Achille n'eût pas été animée par une colere & une haine implacable, il se seroit contenté de la

victoire ; il n'eût pas donné la mort à Hector.

— Tout le tems que Patrocle a vécu
J'aimois à pardonner content d'avoir vaincu ....
Mais les tems sont changez, je me livre au courroux
Et Patrocle en mourant vous a condamné tous.

Depuis la mort de Patrocle, Achille regardoit les Troyens plûtôt comme ses ennemis particuliers, que comme les ennemis des Grecs. Ce ne sont que des victimes qu'il veut immoler aux manes de Patrocle.

La colere d'Achille n'est pas assouvie dans le sang d'Hector ; il l'insulte encore, & lui dit que son corps sera la proye des chiens & des oiseaux. Hector mourant le conjure par ce qu'il a de plus cher, de rendre son corps à son pere & sa mere, afin qu'il ait l'honneur de la sepulture. Quand même, repond le furieux Achille, ton pere & ta mere m'apporteroient une infinité de presens & voudroient te racheter au prix de l'or ; non, tu n'auras pas l'honneur du bûcher, mais

tu feras dechiré des chiens & des oiseaux. Voyez *Iliade* X. *vers* 345. Horace a donc raison de dire que la fin du poëme ne dément point le milieu.

—— *medio ne discrepet imum.*

Le Heros de l'Iliade soutient admirablement bien son caractere dans l'action même qui fait le denouëment. Car s'il rend le corps d'Hector à Priam, sa colere inflexible ne cede qu'à un ordre absolu du maître des Dieux, ordre qui lui est signifié par Thetis sa mere: encore dans le tems qu'il execute l'ordre des Dieux, sa colere se reveille à chaque instant, il craint lui-même que cette inflexible colere ne le porte à violer les ordres de Jupiter.

—— Διὸς δ' ἀλιτώμαι ἐφετμάς.
Iliade Ω. v. 570.

Il prie son cher Patrocle de n'être pas en colere contre lui de ce qu'il rend le corps d'Hector à Priam son pere. *vers* 592.

Il craint en le rendant de trahir l'amitié:
Cher Patrocle, dit-il, pardonne à *ma pitié*;
En rendant ton vainqueur si ton ami
t'offense,

De tout le ſang Troyen j'expierai ma clemence.

Vous voyez que ſi dans le poëme d'Homere le milieu ne dément pas le commencement, la fin du poëme ne dément pas le milieu. Le plaiſir de venger ſon honneur cede à celui de venger ſon cher Patrocle; le plaiſir de venger ſon cher Patrocle ne cede qu'aux ordres abſolus du maître des Dieux.

Atque ità mentitur, ſic veris falſa remiſcet
Primo ne medium, medio ne diſcrepet imum.

5°, L'une & l'autre colere eſt funeſte à Achille; en vengeant ſon honneur, il perd ſon cher Patrocle qu'il ne peut venger qu'aux depens de ſa propre vie. On l'a dejà dit, mais on ne ſçauroit le remettre devant les yeux de nos Critiques.

IV. *Denouëment de l'Iliade.*

1°, L'action principale de l'Iliade étant l'inflexible & funeſte colere d'A-*chille* en general, & la Cataſtrophe

chille devoit naturellement être la fin d'un poëme dont le sujet est l'inflexible & funeste colere d'Achille.

4°, Si Homere ne parle point des exploits de guerre d'Achille qui suivirent la mort d'Hector, c'est que l'inflexible & funeste colere d'Achille, qui est le sujet de l'Iliade, fut terminée lorsqu'il eut rendu à Priam le corps de son fils; c'est que la mort d'Achille devoit suivre de près celle d'Hector. Sa mere le lui avoit predit. *Iliade* Σ. *v*. 96.

Αὐτίκα γάρ τοι ἔπειτα μεθ' Ἕκτορα πότμος ἑτοῖμος.

Le cheval Xantus lui predit que sa mort est proche. *Iliade* T. *v*. 409. Achille avouë lui-même qu'il doit bientôt mourir. *Iliade* Φ. *v*. 110. Patrocle lui predit encore que sa mort est prochaine *Iliade* Ψ. *v*. 80. & dans le dernier Livre de l'Iliade, Thetis parlant à son fils pour l'engager à rendre le corps d'Hector, l'avertit qu'il doit bientôt mourir. *Iliade* Ω. *v*. 131.

— ȣ γάρ μοὶ δηρὸν βέη ἀλλά τοι ἤδη
Ἄγχι παρέστηκεν θάνατος καὶ μοῖρα κραταιή.

 La mort d'Hector assuroit celle

d'Achille, comme je viens de le faire voir, & non pas la priſe de Troye, comme on le pretend ordinairement. Troye ſe defendit encore long-tems après la mort d'Hector, & peut-être qu'elle n'eût jamais été priſe ſans la ruſe des Grecs qui inventerent le cheval de bois, lequel fut cauſe de la priſe de cette ville. La mort d'Hector étoit même auſſi fatale aux Grecs qu'aux Troyens, puiſque cette mort aſſuroit celle d'Achille, qui ne ſurvécut pas long-tems à Hector.

V. *Durée de l'Iliade.*

1°, Il eſt aiſé de connoître la durée de l'Iliade, puiſqu'Homere a marqué tous les jours qui en ſont la durée; elle n'eſt que de 47. jours: il n'y en a proprement que douze qui ſont la matiere du poëme: ainſi ſi l'on a égard à la ſimplicité du ſujet qui eſt l'inflexible & funeſte colere d'Achille, & au peu de durée du poëme, on avoüera que ce poëme a toute la varieté qu'il peut avoir. On admirera même l'abondance du Poëte qui a ſçu répandre tant d'ornemens ſur un ſujet ſi ſimple, ſi triſte & de ſi peu de durée.

2°, On ne doit pas s'étonner si quelquefois un seul jour fournit la matiere de cinq ou six livres de l'Iliade; c'est que plusieurs choses qui se font en même tems ne peuvent être racontées que successivement. Une bataille qui ne durera quelquefois que trois ou quatre heures, fournit à Homere la matiere de trois ou quatre livres, parce qu'il ne peut raconter que successivement, c'est-à-dire, l'un après l'autre plusieurs exploits qui se sont faits en même tems; & la matiere augmente lorsqu'elle est traitée par Homere qui ne se contente pas d'exposer simplement les faits, mais les orne de beaucoup de comparaisons, fait intervenir les Dieux, dont les discours & les contestations jointes aux discours & aux contestations des Heros qui combattent, fournissent une abondante matiere au Poëte; qui par consequent ne peut expliquer qu'en plusieurs livres ce qui s'est fait en très-peu de tems.

3°, Si l'on objecte qu'il est difficile de concevoir qu'il se soit fais un si grand nombre d'actions en un seul jour qu'en raconte Homere: qu'on se

[redacted]

souvienne qu'Homere ne se fait point de peine de multiplier les objets; défaut qu'on lui a reproché dans la description du bouclier d'Achille sur lequel il est difficile de concevoir que Vulcain ait pû tracer tous les differens objets qu'Homere y represente.

4°, Je vais faire remarquer dans Homere tous les jours qui font la durée de l'Iliade & qu'Homere a remarquez lui-même. Les chiffres Romains marquent les jours qui fournissent la matiere du Poëme.

Jours qui fournissent la matiere du poëme.

Jours qui font la durée du poëme de l'Iliade.

I. Premier jour. Agamemnon rejette les prieres de Chryses qui demande sa fille. Apollon venge le mépris que l'on a fait de son Prêtre. Cette vengeance dure neuf jours. A. *Iliade v.* 53.

II. Le dixieme jour Achille assemble les Grecs, se fâche contre Agamemnon. *Iliade* A. *v.* 54. Agamemnon lui enleve Briseïs. Achille va trouver sa mere & lui demande qu'elle parle à Jupiter en sa faveur, & qu'il venge

ſur les Grecs l'outrage que lui a fait Agamemnon. Thetis repond à ſon fils que Jupiter alla hier chez les Ethiopiens & qu'il devoit retourner dans l'Olympe le douzieme jour. *v.* 424.

III. Le douzieme jour Thetis va trouver Jupiter. *Iliade* A. *v.* 493. La fin de ce jour eſt la fin du premier livre de l'Iliade; ce douzieme jour eſt le vingtiéme depuis le commencement de l'Iliade, parcequ'il y a deux des douze derniers jours compris dans les precedens; Jupiter devoit retourner le douziéme jour dans l'Olympe, mais c'étoit dejà le ſecond jour qu'il étoit chez les Ethiopiens lorſqu'Achille parloit à Thetis ſa mere.

IV. Le ſecond livre de l'Iliade commence par le 21[e] jour; ce jour fait la matiere du ſecond livre de l'Iliade. Agamemnon prie Jupiter de le rendre maître de la ville de Troye avant la fin du jour. Enſuite le Poëte fait le denombrement des troupes Grecques & Troyennes. Le duel de Menelas & de Paris arrivé le même jour fait la matiere du 3[e] livre. Les Traitez ſont rompus dans le 4[e] livre; on en vient aux armes. Les exploits de guerre qui

ſe font de part & d'autre ſont la matiere du 5. 6. & 7^{e} livre de l'Iliade juſqu'au vers 282.

V. Le lendemain qui eſt le 22^{e} jour, commence au vers 381. du 7^{e} livre ; ce jour eſt employé à inhumer les morts du jour précédent.

VI. Le lendemain qui eſt le 23^{e} jour, fait le commencement du 8^{e} livre : c'eſt l'aſſemblée des Dieux. Jupiter donne la victoire aux Troyens. Le ſoir Hector parle aux Troyens ; c'eſt la fin du 8^{e} livre. La nuit fournit la matiere du 9^{e} livre. Agamemnon conſeille la fuite aux Grecs ; on va mandier le ſecours d'Achille dont la colere eſt toûjours inflexible ; le tems du ſommeil vient ; cette même nuit fait la matiere du 10^{e} livre ; Ulyſſe & Diomede tuent Dolon & Rhoſus & s'en retournent à leurs vaiſſeaux.

VII. Le lendemain qui eſt le 24^{e} jour, fait le commencement de l'onziéme livre de l'Iliade. Les exploits de guerre qui ſe font de part & d'autre ſont la matiere du 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, & 18^{e} livre de l'Iliade juſqu'au vers 241. alors le ſoleil ſe couche : Polydamas conſeille aux

Troyens de rentrer dans Troye, & leur dit que la nuit seule arrête Achille. Cette même nuit Vulcain fait de nouvelles armes pour Achille, qui devoit bientôt mourir. *Iliade* 18. *v.*458.

VIII. Le lendemain qui est le 25^e^ jour, fait le commencement du 19^e^ livre. Thetis apporte de nouvelles armes à Achille qui se reconcilie avec les Grecs. Il dit au vers 305. qu'il ne veut prendre aucune nourriture pendant tout ce jour. Les victoires d'Achille sur les Troyens sont la matiere du 20, 21, & 22^e^ livre. Achille prend malgré lui un peu de nourriture. *Iliade* 23. *vers* 48. ensuite il va dormir sur le rivage; Patrocle lui apparoît pendant le sommeil.

IX. Le lendemain qui est le 26^e^ jour depuis le commencement de l'Iliade, fait la matiere du 23^e^ livre depuis le vers 108. jusqu'à la fin du livre; c'est la celebrité des jeux faits en l'honneur de Patrocle. Après la celebrité des jeux, les Grecs vont joüir du sommeil. *Iliade* 24. *v.* 3.

X. Le lendemain qui est le 27^e^ jour, Achille attache le corps d'Hector à son char, & fait trois fois le

tour du tombeau de Patrocle. *Iliade* 24. *v.* 12.

XI. Douze jours après la mort d'Hector, Apollon parle aux Dieux en faveur d'Hector. *Iliade* 24. *v.* 31. ce jour est le 36ᵉ depuis le commencement de l'Iliade. Jupiter envoye Thetis dire à son fils Achille qu'il rende à Priam le corps d'Hector touchant lequel les Dieux étoient en differend depuis 9. jours. *vers* 107. ces 9. jours doivent être comptez depuis le jour auquel Achille traîna le corps d'Hector autour du tombeau de Patrocle. *Iliade* 24. *vers* 12. Thetis va trouver son fils à l'heure du dîner. *vers* 124. Le soir venu, Priam part pour aller trouver Achille. *vers* 351. C'étoit le 12ᵉ jour depuis la mort d'Hector. *vers* 413. Achille rend à Priam le corps de son fils; Priam lui demande onze jours de suspension d'armes pour les funerailles d'Hector, ce qui lui est accordé, ensuite ils vont dormir. Priam s'en retourne à Troye avant que le jour parût.

XII. Priam approchant de Troye, l'aurore parut. *Iliade* 24. *vers* 700. c'est le 37ᵉ jour depuis le commence-

ment de l'Iliade, & le 13^e^ depuis la mort d'Hector. Pendant 9. jours on prepara la matiére du Bucher d'Hector. *vers* 780. le 10^e^ on mit le corps d'Hector sur le bucher dressé le lendemain; on mit sur le tombeau les cendres d'Hector. Joignez ces onze jours aux trente-six precedens, cela fait en tout 47. jours qui est toute la durée de l'Iliade; & de tous ces jours, il n'y en a proprement que 12. qui fournissent la matiere au poëme de l'Iliade, comme l'on peut voir par les chiffres Romains.

Si on lit le poëme d'Homere avec attention, mais sans prévention, on verra que sa durée n'est pas plus longue que celle que nous lui assignons. Homere a marqué les differens jours qui fournissent de matiere à son poëme. S'il étoit necessaire, je pourrois parcourir toutes les differentes actions qui sont racontées, & montrer qu'elles doivent être rapportées aux jours que nous avons marquez & qu'Homere a marquez lui-même. Et qu'on ne dise pas qu'il n'est pas probable qu'un seul jour fournisse de matiere à un si grand nombre de livres,

comme nous le prétendons ; nous avons dejà repondu à cette objection, & nous pourrions y répondre plus au long s'il étoit necessaire.

La colere d'Achille qui est le sujet de l'Iliade, dura en tout 27. jours, qu'on doit compter depuis celui auquel il se fâcha contre Agamemnon, jusqu'à celui auquel il rendit à Priam le corps d'Hector ; sa colere contre les Grecs dura 14. jours qui doivent être comptez depuis celui auquel il se fâcha contre Agamemnon, jusqu'à celui où il se reconcilia avec lui : sa colere contre les Troyens dura 13. jours, à compter depuis le jour de la mort de Patrocle, jusqu'à celui auquel il rendit à Priam le corps de son fils Hector.

ARTICLE XXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ITALIE, D'AREZZO.

On a trouvé ici une inscription sur une pierre antique qui exerce les Sçavans de ce païs. Voici le contenu de l'inscription :

M. Valerius
Volusi F..
Maximus
Dictator augur primus quam
ullum magistratum gereret
Dictator dictus est Triumphavit
de Sabinis & medullinis Plebem
de sacro monte deduxit gratiam
cum Patribus reconciliavit fœ-
nore gravi populum Senatus hoc
ejus rei auctore liberavit sella
curulis locus ipsi posterisque
ad murcia spectandi causa datus
est Princeps in senatu semel
lectus est.

Voici des remarques du fameux M. Redi sur cette inscription. *Dictator*

augur primus quàm. Je voudrois sçavoir, dit cet homme habile & modeste, si aucun Auteur Latin s'est servi de *primus quàm* au lieu de *priusquàm*, comme il paroît d'une premiere vûë qu'il doit y avoir ici. Car j'avouë que j'en ai cherché des exemples sans en avoir pû trouver. Pour moi, comme cette façon de parler me paroît fort étrangere, j'aurois inclination de sous-entendre ici *ante* comme on sous-entend quelquefois *magis* ou *potius* devant *quàm.* Attendons pourtant l'avis de Messieurs nos Maîtres; mais quand cela seroit recevable par rapport à la Grammaire, le seroit-il par rapport à l'Histoire? Le premier Dictateur, selon Tite-Live, fut Titus Lartius Flavus, ou Rufus (car on trouve l'un & l'autre de ces noms) Cependant cette inscription semble dire que ce fut M. Valerius qui eut cet honneur le premier. Cela contrediroit encore nettement Tite-Live, qui parlant du premier Dictateur & du premier Maître de la Cavalerie, dit *Consulares legere; ita lex jubebat de Dictatore creando.* Comment donc auroit-on pû choisir pour Dictateur

ce Valerius puiſqu'on ſuppoſe qu'il n'avoit pas été Conſul ? Outre cela le même Tite Live marque pour Conſuls l'an 248ᵉ après la fondation de Rome, M. Valerius & Publius Poſtumius; enſuite l'an 260. il marque la Dictature de M. Valerius : *Marcum Valerium Voluſi filium Dictatorem creant.* Il n'eſt donc pas vrai qu'il fût fait Dictateur avant que d'avoir paſſé par aucune Magiſtrature : il avoit été Conſul 12. ans auparavant.

Mais voici bien un autre embarras à l'occaſion de ce M. Valerius. Tite-Live ſemble ſe contredire lui-même. L'an 255. depuis la fondation de Rome il fait mourir M. Valerius frere de Valerius Publicola, dans la bataille donnée près du lac Regillus, & 5. ans après il le fait choiſir Dictateur, & enfin le fait mourir de peſte l'an 289. (Mourir en 255. à une bataille, & mourir en 289. de peſte, cela ſe contredit, à moins qu'on n'ait été reſuſcité dans l'entre-deux ; ce que l'Hiſtoire ne dit pas & n'a garde de dire.) Et qu'on ne diſe pas, que le Valerius mort près le lac Regillus eſt different du Dictateur Valerius : qu'en effet le

premier est appellé frere de Valèrius Publicola, & l'autre fils de Volusus. Car il est certain que Valerius Publicola étoit lui-même aussi fils de Volusus, comme le remarque Tite-Live lui-même au premier livre de son Histoire quand il parle du voyage que fit ce même Valerius à Collatia avec Collatinus, Brutus, & Lucretius. Il dit encore la même chose quand il parle du choix qu'on fit de Valerius pour Dictateur. Voici les paroles de Tite-Live : *M. Valerium Volusi filium Dictatorem creant. Plebs etsi adversus se creatum Dictatorem videbat, tamen cùm provocationem fratris lege haberet, nihil ex illa familia triste nec superbum timebat.* Or cette loi de la *provocation* ou de l'appel avoit été faite par Valerius Publicola, & c'étoit cette loi même qui lui avoit fait donner ce nom de Publicola. Il est donc clair que ce M. Valerius fils de Volusus & M. Valerius frere de Publicola n'étoit qu'une seule & même personne.

Sigonius a parfaitement bien senti cette contradiction dont nous venons de parler, & pour la lever, il dit que

le Dictateur ne s'appelloit pas Marcus, mais Manius Valerius & que ça été la faute des Copistes qui ont écrit M'. qui signifie Marcus, au lieu de M°. qui veut dire Manius; que Marcus est celui qui fut tué près le lac Regillus, & Manius celui qui fut Dictateur; qu'ils étoient tous deux fils de Volusus, & freres de Publicola. Mais je ne me paye pas de cette conjecture; car outre que tous les autres Auteurs Latins nomment toûjours le Dictateur, Marcus; c'est que Plutarque dans la vie de Publicola, nomme aussi Marcus le Dictateur; & l'on ne dira pas que la même méprise soit arrivée dans le Grec que dans le Latin; les lettres & les abbreviations Grecques de ces deux noms sont trop differentes.

On invite les Sçavans à donner leurs explications sur cette inscription, & non seulement sur ces premieres difficultez, mais encore sur ce qui leur paroîtra avoir besoin de quelque éclaircissement dans le reste de l'inscription.

DE ROME.

Le P. Bonanni Jesuite a fait imprimer chez George Placho un livre qui a pour titre : *la Gerarchia Ecclesiastica considerata nelle vesti sacre e civili usate da quelli li quali la compongono, espresse e spiegate con le imagini di ciascun grado della medesime.* Ce livre est dedié à Sa Majesté le Roi Jean cinquiéme de Portugal.

Le même Pere a fait imprimer chez le même Placho son traité du Vernis de la Chine qui contient la Reponse qu'il fit à l'Illustrissime Abbé Sebastien Gualtiere Chevalier de l'Ordre de S. Jacques & de la Clef d'or de Sa Majesté Catholique Philippe V. Il l'a dedié à Son Excellence M. le Marquis d'Abrantès ci-devant Ambassadeur de Portugal à Rome.

DE VENISE.

Il a paru un livre qui merite d'être connu hors de l'Italie ; en voici le titre. *Joannis Poleni .... de castellis per quæ derivantur fluviorum aquæ*, &c.

C'eſt un *in* 4°. de 65 pages. Pour être court il n'en eſt pas moins bon ; on y trouve des experiences, & des reflexions neuves ſur le mouvement des eaux & ſur le choc des corps en general. Vous devriez le faire venir, & l'examiner, & en donner un jugement équitable & détaillé.

Un autre livre, & d'une autre eſpece, utile ſeulement pour l'Hiſtoire Litteraire, c'eſt celui de l'Abbé Girolamo Lioni, qu'il a intitulé, *Della patria di M. Antonio Flaminio.* Il dit que Flaminius étoit né à Serravalle dans la marche de Treviſe, & mourut à Rome en 1550. C'eſt toujours un ſujet conſiderable par ſon eſprit & ſon érudition, revendiqué à la République.

Storia univerſale antiqua, &c. Ce ſont des Tables Chronologiques du Sr. Carlo Bourſalier, faites par les ordres, & gravées aux dépens de Son Eminence Monſeigneur le Cardinal Imperiale, Sçavant & protecteur des Sçavans. Il y a 18 grandes feüilles qui font 9. Tables ; elles viennent juſqu'en 1714.

Il y a une réponſe du Sr. Giulio-

Carlo de Fagnani à Mr. Bernoulli ſur un Theoreme du calcul integral qui étoit un ſujet de diſpute entr'eux.

Monſieur Bernoulli (Nicolas) aura encore à répondre à la lettre imprimée du Sr. Baſtiano Checozzi

Voici un livre conſiderable pour les Aſtronomes. *Oſſervazioni fatte in Italia, ſopra l'Egliſſe lunare di 9. Settembre* 1718.

Nos Journaliſtes en parlant du *Metallotheca* de Mercati (Michel) ont fait de bonnes reflexions que les gens qui s'intereſſent à tout ce qui regarde les metaux trouveront utiles, ſans parler des lumieres qu'en tireront les Phyſiciens.

On réïmprime Grotius *de Jure Belli & Pacis cum noviſſ. additionibus*, 4°. 2. vol. mais il n'y a ni le nom du Libraire, ni celui du lieu de l'impreſſion.

On a de même réïmprimé le *Opere del Galileo Galilei con il ſiſtema* 4°. 4. vol. *con figure*. On conjecture que ces 2. réïmpreſſions ſe ſont faites à Naples : mais on n'en ſçait rien de poſitif.

DE MILAN.

On rëimprime ici *Pallavicino Istoria del Concilio di Trento ultima edizione* 4°. 3. volumes, c'est sur l'édition que cet Auteur, ayant revû son Ouvrage, fit faire étant déjà Cardinal. Cette Histoire est très-estimée & pour la pureté, du stile, & pour la solidité.

Les Opere varie del P. Cattaneo sont en 5. vol. *in* 4°.

DE NAPLES.

On a imprimé ici *Salviati della lingua Italiana con molte giunte*. 4°. 2. vol. On sçait combien le Salviati étoit un grand maître en fait de pureté & d'élegance.

Les *Prose del Bembo* tant de fois imprimées viennent encore de l'être, *a Castelvetto in* 4°. 2. vol.

L'Academie *del Cimento* a aussi fait imprimer ici des essais d'experiences: *Saggi naturali d'esperienze dell'academia del Cimento.*

DE LUCQUES.

Les Predications du fameux Orateur Bambaccari paroissent en 2. volumes *in* 4°.

Qui osera desormais dire que les belles lettres, l'éloquence, la Belle Physique & les Mathematiques sont négligées en Italie?

D'ALLEMAGNE, DE LIPSIK.

On a réïmprimé ici le livre de Mr. Fontanini sur la Couronne de fer de Lombardie. *Justi Fontanini Dissertatio de Corona ferreâ Longobardorum*, c'est un *in* 4°. de 119 pages. Ce n'est pas une vaine curiosité que cette Dissertation; tout y est si solidement prouvé, qu'elle a déja fait gagner au Chapitre de Moenza un procès considerable contre les Milanois, qui lui disputoient l'honneur d'avoir une Couronne dans laquelle est un des cloux de Notre Seigneur *tirato in un sottil cerchio*. L'Ouvrage est digne de son Auteur; il est curieux & sçavant.

DE FRANCE, DE PARIS.

Les Nouvelles Inſtitutions Eccleſiaſtiques & Beneficiales ſont éſtimées; nous en rendrons compte au Public inceſſamment. L'Academie Françoiſe a diſtribué les prix à l'ordinaire : nous rendrons compte des pieces qui les ont remportez dès que le Recuëil en paroîtra, ce qui ſera au plutôt.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1721.

ART. XX. *SUite de l'Extrait du troiſiéme voyage de M. Lucas.* page 365

ART. XXI. *Suite des Memoires de Mr de Brienne.* p. 394

ART. XXII. Jac. Perizonii Origines Babylonicæ & Ægyptiacæ Tomis II. quorum prior Babylonica & turris in Terrâ Sennaar extructæ ac diſperſionis hominum ex eâ rationem ac Hiſtoriam continet. *Lugduni Batavorum apud Joannem Vander-Linden juniorem.* M. DCCXI. in 8° pages 376. *Origines de Babylone & & d'Egypte, &c. par Mr. Perizonius.* p. 419

ART. XXIII. *Panegyriques choiſis de feu Mr. l'Abbé Boileau, Predicateur ordinaire du Roi, &c.* p. 450

ART. XXIV. *Hiſtoire de Henri de la Tour d'Auvergne, Duc de Boüillon, &c.* p. 463

ART. XXV. *La vie d'un Curé du Poitou, &c. mort en odeur de Sainteté*

l'an 1671.

ART. XXVI. *Apolog*

ART. XXVII. *Nouvell*

D'Italie, d'Arezzo.

De Rome.

De Venise.

De Milan.

De Naples.

De Lucques.

D'Allemagne, de Lips

De France, de Paris.

Fin de la Table

[illegible] 1721.

[illegible] affim de
[illegible] I. [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

l'an 1671. p. 481
ART. XXVI. *Apologie d'Homere.* pag. 500
ART. XXVII. *Nouvelles Literaires.*
D'Italie, d'Arezzo. p. 549
De Rome. p. 545
De Venise. ibid.
De Milan. p. 548
De Naples. ibid.
De Lucques. p. 549
D'Allemagne, de Lipsik. ibid.
De France, de Paris. p. 550

Fin de la Table.

Errata du mois de Mars 1721.

PAge 186. l. penultiéme, au lieu de recevra, lisez *concevra*. P. 395. l. 8. au lieu de paroles impudentes, lisez paroles *imprudentes*. P. 418. l. 2. au lieu de les maximes, lisez *Ces maximes*. P. 473. l. 12. au lieu de Morsolier, lisez *Marsolier*.